

2711.3495.1

Université de Montréal

**MESURER LES ACTIVITÉS DU CRIME ORGANISÉ : ANALYSE
COMPARATIVE DE 45 SERVICES DE POLICE DU QUÉBEC EN 2003**

Par
Christyne Pilon

**École de criminologie
Faculté des Arts et des Sciences**

**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M. Sc.)
en criminologie**

Octobre 2006

© Christyne Pilon, 2006



HN

6015

US4

2007

V.012

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**MESURER LES ACTIVITÉS DU CRIME ORGANISÉ : ANALYSE
COMPARATIVE DE 45 SERVICES DE POLICE DU QUÉBEC EN 2003**

présenté par :

Christyne Pilon

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

président-rapporteur

.....**Maurice Cusson**

directeur de recherche

.....**Frédéric Lemieux**.....

membre du jury

.....**Paul Fugère**.....

Mémoire accepté le : 21-02-07

RÉSUMÉ

Le présent mémoire s'intéresse à la répartition de certaines infractions et activités liées au crime organisé à l'intérieur des quarante-cinq services de police municipaux et districts de la Sûreté du Québec. S'appuyant sur une conception théorique plus large du crime organisé et moins centrée sur l'ethnicité des groupes que celle qui a été privilégiée jusqu'à maintenant par bon nombre de chercheurs et d'organismes policiers, cette étude vise à développer une mesure cumulative des activités du crime organisé sur le territoire québécois. Les activités et les infractions rattachées au crime organisé qui ont été incluses dans le modèle concernent les drogues douces, les drogues dures, les vols organisés, les activités de prostitution dans les bars de danseuses, les règlements de compte et les véhicules volés non retrouvés. Les analyses de régression multiples effectuées visent à découvrir dans quelle mesure certains facteurs individuels, familiaux et environnementaux viennent affecter la répartition de certaines des activités du crime organisé. La standardisation du différentiel prédit-observé, lequel indique l'ampleur de la variation observée pour chacun des corps de police en regard des activités criminelles incluses dans le modèle cumulatif, a permis d'identifier trois principaux scénarios de la répartition des activités du crime organisé. Ainsi, si le premier s'est intéressé aux corps de police affichant une faible variation cumulative, le deuxième, quant à lui, s'est appliqué à ceux pour lesquels on a observé plus de criminalité organisée que ce qu'avient prédit les modèles de régression. Enfin, le troisième et dernier scénario s'est plutôt intéressé aux corps de police pour lesquels les valeurs prédites ont de loin dépassé les valeurs réellement observées. Il est intéressant de constater que les deuxième et troisième scénarios s'inscrivent respectivement dans une analyse environnementale des facteurs de vulnérabilités et des facteurs de risque de la criminalité organisée en territoire québécois. Ainsi, en jetant les premières bases d'un modèle statistique cumulatif permettant de mesurer et de comparer les activités du crime organisé en fonction des spécificités du territoire desservi par les corps de police de l'échantillon, cette étude quantitative constitue un des premiers exemples d'outils d'analyse stratégique de la criminalité organisée à voir le jour au Québec.

Mots clés : mesure cumulative, analyse stratégique, crime organisé, corps de police, activités, drogues, prostitution, vols, règlements de compte.

ABSTRACT

The present Masters' thesis concerns the distribution of a few infractions and activities associated with organized crime within forty-five municipal police corps and SQ districts. The theoretical conception of organized crime underlying the present thesis is broader than the one usually adopted by researchers in the field, in that it is less centered on groups' ethnicity, thus allowing the development a cumulative measure of the activities of organized crime operating on the Québec territory. The infractions and activities associated with organized crime which have been included in the analytical model are: soft drugs, hard drugs, organized thefts, prostitution-related activities in nude dancing bars, account settlements, theft of motor-vehicles that were left unfound. Multiple regression analyses were conducted in order to determine the extent of which certain individual, familial and environmental factors impact upon the distribution of the infractions and activities aforementioned. As a means to identify the three main scenarios depicting the distribution of the infractions and activities associated with organized crime, the differential between predicted and observed values (i.e. which reveals the extent of observed variation for each police corps as a function of criminal activities included in the cumulative model) were standardized. Accordingly, the first scenario depicted the police corps presenting the lowest cumulative variation, the second depicted those presenting more organized criminality than initially predicted by regression analyses, while the third scenario depicted police corps for which the predicted values were much greater than the actual observed values. Interestingly, it seems that the second and third scenarios respectively fall under an environmental analysis of vulnerability factors and of risk factors associated with organized crime on Québec territory. Hence, by laying down the first bases for a cumulative statistical model that allows the measurement and comparison of activities associated with organized crime as a function of the specificities of each territory and each respective police corps, this quantitative study constitutes one of the first strategic analytical tool in the field that is specifically designed to assess organized crime activities in Québec.

Key words: cumulative measure, strategic analysis, organized crime, police corps, activities, drugs, prostitution, thefts, account settlements.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	iii
ABSTRACT	iv
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES SIGLES et des ABRÉVIATIONS.....	x
REMERCIEMENTS.....	xi
INTRODUCTION.....	1
Chapitre 1 : Recension des écrits	4
1. À la recherche d'une compréhension du concept de crime organisé.....	5
1.1. <i>Les perspectives et les caractéristiques du crime organisé.....</i>	<i>5</i>
1.2. <i>Le crime organisé : un concept difficile à définir</i>	<i>14</i>
2. Une alternative à la compréhension actuelle du phénomène du crime organisé.....	22
2.1. <i>Les activités et les manifestations du crime organisé.....</i>	<i>23</i>
2.1.1. <i>Le vol de véhicules à moteur</i>	<i>24</i>
2.1.2. <i>Le règlement de compte.....</i>	<i>27</i>
2.1.3. <i>Le trafic de stupéfiants.....</i>	<i>28</i>
2.1.4. <i>Le vol de type organisé.....</i>	<i>30</i>
2.1.5. <i>La prostitution</i>	<i>33</i>
Chapitre 2 : Problématique	36
1. Problématique de recherche	37
2. Description de la technique d'analyse SLEIPNIR.....	38
3. Les critiques du SLEIPNIR	39
4. En route vers une mesure des activités du crime organisé.....	44
Chapitre 3 : Sources des données et méthodologie.....	49
1. AVANT-PROPOS.....	50

2. Sources et opérationnalisation des données.....	51
2.1. <i>Les données de source policière.....</i>	<i>51</i>
2.1.1. Le programme de la DUC et son fonctionnement.....	52
2.1.2. La sélection des infractions au sein de la DUC2.....	53
2.1.3. Les données relatives aux activités du crime organisé au Québec en 2003.....	55
2.2. <i>Les données de source non-policière.....</i>	<i>62</i>
2.2.1. Les utilisateurs de drogues injectables (UDI).....	62
2.2.2. La prostitution et les bars de danseuses nues.....	64
2.2.3. Les variables indépendantes.....	66
3. Méthode d'échantillonnage.....	68
3.1. <i>Les corps de police du Québec comme unité d'agrégation des activités du crime organisé.....</i>	<i>69</i>
3.1.1. Les indicateurs du crime organisé.....	70
3.1.2. Les variables indépendantes.....	71
4. La stratégie analytique.....	75
5. Les limites méthodologiques.....	80
Chapitre 4 : L'analyse des activités criminelles liées au crime organisé.....	84
1. Mise en contexte.....	85
1.1. <i>Prédire la criminalité organisée sur le territoire des corps de police du Québec.....</i>	<i>85</i>
1.1.1. L'examen des relations entre les variables.....	85
1.1.2. Les modèles de prédiction des activités du crime organisé.....	92
1.2. <i>En route vers une convergence des données sur les activités du crime organisé.....</i>	<i>106</i>
1.2.1. Du différentiel brut au score Z : mise au point d'une mesure cumulative standardisée des activités du crime organisé.....	107
1.2.2. Les (3) scénarios de répartition des activités du crime organisé.....	112
CONCLUSION.....	127
RÉFÉRENCES.....	132
Annexe 1.....	xi
Annexe 2.....	xx
Annexe 3.....	xxiv

Annexe 4.....lxxx

LISTE DES TABLEAUX

(EN ORDRE D'APPARITION DANS LE TEXTE)

TABLEAU I : ÉLÉMENTS COMPOSANT LES DÉFINITIONS POLICIÈRES CANADIENNES ET LEURS RANGS RESPECTIFS	16
TABLEAU II : ÉLÉMENTS COMPOSANT LES DÉFINITIONS ÉMANANT DE LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE SUR LE CRIME ORGANISÉ ET LEURS RANGS RESPECTIFS	18
TABLEAU VIII : FRÉQUENCE DES SOUS-CATÉGORIES DE VOLS ORGANISÉS LORSQU'IL Y AVAIT DEUX SUSPECTS ET PLUS.....	59
TABLEAU X : MOYENNE DE SERINGUES DISTRIBUÉES PAR CAS AVEC ACCÈS GRATUIT POUR LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC.....	63
TABLEAU XVI : MATRICE DE CORRÉLATIONS DES VARIABLES D'ACTIVITÉS DU CRIME ORGANISÉ ET DES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES, DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET POLICIÈRES DES CORPS DE POLICE DU QUÉBEC EN 2003.....	86
TABLEAU XVII : LES MODÈLES DE PRÉDICTION DES ACTIVITÉS DU CRIME ORGANISÉ.....	94
TABLEAU XX : MESURE CUMULATIVE DES ACTIVITÉS ET DES INFRACTIONS DU CRIME ORGANISÉ ET PRÉSENTATION DES TROIS SCÉNARIOS DE RÉPARTITION DES CORPS DE POLICE EN FONCTION DE LEUR SCORE Z CUMULATIF	113
TABLEAU III : INFRACTIONS SELON LA CATÉGORIE D'INFRACTIONS AU <i>CODE CRIMINEL</i> , AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES ET AUX LOIS PROVINCIALES, QUÉBEC, 2003	XIX
TABLEAU IV : DÉFINITIONS DONNÉES AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX DE MENACE DE L'ATTRIBUT «CORRUPTION».....	XXI
TABLEAU V : TABLEAU DE COTATION – VALEURS DES 19 ATTRIBUTS	XXI
TABLEAU VI : LES ATTRIBUTS DU PROJET <i>SLEIPNIR</i> ET LEURS DÉFINITIONS	XXII
TABLEAU VII : LISTE DES INFRACTIONS CRIMINELLES ISSUES DE LA DUC 2 DEMANDÉE AU MSP POUR L'ANNÉE 2003	XXV
TABLEAU IX : APERÇU DE LA CO-DÉLINQUANCE POUR L'ENSEMBLE DES 7 TYPES DE VOLS INCLUS DANS LA VARIABLE DES VOLS ORGANISÉS PAR CORPS DE POLICE ET POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC.....	XXVII
TABLEAU XI : LES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES, ÉCONOMIQUES, DÉMOGRAPHIQUES ET POLICIÈRES DES RÉSIDANTS ET DES 45 CORPS DE POLICE DU QUÉBEC.	XXXII
TABLEAU XII : TABLE DE CORRESPONDANCE DES MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX DU QUÉBEC DEPUIS LES FUSIONS MUNICIPALES.....	XXXIV
TABLEAU XIII : LISTE DES MUNICIPALITÉS ET DES CODES DE MUNICIPALITÉS INCLUS DANS CHACUN DES (10) DISTRICTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	XXXIX
TABLEAU XIV : APERÇU DES MRC CORRESPONDANT AU TERRITOIRE DESSERVI PAR LES 35 CORPS DE POLICE MUNICIPAUX DU QUÉBEC	LXXVI

TABLEAU XV : APERÇU DES MRC CORRESPONDANT AU TERRITOIRE DESSERVI PAR LES 10 DISTRICTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	LXXVII
TABLEAU XVIII : LE DIFFÉRENTIEL PRÉDIT-OBSERVÉ POUR LES INFRACTIONS AUX DROGUES DOUCES ET DURES, LES VOLS ORGANISÉS, LA PROSTITUTION DANS LES BARS DE DANSEUSES NUES, LES RÉGLEMENTS DE COMPTE ET LES VÉHICULES VOLÉS NON RETROUVÉS	LXXXI
TABLEAU XIX : SCORE Z (NOMBRE D'ÉCARTS-TYPES PAR RAPPORT À LA MOYENNE) POUR LES INDICATEURS DES ACTIVITÉS DU CRIME ORGANISÉ	LXXXVII

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

BAC :	Bureau des assureurs du Canada
CAS :	Centre d'accès aux seringues
CCSJ :	Centre canadien de la statistique juridique
CECO :	Commission d'enquête sur le crime organisé
CELCO :	Comité de coordination des efforts de lutte au crime organisé
CIPC :	Centre d'information de la police canadienne
CRPQ :	Centre de renseignements policiers du Québec
DUC2 :	Programme de déclaration de la criminalité fondée sur l'affaire
GAA :	Groupement des assureurs automobiles
GRC :	Gendarmerie royale du Canada
LRCDas :	Loi réglementant certaines drogues et autres substances
MRC :	Municipalité régionale de comté
MSP :	Ministère de la Sécurité publique
MSSS :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
NIM :	National Intelligence Model
ONU :	Organisation des Nations Unies
RICO :	Racketeer Influenced and Corrupt Organization Act
SPVM :	Service de police de la Ville de Montréal
SQ :	Sûreté du Québec
SRCQ :	Service du renseignement criminel du Québec
UDI :	Utilisateur de drogues par injection

REMERCIEMENTS

C'est au terme de sept longues et belles années que se termine mon parcours à l'Université de Montréal et plus particulièrement, à l'École de criminologie. La rédaction d'un mémoire de maîtrise aura certainement été un périple des plus solitaires et des plus difficiles que j'aurai vécu à l'aube de mes 26 années d'existence. Aussi, à la manière d'une vedette gagnant son premier Jutra, j'aimerais prendre le temps de remercier les nombreux gens qui ont contribué à sa réalisation.

Tout d'abord, merci à mon directeur de maîtrise, Frédéric Lemieux, pour toute son aide, sa vivacité d'esprit, sa patience et ses encouragements. Quand j'y repense, force est d'admettre que le projet était ambitieux et je suis heureuse de l'avoir fait avec toi.

Un merci spécial à Marc Ouimet pour sa précieuse aide au niveau du traitement informatique des données, à Carlo Morselli pour avoir repoussé mes limites dans la compréhension du terme crime organisé, à Paul Fugère, pour sa constante collaboration et ses précieux conseils, à Maurice Cusson pour son dévouement en tant que président-rapporteur, à Pierre Brien, Stéphane Boulanger et toute l'équipe du SRCQ pour leur soutien indéfectible, ainsi qu'à Marc Desaulniers et Pierre Avon pour leur patience et leur confiance.

Merci à Frédéric Ouellet et Sophie Allard pour les moments de folie dans le bureau, le conditionnement psychologique au François Pérusse et surtout de m'avoir permis de devenir le maître du monde! Merci à Mélanie Corneau, Annie Bélanger, Marie-Noëlle Royer, Véronique Fleury, Geneviève Lanoue LaRue, Naïty Jacel pour votre présence, votre temps et votre générosité : vous êtes non seulement des filles géniales mais vous avez le cœur gros comme l'univers! Merci aussi à tous les autres copains et copines qui m'ont enduré, écouté et changé les idées dans les moments difficiles. La liste serait longue alors si le chapeau vous fait, mettez-le!

Et enfin, j'aimerais dédier ce mémoire à ma mère, Estelle, une femme de cœur qui a toujours cru que la réussite et le bonheur d'une femme passaient par son autonomie et surtout par une éducation de haut niveau. Toi et papa m'avez donné le plus bel héritage qui soit : celui d'être une jeune femme éduquée, éclairée, prête à partager son savoir et à mordre dans la vie à pleine dents! Merci mille fois pour votre soutien, votre petite Pomme...

INTRODUCTION

« La *communauté de peur* vient se substituer à la *communauté de misère*. En ce sens, la société du risque est caractéristique d'une époque sociale où se forge une *solidarité dans la peur*, laquelle devient une force politique. Il est encore trop tôt pour déterminer quelle est la puissance de cohésion générée par cette peur ».

(Ulrich Beck, *La société du risque*, 1986)

Indubitablement, depuis les événements du 11 septembre 2001, l'importance accordée à la sécurité des citoyens et à la lutte au terrorisme – et par le fait même au crime organisé – par nos gouvernements et nombre d'institutions, dans un élan emprunté à nos voisins du sud, a gagné du terrain en constituant désormais un enjeu au centre des préoccupations sociétales. Or, l'avènement d'une « société du risque » mise de l'avant par Ulrich Beck (1986) a su mettre en évidence que :

« Les risques qui sont actuellement au centre des préoccupations sont de plus en plus des risques qui ne sont pas visibles ou tangibles pour les personnes qui y sont exposées [...], des risques en tout état de cause qui ont besoin du recours aux organes de perception de la science – théories, expériences, instruments de mesure – pour pouvoir devenir « visibles », interprétables en tant que risque » (p. 49).

En matière de criminalité organisée, il va sans dire qu'à moins de recourir à des méthodes d'enquêtes plus intrusives, telles l'écoute électronique, la filature ou l'infiltration d'agents-doubles, lesquelles s'intéressent la plupart du temps à des organisations criminelles déjà connues des policiers, il existe peu d'outils ou d'instruments dans les organisations policières capables d'évaluer efficacement les risques, voire le niveau de menace posé par des individus ou des organisations criminels. À tout le moins, l'avènement d'une « police guidée par le renseignement »¹, depuis les années 1990, aura permis de voir se multiplier les types d'analyses criminelles dans les organisations policières (voir Peterson, 1994 ; Vander Beken et al., 2004).

S'inscrivant dans une perspective d'analyse stratégique du crime organisé et de ses impacts, le présent mémoire de maîtrise vise à identifier un certain nombre d'indicateurs de la présence d'activités du crime organisé, ainsi qu'à élaborer une mesure statistique

¹ Cette traduction de l'expression anglaise « Intelligence-led policing » est tirée de la base de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada (TERMIUM).

cumulative de ces dernières pour l'ensemble du territoire québécois. Pour ce faire, il a d'abord été question de s'intéresser à ce que l'on entend par « crime organisé ». Le chapitre 1 présente donc un aperçu des différentes perspectives du crime organisé, ainsi que deux caractéristiques importantes à sa compréhension, à savoir la notion de co-délinquance et le critère central de l'ethnicité. Également, dans l'optique de mieux comprendre le phénomène, seront exposés un certain nombre de définitions policières et académiques du crime organisé afin de déboucher sur une définition opérationnelle du phénomène. Enfin, en élaborant sur certaines des manifestations et des activités du phénomène, il sera question de présenter une alternative à la compréhension actuelle du crime organisé. Le chapitre 2, quant à lui, expose la problématique de la recherche. Plus précisément, il sera question d'expliquer le contexte particulier dans lequel est né ce projet de recherche, ses objectifs, sa pertinence et son originalité. Le chapitre 3 présente les différentes sources de données, l'opérationnalisation des variables, la méthode d'échantillonnage, la stratégie analytique employée, ainsi que les limites inhérentes à cette recherche. Enfin, le chapitre 4 portant sur les analyses des activités criminelles, telles que les infractions liées aux drogues douces et aux drogues dures, les vols organisés, la prostitution, les règlements de compte et véhicules volés non retrouvés, expose chacune étapes nous ayant mené à l'obtention des mesures individuelles et cumulative des activités du crime organisé.

S'inspirant de l'échelle d'évaluation de la menace d'une éventuelle attaque terroriste implantée par l'administration américain du président Georges W. Bush² suite aux événements du 11 septembre 2001, la mesure proposée dans cette étude permet d'obtenir un score cumulatif des activités du crime organisé présentes sur le territoire de chacun des corps de police du Québec inclus dans l'échantillon. Le score cumulatif de tous les corps de police est ensuite réparti sur un continuum de la criminalité organisée qui expose le niveau de variation de la criminalité organisée observée sur chacun des territoires desservis par les quarante-cinq corps de police. Il devient alors possible de comparer les corps de police entre eux. À l'instar de l'échelle de M. Bush, une faible variation observée pour un corps de police recevra une couleur jaune, alors qu'une variation élevée recevra une couleur rouge.

² En effet, à chaque couleur est rattaché un niveau de risque : vert = faible, bleu = sous surveillance, jaune = élevée, orange = élevé et rouge = sévère.

Somme toute, le présent mémoire de maîtrise constitue un des premiers exemples d'outil statistique d'analyse stratégique du crime organisé qui se dégage de la conception traditionnelle du phénomène en s'intéressant davantage à ses manifestations et à ses activités, et beaucoup moins au critère d'ethnicité des individus qui composent les organisations et les regroupements de criminels. Qui plus est, la relative simplicité de la méthodologie employée devrait permettre aux gestionnaires du ministère de la Sécurité publique et à ceux des organisations policières québécoises de l'utiliser, voire même de le bonifier en fonction des besoins propres à leur milieu.

CHAPITRE 1 : RECENSION DES ÉCRITS

1. À LA RECHERCHE D'UNE COMPRÉHENSION DU CONCEPT DE CRIME ORGANISÉ

Cette première section présente un état de la compréhension théorique du concept de crime organisé. À travers la présentation d'un certain nombre de définitions développées par les chercheurs et les pouvoirs publics nationaux et internationaux et des différentes perspectives et caractéristiques du crime organisé, il sera question de démystifier le concept du crime organisé. Nous verrons à quel point les perspectives bureaucratique, économique et de réseau du crime organisé, ainsi que le concept de co-délinquance offrent des avenues intéressantes dans la recherche d'une compréhension de ce phénomène fort complexe qu'est le crime organisé. Finalement, nous proposerons une définition opérationnelle du phénomène.

1.1. Les perspectives et les caractéristiques du crime organisé

La définition du concept de crime organisé préoccupe grandement les organisations policières, les gouvernements et, bien entendu, les chercheurs. Or, la compréhension de cette notion que constitue encore le crime organisé varie considérablement selon les époques et les auteurs. Aussi, on identifie trois grandes perspectives du crime organisé : bureaucratique, économique et de réseau. Par ailleurs, il nous semblait pertinent de s'attarder à deux importantes caractéristiques du crime organisé, soit la notion de co-délinquance et le critère central de l'ethnicité des groupes dans la compréhension du phénomène.

a) La perspective bureaucratique

La conceptualisation du terme crime organisé remonte aux années cinquante, période à laquelle le gouvernement fédéral américain s'est donné comme mandat de contrôler le phénomène en instaurant diverses commissions et enquêtes fédérales sur la Cosa Nostra américaine. Plus spécifiquement, il semble que le tapage médiatique qui entoure encore aujourd'hui le crime organisé tire ses origines de la commission Kefauver de 1951 où, pour la première fois, les interrogatoires avec des personnalités supposément impliquées dans la mafia ont été télédiffusés sur tout le territoire des États-Unis (Morselli, Turcotte et Petit, 2003). Les commissions McClellan de 1963 et Katzenbach de 1967 viennent renforcer

l'idée selon laquelle la mafia est une confédération de groupes criminels (familles) qui sont organisés hiérarchiquement sous la forme d'une pyramide (un chef, un sous-chef, un conseiller, des lieutenants ou capitaines, des soldats et des associés) et qui contrôlent l'ensemble des marchés illicites des grandes villes américaines. C'est également lors de ces commissions que sont introduites les notions de monopole, de corruption et d'infiltration du crime organisé dans les industries légitimes. De manière générale, ces trois commissions réussissent à cristalliser dans la perception et l'imaginaire des gens une perspective très bureaucratique du crime organisé, ainsi que le sentiment d'une menace permanente.

L'apport de Donald Cressay avec son livre *Theft of the Nation* en 1969 n'est d'ailleurs pas totalement étranger à cette création d'un sentiment de menace dans la population. En effet, Cressay voit ses propos sur la *Cosa Nostra* érigés en véritable bible du crime organisé auprès des autorités compétentes. Sa vision de la *Cosa Nostra* - qu'il décrit comme une hiérarchie formelle où prédomine une forme de structure très semblable à celle de l'armée, ayant une fonction gouvernementale dans la gestion des opérations criminelles et des conflits chez les délinquants, ainsi qu'une fonction de cartel, soit une forme très avancée de monopole, dans l'économie - renforce le processus de création d'un sentiment de menace qui s'érige lentement mais sûrement dans la population.

Morselli et al. (2003, p. 165) résument les caractéristiques de la perspective bureaucratique ainsi : une organisation (1) structurée hiérarchiquement avec des règles, fonctions et rôles spécifiques pour ces membres; (2) ordonnée et structurée autour d'une autorité suprême; (3) systématiquement violente; (4) visant le monopole dans l'offre des services et produits illicites; (5) très impliquée dans plusieurs industries légitimes; (6) ayant recours à la corruption; (7) d'ampleur nationale; (8) homogène sur le plan ethnique.

Mentionnons enfin que malgré le fait qu'une large proportion des écrits sur le crime organisé ne repose aucunement sur des bases empiriques (Hawkins, 1969 ; Brodeur, 1998, 2002), un fait demeure : la perspective bureaucratique reste encore à ce jour la perspective principalement utilisée dans la pratique policière et ce, malgré les nombreuses tentatives de chercheurs de tantôt la détruire, tantôt la critiquer. L'étude documentaire de Morselli et al.

(2003) sur la constance temporelle de la vision du crime organisé au Québec, et qui visait à tester l'hypothèse de Reuter (1983) selon laquelle les perceptions des policiers sont durables, démontre qu'en 17 ans (1976-2001), la perception bureaucratique que se font les policiers des bandes de motards criminalisées semble avoir peu ou pas changé, à l'exception du caractère international (apparaît en 1997), monopolistique (disparaît en 1997) et de recherche absolue de profit et de pouvoir (disparaît en 1980).

b) *La perspective économique ou de marché*

Les partisans de la perspective économique, eux, conçoivent le crime organisé comme un regroupement de participants plutôt opportunistes, limités de taille, éphémères dans le temps et sans figure d'autorité dominante criminelle (Morselli et al. , 2003). Le monopole constitue une option plutôt inconcevable puisqu'une telle idée serait loin d'être une stratégie optimale pour atteindre une efficacité dans un contexte de marchés illicites. En bref, la perspective économique permet de comprendre les facteurs déterminants d'un marché criminel quelconque et de bien saisir le fonctionnement de l'offre et de la demande selon l'activité et les contextes. Mentionnons rapidement que l'ouvrage *Disorganized Crime* de Reuter (1983) n'est d'ailleurs pas étranger au développement d'une telle vision du crime organisé. Les paris illégaux et clandestins, ainsi que les prêts usuraires ont depuis longtemps été considérés par les gouvernements comme des sources majeures de revenus illégaux pour le crime organisé, lequel contrôlerait ces activités grâce à la «main invisible» de la violence. Or, dans *Disorganized Crime*, Peter Reuter réfute systématiquement l'idée selon laquelle la Mafia contrôlerait les principaux marchés illégaux en recourant au trafic d'influence et à la menace de la violence. En s'appuyant sur des dossiers de la police, des rapports confisqués et des entrevues avec des policiers, des procureurs et des informateurs criminels, il affirme plutôt que le coût rattaché à l'élimination de la compétition fait en sorte que ces marchés illégaux sont constitués de petites entreprises, pour la plupart marginales et éphémères, tel qu'observé dans les économies primitives. Une telle conception du crime organisé se distingue donc largement de la perspective bureaucratique, laquelle voit en l'intimidation, la violence, le recherche du monopole et plusieurs autres caractéristiques de la sorte, les éléments essentiels d'une conceptualisation de la notion de crime organisé.

c) *La perspective de réseau*

La perspective de réseau permet de comprendre le monde relationnel qui unit les participants d'une même organisation en mettant l'accent sur les relations qui les unissent et non sur les caractéristiques des individus ou de l'activité criminelle. Contrairement à la perspective économique, où l'analyse part du crime pour ensuite se diriger vers les individus, la perspective de réseau part des individus pour mieux comprendre les activités criminelles. Plus précisément, «une telle analyse permet de comprendre la position relative des divers participants dans une structure d'échanges asymétriques, structure attribuée par plusieurs auteurs au crime organisé» (Morselli et coll., 2003, p. 182). Le vocabulaire utilisé pour décrire cette perspective est très «relationnel». On parlera ainsi de clientèle, de relations de pouvoir, de privilèges, de services mutuels, de position avantageuse (en opposition avec le concept de position dans une hiérarchie), d'échanges réciproques, d'autonomie, etc.

Dans une recherche effectuée pour le compte de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), V. Lemieux (2003) identifie un certain nombre de caractéristiques propres aux réseaux criminels. Définis par ce dernier (2003, p. 4) comme étant «un ensemble de liens entre des acteurs, [où] chacun d'entre eux peut communiquer directement ou indirectement avec chacun des autres acteurs et ainsi mettre en commun des appartenances, des normes, des informations ou des ressources plus tangibles», Lemieux considère que les organisations criminelles sont constituées de deux composantes essentielles : une composante nommée «réseaux» et l'autre, «entreprise». Dans le premier cas, il s'agit ainsi de s'intéresser aux liens qui existent entre les acteurs dans le milieu interne, alors que dans le deuxième, ce sont précisément les transactions de ces organisations dans leur environnement externe qui sont examinées (Potter, 1994; Sciarrone, 2002; V. Lemieux, 2003). Reprenant une série d'études sur les réseaux criminels (Sparrow, 1991 ; Williams, 2001; Williams et Godson, 2002, Lemieux (2003) identifie neuf caractéristiques permettant une meilleure compréhension de la notion de réseau criminel : la *taille* du réseau en lien avec la densité de ce dernier, la notion de *couplage* et de *force des liens* entre les réseaux, la *nature des liens* (liens de parenté, même génération ou valeurs communes et liens de voisinage ou de

participation dans les mêmes associations), la notion de *centralité* (de degré, de proximité et d'intermédiarité), la *communication* et le *contrôle* à l'intérieur du réseau, la *redondance* du réseau et enfin, la *division du travail*³.

En définitive, comme le mentionne Sparrow (1991, pp. 262-263), il convient de souligner deux limites à la lutte aux réseaux criminels. Compte tenu du caractère criminel des activités auxquels se livrent les réseaux criminels, ces derniers tendent à être quelque peu instables et à œuvrer dans l'anonymat. Ce faisant, il est souvent difficile pour les autorités d'établir le début et la fin d'un réseau criminel. Qui plus est, ils présentent un caractère plus évolutif que statique. Ainsi, les délimitations, ou frontières d'un réseau sont amenées à changer rapidement au fil du temps. À l'instar de Klerks (2001), il est possible de percevoir ces réseaux de criminels comme des réseaux fluides, des coalitions ad hoc, des entrepreneurs flexibles où règne un certain chaos et où l'improvisation reste de mise. Enfin, force est de constater qu'une telle vision des organisations criminelles organisées se situe donc en opposition à la perspective bureaucratique.

d) *La notion de co-délinquance*

Dans la littérature scientifique, la co-délinquance réfère tantôt aux délinquants qui commettent un crime ensemble au même endroit au même moment (Weerman, 2003), tantôt au synonyme du terme «gang de délinquants», lequel est souvent décrit comme un gang territorialement organisé, un groupe de pairs organisé selon les niveaux d'âge, engagé dans une série d'activités et ayant un leadership bien défini. Pour Tremblay (1993, p. 20), le terme «co-délinquant» : *«refers not only to the subset of an offender's pool of accomplices but rather to all those other offenders he must rely on before, during and after the crime event in order to make the contemplated crime possible or worthwhile»*.

Tout d'abord, il importe de mentionner que la plupart des études sur la co-délinquance repose uniquement sur des populations de délinquants juvéniles. Bien qu'il existe bon nombre d'études longitudinales ayant suivi la carrière criminelle de jeunes jusqu'à l'âge

³ Pour une explication complète des caractéristiques des réseaux de type criminel, consultez le texte de Vincent Lemieux (2003) produit pour le compte de la Gendarmerie royale du Canada.

adulte, très peu d'entre elles se sont intéressées aux patterns de la co-délinquance à l'âge adulte (Reiss, 1988, p. 124 ; Weerman, 2003). Ce faisant, l'état actuel des connaissances sur la co-délinquance repose majoritairement sur la recherche en délinquance juvénile.

Les quelques études ayant porté un certain intérêt à la co-délinquance des adultes (Granovetter, 1973) mentionnent que, contrairement aux juvéniles, les adultes font davantage partie de réseaux relâchés (*loose networks*), où les liens qui unissent les protagonistes sont faibles plutôt que forts. En opposition aux adultes, il apparaît que les jeunes restreignent plus largement le choix de leurs partenaires à des individus de même sexe et de même ethnie qu'eux (Bureau of Justice Statistics, 1984; Reiss, 1988) et qu'ils soient donc passablement homogènes sur le plan de leur composition (Weerman, 2003, p. 400). De plus, selon une étude de la République Fédérale d'Allemagne (1982) démontre que les délinquants adultes agissent davantage en solo pour les crimes graves (homicides, crimes sexuels, abus de drogues telles l'héroïne et la cocaïne, criminalité en col blanc telles la fraude, les détournements de fonds, la contrefaçon) et davantage en groupe, avec au moins un co-délinquant, pour les crimes plus communs (vols, vols à main armée, introduction par effraction, troubler la paix).

Sur la question des réseaux adultes criminels, il ressort qu'à l'exception des activités criminelles hautement organisées telles le trafic de stupéfiants et le blanchiment d'argent, la co-délinquance adulte n'émane pas d'une participation à des groupes où il existe une forme d'adhésion (Reiss, 1988, p. 142). La relation de co-délinquance typique serait donc beaucoup plus transitoire et ferait état d'une recherche constante de nouveaux co-délinquants et de moyens de disposer de l'argent ou de biens obtenus illégalement. Cette vision de la co-délinquance n'est pas étrangère à la vision instrumentale du crime organisé mise de l'avant par Brodeur (1998). La recherche de complices est d'ailleurs souvent liée aux compétences nécessaires à la commission de certains délits et se fait à l'intérieur des différents réseaux auxquels les délinquants ont accès dans leur milieu (ex. : les salles de billards locales, les restaurants ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les ateliers de démantèlement de voitures, les entreprises légitimes qui s'adonnent au recel de produits telles les *pawn shops*, les concessionnaires d'automobiles, les magasins de seconde main)

(Reiss, idem, p. 143). Mentionnons enfin que la décision ou le choix de commettre un crime en groupe est lié à la nature de l'opération (Weerman, 2003), soit le besoin de compétences spécifiques dans l'exécution du délit et d'une certaine division du travail (Shover, 1973 ; Reiss, 1988), ainsi qu'à la diminution du risque d'appréhension par les agences d'application de la loi (Reiss, 1988).

En définitive, il apparaît que le phénomène de la co-délinquance en soit un particulièrement changeant, qui s'appuie souvent sur une dynamique économique et qui varie considérablement en fonction de l'âge des protagonistes. Or, comme le mentionne Weerman (2003, p. 401), «cette image contredit sans aucun doute les croyances populaires sur la co-délinquance à l'effet que les criminels conspirent à l'intérieur de groupes stables et hiérarchiques cherchant constamment à recruter de nouveaux membres».

e) Le critère central de l'ethnicité dans la compréhension du concept de crime organisé

Reconnu internationalement pour sa qualité de vie, l'importance qui accordée aux droits individuels et collectifs et le climat pacifique qui y règne, le Canada constitue certainement une des terres d'accueil les plus prisés par plusieurs citoyens du monde. Selon Statistique Canada (1999), bien que le nombre annuel d'immigrants ait chuté entre 1993 et 1998 au Canada, passant de 210 123 à 173 011, il reste que depuis les cinquante dernières années ce chiffre a plus que doublé. Plus encore, il appert que près de 90% des nouveaux arrivants choisissent de s'installer dans les grands centres urbains tels que Montréal, Toronto et Vancouver (Citoyenneté et immigration Canada, 2002).

Il est possible de dégager des recherches et de la vision policière sur le phénomène du crime organisé que les personnes et les groupes impliqués dans ce type de criminalité sont généralement regroupés selon l'ethnie ou la provenance du groupe. Que ce soit la mafia italienne, la mafia russe, les Yakuzas japonais, les triades chinoises, il apparaît clairement que le critère de l'ethnicité dans la compréhension, voire la conceptualisation du phénomène reste central. À l'heure actuelle et comme nous le verrons au cours de la problématique, le principal outil méthodologique visant à évaluer la menace des différents

groupes du crime organisé, le *SLEIPNIR*, a largement recours au critère de l'ethnicité pour catégoriser les regroupements d'individus impliqués dans une criminalité organisée, voire organisante pour reprendre les propos de Block (1980). Qui plus est, la récente mise en œuvre du protocole MINERVE au début de l'année 2005 fait maintenant en sorte qu'il existe dans la province un partage des neuf grandes souches du crime organisé entre les grandes organisations policières du Québec (SQ, SPVM et GRC)⁴.

Bien que le critère de l'ethnicité permette une opérationnalisation certaine du phénomène du crime organisé, il reste qu'une telle conception des groupes de criminels organisés comporte sa part de limites. En effet, comment s'assurer que tous les individus oeuvrant au sein d'une même association sont nécessairement, voire assurément de la même nationalité? Aussi, si cela semble être le cas de certains groupes, comment être certain que ce le soit pour tous les groupes? Pouvons-nous assurément soutenir que certaines souches ethniques sont dûment spécialisées dans des activités criminelles particulières? Les nombreuses vagues d'immigration au Canada et le multiculturalisme des grands centres urbains, et de plus en plus de régions du Québec – notamment l'Outaouais de par sa proximité avec Ottawa, capitale nationale du Canada, et les régions de Laval, Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie de par leur proximité avec l'Île de Montréal qui accueille près de 90% de la population immigrée⁵ – devront nous obliger à nous questionner sur la fiabilité et la validité de la notion d'ethnicité comme critère fondamental du processus de formation (ou d'existence) d'une organisation criminelle.

À cet effet, une récente enquête sur le crime organisé du Service de police la ville de Montréal a démontré que les souches du crime organisé pouvaient s'entrecroiser pour ne

⁴ En effet, de par les efforts de concertation du Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ), ces trois grandes organisations policières ont mis en place un protocole visant une répartition des efforts et effectifs en matière d'enquête, de collecte et d'analyse du renseignement criminel pour l'ensemble des principaux groupes du crime organisé : le protocole MINERVE. C'est ainsi qu'elles se partagent aujourd'hui le travail d'enquête pour les neuf souches ethniques suivantes : les bandes de motards criminalisés (SQ), le crime organisé de souche asiatique (SPVM), italienne (GRC), autochtone (GRC), traditionnelle (SQ), est-européenne (SQ), sud-américain (GRC), Proche et Moyen-Orientale (SPVM) et enfin, les gangs de rue (SPVM).

⁵ Source : Mémoire produit par le Barreau du Québec et présenté dans le cadre de consultation du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec intitulé : *L'immigration au Québec 2001-2003 : un choix de développement*, août 2000 : <http://www.barreau.qc.ca/fr/positions/opinions/memoires/2000/immigration.pdf> (visité le 27 juin 2006).

former qu'une seul et même groupe de criminels organisés⁶. Dans la même veine, un autre projet d'enquête, celui de l'Escouade régionale mixte de Montréal, lors de l'opération *Fusion* (regroupant quatre projets en cours depuis près de deux ans) a fait la preuve que la criminalité n'avait désormais plus de frontières et plus de « couleur »⁷. À l'extérieur du Québec, l'autobiographie du célèbre narcotrafiquant international publiée en 2000, Howard Marks, gentiment surnommé « *Mr Nice* », a fait la démonstration qu'en matière d'importation et de trafic de stupéfiants, les participants s'unissent illicitement et financièrement dans la perspective mercantile de faire de bonnes affaires et ce, souvent de manière circonscrite dans le temps et sans regard à l'origine ethnique des autres (Marks, 2000).

Or, soucieux de ne pas tomber dans cette impasse de la catégorisation ethnique, Brodeur (1998) distingue deux types d'organisation criminelle : les organisations traditionnelles et les nouvelles associations. Le premier type d'organisation renvoie principalement aux groupes originaires de l'Italie (mafia, cosa nostra, camorra et n'drangheta), de France (ceux de la Corse) et de l'Asie (tongs, triades et yakuzas). Pour la plupart, il semble que ces groupes aient étendu leur sphère d'action à l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada). Brodeur (1998) propose qu'à ces organisations quasi ancestrales se soient ajoutés les cartels colombiens, les bandes d'Africains-Américains et d'Africains-Canadiens, les bandes issues des Antilles (Jamaïque), les groupes en provenance de l'ancienne Union soviétique et de

⁶ Cette opération baptisée *Paravent*, résultat d'une enquête de six mois qui visait à démanteler un réseau de trafiquants de cannabis contrôlé par les mafias italienne et chinoise, a permis d'arrêter 37 personnes dans les régions de Montréal, de Lanaudière, de la Montérégie, ainsi qu'en Ontario. Tel que mentionné sur le site Internet de Radio-Canada en date du 21 mars 2006 : « Le réseau avait un chiffre d'affaire de 18 millions de dollars par année. Il expédiait chaque semaine jusqu'à 500 kg de cannabis vers l'Ontario et les États-Unis. L'organisation faisait pousser la marijuana dans des serres hydroponiques aménagées pour la plupart dans des résidences privées. Les 26 personnes arrêtées, dont 20 hommes et 6 femmes, devront répondre à de nombreuses accusations, dont celles de trafic de stupéfiants, de complot et de gangstérisme (Source : Site Internet officiel de Radio-Canada : <http://radio-canada.ca/nouvelles/regional/modele.asp?page=/regions/Montreal/2006/03/21/002-Operation-mafia-chinoise.shtml>) (visité le 20 juin 2006)).

⁷ En effet, les deux phases d'arrestation et de perquisitions des 11 et 16 mai 2006 ont permis de mettre au grand jour un réseau d'importation de cocaïne et un autre au niveau de la distribution de stupéfiants en territoire montréalais. Les deux réseaux regroupaient des individus criminalisés d'origine québécoise (dont certains membres en règle des Hell's Angels ou d'anciens membres de gangs de rue), mexicaine, afro-américaine et est-européenne, résidant tous au Québec ou en Ontario et opérant à l'échelle internationale (Source : <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPOF/Mai2006/12/c8856.html>) (visité le 20 juin 2006)).

l'Europe de l'Est et les sociétés guerrières des Premières Nations. Les nouvelles associations, classifiées à partir de critères autre que l'ethnicité, nous renvoient aux bandes de motards criminalisés, aux bandes de prisonniers (*prison gangs*) et jusqu'à un certain point, aux bandes de jeunes également connues sous l'appellation de gangs de rue.

Selon Brodeur (1998), la manière dont fonctionnent ces groupes est également appelée à varier. Ainsi, les organisations dites traditionnelles apparaissent habituellement homogènes sur le plan ethnique et comportent souvent des rites d'intronisation qui tirent leurs origines loin dans le temps et dont la raison d'être se situe autant dans la protection mutuelle que se garantissent les membres que dans les activités délinquantes elles-mêmes. En contrepartie, il existe également des regroupements purement instrumentaux d'individus criminalisés qui ne peuvent être compris et définis telles les organisations traditionnelles et où :

«[...] leurs éléments sont de provenance variée (membres d'associations criminelles traditionnelles diverses, complices d'occasion, personnel d'entreprises légales, conjoint et personnes de la même famille et ainsi de suite); la stabilité du regroupement est déterminée par la durée de l'opération entreprise et s'effondre lorsque cette opération s'interrompt; surtout, ce type d'associations qui regroupent des éléments hétérogènes est habitée de façon constitutive par le soupçon et la compétition interne et est de façon permanente au bord du conflit.»

Les individus issus de ces associations de criminels ne sont pas, contrairement à ceux des groupes traditionnels, membres d'une organisation. Ils se regroupent plutôt le temps d'une affaire. Ce type de criminels organisés s'inspire largement des perspectives dites économique et de réseau du crime organisé, tel que vu précédemment. Cette conception en deux temps des groupes du crime organisé nous apparaît être plus représentative de la réalité des dernières années et présente l'avantage de ne pas se restreindre aux groupes plus traditionnels qui présentent une plus grande stabilité dans le temps. Le présent mémoire s'appuiera donc entre autres sur cette double conception du crime organisé.

1.2. Le crime organisé : un concept difficile à définir

Malgré tout le mystère et les interrogations que soulève le crime organisé au sein de la population canadienne et les ressources qui sont annuellement octroyées par les différents paliers gouvernementaux pour contenir et enrayer ce type de criminalité dans nos sociétés, le crime organisé demeure encore aujourd'hui, au niveau conceptuel, un objet vague et

imprécis. Si plusieurs États, chercheurs, organismes policiers ont en effet soumis leur conception du phénomène, il apparaît que jusqu'à maintenant l'exercice de définir le crime organisé ait donné lieu à des définitions, théoriques ou légales, abondantes mais toujours partielles, voire incomplètes. Les recherches universitaires dans le domaine se sont autant intéressées aux différentes organisations criminelles (ex. : mafia italienne, bandes de motards, triades asiatiques), qu'aux secteurs d'activités du crime organisé (ex. : trafic de stupéfiants, contrebande, pari illégal, prostitution), à la lutte et à l'application de la loi en matière de crime organisé, ou aux champs plus particuliers du phénomène tels le narco-terrorisme et le blanchiment d'argent (Brodeur, 1998).

À la manière de ce qui se rapproche d'une méta-analyse de type qualitatif, nous nous proposons d'analyser un certain nombre de définitions émanant des autorités officielles canadiennes et de la littérature scientifique internationale sur le crime organisé. Cet exercice devrait nous permettre d'observer s'il existe des différences entre les deux types de définitions et de dégager certaines constantes au niveau de la conceptualisation du phénomène. L'ensemble des définitions utilisées ont directement été tirées du recueil de définitions du crime organisé élaboré par le Service de la recherche et de la lutte au crime organisé du ministère de la Sécurité publique (MSP) en date du 24 mai 2004⁸. L'analyse qui suit consiste donc à identifier les caractéristiques du crime organisé les plus récurrentes⁹ afin d'obtenir une meilleure idée de ce qui puisse constituer les bases d'une définition opérationnelle du phénomène¹⁰.

a) Les définitions des autorités canadiennes

Tel que mentionné précédemment, les définitions retenues pour la section d'analyse des définitions canadiennes sont au nombre de sept et proviennent d'organismes policiers et politiques (provinciaux ou nationaux) Le tableau 1.0 présente un aperçu des caractéristiques qui apparaissent les plus importantes dans le contexte policier canadien.

⁸ Ce recueil s'appuie à son tour sur la recension des définitions du crime organisé mise au point par le chercheur Klaus Von Lampe, à l'adresse Internet suivante : <http://freenet-homepage.de/kvlampe/OCDEF1.htm> (visité le 7 janvier 2007).

⁹ Selon la fréquence d'apparition des différentes caractéristiques.

¹⁰ Consulter l'Annexe 1 pour un aperçu de l'ensemble des définitions retenues.

Tableau I : Éléments composant les définitions policières canadiennes et leurs rangs respectifs

Rangs	Fréquence (f)
1^{er} rang :	f = 4 et plus
Durée de l'activité criminelle/sur une base régulière/incessants	6
Recherche de profits et/ou de pouvoir (appât du gain)	5
Commettre des activités criminelles diversifiées/infractions graves/activités criminelles	5
Structure (formelle ou informelle)	5
2^e rang :	f = 3
Recours à la violence	3
Recours à la corruption	3
3^e rang :	f = 1 à 2
Groupe composé d'au moins 3 personnes	2
Groupe/organisation criminelle (sans aucune autre précision)	2
Recours à l'intimidation	2
Complots criminels incessants	2
Membres sont interchangeable et n'affecte pas le groupe ou l'activité	2
Groupe composé de 2 personnes et plus	1
Opérant au Canada ou à l'étranger	1
Membres recrutés sur la base de leur désir de participer au groupe	1
Coordination des activités	1
Recours à la loyauté des membres	1
Recherche d'un pouvoir monopolistique	1
[Définition propose des exemples d'activités criminelles]	1
Utilisation de dispositions permettant l'anonymat (ex. : prête-noms)	1
Manipulation dans le secteur financier/recyclage des produits de la criminalité	1
Recours à l'extorsion	1
Grave menace réelle pour la société à plusieurs niveaux	1
Entreprises criminelles	1
Deux personnes ou plus (sans cependant parler de groupe)	1

Si l'on se fie à la fréquence d'apparition des éléments composant les diverses définitions auxquelles nous avons recours, il appert que la *durée/régularité de l'activité criminelle*, la *recherche de profits et/ou de pouvoir*, la *commission d'activités criminelles diversifiées et/ou graves* et l'existence d'une *structure (formelle ou informelle)* constituent les éléments qui reviennent le plus systématiquement dans les définitions policières canadiennes. Suivent de près au deuxième rang le *recours à la violence* et le *recours à la corruption*. Tout d'abord, soulignons que les trois derniers éléments de définitions mentionnés précédemment sont directement associés à la traditionnelle perspective bureaucratique du crime organisé, laquelle est depuis longtemps associée aux autorités officielles. Or, nombreux ont été les auteurs à affirmer que la manière dont les policiers conçoivent le crime organisé n'était pas tout à fait conforme à la réalité (Kelly, 1978) et était

incroyablement statique dans le temps (Reuter, 1993). Il est également intéressant de noter que les caractéristiques relatives à la recherche de profits, à la diversité/gravité et à la régularité des activités criminelles, lorsque prises toutes ensemble, semblent introduire l'idée selon laquelle le crime organisé constitue une manière de conduire des activités criminelles qui se distingue des autres formes de comportements criminels.

Certaines remarques peuvent également être formulées à l'endroit des éléments faisant référence au groupe comme entité constituante du crime organisé. Ainsi, il appert que les organisations policières canadiennes soient plutôt divisées quant au nombre d'individus jugé nécessaire pour former un groupe ou association du crime organisé. Il est en effet tantôt composé d'un minimum de deux personnes ($f=1$), tantôt de trois personnes ($f=2$) et tantôt d'un nombre non précisé ($f=2$). À cet effet, mentionnons que le législateur canadien, de par les modifications apportées par le projet de loi C-24 à la première loi antigang (C-95) en 2002, a fixé à trois le nombre de participants nécessaires pour qualifier un groupe d'individus de *gang* ou d'*organisation criminelle*. Somme toute, des sept définitions retenues, il appert que cinq d'entre elles fassent appel à la notion de groupe pour définir le concept de crime organisé.

L'examen des définitions policières nous a également conduit à examiner de plus près les propositions principales (par opposition aux propositions secondaires) des définitions retenues. Ainsi, quatre des sept définitions réfèrent directement à la notion de groupe(s), d'association ou d'organisation; une au crime commis par un groupe; une autre à la présence de deux personnes qui frayent ensemble et une dernière a été rédigée sous la forme d'une énumération de caractéristiques sans qu'il soit possible d'identifier une proposition principale. On est donc à même de constater que le crime organisé est encore une fois davantage conceptualisé par les organisations policières en terme de groupes ou d'organisation.

b) Les définitions émanant de la littérature scientifique sur le crime organisé

Comme il l'a été mentionné précédemment, les définitions retenues pour le champ de la littérature scientifique sont au nombre de trente-quatre. Ces dernières proviennent pour la

plupart de la littérature américaine et anglo-saxonne et s'étendent de 1941 à 2001 quant au moment de la publication. La plupart de nos définitions ont été publiées durant les décennies 1980 (n=9) et 1990 (n=16), alors que la recherche sur le crime organisé a connu une recrudescence en intérêt de la part des chercheurs.

Tableau II : Éléments composant les définitions émanant de la littérature scientifique sur le crime organisé et leurs rangs respectifs

Rangs	Fréquence (f)
1^{er} rang :	f = 15 et plus
Recherche de gains, de profits et/ou de pouvoir	16
Sur une base continue/indéterminée/indéfinie	15
2^e rang :	f = 8 à 14
Recours à la violence	13
Recours à la corruption	13
Commission de crimes, d'activités illégales et/ou légales	12
3^e rang :	f = 4 à 7
Recours aux menaces, à l'intimidation	6
Activité criminelle qui exige la participation de deux personnes ou plus	6
Entreprise criminelle (organisée)	5
Structure ou base hiérarchique du groupe (<i>plus spécifique</i>)	5
Présence d'une certaine structure (formelle ou informelle) (<i>plus large</i>)	5
Répercussions économiques, physiques, psychologiques et/ou sociétales	5
Conspiration/criminalité concertée/crime qui implique la coopération de plusieurs individus	4
4^e rang :	f = 1 à 3
Entreprise (non idéologique)	3
Spécialisation des compétences des participants ou non	3
Commission d'activités illégales par la gestion et la coordination de rackets et de vices	3
Activité criminelle complexe qui implique planification, organisation et/ou multiples niveaux d'exécution	3
Processus, manière de conduire des opérations criminelles qui est différente des autres formes de comportements criminels	3
Existence d'une ou plusieurs organisation(s) criminelles	3
Implique un certain nombre de participants en interaction proche	2
Commission d'activités illégales/illicites ou de crimes pour lesquels il existe une demande réelle du public	2
Existence de cartels, de monopoles	2
Implique une division du travail	2
<i>Définition propose une série d'exemples de crimes associés au crime organisé</i>	2
	2
Crime organisé = degré d'activité criminelle	
Crime professionnel	1
L'existence du groupe trouve sa place dans les entreprises qu'il possède	1
Entrave au contrôle public	1
Activité/processus qui possède certains attributs et caractéristiques	1
Existence de rôles, de statuts et de spécialisation	1
Volonté d'en faire une carrière chez les participants	1

L'activité criminelle est un moyen et non une fin en soi	1
Opère à l'international	1
Recours à des prête-noms, intermédiaires et associés légitimes	1
Protection des membres-clefs contre arrestation, identification, emprisonnement	1
Association de type bureaucratique	1
Série de transactions illégales entre plusieurs délinquants	1
Objectif de satisfaire certains vices que nos lois ne tolèrent pas	1
Recours au terrorisme	1
Recours à la fraude	1
Préséance du groupe sur les membres individuels	1
Faible degré de coopération des membres	1
Activités des groupes criminels	1
Introduction des produits de la criminalité dans l'économie légitime	1
Faire du commerce par d'autres moyens	1
<i>Impossibilité de proposer une définition qui puisse perdurer</i>	1

À l'instar des définitions policières, on constate que la *recherche de gains, de profits, la régularité de l'activité, le recours à la violence et à la corruption*, ainsi que la *commission de crimes ou d'activités légales et illégales* constituent les éléments de définitions les plus récurrents (au 1^{er} et 2^e rangs) dans la littérature sur le crime organisé. Dans une moindre proportion, on retrouve au 3^e rang : le *recours aux menaces, à l'intimidation*, la notion d'*activité criminelle qui exige la participation de deux personnes ou plus*, la notion d'*entreprise criminelle*, une *structure hiérarchique du groupe, une structure formelle ou informelle*, les *répercussions diverses sur la société* et la notion de *conspiration, criminalité concertée*. Or, un examen attentif de ces éléments de définitions permet d'observer que la perspective bureaucratique est encore très présente dans les écrits scientifiques. Bien que cette dernière ait longtemps été considérée comme l'apanage des corps policiers et des organes étatiques, force est de constater que cette perspective dite traditionnelle semble également recevoir un soutien certain de la part des chercheurs dans le domaine. Malgré tout, il appert que les perspectives économique et de réseau soient également représentées par la présence de certains éléments de définitions. Tout d'abord, la perspective économique, laquelle est largement inspirée de la thèse économique de Reuter (1983) et par la suite des travaux de Haller (1990 et 1991), peut être identifiée à travers des caractéristiques telles que la notion d'*entreprise criminelle* (organisée ou non) et celle d'*entreprise non idéologique, l'existence d'un groupe qui trouve sa place dans les entreprises qu'il possède, une série de transactions illégales et la commission d'activités illégales pour lesquelles il existe une demande réelle du public*. Bien que nous convenions

que les fréquences d'apparition de ces éléments de définitions soient relativement faibles, ces derniers demeurent tout de même plus présents dans le champ de la littérature scientifique sur le crime organisé que dans celui des autorités policières canadiennes. Quant à la perspective de réseau, qui se base sur le modèle du « clientélisme » et où la Mafia se révèle être un réseau flexible et informel (Morselli et al., 2003), voire un système de relations de pouvoir entre coparticipants (Albini, 1971, p. 263), bien qu'elle soit beaucoup plus faiblement représentée, notons la présence de la notion d'*implication d'un certain nombre de participants en interaction proche*.

En ce qui concerne l'étude des propositions principales des définitions de la littérature scientifique sur le crime organisé, il est possible de dégager de l'analyse de ces dernières, un total de six types de propositions principales décrivant le phénomène¹¹, à savoir la *commission d'activité criminelle* ou de *crimes* (f=14), une *entreprise* ou un *groupe d'entreprise* (f=5), une *hiérarchie/conspiration/criminalité concertée* (f=3), une *organisation criminelle* (f=3), un *processus, une méthode de conduction d'opérations ou d'activités criminelles* (f=3) et des éléments divers (f=7)¹². Il semble donc que les chercheurs conçoivent principalement le phénomène du crime organisé en des termes d'activités criminelles. Étonnement, il appert également que le concept d'*entreprise* ait reçu l'aval de plus de chercheurs que celui même d'organisation criminelle ou de hiérarchie/conspiration/criminalité concertée.

c) Synthèse et proposition d'une définition opérationnelle du crime organisé

Comme plusieurs auteurs l'ont souligné (Kelly, 1986; Van Duyne, 1996), il n'est pas aisé de fournir une définition du terme crime organisé qui soit basée sur l'expérience empirique dans le domaine de la recherche sur le crime organisé. Si certaines caractéristiques semblent être particulièrement récurrentes tant du côté des autorités officielles que des

¹¹ Lorsque les fréquences d'apparition des propositions principales sont additionnées, on arrive à un total de 36 au lieu de 35. Cela est dû au fait qu'une des définitions (ie.: G. R. Blakey dans Passas, 1995) est composée de propositions principales au lieu d'une seule comme les autres.

¹² Au sujet éléments divers, deux auteurs affirment qu'il est impossible de fournir une définition statique du crime organisé (f=2), deux autres parlent de *ce qui résulte lorsque les groupes se concentrent principalement sur la recherche de profits par la commission de crimes* (f=2), un autre de *commerce par d'autres moyens* (f=1), un autre de *série de transactions illégales* (f=1) et un dernier des *opérations de deux personnes ou plus* (f=1).

chercheurs (ex. : recherche de profits et/ou de pouvoir, la régularité ou la durabilité de l'activité criminelle ou du groupe, le recours à la violence et à la corruption, l'existence d'une structure (formelle ou informelle) et la commission d'activités illégales et légales). il semble cependant exister une nette différence entre les définitions émanant des organisations policières et celle proposées par les chercheurs quant à la composition des propositions principales des définitions utilisées. Chez les organisations policières canadiennes, l'examen de ces dernières nous a appris que le terme « crime organisé » réfère majoritairement à la notion de groupe, voire d'organisation criminelle, alors que du côté des chercheurs, on plutôt réfère à la commission d'activités illégales et, dans une moindre mesure, à une entreprise criminelle ou encore au processus ou à la manière dont sont commis les crimes ou les activités illicites. Comme le fait remarquer Brodeur (1998, p. 189), il est intéressant de remarquer que la plupart des définitions « sont généralement à deux étages, qui correspondent aux deux notions qui sont incorporées dans le concept de crime organisé, à savoir la notion de crime et celle d'organisation ».

Par ailleurs, nous avons également pu constater que la perspective bureaucratique, par des traits tels que le recours à la violence, à la corruption, ainsi que l'existence d'une structure formelle ou informelle), est encore observable dans l'ensemble des définitions étudiées. Or, nous avons vu que cette perspective qui s'intéresse au groupe, bien qu'elle reçoive encore aujourd'hui le soutien des organisations policières et de certains chercheurs, n'a jamais été complètement réfutée ni prouvée (Hawkins, 1969; Haller, 1992; Morselli et al., 2003). Également, malgré le fait que cela ne transparaisse pas dans les définitions policières étudiées, force est de constater que les corps policiers dans leur travail quotidien de lutte au crime organisé conçoivent les groupes ou les organisations criminelles en des termes ethniques. Or, nous avons émis un certain nombre de réserves au sujet d'une telle catégorisation.

Considérant l'ensemble des limites élaborées précédemment, ainsi que l'adhésion grandissante de plusieurs chercheurs à la perspective économique du crime organisé, le présent mémoire se propose de se distancer de la perspective bureaucratique et de la notion

de groupe pour s'appuyer davantage sur celle de crime ou d'activité criminelle. Tel que mentionné par Van Duyne (1996, p. 53):

As Smith (1978; 1980), Reuter (1983), Weschke (1986) et Van Duyne (1990) have shown, the economic activities of these organizing criminals can better be described from the point of view of "crime-enterprises" than from a conceptually unclear framework such as "organized crime".

Ces auteurs ont en effet fait la démonstration que certains des éléments de la perspective bureaucratique, notamment la mise en place d'un pouvoir monopolistique et l'existence d'une structure hiérarchique, pouvaient difficilement prendre place dans un contexte de marché économique. Par conséquent, nous croyons que le principe de l'offre et la demande qui régit la prestation de biens et services, en sus de certaines caractéristiques émanant du fait que ces derniers soient illégaux ou qu'ils aient recours à des moyens illégaux (ex. : le recours à la violence, la corruption, voire l'intimidation) témoigne d'une meilleure conceptualisation opérationnelle du phénomène. Qui plus est, cette façon de conceptualiser le crime organisé permettra également d'intégrer les regroupements plus instrumentaux de criminels, tel que mis de l'avant par Brodeur (1998). En conclusion, pour les besoins de la présente recherche, nous retiendrons la définition suivante du crime organisé : *les activités criminelles d'individus regroupés au sein d'une structure formelle ou informelle visant la recherche de profits et qui exécutent une variété d'infractions de nature criminelle ou économique, en ayant parfois recours à la violence, la corruption et l'intimidation, dans l'optique d'introduire des gains criminels dans l'économie légitime* (voir Plywaczewski, 2000, p. 99).

2. UNE ALTERNATIVE À LA COMPRÉHENSION ACTUELLE DU PHÉNOMÈNE DU CRIME ORGANISÉ

Force est de constater que certaines activités ou infractions criminelles, de par le degré de sophistication qu'ils nécessitent, leur nature ou même les modifications législatives qui leur ont été apportées, sont plus à même d'être perpétrés par des criminels oeuvrant au sein d'organisations criminelles. Voyons plus en détails certaines de ces activités criminelles qui

nous serviront ultérieurement d'indicateurs de la présence du crime organisé sur le territoire québécois.

2.1. Les activités et les manifestations du crime organisé

Nous avons vu au cours de la première section de ce chapitre que la plupart des définitions du crime organisé procédaient beaucoup plus par l'exemple que par l'élucidation de la nature du phénomène à définir (Brodeur, 1998). Ce faisant, beaucoup ont défini le crime organisé en pointant ses manifestations estimées les plus répandues et les mieux connues. Si d'un point de vue théorique, une telle méthode de conceptualisation comporte sa part de limites en s'appuyant sur des lieux communs (Brodeur, 1998), il reste que d'un point de vue pragmatique, ces définitions par l'exemple (ie.: le crime organisé c'est ce que fait la mafia ou les bandes de motards criminalisé) peuvent nous renseigner efficacement sur les activités ou autres manifestations découlant de la présence du crime organisé sur un territoire donné.

Ainsi, en ce qui a trait aux catégories d'infractions pouvant être rattachées au crime organisé, le trafic de stupéfiants, la contrebande (tabac, alcool, armes), la prostitution, la pornographie, le pari illégal, le prêt usuraire, l'extorsion et l'homicide par contrat s'inscrivent dans le spectre des activités traditionnelles du crime organisé (voir Brodeur 1998 pour obtenir une série d'auteurs ayant rédigé sur les activités du crime organisé). Moins connues au niveau de la recherche sur le crime organisé sont l'incendie criminel, les faillites frauduleuses, la fabrication de fausse monnaie et la pénétration du crime organisé au sein de certains syndicats de travailleurs, tels le camionnage, le travail portuaire et le monde du sport chez nos voisins du sud (Brodeur, 1998). Enfin, au niveau des activités du crime organisé plus récentes, l'auteur recense la fraude, le vol de carte de crédit ou leur reproduction, l'introduction d'immigrants illégaux et le traitement des déchets et la distribution des hydrocarbure. Le détournement d'argent ainsi que la criminalité en col blanc, tel que nous l'a récemment démontré le gouvernement canadien dans le cadre du scandale des commandites, sont également au nombre des activités criminelles associées au crime organisé. Bien entendu, il est impensable de penser aborder l'ensemble des activités criminelles ci-dessus au cours du présent mémoire. Aussi, ne seront développés que les

activités criminelles pour lesquelles nous avons obtenu des données disponibles et jugées fiables. À titre d'exemple, bien que la définition du crime organisé que nous avons privilégiée inclut notamment le recours à l'intimidation ou à la corruption, les règles de confidentialité régissant l'accessibilité et de la disponibilité de telles données ne permettent pas à l'heure actuelle de procéder à des analyses quantitatives de type géo-spatiale, tel que l'entend faire le présent mémoire. Cet aspect de la fiabilité et de la validité des données sera abordé et dûment explicité au lecteur au cours du chapitre portant sur la méthodologie et les données utilisées.

2.1.1. *Le vol de véhicules à moteur*¹³

Des récentes données publiées par Statistique Canada (Wallace, 2003) indiquent que de 1991 à 2001, le taux de vols de véhicules à moteur a augmenté de 10% au pays. Plus précisément, les automobiles représentaient 60% de tous les véhicules à moteur volés, contre 31% pour les camions, 3% pour les motocyclettes et 6% pour les autres véhicules. Selon le Bureau d'assurance du Canada (BAC), il semblerait que le vol de véhicules à moteur par des éléments du crime organisé constitue un problème de plus en plus importants au pays. En effet, selon leurs statistiques de 2002, il apparaît que plusieurs véhicules utilitaires sport et plusieurs voitures de luxe sont volées dans le but d'être revendus au Canada ou ailleurs dans le monde, tandis que les vols de véhicules plus vieux sont destinés à la revente des pièces (BAC, 2002a).

Selon Tremblay, Cusson et Clermont (1992, p. 159) et Ouimet (2005, pp. 254-255), il existe deux grandes catégories de vols de véhicules à moteur : le vol pour utilisation temporaire (*joyride*) et le vol destiné à la revente. Cette dernière catégorie se subdivise à son tour en deux sous-catégories : la vente de pièces usagées et la vente du véhicule en bonne et due forme. D'ailleurs, selon le Groupement des assureurs automobiles (1998, cité dans Ouimet 2005), du 45% des vols destinées à la revente, 33,75% concernent la revente

¹³ Défini à l'article 222 du Code criminel canadien, l'infraction de vol de véhicule à moteur consiste à prendre, ou à tenter de prendre, un véhicule à moteur sans avoir obtenu préalablement l'autorisation du propriétaire. Parallèlement, la loi définit un véhicule à moteur comme une automobile, un camion, une fourgonnette, un autobus, un véhicule de plaisance, un camion semi-remorque, une motocyclette, une machine de construction, une machine agricole ou tout autre véhicule terrestre motorisé (ex. : véhicule tout-terrain, *go-kart*, motoneige).

de pièces et 11,25% la revente du véhicule tel quel. Il semblerait d'ailleurs que le marché des pièces usagées sont plus florissant au Québec que partout ailleurs au Canada (Ouimet, 2005, pp. 254-255).

Le Département de la police de Vancouver (1999) a identifié quatre grands motifs qui poussent habituellement les individus à voler un véhicule à moteur. Tout d'abord, la balade en voiture volée, communément appelée *joyride*, constitue un vol sans autre raison que la «promenade aux alentours». Le véhicule est habituellement retrouvé près du lieu du vol dans les deux jours suivants l'événement. Le deuxième motif concerne l'utilisation du véhicule à moteur pour se déplacer entre deux endroits précis. Une fois arrivé à destination, le véhicule est souvent abandonné. Le troisième motif identifié par la police de Vancouver se rattache au transport de gens dans le contexte de la commission d'un délit (ex. : vol qualifié, introduction par effraction ou trafic de stupéfiants). Le véhicule est souvent retrouvé abandonné et endommagé. Enfin, le quatrième et dernier motif a trait aux vols à des fins commerciales. Orchestrés par des individus provenant du crime organisé, ces vols visent deux formes de revente : la revente de véhicules tout entier et la revente des pièces. A cet effet, mentionnons rapidement qu'il existe d'importantes différences au niveau du modus operandi utilisé par les voleurs selon le type de revente visé¹⁴. Enfin, il va sans dire que les véhicules volés à des fins de revente ne sont que très rarement retrouvés par les autorités compétentes. Or, ce sont principalement les vols commis sous le couvert de ce dernier motif qui seront examinés au cours du présent mémoire.

À propos des caractéristiques des voleurs, il semble s'opérer un phénomène de recrutement de jeunes par les membres de réseaux organisés de criminels et ce, dans une optique de protection, soit d'éviter que les figures importantes de ces réseaux ne se fassent intercepter par la police (Comité national pour réduire le vol automobile, 2000). Il est d'ailleurs possible de considérer que ce recrutement constitue une porte d'entrée pour ces jeunes dans l'univers du crime organisé (Comité national pour réduire le vol automobile, 2000 ; Ouimet, 2005). L'information contenue dans les fichiers d'événements criminels

¹⁴ Pour de plus amples détails sur les modus operandi utilisés dans le cadre du vol de véhicules à moteurs, consulter les auteurs suivants : Finn (2000), Bureau d'assurance du Canada (2001), Martiniuk et Mazzilli (2001), (Clarke et Brown, 2003) et (Gant et Grabosky, 2001).

concernant les vols de véhicules à moteur demeure relativement limitée compte tenu du faible taux de solution pour ce type de crime ainsi que du faible nombre de suspects identifiés. Malgré tout, pour 1997, les données de la DUC indiquent que 96,4% de suspects sont des hommes et 25,6% des mineurs (Ouimet, 2005). Les analyses de distribution du taux de suspects de vols de véhicules à moteur en fonction de l'âge pour l'année 1997 indiquent que la majorité des vols de véhicules sont commis par des jeunes âgés de 16 à 20 ans (Ouimet, 2005). Il importe cependant de souligner la possibilité que les risques d'arrestation pour ce type de crime soient plus élevés pour les adolescents et les jeunes adultes que pour les délinquants plus âgés, compte tenu de leur inexpérience et du caractère probablement moins organisé de leurs activités (Idem, p. 257). Ce faisant, il est possible de croire que les jeunes sont surreprésentés au niveau des statistiques sur les vols de véhicules à moteur.

Le vol de véhicule est parmi les crimes les plus difficiles à solutionner. Par conséquent, les taux de solution observés pour ce genre de crime sont particulièrement faibles, soit de 10% en 1997 comparativement à 22% en 1974 (Ouimet, 2005, p. 262). À cet effet, ce dernier suggère que le développement de réseaux de professionnels pour la revente de véhicules ou de pièces ou l'exportation ne soit pas totalement étranger à la faiblesse du taux de solution de ce type de crime contre les biens. Non seulement les analyses de Ouimet (2005) démontrent que les policiers solutionnent de moins en moins les vols de voitures, mais également qu'ils procèdent de moins en moins à des mises en accusation. D'ailleurs, compte tenu de la récente décision de la SQ de fermer le *Service d'enquête des crimes contre la propriété* au début des années 2000, on peut s'attendre à peu de changements dans les taux de solution et mise en accusation pour vols de véhicule moteur au cours des prochaines années¹⁵.

¹⁵ Mentionnons cependant qu'une répartition des dossiers d'enquête vers la Direction des enquêtes sur le crime organisé (DECO) et vers les Bureaux régionaux d'enquête (BRE) a tout de même été effectuée dans l'optique de limiter la prolifération de ce type de criminalité sur les 10 districts de la SQ.

2.1.2. *Le règlement de compte*

Que ce soit à l'intérieur d'une même organisation criminelle ou entre bandes rivales, il arrive que des situations conflictuelles relatives aux activités criminelles (ex. : guerre au niveau du partage des territoires de vente) ou aux relations de confiance entre les individus (ex. : doutes à l'effet qu'un membre du groupe parle à la police ou au clan adverse) éclatent au grand jour. Or, le caractère illégal des activités auxquels certains individus s'adonnent ne permet pas que ces conflits soient réglés dans le système de justice traditionnel. Ce faisant, il se développe un système de justice parallèle dans lequel il n'est pas rare que les menaces, l'intimidation, les voies de faits et le meurtre soient employés pour mettre fin à une situation jugée dérangeante par certains.

Dans une étude portant sur les tendances en matière d'homicides au Québec de 1954 à 1989, Grenier (1993), à partir d'une typologie des homicides en cinq groupes¹⁶, a déterminé que les règlements de compte imputables au crime organisé ou aux personnes impliquées dans des activités criminelles ont enregistré, parmi tous les types d'homicides, la hausse la plus rapide et ce, du début des années 60 jusqu'à la fin des années 70. Par la suite, pour la période de 1980-1984, la hausse de ce type d'homicides a ralenti pour finalement diminuer considérablement au cours de la période 1985-1989¹⁷. Pour Ouimet (2005), les règlements de compte constituent un facteur important à considérer dans la compréhension de l'évolution des homicides au Québec. En effet, plus volatil que les autres types d'homicides, l'augmentation des règlements de compte au Québec concorde largement avec les guerres de gangs que ce sont périodiquement livrés les Italiens, le gang de l'Ouest (ie. : les frères Dubois), puis plus récemment, entre 1995 et 2000, les bandes de motards criminalisés¹⁸, notamment au niveau du contrôle des territoires de distribution de stupéfiants.

¹⁶ Les homicides familiaux ou passionnels, les règlements de compte, les homicides querelleurs ou vaindicatifs, les homicides sexuels et les homicides imputables à la folie.

¹⁷ On passe en effet de 229 (1980-1984) à 104 homicides (1985-1989).

¹⁸ Au Québec, les Popeyes ont été constitués en 1968, les Nomads en 1969, les Pacific Rebels en 1970 et les Outlaws et les Hells Angels en 1977 (Alain, 1991).

Une autre étude québécoise portant sur les règlements de compte, celle de Gilbert Cordeau (1990), s'est plus particulièrement intéressée aux guerres de gangs au Québec de 1970 à 1986. Ses résultats ont démontré que l'on pouvait seulement imputer 20 % des homicides entre motards à des guerres de gangs, la majorité étant des règlements de compte traditionnels où des membres du crime organisé décident plutôt de résoudre leur différend pour des raisons personnelles. Autre fait intéressant : les motards assassinés le sont habituellement par des gens de leur propre organisation. Enfin, selon les analyses de Cordeau (1990), il semble que les règlements de compte aient suivi une tendance à la hausse entre 1972 (13 meurtres) à 1975 (60 meurtres), suivi d'une diminution jusqu'en 1978-80 (de 20 à 25 meurtres), puis d'une hausse en 1984 (45 meurtres) pour finalement diminuer au cours des deux années subséquentes.

De manière générale, force est de constater que le nombre annuel de règlements de compte a un impact direct et parfois considérable sur l'évolution du taux d'homicides au Québec. Or, si les années 70 semblent avoir été particulièrement marquantes en la matière, il semble que plus récemment, les règlements de compte aient de nouveau connu une recrudescence. Les données issues de l'*Enquête sur l'homicide* de 1999 à 2003 ont démontré que la guerre que se sont livrés les Hells Angels et les Rock Machines au Québec à la fin des années 90 et à l'aube du deuxième millénaire a eu un impact significatif sur le nombre d'événements de règlements de compte. Au Québec, de 1999 à 2003, le nombre de règlements de compte a connu des sommets en 1999 et 2000 pour tranquillement diminuer de 2001 à 2003.

2.1.3. Le trafic de stupéfiants

Au Canada, la vente de stupéfiants, son trafic, sa culture, sa possession et son importation constituent autant d'infractions prise en charge par la Loi fédérale réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS), laquelle a été adoptée en juin 1996 par le gouvernement canadien. S'inscrivant très certainement dans une logique de marché où il existe une demande de la part du public pour diverses substances ainsi qu'une offre de la part d'entrepreneurs illégaux, le trafic de stupéfiants, pris dans son ensemble, se révèle être ce que plusieurs appellent un crime consensuel ou, autrement dit, un crime sans victime. Ce faisant, pour qu'une infraction soit constatée par la police, il est nécessaire que celle-ci soit

détectée afin de poursuivre les protagonistes impliqués en justice¹⁹. Conséquemment, ce type de criminalité variera énormément en fonction de la proactivité de la police dans les enquêtes en matière de stupéfiants. Comme il l'a été mentionné précédemment, l'activité criminelle que constitue le trafic de stupéfiants (et les autres infractions s'y rattachant) suit une logique de marché modulée par le principe de l'offre et la demande. Or, en ce qui a trait à cette dernière, il apparaît que les infractions de possession simple puisse nous renseigner sur ceux qui exercent une pression sur la demande : les consommateurs de drogues. Mentionnons rapidement que les statistiques issues des programmes de distribution et d'échanges de seringues au Québec sont également susceptibles de nous informer à ce sujet (Noël et Cloutier, 2005).

Les statistiques de l'enquête de *Santé-Québec* sur les consommateurs de drogues illicites au Québec en 1992 ont révélé que 34,5 % des gens avouaient avoir déjà consommé de la marijuana au cours de leur vie et que 10,6 % avouaient en avoir pris dans la dernière année (Ouimet, 2005). Ces analyses ont aussi démontré que la deuxième substance la plus populaire était la cocaïne (et le crack). Il semble donc qu'au Québec, il y avait en 1992 un total de 371000 consommateurs de marijuana, 96000 consommateurs de cocaïne (et crack) et 38000 adeptes des drogues psychédéliques (LSD, PCP). Le nombre de consommateurs d'héroïne, drogue plus rare, n'était que de 7, ce qui, selon Ouimet (2005, p. 318), a bien des chances de ne pas bien représenter la réalité. Aussi, en ce début de deuxième millénaire, il y a fort à parier que l'engouement des jeunes (et parfois même des moins jeunes) pour les fêtes de type « rave » fasse augmenter le nombre de consommateurs de drogues chimiques telles l'*ecstasy* et le *speed*, deux substances contenant du MDMA, lequel est utilisé comme stimulant et hallucinogène. Dans la même veine, une étude plus récente du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 1998 dans Ouimet, 2005) indique que 33 % des Québécois auraient consommé des drogues illicites au cours de leur vie contre 9,2 % qui étaient des consommateurs au moment de l'enquête. Aussi, ce sont surtout les jeunes de 15 à 24 ans, dans une proportion de 32 %, qui consommeraient des drogues.

¹⁹ Bien qu'à première vue, on puisse penser qu'il n'existe pas de crimes irrésolus en matière de stupéfiants, il reste que, chaque année, de nombreuses plantations avec tout ce que cela comporte (ex. : sacs de feuilles de cannabis, accessoires, etc) sont retrouvées par les policiers, sans pour autant être reliées à des individus, faute de preuves ou d'informations.

Ces estimations générales auront tôt fait de dévoiler au grand jour ce que plusieurs partisans de la répression des drogues ne veulent pas entendre : la consommation de drogues au cours de la vie des Québécois est une affaire plutôt courante. Si près d'un tiers de la population avoue avoir consommé de la marijuana et 10% des drogues plus dures et que la population du Québec s'établit autour de sept millions, il va sans dire que ce sont des millions de transactions de drogues qui sont réalisées chaque année dans la belle province. Qui dit transaction dit aussi contacts avec des individus impliqués dans le crime organisé, voire dans une criminalité hautement organisée et qui s'occupent de maintenir une offre pour une diversité de produits illégaux. À ce chapitre, l'étude de Caulkins et Reuter (1998) portant sur les prix de la drogue en lien avec les marchés de la drogue montre à quel point, plus particulièrement dans le cas de drogues telles la cocaïne et l'héroïne qui doivent être importées des pays producteurs, il existe d'étapes à franchir, auxquelles sont associés des coûts importants, de point de production de la drogue à son point de vente final. Ce faisant, d'aucun ne s'objectera à l'affirmation selon laquelle le trafic de stupéfiants nécessite l'implication de plusieurs protagonistes et constitue donc une activité autant organisée et sophistiquée.

2.1.4. Le vol de type organisé

Que ce soit au niveau de la littérature scientifique ou des infractions prévues par le Code criminel canadien, il n'existe pas à proprement parler de catégorie de crime qui porte le nom de vol organisé. Or, il existe pourtant des groupes, ou sous une forme plus organisée encore, des réseaux de criminels spécialisés dans le vol d'argent ou d'objets de petite ou grande valeur. Certains effectuent leurs vols sous la contrainte ou la menace (vol qualifié, extorsion), alors que d'autres dérobent des biens ou valeur monétaire à l'insu ou en absence du propriétaire (introduction par effraction, cambriolage, vol simple de plus ou moins 5000\$, vol de véhicule moteur). L'infraction de recel, quant à elle, concerne l'individu qui se retrouve en possession de biens volés dans le dessein de les revendre. Enfin, on retrouve la fraude qui peut prendre une variété de formes et qui se renouvelle constamment pour suivre les développements technologiques en matière de transaction (Ouimet, 2005, p. 285).

Que ce soit au sein d'organisations criminelles traditionnelles ou de regroupements *ad hoc* de délinquants, un certain nombre de criminels opère à plusieurs. Certes, les études sur la co-délinquance ont montré qu'il s'agissait surtout d'une affaire de jeunes adolescents (Reiss, 1988 ; Weerman, 2003). Cependant, certains types d'infractions contre la propriété requièrent une certaine organisation au sens d'une préparation (ex. : se procurer une arme, identifier la cible, distribution des tâches, etc.) et du nombre d'individus impliqués directement ou indirectement dans la commission du délit. Prenons l'exemple du vol qualifié. Comme le mentionne Ouimet (2005, pp. 215-216), le bassin d'individus qui pratiquent le vol qualifié est relativement petit, mais ceux qui les commettent sont responsables d'une importante part des vols qualifiés. Souvent perpétrés par des criminels de carrière ou des toxicomanes en manque de drogues, le vol qualifié fut longtemps associé à une criminalité de groupe. « Au milieu des années 70, on a donc vu des criminels s'organiser et devenir des professionnels des vols de banque. Ces groupes étaient fortement armés, agissaient avec la vitesse de l'éclair et défiaient toutes les règles de discrétion » (Ouimet, 2005, p. 226). Aujourd'hui, considérant la baisse de l'utilisation de l'argent comptant et l'augmentation des mesures de sécurité dans les banques et les commerces, il semble que cela ait eu un effet dépresseur sur l'ensemble des crimes contre la propriété, lequel a provoqué à son tour un déplacement des cibles (ex. : plus petits commerces, moins d'argent), ainsi qu'un engouement pour de nouveaux types d'activités criminelles (Ouimet, 2005, p. 227), notamment la fraude sous toutes ses formes.

En ce qui a trait au cambriolage, l'étude de Lauzon (1971) sur ce phénomène au Québec a démontré que les protagonistes impliqués étaient surtout des délinquants juvéniles ou de jeunes adultes. Or, le crime de recel est directement en lien avec le cambriolage puisqu'il implique la participation d'un acheteur/revendeur dans l'écoulement de la marchandise. À cet effet, si les marchés aux puces regorgent d'articles contrefaits, ils offrent aussi à leurs clients toute une série d'articles volés dans des résidences, des commerces, etc. En parlant des vols de plus de 5000\$, Ouimet (1998) mentionne que l'augmentation du nombre de commerces de biens usagés expliquerait pourquoi le nombre de cambriolages dont la valeur du montant est supérieure à 5000\$ a doublé au cours des dernières années. Désormais, il semble que les amateurs se soient retirés et que les professionnels soient plus nombreux et

plus productifs. Selon Ouimet (2005, p. 267), « la police met au jour régulièrement de petites filières de voleurs qui fonctionnent en groupe. Les raids effectués dans les dépôts de marchandises dévoilent un grand nombre d'objets volés ». Il y aurait même des voleurs qui volent en vrac (ex. : 15 robes d'un coup puis un complice les attend dans une voiture au coin de la rue).

Tel que constaté dans le tableau III (disponible à l'Annexe 1) tiré du *Rapport annuel sur la criminalité au Québec* en 2003, publié annuellement par le ministère de la Sécurité publique, très peu d'infractions contre la propriété, soit moins de 0,25 % du total pour l'ensemble des infractions, sont commises par plus d'un individu.

Nous devons cependant apporter un important bémol à ces statistiques policières qui ne présentent en réalité que les suspects appréhendés et dûment identifiés par les policiers. De plus, le manque de temps et de ressources et peut-être le moins grand intérêt des grands corps policiers à enquêter certains crimes contre la propriété, les faibles taux de solution pour les introductions par effraction (10,6 %), les vols de plus et de moins de 5000\$ (respectivement 11,2 et 19,8 %), le vol de véhicule automobile (11,1 %) et de camions (8,2 %) (Paré, 2002) en comparaison d'autres crimes, ainsi que l'existence de délinquants prolifiques et expérimentés responsables d'une importante proportion de la criminalité dans un secteur ou une région donnée constituent autant d'hypothèses susceptibles d'expliquer un aussi faible nombre d'accusés pour les catégories d'infractions contre la propriété. Malgré tout, si contrairement au trafic de stupéfiants ou à la prostitution, les vols de types organisés semblent moins directement associés au crime organisé, il reste que de tout temps, des criminels jeunes et moins jeunes se sont associés au sein de réseaux dûment constitués ou complètement relâchés pour tirer profit de l'appât du gain. Même si les statistiques démontrent que leur nombre est faible, il demeure important de s'intéresser également à cette criminalité organisée contre les biens. Mentionnons enfin rapidement que la récente création en 2006 de l'infraction de l'invasion domiciliaire au sein du programme des statistiques policières, laquelle implique la majorité du temps la présence d'au moins deux protagonistes, s'avérera être une infraction fort intéressante à étudier au niveau de la co-délinquance dans le cadre de la recherche sur le crime organisé. En effet, lorsque les corps

policiers auront trouvé un moyen adéquat de dénombrer ce type d'activité, l'invasion domiciliaire – qui constitue pour l'instant une circonstance aggravante de l'introduction par effraction ou encore, de la séquestration en bonne et due forme – deviendra un indicateur fort probant dans le domaine des vols organisés.

2.1.5. La prostitution

Au Québec et au Canada, le contexte légal contemporain dans lequel s'inscrivent les activités de prostitution est principalement régi par trois articles du Code criminel canadien relatifs aux maisons de débauche (art. 210, 211), au proxénétisme (art. 212) et aux infractions se rattachant à la prostitution (art. 213), en d'autres termes, à la sollicitation. Dans les faits, l'acte d'une personne de vendre ou de louer son corps à une autre n'est pas prohibé par la loi. C'est davantage l'exploitation commerciale de la prostitution, laquelle implique de larges pertes de revenus pour l'État, ainsi qu'une série de problèmes sociaux considérables, que les lois existantes ont pour objectif de réprimer (Ouimet, 2005).

Par ailleurs, en ce qui concerne la législation des comportements de sollicitation ayant lieu dans le cadre de la prostitution de rue, il importe de souligner que d'importants changements ont été apportés à la loi à la suite du jugement rendu dans l'*Arrêt Hunt* en 1979²⁰. En effet, suite à la définition de terme sollicitation par la Cour Suprême, les prostituées se montrent que très rarement harcelantes avec les clients, ce qui a comme portée de réduire au maximum les accusations portées dans les tribunaux criminels en matière de prostitution. Également, la *Loi sur la sollicitation*, rendue inopérante de 1977 à 1986, a été remplacée par le projet de loi C-49, lequel a permis d'encadrer la prostitution en rendant illégaux les comportements de sollicitation aux fins de prostitution, soit l'article 213 actuel du Code criminel canadien. Toujours en lien avec la prostitution de rue, nul ne se surprendra de constater que jusqu'à tout récemment, la prostitution de rue ait davantage lieu dans les grands centres urbains que dans les milieux ruraux ou dans les banlieues du

²⁰ Dans cette affaire, il était question d'un policier déguisé en civil qui a fait monter une prostituée dans son véhicule. Cette dernière lui propose alors des services de nature sexuelle, suite à quoi le policier a procédé à son arrestation. La Cour statue alors que l'action de solliciter « implique nécessairement une action pressante, insistante ou harcelante » (Ouimet, 2003, p. 301) et Madame Hunt n'est pas reconnue coupable des accusations de sollicitation portées contre elle. Il va sans dire que la définition donnée par les tribunaux allait rendre le travail de répression en matière de prostitution de rue plus difficile pour les policiers à partir de 1979.

Québec. Dans la belle province, c'est principalement à Montréal, Québec et Trois-Rivières que l'on retrouve ce type de prostitution (Ouimet, 2005, p. 302). Également, bien qu'il existe encore peu d'études empiriques sur le phénomène à Montréal ou dans la province, mentionnons la montée d'activités de recrutement de jeunes filles pour les clubs de danseuses nues et/ou la prostitution par certains membres de gangs de rue en territoire montréalais, et la proximité croissante de ces gangs avec les groupes de motards criminalisés (Conférence nationale sur les gangs de rue, Nicolet, 12 octobre 2005).

En ce qui concerne la législation des danses-contact se produisant dans les bars de danseuses, c'est dans les années 80 que le concept de la danse à 5 \$, qui prévoit une danse privée, soit sur un tabouret devant le seul client qui paye, prend naissance. L'État tolère que ces danses érotiques aient lieu en autant qu'elles n'impliquent pas de contacts physiques entre les protagonistes, sans quoi des accusations d'indécence publique pouvaient être portées. « Pour éviter cela, des propriétaires installèrent des isoloirs dans leur établissement permettant d'offrir des danses à 10 \$ où il y aurait des contacts physiques entre la danseuse et le client » (Ouimet, 2005, p. 305). Ainsi, depuis que ce type d'établissement n'est plus considéré comme une maison de débauche et que l'article de la Loi sur les permis d'alcool du Québec, qui visait à empêcher les danseuses de fraterniser avec les clients, est invalidé, il est possible de remarquer que le nombre d'établissement qui offrent ce genre de service de nature sexuelle a augmenté au fil des ans (Plamondon et al., 2002 ; Ouimet 2005)²¹.

Qui plus est, force est de constater que les danses-contact sont de nature à inciter bien plus que de simples attouchements ou caresses. Il devient alors légitime de présumer que cela peut mener à l'offre et la demande de services sexuels complets, ce qui contreviendrait à la loi puisqu'il serait alors question de tenir une maison de débauche²². À cet effet, Ouimet (2005, p. 305) mentionne que depuis quelques années, certains établissements encouragent leurs danseuses à fournir des services sexuels complets à l'intérieur des isoloirs. Ces bars

²¹ À l'été 1998, le Service de police de la communauté urbaine de Montréal parvient à faire fermer les portes de tous les établissements de l'île de Montréal permettant les danses-contact à 10 \$ dans les isoloirs. Or, un an plus tard, dans l'*Arrêt Pelletier*, la Cour suprême du Canada rétablit l'acquittement d'un propriétaire qui avait été reconnu d'avoir tenu une maison de débauche et d'avoir permis des actes indécents dans son établissement, soit des danses-contact à 10 \$ dans des isoloirs (Ouimet, 2005).

²² Le Code criminel définit une « maison de débauche » comme un local qui est tenu ou occupé ou fréquenté par une ou plusieurs personnes aux fins de prostitution ou pour la pratique d'actes d'indécence.

seraient d'ailleurs souvent situés à l'extérieur des zones urbaines, le long des autoroutes par exemple (Ouimet, p. 305). La recherche de Plamondon et al. (2002), laquelle fait état d'informations obtenues auprès de la SQ, indique que 46,4% des bars de danseuses nues de leur échantillon offrent de l'hébergement à leurs employées à proximité du lieu de travail (ex. : deuxième étage de l'établissement abritant le bar, au sous-sol ou dans des chambres de motel situées près de l'établissement). Il va sans dire que cette possibilité d'hébergement pour les danseuses nues n'est pas sans lien avec l'offre de services sexuels complets.

Dans une recherche produite pour le compte du Conseil du statut de la femme (Plamondon et al., 2002), on apprend d'ailleurs que les bars de danseuses nues constitue un fief du monde criminalisé au Québec. En excluant ceux situés sur le territoire de l'Île-de-Montréal²³, il semble que 80 % des bars de danseuses nues situés sur l'ensemble du territoire québécois offrent des services sexuels allant de la masturbation à la relation sexuelle complète (Plamondon et al., 2002, p. 67). Qui plus est, selon cette même étude, 57 % des propriétaires et du personnel des bars de danseuses nues ont des liens avec le milieu criminalisé et 36 % des relations établies avec les motards criminalisés. Également, les agences de placement de danseuses nues, lesquelles assurent le transport des filles entre les régions afin de maintenir un bon service à leurs clients, sont contrôlées et exploitées par des membres en règle ou des relations des motards criminalisés. En définitive, de tels résultats démontrent l'existence de liens réels et non équivoques entre l'univers de la prostitution et celui du crime organisé.

²³ Comme il s'agit d'informations en provenance de la SQ, laquelle ne couvre pas les activités criminelles survenant le territoire du Service de police de la Ville de Montréal, les chiffres indiqués concernent le reste du territoire. Malgré tout, considérant l'importance de la criminalité de les grandes métropoles, il va sans dire que les statistiques de la SQ peuvent très bien s'appliquer à la réalité montréalaise, si ce n'est que la situation est encore pire qu'ailleurs au Québec.

CHAPITRE 2 : PROBLÉMATIQUE

1. PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

Au mois d'août 2000, la GRC finalisait le projet *SLEIPNIR*²⁴ : *La matrice des données sur le crime organisé (version longue)*, une méthode d'analyse permettant aux policiers, qui oeuvrent dans le domaine du crime organisé, d'évaluer la menace relative que posent chacune des organisations criminelles envers la société canadienne. Développée par Steven Strang, analyste stratégique à la GRC, la méthode SLEIPNIR constitue très certainement un des premiers exemples de techniques d'analyse de la menace posée par le crime organisé à voir le jour au Canada. Si au moment de son implantation en 2002-2003, l'outil reçoit un accueil plutôt favorable dans le reste du Canada, et ce particulièrement dans les provinces de l'Ouest, le Québec, quant à lui, constate certaines lacunes conceptuelles et méthodologiques dans l'outil qui l'amène à se questionner sur plusieurs des aspects du SLEIPNIR. Parallèlement, le SRCQ²⁵, propose d'entamer des travaux sur la révision et SLEIPNIR et le développement d'indicateurs de la menace posée par les groupes du crime organisé au Québec.

Jusqu'à maintenant, peu de chercheurs ou d'études ont proposé une méthodologie permettant d'évaluer rigoureusement et scientifiquement le phénomène du crime organisé. La technique SLEIPNIR constituant un des premiers exemples dans le domaine au Canada, nous croyons d'abord nécessaire d'exposer les limites conceptuelles et méthodologiques d'un tel outil d'évaluation de la menace des groupes du crime organisé afin d'ensuite proposer une alternative à celui-ci. Seront présentés un bref fonctionnement de l'outil ainsi que les principales critiques pouvant être formulées à son sujet. Par la suite, les objectifs, un bref aperçu de la méthode d'analyse privilégiée dans cette étude, ainsi qu'un bref retour sur la pertinence et l'originalité de cette recherche seront explicités. En conclusion, il importe de mentionner que la technique *SLEIPNIR* elle-même, ainsi que le renseignement qui est utilisé par les analystes pour calculer le risque de menace posé par les différents groupes

24 L'ensemble de cette section s'appuie sur le document *Projet SLEIPNIR : La matrice des données sur le crime organisé (version longue)* préparé par la sous-direction des analyses criminelles de la GRC en août 2000.

25 Créé en vertu du décret 112.2001 du gouvernement provincial, le Service du renseignement criminel du Québec poursuit les quatre (4) objectifs suivants pour le bénéfice de tous les corps policiers de la province : 1) Mise en commun efficace et sécuritaire du renseignement; 2) Promotion de l'échange du renseignement; 3) Établissement de normes et de méthodes; promotion de la formation et 4) Production d'analyses stratégiques.

criminels à l'étude sont de nature confidentielle. Qui plus est, le document explicitant la technique d'analyse est restreint au niveau de sa diffusion, ce qui entraîne comme conséquence de limiter la précision de certaines de explications avancées dans cette section du mémoire.

2. DESCRIPTION DE LA TECHNIQUE D'ANALYSE SLEIPNIR

De manière générale, il convient de mentionner que la technique *SLEIPNIR* prend la forme d'une longue matrice, d'une grille, composée de deux axes où les groupes criminels ciblés par les autorités sont évalués en fonction d'une série de dix-neuf caractéristiques. Ultimement, cette technique vise à permettre aux analystes en renseignement criminel des corps de police de classer les groupes du crime organisé selon leur importance et ce, de façon objective, détaillée et systématique, en s'appuyant sur un consensus entre spécialistes du domaine, ainsi que sur leur propre jugement (Projet *SLEIPNIR*, GRC, 2000, p. 1).

Sur le premier axe (axe des x) de la matrice se trouvent les différents groupes du crime organisé. Il semble que la catégorisation à laquelle recours cette technique d'analyse s'appuie sur la nomenclature des neuf grands groupes du crime organisé utilisés par l'appareil policier en général. On parle donc d'individus habituellement fortement criminalisés reconnus comme faisant dûment partie d'un groupe ou d'un gang (ex. : les différents chapitres des bandes de motards criminalisés). Il importe de comprendre que les groupes criminels sont évalués un à la suite des autres. Le deuxième axe (axe des y), quant à lui, comprend un ensemble de 19 attributs (ou caractéristiques) classés par ordre d'importance (ex. : corruption, violence, infiltration, expertise, subversion, utilisation de renseignements, stratégie, champ d'activité, etc.). Il s'agit alors d'évaluer l'importance du niveau de menace posé par le groupe par rapport à chacun des dix-neuf attributs, à savoir si cette menace est élevée, moyenne, faible, nulle ou encore inconnue. Pour ce faire, l'analyste doit s'appuyer sur la définition générale (ex. : corruption) et à celles se rapportant aux quatre niveaux de menace (ie.: qu'est-ce qu'une corruption élevée, moyenne, faible ou nulle selon les précisions de la technique *SLEIPNIR*) pour l'ensemble des attributs retenus. Le tableau IV, disponible à l'Annexe 2, fournit au lecteur un exemple de ces définitions

reflétant les différents niveaux de menace de l'attribut « corruption » à l'intérieur du *SLEIPNIR*.

Au sujet de la pondération des attributs, il importe de souligner que pour chacun des niveaux de menace des dix-neuf attributs est associé une valeur numérique précise (cote). À cet effet, le tableau V de l'Annexe 2 présente la liste des dix-neuf attributs de la matrice selon un ordre croissant d'importance, ainsi que la cote qui leur est rattachée. Conséquemment, la pondération de l'attribut considéré le plus important par la technique *SLEIPNIR*, soit l'attribut « corruption », sera plus élevée que celle des dix-huit autres attributs²⁶, tels que la stratégie, la mobilité ou la discipline. Quant aux valeurs des attributs selon leur niveau de menace, elles sont également classés par ordre d'importance, de façon à ce qu'une cote « élevée » pour l'attribut « corruption » est plus importante qu'une cote « moyenne ». C'est en fait le total des dix-neuf attributs indiquant un score final qui représente la menace ou le risque représenté par un groupe du crime organisé donné²⁷.

Lorsque la matrice est remplie, on obtient une liste de groupes criminels classés selon la menace relative qu'ils posent. C'est précisément la comparaison des différents scores finaux qui permet aux gestionnaires de corps policiers d'identifier quels groupes du crime organisé posent une menace plus sérieuse pour la sécurité de la société en s'appuyant sur une analyse stratégique du phénomène.

3. LES CRITIQUES DU SLEIPNIR

De nombreuses critiques peuvent être apportées tant au niveau conceptuel qu'au niveau de la méthode de travail à laquelle sont soustraits les participants, soit (idéalement) les experts en renseignement criminel des différentes organisations policières du pays, autant qu'elles

²⁶ Ainsi, une cote *élevée* pour l'attribut «corruption» (cote = 76) a une valeur plus importante qu'une cote *élevée* pour l'attribut «violence» (cote = 72).

²⁷ Il est à noter que le concepteur du *SLEIPNIR* a décidé d'attribuer la valeur d'une cote «moyenne» à la valeur «inconnue» d'un attribut. «Comme les cotes augmentent de façon exponentielle, le calcul de la moyenne des totaux pour compenser les valeurs «inconnue» modifie considérablement les résultats. [...] En effet, les totaux deviennent exagérés par rapport à l'importance relative des attributs» (idem, p. 10) ».

soient locales, provinciales ou nationales²⁸. D'emblée, il importe de mentionner que la technique SLEIPNIR implique, pour l'organisation policière qui décide de l'appliquer, la présence d'un certain bagage analytique en matière de criminalité organisée. En d'autres termes, l'individu chargé d'appliquer le SLEIPNIR en évaluant les organisations criminelles présentes sur son territoire doit non seulement posséder du renseignement précis et digne de confiance²⁹, mais également posséder une connaissance à la fois micro (les individus) et macro (l'organisation en tant que telle) du groupe de criminels évalué. Or, bien que certains corps de police municipaux aient emboîtés le pas au cours des dernières années, il transparaît de la réalité organisationnelle actuelle des corps de police que ce sont les grandes organisations policières, telles la SQ et la GRC, qui possèdent des professionnels de l'analyse de la criminalité en leur sein. Or, le guide d'utilisation du SLEIPNIR précise clairement à son lecteur la clientèle ciblée pour remplir le plus adéquatement possible le SLEIPNIR, soit les gestionnaires supérieurs des opérations, les superviseurs des programmes en renseignement criminel et les analystes en renseignement criminel. Le recours au SLEIPNIR nécessite donc une préparation certaine et une connaissance rigoureuse de son utilisateur en terme d'analyse des groupes du crime organisé oeuvrant sur son territoire.

Aussi préparé qu'un analyste en renseignement pourrait l'être, force est de constater que le calcul menant à évaluer la menace d'une organisation criminelle au sein d'une communauté proposé par le concepteur du SLEIPNIR pose des problèmes au niveau de la rigueur dans les définitions conceptuelles des 19 attributs, des risques de subjectivité inhérents à ce type de technique et de l'effet exponentielle induit par la « valeur inconnue » (équivalent d'une cote moyenne) sur la cote finale de menace.

²⁸ Les observations qui suivent s'appuient sur une analyse du document d'information explicitant la matrice d'évaluation *SLEIPNIR*, sur notre participation à un exercice SLEIPNIR au SPVM en avril 2005, ainsi que sur les notes de service et rapports d'évaluation de deux gestionnaires en renseignement criminel, messieurs Pierre Avon de la SQ et Yvon Myette pour le compte du SRCQ, ayant notamment également participé à des exercices SLEIPNIR en Alberta en avril 2002.

²⁹ Or, le renseignement peut être factuel et provenir de l'écoute électronique ou encore, de la surveillance physique, mais il peut être le fruit de révélations faites par des informateurs, des sources émanant des différents milieux criminels. Dans ce dernier cas, il importe de déterminer la validité des informations détenues par la source en essayant de les corroborer avec les dires d'une autre source ou encore avec des informations factuelles, ainsi que la fiabilité de la source à travers le temps.

Avant d'aborder les lacunes conceptuelles des attributs mis de l'avant par le *SLEIPNIR*, il est intéressant de souligner que plusieurs des attributs retenus sont fortement apparentés à la perspective bureaucratique du crime organisé. Que ce soit la « corruption », la « violence », la « discipline », la « mobilité » (au sens de l'expansion internationale des activités), la « stabilité », le « monopole », la « cohésion du groupe » ou la « continuité » au fil des ans, il appert que près de la moitié des attributs peuvent être rattachées à la perspective officielle. Un tel constat n'apparaît guère surprenant dans un contexte où le *SLEIPNIR* s'appuie sur les perceptions et l'expertise de plusieurs membres de différents corps de police au Canada. Néanmoins, à la lecture des définitions des dix-neuf attributs, force est de constater qu'un nombre important d'éléments ou d'aspects caractérisant le crime organisé, tel que démontré lors l'étude des différentes définitions du crime organisé dans la recension des écrits, sont abordés : la corruption, la violence, l'infiltration de l'économie légale et des institutions publiques et privées, le recours à de l'expertise ou au renseignement, le contournement de loi par différents moyens, la notion de groupe stable, cohésif et discipliné, la présence d'entreprises multiples, les liens avec d'autres organisations criminelles ou terroristes, etc. Cependant, si le *SLEIPNIR* semble couvrir plusieurs éléments de définitions, il n'en reste pas moins qu'il comporte d'importantes lacunes d'ordre conceptuel et méthodologique.

Ainsi, au sujet de la rigueur des définitions utilisées, un examen attentif des définitions des 19 attributs aura tôt fait de démontrer qu'il existe d'importants recouvrements ou chevauchements entre les attributs au niveau des définitions conceptuelles. Or, si nous convenons que tous les attributs visent le même objectif, soit de quantifier différents aspects d'une menace par un groupe criminel donné, il reste que ces derniers ne doivent cependant pas mesurer systématiquement les mêmes aspects et doivent s'efforcer d'être le plus mutuellement exclusifs possible. En effet, comme la grille d'évaluation *SLEIPNIR* constitue en quelque sorte une échelle de mesure statistique, sa consistance interne, laquelle indique dans quelle mesure les caractéristiques retenues définissent bien le concept désiré (la menace d'un groupe donné), s'en trouverait nécessairement diminuée. À titre d'exemple, les attributs « mobilité » et « champ d'activité », de par leur aspect territorial ou

géographique, se ressemblent beaucoup au niveau de leur définition³⁰. Également, à lui tout seul, l'attribut «degré de sophistication» fait référence à une certaine «expertise», «infiltration» et «corruption» de la part des membres d'un groupe du crime organisé, soit trois attributs déjà inclus de manière autonome dans la matrice d'évaluation de la menace. Quant à la question de la corruption, il est d'autant plus étonnant de constater que cet attribut – qui est pourtant considéré comme le plus important de tous pour définir le crime organisé – se retrouve au sein même de la définition de deux autres attributs de la matrice : la subversion (ie. : contourner les lois) et l'isolement (ie. : protection des principaux dirigeants contre des poursuites judiciaires). Dans la même veine, l'attribut « violence », qui est placé au deuxième rang d'importance, est mentionné dans les définitions des attributs « subversion », « discipline » et « monopole ». Pour éviter de tels recoupements, suivant l'exemple des échelles développées dans les études sur la personnalité criminelle, plusieurs « petites » échelles mesurant des aspects ou thèmes différents de la menace du crime organisé auraient pu être développées (ex. : portée territoriale, violence physique, intimidation, caractère bureaucratique du groupe, etc.) pour être ensuite additionnées au sein d'une plus grande échelle. Avon (2001) avance également l'idée selon laquelle il pourrait être avantageux de fusionner certains attributs qui présentent des caractéristiques similaires dans leurs définitions. « Le but de l'exercice étant de définir des priorités et qu'il est nécessaire de savoir s'il est possible d'intervenir sur les attributs. Dans la négative, il y aurait lieu de réduire le nombre d'attributs pour lesquels aucune action ne permet d'atteindre les résultats souhaités (Avon, 2001) ».

Également, en ce qui concerne la pondération, non seulement le choix de l'importance des 19 attributs nous apparaît arbitraire et subjectif – malgré le fait que des experts de la GRC et de certains autres membres de services de police canadiens aient été consultés via la méthode de sondage *Delphi* au cours des années 1990³¹ -, mais également la définition

³⁰ Voir le Tableau VI à l'Annexe 2.

³¹ Tel qu'indiqué dans le document d'information sur la technique *SLEIPNIR* : « Les attributs et leur classement, ainsi que les définitions et les valeurs utilisées dans cette matrice reflètent un consensus d'opinion au sein du personnel spécialisé de la GRC spécialisé dans le domaine du crime organisé. Ce consensus a été établi à la suite d'un sondage *Delphi* mené à l'échelle nationale (p. 1). [Cette méthode] permet aux analystes de recueillir et de classer des opinions d'experts à partir de diverses sources, de dégager un consensus et de présenter des évaluations fiables (idem, p. 7) ». Si somme toute cette méthode ne nous apparaît pas

donnée à chacun des niveaux de menace (élevé, moyen, faible, nul ou inconnu) pour chacun des attributs ne semble pas être le résultat d'un exercice rigoureux de conceptualisation des attributs et de leurs niveaux de menace. En effet, certaines définitions sont trop larges et ne suivent pas toujours la logique croissante des niveaux de menace ou emploient des qualificatifs imprécis. Les définitions des niveaux de menace de l'attribut « corruption » du tableau VI en sont un bon exemple (Annexe 2). En effet, en quoi se distinguent une « capacité de corrompre manifeste » et une « capacité de corrompre dans une certaine mesure » ? N'y a-t-il pas là un évident danger de subjectivité pour l'analyste qui aura à évaluer, entre autres choses, la menace de corruption. Au total, l'ensemble des cotes est basé sur la définition de dix-neuf attributs et de 5 choix de cotes par attribut, pour un total de quatre-vingt-quinze définitions. Conséquemment, le *SLEIPNIR* ne se révèle pas être une méthode facile d'utilisation. Qui plus est, certaines définitions manquent carrément de précision et laissent libre cours à une interprétation tendancieuse de certains attributs. C'est notamment le cas de l'attribut « violence » qui est défini comme une « volonté manifeste de faire usage de l'expertise de pointe dans le recours à la violence ou l'intimidation par la menace de violence pour atteindre l'un ou l'autre des objectifs de l'organisation ». Or, il appert que les définitions des niveaux de menace de cet attribut sont on ne peut plus abstraites en expliquant cette notion de la violence par celle de « violence offensive » qui est tantôt *mesurée et préméditée* (cote élevée), tantôt *spontanée* (cote moyenne)). Ainsi, nulle part, est-il question du recours à des armes, à l'intimidation, à de la violence de type plus protectrice, etc. L'imprécision des définitions des niveaux de menace entraîne inévitablement une subjectivité dans la réponse fournie par les analystes, ce qui contrevient foncièrement au caractère « objectif, détaillé et systématique » supposément mis de l'avant par la technique.

En ce qui concerne la pondération, le fait que la cote « inconnue » ait la même valeur que la cote « moyenne » plutôt qu'une cote « nulle » peut avoir un impact énorme sur le résultat total du niveau de menace d'un groupe. Par exemple, pour l'attribut « violence », la cote inconnue est de 36 points, alors que la cote nul est de 0 points. Il faudrait donc mettre au

exceptionnelle, elle reste cependant proportionnellement liée à la qualité de la cueillette d'information et au savoir dans son sens le plus large des participants.

point un nouveau système de cote qui fasse état d'une échelle un peu plus élaborée au lieu de cotes fixes (élevée, moyenne, faible, nulle ou inconnue). À cet effet, Avon (2002, p. 7) parle de créer une échelle mathématique balancée, c'est-à-dire avec un point milieu neutre et autant de choix de réponses supérieures et inférieures au point milieu (ex. : *high risk, significant risk, moderate risk, low risk* (déséquilibré), *almost certain, moderate, unlikely, rare* (balancé), *insignificant, minor, moderate, major, catastrophic* (balancé)).

Par ailleurs, lorsqu'un exercice *SLEIPNIR* a lieu dans un corps de police ou à une plus grande échelle, il arrive que très peu de participants soient en mesure de commenter pour un groupe donné puisque tous les participants ne travaillent pas sur les mêmes groupes ou souches du crime organisé. Il y aurait donc lieu « d'indiquer, pour chaque attribut, combien de personnes se sont prononcées dans la détermination de la cote afin de relativiser l'importance de celle-ci » (Avon, 2002, p. 5). Il importe également de mentionner qu'en aucun cas, la technique *SLEIPNIR* aborde ou touche des caractéristiques se rapportant au pouvoir financier du groupe criminel ou à son influence politique ou économique. À cet égard Avon (2001) mentionne des exemples tels que des contributions à des caisses électorales, la participation à des conseils d'administration d'entreprises ou l'ampleur des entreprises légales sous la gouverne de ce groupe criminel.

4. EN ROUTE VERS UNE MESURE DES ACTIVITÉS DU CRIME ORGANISÉ

Pour conclure sur les critiques pouvant être formulées à l'endroit du *SLEIPNIR*, force est de constater que malgré les lacunes conceptuelles et l'apparente nécessité d'une connaissance pointue en matière de renseignement criminel, la grille *SLEIPNIR* demeure une mesure intéressante et relativement scientifique du phénomène du crime organisé. Néanmoins, si nous avons reconnu d'un point de vue théorique que le crime organisé pouvait être compris en des termes associatifs, par le biais d'appellations telles le *groupe* ou le *gang* – lesquels sont rappelons-le systématiquement basés sur l'ethnicité des individus au sein des organisations policières – nous avons également souligné en reprenant Brodeur (1998) que le crime organisé pouvait être tout autant le fait de délinquants « indépendants » réunis de façon temporaire dans l'exécution d'une activité criminelle. Or, en se concentrant

sur les individus et les groupes reconnus, le SLEIPNIR ne permet pas de s'intéresser à ce que Brodeur (1998, p. 194) a appelé *regroupements purement instrumentaux* de criminels et qui constituent pourtant une forme existante de la criminalité organisée. L'expérience des chercheurs, juristes et policiers à tenter d'élaborer une définition du crime organisé qui comprennent toutes ses formes, caractéristiques ou manifestations nous aura appris qu'il existe deux principaux points de départ à la compréhension théorique du phénomène : le groupe ou ses activités criminelles.

Ainsi, si l'analyse stratégique fournie par le SLEIPNIR s'inspire davantage du premier, le présent mémoire se propose plutôt d'explorer la possibilité de développer des indicateurs statistiques qui puissent rendre compte du niveau d'activités illégales commises par des groupes ou des associations de délinquants sur le territoire québécois. Il est en effet important de distinguer le criminel des activités de son groupe car les activités peuvent se poursuivre malgré son incarcération ou à sa sortie de prison (Avon, 2002).

S'inscrivant dans une perspective d'analyse stratégique, le présent mémoire de maîtrise se propose d'élaborer une série d'indicateurs des activités du crime organisé sur le territoire québécois, lesquels une fois amalgamés au niveau statistique, pourront fournir aux décideurs québécois un portrait, nous l'espérons, fiable de l'étendue et, par le fait même, de la menace posée par le crime organisé et ses activités au Québec. Pour ce faire, trois grands objectifs devaient être atteints.

Dans un premier temps, il a fallu identifier, à travers les définitions et les travaux des chercheurs et des professionnels des organisations policières sur le crime organisé, les principales caractéristiques et manifestations de ce phénomène. Une des difficultés réelles dans la détection des manifestations ou des activités des criminels organisés est qu'ils fonctionnent dans l'anonymat et qu'ils opèrent à l'abri du regard des citoyens et des agences de répression du crime. Également, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a habituellement un crime que lorsque les policiers constatent une infraction. C'est donc dire que traditionnellement les organisations policières interviennent *après* la commission de l'infraction. Comme le stipule Brodeur (2002, p. 242), «l'appartenance d'une infraction à la

catégorie du crime organisé est [...] le produit du savoir et non une donnée d'observation, d'où l'importance d'identifier les sources de ce savoir». À titre d'exemple, les travaux de Cusson (1998) constituent d'excellents points de référence pour le chercheur qui vise à identifier les principales manifestations du crime organisé. En effet, dans un ouvrage récapitulant les énormes progrès dans le domaine de la recherche en criminologie depuis vingt ans, Cusson (1998, p. 134), au terme d'une section portant sur les mafias et le crime organisé, dresse un inventaire fort intéressant de critères trahissant la présence d'une mafia en voie d'organisation. Les indicateurs proposés par l'auteur sont les suivants : 1- « un réseau criminel dépassant les limites d'un quartier et tissant des liens avec des éléments non criminels, 2- un recrutement sélectif, 3- des règlements de compte frappant des informateurs de police, des tricheurs et des concurrents, 4- un racket de la protection, 5- une diversité des sources de revenus dépassant largement le vol et incluant un ou plusieurs trafics, 6- un prestige bizarre accordé par la population locale à des criminels notoires, 7- une cassure entre la police et la population locale : les victimes ne rapportent plus leurs victimisations, les témoins refusent de témoigner et les policiers sont accueilli avec des manifestations d'hostilité, 8- des enquêtes policières qui avortent avec une fréquence inusités et des taux d'élucidation des homicides inférieurs à 50%, 9- des procès qui se soldent par des acquittements faute de preuves et 10- la corruption ou l'intimidation de policiers et autres fonctionnaires ».

Le deuxième grand objectif de cette étude vise à répertorier des données quantitatives fiables, et surtout disponibles en-dehors du cercle fermé des données policières³², capables de rendre compte des activités du crime organisé en territoire québécois. Nous aimerions remercier à cet effet le ministère de la Sécurité publique du Québec, ainsi que la Division des statistiques opérationnelles de la SQ pour leur précieuse aide dans l'obtention de

³² En effet, la capacité du chercheur de mesurer la menace que posent les groupes du crime organisé repose malheureusement presque entièrement sur sa capacité à accéder aux données générées par les unités et les escouades dans le domaine du crime organisé. Considérant que de telles données, pour une multitude de raisons, sont jalousement protégées et gardées confidentielles par les corps policiers, il nous a été impossible d'avoir accès aux renseignements sur les caractéristiques et les stratégies employées par les groupes du crime organisé. Nous avons donc dû modifier quelque peu l'objectif de départ en nous retranchant sur d'autres types de données toutes aussi intéressantes, mais qui nous éloignaient plus largement du concept d'évaluation de la menace du départ. En effet, les indicateurs que nous nous proposons de créer concernent moins intrinsèquement les caractéristiques et les stratégies des groupes du crime organisé, que la présence de ces groupes sur le territoire québécois et les activités criminelles auxquels ils se livrent.

données sur la criminalité au Québec. Bien que nous puissions formuler d'innombrables critiques quant à la structuration de l'environnement criminel par les corps policiers (Kelly, 1978, Manning, 1980, Morselli et al., 2003) et, par le fait même, à la qualité et la fiabilité des données policières, il reste que ces dernières sont celles qui restent le plus disponibles pour la recherche et les opérations de terrain.

Le troisième objectif vise la mise sur pied d'une méthode d'analyse statistique géo-spatiale permettant d'observer les variations interrégionales du taux d'activités liées au crime organisé entre les 35 sûretés municipales et les 10 districts de la SQ. Nous espérons que l'analyse de ces variations interrégionales permette d'identifier des facteurs de risque et de vulnérabilité propres à chacun des territoires étudiés et ce, dans une optique de lutte aux activités du crime organisé. D'un commun accord avec le SRCQ, il a été décidé que la stratégie analytique proposée resterait relativement simple de façon à pouvoir être utilisée par les différents corps de police du Québec, sans égard à leurs ressources au niveau de l'analyse et de la recherche. Également, il importe que la stratégie analytique retenue dans cette étude prévoit l'ajout de nouveaux indicateurs, que ce soit de nouvelles activités ou infractions liées au crime organisé, dans le modèle. En effet, si cette première version, avec ses six indicateurs, constitue un premier pas dans la bonne direction, nous insistons pour que le modèle statistique développé soit le plus intégrateur possible. Une immersion éventuelle du chercheur dans le cercle fermé des données policières et du renseignement criminel permettrait sans aucun doute de bonifier l'outil en y ajoutant des indicateurs pour lesquelles il existe peu ou pas de données en source ouverte. Aussi, plus le modèle sera bonifié, tant en terme de variables dépendantes que de variables indépendantes, plus il sera possible de dresser un portrait des variations interrégionales des activités du crime organisé qui soit digne de confiance et représentatif.

En définitive, la présente recherche ne prétend pas à elle seule, et par le biais des quelques indicateurs des activités du crime organisé qu'elle a élaboré, permettre de mesurer le phénomène du crime organisé dans toute sa complexité. En effet, les activités du crime organisé sont nombreuses et souvent invisibles, ce qui rend le travail de détection de ses manifestations encore plus difficile. Néanmoins, en s'appuyant sur une conception

théorique plus large du phénomène (Brodeur, 1998) et en s'attardant davantage aux activités criminelles perpétrées par le crime organisé qu'aux groupes en tant que tel, nous croyons offrir un modèle qui permette tenir compte de plusieurs formes de criminalité organisée et d'éviter de se confiner à une perspective souvent très ethnique du phénomène.

Enfin, mentionnons que notre modèle d'analyse constitue un des premiers modèles du genre à voir le jour au Québec. Depuis bientôt dix ans que les organismes de recherche canadiens et québécois tentent d'élaborer une collecte de données fiables sur le phénomène. Or, hormis le SLEIPNIR, il semble que jusqu'à maintenant, très peu de chercheurs se soient risqués à mettre sur pied une méthode d'évaluation du crime organisé qui soit fiable et rigoureuse.

CHAPITRE 3 : SOURCES DES DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

1. AVANT-PROPOS

S'inscrivant dans une perspective stratégique de lutte aux activités du crime organisé pris dans son sens le plus large, cette recherche revêt le mérite de vouloir renseigner les institutions gouvernementales et les corps de police sur le niveau de criminalité organisée présent sur le territoire respectifs de ces derniers. Par la mise sur pied d'indicateurs calculant directement et indirectement certaines des principales activités des groupes de criminels organisés, nous espérons jeter les bases d'une première série d'indicateurs pouvant géographiquement, et de façon empirique, mesurer ce phénomène fort complexe qu'est le crime organisé.

Pour arriver à élaborer nos différents indicateurs de la présence du crime organisé et surtout de leurs activités en sol québécois, de nombreuses sources d'informations et démarches auprès d'organismes publics ont été consultées ou effectuées. Nos recherches se sont autant intéressées aux banques de données policières, aux rapports sur la santé communautaire (ex. : toxicomanie, décès par surdose), aux données rendues disponibles par la Société d'assurance automobile du Québec et autres assureurs du Québec en ce qui concerne les vols de véhicules moteurs, aux données et aux rapports en provenance d'institutions bancaires, du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) ou d'enquête sur le blanchiment d'argent, etc. Or, force est de constater que le chercheur qui œuvre en-dehors des organismes chargés de l'application de la loi – et qui donc ne possède pas les autorisations nécessaires pour accéder à des données intégrales sur le crime organisé – est malgré toute sa bonne volonté particulièrement limité dans ses choix et parfois même confronté à des situations de compétition institutionnelle entre les différents ministères ou organismes gouvernementaux. Qui plus, la très grande majorité des données d'organismes publics ou parapublics ont comme unité d'agrégation les 17 régions administratives du Québec et ne sont donc pas disponibles par municipalité régionale de comté (MRC) ou par codes postaux.

Si cette recherche revêt une pertinence théorique certaine, il importe de mentionner qu'au départ, elle a été commandée dans le but de répondre à un besoin d'évaluation des activités du crime organisé chez les corps policiers. Aussi, si le modèle proposé dans cette recherche

venait à être implanté, les organisations policières du Québec et le ministère de la Sécurité publique auraient sans doute moins de difficultés en regard de la question de l'accessibilité à plusieurs données considérées confidentielles. Pour l'instant, les activités criminelles auxquelles nos analyses s'attarderont concerneront les infractions liées aux stupéfiants, à la prostitution, aux véhicules moteurs volés non retrouvés, aux règlements de compte, aux vols de type organisé et à la distribution de seringues destinées aux UDI . Au cours de ce chapitre portant sur les données et la méthodologie employées, il sera d'abord question de brosser un portrait complet des variables utilisées au cours de nos analyses, puis de procéder à l'explication de la stratégie analytique pour finalement conclure avec la présentation des limites inhérentes à notre stratégie d'analyse et au choix des variables retenues.

2. SOURCES ET OPÉRATIONNALISATION DES DONNÉES

Dans l'univers de la recherche quantitative sur la criminalité, on distingue deux principaux types de données : les données officielles et celles non-officielles. Si le premier type concerne surtout les crimes constatés et enregistrés par les corps policiers, le deuxième émane plutôt des sondages de victimisation et de délinquance autorévélee que des chercheurs ou des organismes ont fait passer à des échantillons contrôlés d'individus. Le présent mémoire s'appuiera majoritairement sur des données officielles provenant des corps policiers, ainsi que sur des données des ministères et organismes parapublics du gouvernement du Québec trouvées dans le cadre de recherche en source ouverte.

2.1. Les données de source policière

Le présent mémoire se base en grande partie sur les données issues du *Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire* (DUC2) pour l'année 2003. Cette banque de données est administrée par le MSP et a été obtenu par le biais d'un protocole d'entente entre le MSP et l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Comme nous ne nous intéressons pas à l'ensemble de la criminalité au Québec, mais à des infractions et des activités bien précises, le MSP nous a généreusement fournit les données relatives aux infractions criminelles les plus susceptibles d'être liées au crime

organisé (Voir tableau VII à l'Annexe 3). Ajoutons que des données relatives à l'*Enquête sur l'homicide*³³, plus particulièrement en ce qui concerne les homicides reliés aux gangs (bandes de jeunes, de motards, d'adolescents, etc.), ont également été généreusement pourvues par le MSP.

2.1.1. *Le programme de la DUC et son fonctionnement*

Les analyses subséquentes s'appuieront en grande partie sur les données issues de la version 2.1 du programme de la DUC, implantée partout au Canada à partir de 1989, et ce pour l'année 2003³⁴. Le programme de la DUC2 est constituée de trois banques de données inter-reliées les unes aux autres : celle sur les infractions, celle sur les victimes et celle sur les auteurs présumés. La présente recherche recourra à celles sur les événements criminels et, dans une moindre mesure, à celle sur les auteurs présumés desdits événements.

Au Québec, les statistiques officielles de la criminalité sont compilées par les policiers via les rapports d'événements criminels. Ainsi, à chaque fois qu'un événement criminel³⁵ se produit (*détection du crime*) et que les policiers en sont avisés (*signalement du crime*), ils sont tenus de vérifier si l'événement est fondé ou non en évaluant si une infraction a bel et bien été commise (*enregistrement du crime*). Comme un événement criminel peut comporter plus d'un crime, les policiers peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions différentes pour un même événement. Cependant, il importe de mentionner que, lors de la compilation officielle des statistiques de la criminalité, seule l'infraction la plus grave est comptabilisée. Par conséquent, il va sans dire que les crimes contre la personne ont préséance sur toutes les autres catégories de crimes. Mentionnons également qu'à l'intérieur de chaque catégorie d'infraction, «le crime pour lequel le Code criminel prévoit

³³ L'*Enquête sur l'homicide* constitue un questionnaire spécifique aux événements de type meurtrier. Il doit être dûment rempli par les corps de police à toutes les fois qu'un homicide est commis sur le territoire québécois. À l'instar de la DUC, il est composé de trois sections relatives à l'événement, la victime et le suspect/accusé.

³⁴ La version 2.1 révisée du programme permet d'enregistrer des renseignements plus précis sur une affaire criminelle et par conséquent, de mener à terme des analyses plus approfondies que ne le permettait auparavant sa version précédente (DUC1).

³⁵ Thomassin (2000, p. 6) définit un événement criminel comme «une situation criminelle qui survient généralement dans le même lieu, impliquant une même personne ou un même groupe de personnes et [qui] se produit au cours d'une période donnée».

la sentence d'emprisonnement la plus longue l'emportera sur les autres délits» (Thomassin, 2000, p. 7). Or, nul ne se surprendra de constater qu'une telle façon de comptabiliser les événements criminels engendre une sous-estimation des crimes moins graves au sein des statistiques criminelles (Ogrodnik et Trainor, 1997). En ce qui concerne la banque des suspects, le chapitre 2 du manuel d'utilisation de la DUC2, lequel porte sur les règles d'accusation du statut de dossier, précise que seuls les suspects pour lesquels des preuves suffisantes ont été accumulées seront retenus dans la banque de données finale. À l'instar de la comptabilisation en fonction de l'infraction la plus grave, cette règle aura comme conséquence d'entraîner une sous-estimation importante du nombre de suspects par événement criminel.

2.1.2. *La sélection des infractions au sein de la DUC2*

Il convient d'abord de mentionner que parmi l'ensemble des infractions disponibles dans la DUC2, seules les infractions en lien avec un certain nombre des activités auxquelles se livre le crime organisé ont été retenues. Bien qu'il existe une grande diversité d'infractions au sein de la DUC2 (ex. : participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, prostitution), plusieurs d'entre elles présentent d'importantes lacunes au niveau méthodologiques qui rendent leur utilisation difficile, voire impossible pour les besoins de cette recherche³⁶. Ont donc été retenues les infractions suivantes : celles relatives à la possession, à la possession en vue d'en faire le trafic, au trafic, à l'importation et à la culture pour l'héroïne, la cocaïne, le crack, le cannabis et les autres substances à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS) et celles relatives au recel, au vol qualifié, à l'extorsion, à l'introduction par effraction, au vol de plus ou de moins de 5000\$ et au vol d'automobile, de camions et de motocyclettes. Par la suite, pour chacune de

³⁶ Un examen attentif des variables fournies par le ministère nous a conduit à écarter un certain nombre d'entre elles de nos analyses pour les motifs suivants : leur *faible dispersion* sur le territoire géographique du Québec (ex. : la prostitution est principalement l'apanage des grandes villes telles que Montréal, voire Québec dans une moindre mesure), leur *nombre insuffisant* pour procéder à des analyses statistiques (ex. : le nombre d'infractions pour recyclage des produits la criminalité, corruption, infractions relatives aux armes et aux explosifs est négligeable), leur *sous-représentativité* au sein de la DUC2 (ex. : les infractions relatives à la contrefaçon), le manque de rigueur lors de la rédaction du rapport ou de la collecte entraînant des pertes d'informations nécessaires à la compréhension d'une activité criminelle (ex. : les fraudes) et enfin l'absence d'information supplémentaire permettant de déterminer si une infraction est réellement *liée au crime organisé* (ex. : les voies de fait, les menaces, l'intimidation).

ces infractions, seules les affaires criminelles jugées fondées par les policiers, sans égard au classement de l'affaire, ont été conservées pour les analyses. En effet, comme cette étude s'intéresse à la totalité des activités criminelles liées au crime organisé ayant été commise au Québec en 2003, le statut du classement de l'affaire, lequel précise si les policiers ont procédé par ou sans mise en accusation du ou des suspects impliqués, n'a pas été retenu comme critère d'échantillonnage. Le fait de retenir le classement de l'affaire comme critère d'échantillonnage permet entre autres de renseigner le chercheur sur la performance de résolution des affaires criminelles des corps policiers et des cours de justice (Paré, 2002). Or, tel n'est pas le propos premier de cette étude qui s'intéresse plutôt à la dispersion de la criminalité organisée sur le territoire.

Également, un des aspects innovants de notre démarche d'opérationnalisation des données policières est qu'elle inclut toutes les infractions enregistrées par les policiers pour les activités criminelles sélectionnées dans le cadre de nos analyses. Nous l'avons mentionné préalablement, pour un même événement criminel, un policier peut enregistré jusqu'à quatre infractions allant de la plus grave à la moins grave. La plupart des études qui s'appuient sur les données du programme de la DUC2 (voir Ouimet, 2005), voire même les statistiques officielles de la criminalité du MSP, n'utilisent que cette première infraction. Or, un tel choix méthodologique entraîne une sous-évaluation du nombre d'infractions ayant réellement été commises au Québec au cours d'une période donnée et ce, plus particulièrement pour les infractions jugées moins graves (Thomassin, 1997), notamment certains crimes contre la propriété. Dans l'optique de contrer cette limite, les variables utilisées seront composées de toutes les infractions relatives aux drogues illicites ainsi qu'aux vols ayant été enregistrées en premier, deuxième, troisième ou quatrième lieu dans les rapports d'événements des policiers du Québec au cours de l'année 2003.

Enfin, concernant spécifiquement les vols de véhicules à moteur, il importe de mentionner que c'est avec la version 2.1 que le programme de la DUC a commencé à colliger l'information à l'effet qu'un véhicule volé ait été retrouvé ou non. Bien que cette information soit toujours disponible dans la version 2.2 dudit programme, force est de constater que les données rapportées par les corps de police ne sont pas fiables puisque ce

champ spécifique du rapport d'événement n'est que trop rarement complété par les policiers. Ce faisant, il devient nécessaire de contre-vérifier l'information avec d'autres de bases de données.

La recherche sur le vol de véhicule moteur a bien établi que « la quantité annuelle de véhicules volés et non retrouvés constitue une bonne approximation du nombre de véhicules qui alimentent soit le recel de pièces majeures soit le recel de véhicules destinées à être revendus par des particuliers » (Tremblay et al., 1992, pp. 161-162). De nombreux rapports d'organisations policières (GRC, 1998 ; SCRC, 2003) et articles scientifiques (Tremblay et al, 1994, 1997, 2003 ; Gant et al., 2001) ont également statué sur le fait que ces activités de revente étaient bien souvent orchestrées par le crime organisé. Une rencontre fort intéressante avec des employés de la Division des statistiques opérationnelles de la SQ qui nous apprendra que le Centre d'information de la police canadienne (CIPC), « un système informatisé qui fournit des renseignements tactiques sur des crimes et des criminels »³⁷, collige toujours cette information. Ainsi, en spécifiant tous les types de véhicules volés ciblés par nos analyses à l'intérieur de la base de données, soit les automobiles et les camions de tout type (sauf les fardiens et camions lourds), il a été possible d'obtenir une liste de tous les véhicules volés en 2003 qui n'avaient toujours pas été retrouvés en 2006³⁸.

2.1.3. Les données relatives aux activités du crime organisé au Québec en 2003

Cette sous-section présente la façon dont ont été opérationnalisées les variables d'analyse de source policière suivantes : les infractions liées aux stupéfiants, les infractions liées aux vols organisés, les véhicules volés non retrouvés et les règlements de compte.

³⁷ Pour plus de détails, consultez le site Internet de la GRC à l'adresse suivante : http://www.rcmp-grc.gc.ca/factsheets/fact_cp/cpic_f.htm (visité le 31 août 2006).

³⁸ Mentionnons que même si le CIPC doit être systématiquement alimenté par les corps policiers du Canada, il reste que cela n'est pas toujours effectué d'une manière uniforme ou claire et que l'information enregistrée par un policier ou un civil n'est que très rarement validée, contre-vérifiée ou corrigée avant ou après son alimentation, le cas échéant. Il existe donc des risques d'erreur en regard de l'alimentation et de la rigueur des données consignées au sein du CIPC.

2.1.3.1. *Les infractions liées aux stupéfiants*

Pour les besoins de la présente recherche, une distinction entre les drogues douces et les drogues dures sera effectuée. Bien que nous reconnaissons qu'il n'existe pas de drogue qui ne présente aucun danger pour la santé des consommateurs, soulignons que dans le langage populaire, l'appellation *drogue douce* s'emploie surtout par opposition au terme *drogue dure*. Elle désigne d'ailleurs presque exclusivement le cannabis, lequel, parmi toutes les drogues, induit une dépendance psychique (et non physique) moyenne et dont le risque associé de décès est quasiment nul (à l'exception des cas de facultés affaiblies lors de la conduite d'un véhicule motorisé)³⁹.

2.1.3.1.1. *Les drogues douces*

Ainsi, parmi les drogues pouvant être enregistrées par les policiers dans leur rapport d'événement, seul le cannabis constitue à proprement parler une drogue douce. La variable – que l'on appellera également indicateur – des drogues douces est composée des cinq infractions de la DUC2 suivantes : 9737 cas de possession simple, 1252 cas de trafic, 26 cas d'importation/exportation/production⁴⁰, 1866 cas de possession de cannabis en vue d'en faire le trafic et 2921 cas de culture en terre ou de culture hydroponique. Au total, les 45 corps de police du Québec de l'échantillon ont donc enregistré un total de 15802 infractions liées au cannabis, ce qui correspond à une moyenne de 134,8 infractions par 100000 habitants pour toute catégorie d'infraction confondue. Concernant les cas de possession simple de cannabis, certains s'objecteront à leur inclusion totale dans l'indicateur des drogues douces, du fait que la totalité d'entre eux ne sont vraisemblablement pas le fait d'individus rattachés au crime organisé. Aussi, dans l'optique d'améliorer cet indicateur et lors d'une deuxième élaboration du présent modèle, de récentes informations fournies par la Division des statistiques opérationnelles de la SQ en janvier 2007 nous ont appris que les cas de possession simple de cannabis rattachés au *Programme d'intervention en milieu scolaire* de la SQ et ceux étant jumelés à des infractions du *Code de la sécurité routière* pourraient être retirés du total des cas, de manière à raffiner notre variable des drogues

³⁹ Source : Dictionnaire *Wikipedia* en ligne : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Drogue> (consulté le 14 août 2006).

⁴⁰ Dans l'optique d'alléger la lecture, nous utiliserons le terme « importation » pour référer au code de la DUC qui comprend les trois infractions suivantes : importation, exportation et production.

douces et à éliminer les cas de possession simple vraisemblablement non liés au crime organisé.

2.1.3.1.2. *Les drogues dures*

Pour constituer l'indicateur des drogues dures, l'ensemble des types d'infractions relatives aux drogues illicites suivantes ont été incluses : l'héroïne, la cocaïne, les autres substances (notamment les amphétamines et autres drogues de synthèse) et le crack. Les données de la DUC2 indiquent pour 2003 un total de 73 infractions pour l'héroïne, de 2239 pour la cocaïne, de 922 pour les autres substances et de 474 pour le crack, pour un grand total de 3708 infractions à travers le Québec. Au niveau des types d'infractions, il semble que les cas de *possession* de drogues dures représentent 18,5% (n=2209) du total d'infractions de possession de drogues contre 81,5% pour les drogues douces. En ce qui a trait au *trafic* de stupéfiants, les données indiquent un total de 995 infractions, ce qui correspond à 44,3% d'infractions de trafic enregistrées dans les statistiques policières en 2003, contre 55,7% pour les drogues douces. Les résultats relatifs à l'*importation* démontrent une proportion de 31,6% (n=12) pour les drogues dures contre 68,4% pour le cannabis. Enfin, les données relatives à la *possession de stupéfiants en vue d'en faire le trafic* enregistrent une fréquence de 1108 infractions pour une proportion de 37,3%, contre 62,7% pour le cannabis.

Il semble donc clairement se dégager des résultats que les services de police du Québec détectent et enregistrent sur leur territoire respectif davantage d'infractions relatives au cannabis (n= 4324 ; 78,5%) qu'aux drogues dures (n=15802 ; 21,5%). Plus spécifiquement pour les drogues dures, il semble que la cocaïne soit la substance pour laquelle les policiers ont constaté en 2003 le plus d'infractions liées aux stupéfiants (60,4 %) et l'héroïne, celle pour laquelle ils en ont constaté le moins (2,0 %).

2.1.3.2. *Les infractions liées aux vols*

En ce qui a trait aux infractions de vols, les prochaines analyses s'intéresseront aux vols de type organisé ainsi qu'aux véhicules volés non retrouvés.

2.1.3.2.1. *Les vols de type organisé*

Pour mettre au point un indicateur des vols organisés, sept catégories d'infractions contre la propriété ont été sélectionnées : le vol qualifié, l'extorsion, l'introduction par effraction, le vol de plus ou de moins de 5000\$, le recel et le vol d'automobiles, de camions et de motocyclettes. Pour conférer un caractère « organisé » à nos vols, et donc calculer la capacité d'association ou de co-délinquance de nos voleurs, le seuil de participation à un vol organisé a été fixé à deux individus. Bien que la majorité des définitions légales du terme « gang » établissent à 3 le nombre de participants nécessaire pour qualifier un groupe de délinquants de gang ou d'organisation criminelle, la sous-estimation évidente du nombre de suspects enregistrés au sein de la DUC2, dont nous avons parlé précédemment, nous a mené à réduire le nombre de co-délinquants à deux. Pour obtenir le nombre de co-délinquants par événement criminel, les fichiers « suspect » et « événement » de la DUC2 ont été fusionnés sur la base du numéro d'événement criminel afin d'obtenir le nombre d'accusés, leur âge moyen et l'écart-type de l'âge⁴¹. Certains pourront s'objecter à la création d'un tel indicateur du fait qu'il semble regrouper des infractions contre la propriété certes similaire, mais sans lien direct ou sans aucune preuve de lien avec le crime organisé. Bien qu'une telle critique comporte sa part de vérité, l'expérience policière⁴² dans les escouades spécialisées sur le crime organisé, plus particulièrement les bandes de motards criminalisés, tend à démontrer que plusieurs participants à ces organisations ou regroupements ont effectivement débuté leur carrière criminelles en faisant partie ou en initiant des réseaux de voleurs pour des séries de vols de toutes sortes. Si tel n'est pas le cas de tous les criminels dits organisés, il reste que cela demeure une réalité tangible que nous cherchions à appréhender dans nos indicateurs. Le tableau VIII, à la page subséquente, présente la fréquence des sous-catégories d'infractions de vols commises à deux suspects et plus pour l'ensemble des corps de police du Québec⁴³.

⁴¹ L'auteur aimerait grandement remercier Marc Ouimet pour sa précieuse aide dans le traitement informatique des données statistiques.

⁴² Nous avons en effet travaillé à titre d'analyste en renseignement criminel durant un an avec des policiers de la SQ, du SPVM, du SPVL, de la GRC—Section Québec, de Saint-Jean-Riocheliou, etc. au sein de l'Escouade régionale mixte de Montréal spécialisée dans la répression des activités des bandes de motards criminalisés.

⁴³ Pour le lecteur curieux d'en connaître davantage sur la co-délinquance des 45 corps policiers pris individuellement, le tableau IX de l'Annexe 3 présente les résultats par corps de police pour les sept grandes catégories d'infractions de vols.

Tableau VIII : Fréquence des sous-catégories de vols organisés lorsqu'il y avait deux suspects et plus

Catégories de vols	Sous-catégories d'infractions (code d'infraction de la DUC2)	Fréquence (n)
Vol qualifié	Vol qualifié sur une personne (16101)	282
	Vol qualifié dans un commerce (16102)	265
	Vol qualifié dans une institution financière (16103)	18
	Vol qualifié de véhicule (16104)	6
	Vol qualifié de véhicule routier blindé (16105)	1
	Vol qualifié de sac à main (16106)	27
	Autre vol qualifié (16109)	25
	Total	624
	% relative sur le nombre total de vol qualifié au Québec	8,9
Extorsion	Extorsion sur la personne (16201)	69
	Extorsion autre (16209)	5
	Total	74
	% relative sur le nombre total de cas d'extorsion au Québec	16,7
Introduction par effraction (IPE)	IPE dans résidence privée (21201)	1277
	IPE dans camp, chalet, roulotte (21202)	228
	IPE dans établissement commercial ou public (21203)	877
	Autre IPE (21209)	50
	Total	2432
	% relative sur le nombre total d'IPE au Québec	3,6
Vol de + de 5000\$	Vol de + de 5000\$, dans/sur un véhicule (21301)	48
	Vol de + de 5000\$, sac à main (21303)	0
	Vol de + de 5000\$, à la tire (21304)	0
	Vol de + de 5000\$, à l'étalage (21305)	2
	Vol de + de 5000\$, bicyclette (21306)	1
	Autre vol de + de 5000\$ (21309)	161
	Total	212
	% relative sur le nombre total de vols de + de 5000\$ au Québec	2,7
Vol de - de 5000\$	Vol de - de 5000\$, dans/sur un véhicule (21401)	763
	Vol de - de 5000\$, sac à main (21403)	23
	Vol de - de 5000\$, à la tire (21404)	14
	Vol de - de 5000\$, à l'étalage (21405)	1628
	Vol de - de 5000\$, bicyclette (21406)	149
	Autre vol de - de 5000\$ (21409)	1239
	Total	3816
	% relative sur le nombre total de vols de - de 5000\$ au Québec	2,9
Recel	Recel (2150)	457
	Total	457
	% relative sur le nombre total de recel au Québec	14,1
Vol de véhicules	Vol d'automobile (21351)	519
	Vol de camion, autobus (21352)	164
	Vol de motocyclette (21353)	45
	Total	728
	% relative sur le nombre total de vol de véhicules au Québec	2,1

Les résultats indiquent qu'en moyenne, pour l'ensemble des corps de police du Québec, les infractions les plus susceptibles d'être commises en groupe de deux accusés et plus sont le vol qualifié (8,9 %), l'extorsion (16,3 %) et le recel (14,1 %). Il est intéressant de constater que vol qualifié et l'extorsion, lesquels affichent parmi les trois plus hauts ratios de co-délinquance, constituent des infractions où une victime humaine est impliquée et une certaine forme de violence (directe dans le cas du vol qualifié et plus intimidation ou menaçante dans le cas de l'extorsion). Ces infractions ont d'ailleurs été qualifiées d'hybrides par le législateur. Quant au recel, comme il sous-entend l'implication d'au moins un voleur et un acheteur, nul ne se surprendra de tels résultats en terme d'association de délinquants. Puisqu'il y a confrontation humaine, à différents niveaux, pour ces trois types de crimes, il va sans dire que l'identification des délinquants par la police, qui récupère alors le témoignage des victimes ou des témoins, s'en trouve facilitée. Par conséquent, le nombre de délinquants seuls ou en groupe appréhendés est plus élevé.

En ce qui a trait à l'introduction par effraction (3,6 %), au vol de plus de 5000\$ (2,7 %), au vol de moins de 5000\$ (2,9 %) et au vol d'automobiles, de camions et de motocyclettes (2,1 %), il semble que ces infractions ne soient pas l'apanage des groupes de délinquants en ce qui concerne les statistiques policières. Il y a fort à parier que l'anonymat, l'invisibilité et la rapidité avec laquelle se produisent souvent ces types de crimes diminuent fortement la possibilité d'appréhension du ou des délinquants par les autorités policières. Les taux de solution très faibles pour ces crimes (Paré, 2002) ne seraient d'ailleurs pas étrangers au caractère invisible des opérations de vols. Le tableau IX à l'Annexe 3 indique des pourcentages très élevés en ce qui a trait aux ratios d'infractions pour lesquels aucun suspect n'a été accusé. En effet, ces ratios sont respectivement de 87,6 %, de 88,8%, de 82,6 % et de 90,9 % pour l'introduction par effraction, le vol de plus de 5000\$, le vol de moins de 5000\$ et le vol de véhicule à moteur. C'est donc dire qu'au Québec, dans près de 90 % des cas, les policiers n'appréhendent pas ou ne réussissent pas à accumuler de preuves suffisantes pour procéder à la mise à accusation des individus impliqués dans la commission de ce type de crime contre la propriété.

2.1.3.2.2. *Les véhicules volés non retrouvés*

Les données indiquent qu'en moyenne pour les 45 services de police du Québec, on retrouve un taux de 63 véhicules volés par 100 000 habitants. Plus précisément sur un total de 34908 vols d'automobiles et de camions en 2003, 13106 de ces véhicules n'avaient toujours pas été retrouvés en 2006. Cela implique que près de 38 % des véhicules volés, soit plus d'un véhicule sur trois, n'ont jamais été retrouvés en 2003, et dans les années subséquentes, au Québec. Par ailleurs, il importe de noter que cet indicateur du nombre de véhicules à moteur volés non retrouvés n'inclut que les automobiles et les camions (sauf ceux de type lourd, tels les fardiens). Contrairement aux vols organisés qui incluent les motocyclettes dans la catégories des véhicules volés, nous avons préféré retiré les motocyclettes volées non retrouvées de nos analyses, étant donné que la littérature et les documents officiels du GAA et du BAC abordaient très peu le vol de ce type de véhicule par les réseaux du crime organisé.

2.1.3.3. *Les règlements de compte*

Tel que mis de l'avant par Cusson (1998, p. 134), un des critères susceptibles de trahir la présence d'une organisation criminelle mafieuse sur un territoire donné constitue certainement le nombre de règlements de compte. Au Québec, ce type particulier d'homicides est enregistré au sein de l'*Enquête sur l'homicide* sous la rubrique « homicides reliés aux gangs ».

2.1.3.3.1. *Les homicides liées aux gangs*

Tout d'abord, il convient de mentionner que le nombre d'homicides liées aux gangs en 2003 est relativement faible (n=19). En effet, ce type d'événements est loin de constituer la règle. On observe des incidents de ce genre pour seulement 7 des 45 corps de police au Québec, soit Gatineau (n=2), Laval (n=2), Montréal (n=9), Richelieu–St-Laurent (n=1), district 4 en Maurice–Centre-du-Québec (n=1), district 5 en Estrie (n=1) et district 10 en Montérégie (n=3). Si les chiffres pour la région de Montréal ne nous surprennent guère, il est intéressant de constater la présence de bunker des Hell's Angels dans les villes de Sorel (district 10), de Trois-Rivières et de Lennoxville.

A l'instar des autres indicateurs, nous avons rapporté le nombre d'homicides sur une population de 100 000 habitants. Cependant, il y a fort à parier que la faiblesse des taux entraînera certaines difficultés au niveau des analyses multivariées subséquentes. Nous verrons donc s'il est préférable d'utiliser le nombre brut de règlements de compte versus son taux au cours des analyses de régression multiple. Pour l'instant, il est possible de constater que les corps de police où il semble s'être produit le plus d'incidents selon leur population sont celui de Gatineau (0,84), du district 10 de la SQ en Montérégie (0,66) et de Richelieu-St-Laurent (toujours en Montérégie) (0,59).

2.2. Les données de source non-policière

Plusieurs sources de données non-policières ont également été consultées pour créer les indicateurs de la présence d'activités du crime organisé sur le territoire québécois. Ainsi, dans l'optique de mesurer la consommation de drogues dures et la présence de prostitution, des données relatives aux utilisateurs de drogues injectables et aux bars de danseuses nues ont été répertoriées.

2.2.1. Les utilisateurs de drogues injectables (UDI)

Concernant la mise sur pied d'un indicateur relatif à la toxicomanie et/ou à la demande de drogues dures dans les villes du Québec, nos recherches se sont arrêtées sur le rapport annuel 2003-2004, produit par le MSSS et l'Institut de Santé publique du Québec (ISP) (Noël et al., 2005), portant sur les *Statistiques sur les services relatifs aux programmes de prévention du VIH et des hépatites B et C offerts aux utilisateurs de drogues par injection du Québec*. Si les données relatives aux stupéfiants provenant de la DUC2 nous renseignent davantage sur l'offre, le rapport du MSSS, quant à lui, présente l'avantage de nous instruire sur la demande, plus particulièrement en matière de drogues dures injectables. Or, les données issues de ce rapport ont été calculées en fonction des régions administratives du Québec. Dans l'optique de pouvoir géocoder les statistiques en fonction de notre unité d'agrégation des données, soit les 45 corps policiers du Québec, une demande d'obtention des codes postaux des individus se procurant des seringues dans les centres d'accès aux seringues du Québec (CAS) a été effectuée auprès des responsables régionaux du

programme. Malheureusement, les démarches entreprises et les explications fournies ne seront pas venues à bout de convaincre les gestionnaires du programme que les données seraient gardées confidentielles et ne seraient en aucun cas utilisées à des fins détournées de répression policières auprès des utilisateurs de drogues injectables (UDI). Ce faisant, il a été impossible d'obtenir les données selon l'unité d'agrégation privilégiée au cours de cette recherche. Comme nous considérons qu'un tel indicateur pourrait s'avérer très pertinent dans le cadre de l'élaboration de notre modèle des activités du crime organisé, plus particulièrement en ce qui a trait aux activités criminelles liées aux drogues, nous prendrons le temps de présenter très brièvement la variable tirée du rapport sur les UDI, soit la moyenne de seringues distribuées par CAS avec accès gratuit⁴⁴. Il est possible que des démarches entre le MSP et le MSSS permettent de résoudre l'impasse devant laquelle nous nous sommes retrouvés.

Tableau X : Moyenne de seringues distribuées par CAS avec accès gratuit pour les régions administratives du Québec

Région administrative du Québec	Moyenne des seringues distribuées par visite d'usagers/nombre de CAS accès gratuit
1 : Bas-Saint-Laurent	0,22
2 : Saguenay-Lac-Saint-Jean	0,21
3 : Capitale Nationale	2,13
4 : Mauricie	0,49
5 : Estrie	0,85
6 : Montréal	0,51
7 : Outaouais	0,59
8 : Abitibi-Témiscamingue	0,11
9 : Côte-Nord	0,25
10 : Nord-du-Québec	0,33
11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,13
12 : Chaudière-Appalaches	**
13 : Laval	2,33
14 : Lanaudière	0,34
15 : Laurentides	0,86
16 : Montérégie	0,15
17 : Centre-du-Québec	0,56

⁴⁴ Bien qu'il aurait été préférable d'avoir le nombre d'UDI ayant fréquenté les CAS au cours de la période étudiée afin de le rapporter sur la population, il reste que le nombre moyen de seringues distribuées par usagers demeure une mesure intéressante du nombre de seringues distribuées.

Malgré le fait que ces données ne pourront pas être utilisées au cours des prochaines analyses, force est de constater que ce sont les régions de Québec (2,13) et Laval (2,33), ainsi que, dans une moindre mesure, celle de l'Estrie (0,85) et des Laurentides (0,86), qui présentent le plus grand nombre moyen de seringues distribuées par CAS avec accès gratuit. Or, les données du rapport 2003-2004 indiquent un faible nombre de CAS avec accès gratuit dans les régions de la Capitale Nationale (n = 6) et de Laval (n = 7) ; ce qui explique en grande partie pourquoi ces régions se retrouvent avec d'aussi hauts taux de seringues distribuées par CAS, comparativement à la région de Montréal qui pourtant est reconnue sa clientèle élevée d'UDI. On est donc à même de constater que sans le nombre précis d'usagers dans chacune des régions, la statistique calculée est plus ou moins intéressante. Ce faisant, nous insistons une fois de plus sur l'importance d'avoir accès aux données globales colligées dans le cadre des programmes d'échanges et de distribution de seringues aux UDI.

2.2.2. *La prostitution et les bars de danseuses nues*

Le nombre d'infractions relatives à la prostitution au sein de la DUC étant beaucoup trop faible⁴⁵ et s'intéressant surtout à la prostitution de rue, voire aux maisons closes, nous avons préféré innover en proposant une mesure originale des activités de prostitution : le nombre de bars de danseuses nues au Québec. En effet, ayant établi au cours de la recension des écrits que ce type d'établissement constituent des endroits reconnus pour le commerce de deux activités criminelles très lucratives, l'exploitation commerciale du sexe et le trafic de stupéfiants, le nombre de bars de danseuses nous apparaissait être un bon indicateur, quoique partiel, des activités de prostitution du crime organisé⁴⁶. Une liste répertoriant

⁴⁵ Les chiffres de la DUC2 pour l'année 2003 indiquent un grand total de 1112 infractions relatives à la prostitution dont la répartition entre les corps de police se fait ainsi : 1003 infractions pour Montréal, 22 infractions pour Québec et 87 infractions pour l'ensemble des autres services de police. Cela revient à dire que Montréal enregistre plus de 90 % de toutes les infractions de prostitution contre 2 % pour Québec et 6,1 % pour le reste du Québec. Il va sans dire que les données policières en matière de prostitution ne constituent pas une bonne approximation des activités de ce genre en territoire québécois.

⁴⁶ Les formes que peut revêtir la prostitution sont variées (prostitution de rue, de parc, sur le pouce, dans les bars, les clubs et les hôtels non spécialisés, **dans les bars et les clubs spécialisés ou érotiques**, agences d'escortes, d'hôtesse ou de rencontre, studios de massage, saunas et toilettes publiques, annonces classées et autres types de sollicitation par le biais des médias, bordels et maisons closes (Gendron et Hankins, 1995)) et ne sont pas toutes incluses dans notre mesure des activités de prostitution se déroulant dans ou à partir des bars de danseuses nues.

l'ensemble des bars de danseuses nues sur le territoire du Québec en 2000, à l'exception de ceux présents sur l'île de Montréal, nous a généreusement été fourni par la SQ. Il a donc été question, dans un premier temps, de vérifier si ces établissements étaient toujours en fonction en 2003. Pour ce faire, nous avons consulté le registre des entreprises du Québec (C.I.D.R.E.Q.)⁴⁷, qui permet de vérifier si une entreprise a effectué ses déclarations financières annuelles, lesquelles nous renseignent sur le roulement des activités de cette dernière. Cependant, comme il demeure possible que des entreprises ne se soient pas enregistrées au C.I.D.R.E.Q., dans un deuxième temps, nous avons consulté l'annuaire des Pages Jaunes de 2003 pour les bars de danseuses nues qui n'apparaissaient pas au registre. Pour les bars issus de la liste de la SQ pour lesquels ni le C.I.D.R.E.Q. ni les Pages jaunes ont pu nous renseigner sur leur existence en 2003, nous avons appelé directement au numéro de téléphone inscrit dans la liste afin de voir s'ils étaient toujours en fonction. Nous avons donc assumé que s'ils étaient toujours en fonction au moment d'écrire ces lignes, soit à l'été 2006, ils devaient l'avoir été également en 2003. Enfin, dans un dernier temps, dans l'optique de s'assurer que notre échantillon contienne le nombre le plus exact possible des bars de danseuses nues, deux sites Internet répertoriant ce type d'établissement dans toutes les régions du Québec ont été consultés⁴⁸ pour obtenir les noms des nouveaux établissements s'étant possiblement ajoutés depuis l'an 2000. Ainsi, des 168 bars recensés au départ par la SQ, nos recherches nous ont permis d'en conserver 165 et d'ajouter 75 bars, dont 49 sur le territoire de Montréal, pour un grand total de 243 bars de danseuses nues au Québec.

Une fois le recensement et la répartition de tous les bars de danseuses nues aux corps de police correspondant effectués, nous avons à l'instar des autres indicateurs rapporté le nombre d'établissements de ce genre sur la population, de manière à obtenir un taux de bars de danseuses nues par 100 000 habitants. Pour l'ensemble du Québec, on observe une moyenne de 4 bars par 100 000 habitants. Le Service de police de la Ville de Montréal, avec ses 50 bars présents sur son territoire, constitue certainement la ville au Québec où l'on retrouve le plus grand nombre d'établissements de ce genre. Cependant, lorsque l'on

⁴⁷ Pour plus de détails, consulter le site : <https://ssl.req.gouv.qc.ca/slc0110.html>

⁴⁸ Consulter les sites suivants : www.danseusesnues.com (visité le 10 juillet 2006) et www.barsduquebec.com (sélectionner l'option *érotique*) (visité le 10 juillet 2006).

contrôle pour la population résidante, il apparaît que ce sont les corps de police de Mont-Tremblant (11,38), de Ville Saint-Georges (20,7), de Thetford Mines (12,55) et du district 7 de la SQ en Outaouais (11,03) qui obtiennent les taux les plus élevés de bars de danseuses nues par 100 000 habitants.

2.2.3. *Les variables indépendantes*

Un autre aspect important du traitement analytique des données concerne l'impact des caractéristiques socio-démographiques, économiques et policières des municipalités sur les indicateurs relatifs aux activités du crime organisé dans les 45 corps de police de l'échantillon. Partant des données recueillies lors du recensement canadien de 2001, le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec fournit aux chercheurs un nombre impressionnant de données de type social, démographique et économique pour l'ensemble des régions administratives, mais surtout des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec. En effet, chacune des dix-sept régions administratives du Québec sont constituées du nombre de MRC correspondant à leur territoire. Concernant les données policières, les ressources humaines de la SQ, ainsi que le MSP nous ont respectivement fourni le nombre d'effectifs policiers pour les dix districts de la SQ et chacune des sûretés municipales pour l'année 2003.

Il est important de mentionner que considérant le caractère innovateur de cette recherche, à savoir de mesurer les activités du crime organisé, il existe à ce jour bien peu d'études qui fassent état de l'impact des variables individuelles, familiales et environnementales sur le développement d'une criminalité dite organisée dans une région donnée. Ce faisant, nous avons dû nous reposer sur des variables indépendantes ayant été testées dans le cadre de recherches plus générales sur la délinquance et la criminalité (voir Farrington (1994), Shaw et McKay (1942, 1969), Paré (2002) et Ouimet et Paré (2003)). Nous convenons d'avoir recours à des variables qui ne semblent pas avoir été dûment explicitées dans la littérature sur le crime organisé. Néanmoins, les variables indépendantes choisies apparaissent comme étant parmi les plus pertinentes à tester dans le cadre de l'élaboration d'un modèle statistique de mesure spatio-temporelle des activités du crime organisé au Québec.

Les variables indépendantes retenues pour les analyses subséquentes sont le revenu personnel par habitant, le taux de chômage, la proportion de familles et de personne hors famille à faible revenu, ainsi que le taux d'effectifs policiers par 100 000 habitants. Le tableau XI (disponible à l'Annexe 3) présente les caractéristiques sociales, démographiques, économiques et policières potentiellement associées à la commission d'activités criminelles liées au crime organisé.

Concernant le *revenu personnel par habitant*, les données indiquent que la moyenne du revenu des habitants résidant dans les 45 corps de police est de 27 510 \$ avec un écart-type de 3 373\$ et une médiane de 26 967\$. Aussi, l'étendue du revenu personnel des habitants du Québec varie entre 20 348\$ et 37 065\$, lesquels s'appliquent respectivement au district 7 en Outaouais et à la Régie intermunicipale de Richelieu-Saint-Laurent. Le choix d'une telle variable devrait indiquer le pouvoir d'achat individuel des habitants et donc leur capacité à consommer ou à se procurer des services et des produits illicites (ex. : prostitution, stupéfiants), ainsi qu'un indicateur individuel de la pauvreté d'une région donnée, laquelle pourrait indiquer dans une certaine mesure un recours à la délinquance pour augmenter son revenu personnel.

Le *taux de chômage*, quant à lui, renseigne dans une certaine mesure sur l'état du marché de l'emploi d'une région et donc sur la possibilité des citoyens d'une région de se retrouver un emploi dans les divers secteurs de l'économie légale. Plus précisément, il exprime en pourcentage le nombre de personnes au chômage, soit celles qui n'ont pas d'emploi, sont prêtes à accepter un travail et recherchent activement du travail, de la population active. Ainsi, le taux de chômage moyen des habitants que desservent les corps de police du Québec est de 9 % avec un écart-type de 1,54 % et une médiane de 7,6 %. Aussi, plus le taux de chômage d'une région sera élevé, plus nous nous attendons à ce qu'un certain nombre d'individus, désireux de faire de l'argent rapidement et facilement, s'impliquent dans la commission d'activités criminelles payantes en lien avec le crime organisé.

Également, les données de notre échantillon indiquent une proportion moyenne de *familles et de personnes hors famille à faible revenu* de 12,75 % avec un écart-type de 2,78 % et une

médiane de 13.1 %. Tel que mis en lumière par Ouimet, Tremblay et Morselli (1997), une telle variable sert alors d'indicateur écologique de pauvreté et de désorganisation sociale des milieux. Ce sont les corps de police de Richelieu–Saint-Laurent et de Sainte-Marie qui présentent la plus fiable proportion de famille et de personnes à faible revenu avec 8.2 %. À l'opposé, c'est le Service de police de la Ville de Montréal, avec 21,3 %, qui affiche de loin le plus haut taux de famille à faible revenu.

Afin d'observer l'impact de la présence et de la répression policière sur la criminalité organisée, le taux d'*effectifs policiers* par 100 000 habitants a été mis sur pied. Les résultats indiquent qu'en moyenne au Québec, on retrouve 146 policiers par 100 000 habitants suivant un écart-type de 53,6 % et une médiane de 128 policiers par 100 000 habitants. Les taux les plus fiables et les plus élevés ont respectivement été observés pour le Service de police de Ville Lévis (90,2) et pour la Sûreté municipale de Mont-Tremblant (318,6).

3. MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE

Toutes les données utilisées au cours de ce mémoire n'ont pas profité du même traitement méthodologique. En effet, certaines ont pu être utilisées directement ou avec quelques vérifications et corrections mineures ; c'est le cas des règlements de compte entre gangs et des bars de danseuses nues, alors que d'autres, soit les données issues de la DUC portant sur la drogue, les vols organisés et les véhicules moteurs volés non retrouvés, ont dû subir certaines transformations de manière à pouvoir traiter l'information de façon plus globale et en fonction des territoires des (45) corps de police de notre échantillon⁴⁹. La section qui suit expose au lecteur de quelle manière les activités criminelles du crime organisé ont été géocodées en fonction des récentes délimitations territoriales des corps de police. Plusieurs des tableaux de données et des cartes s'y rapportant sont d'ailleurs présentés à l'Annexe 2.

⁴⁹ Il importe de mentionner au lecteur qu'au départ les analyses ont été effectuées en fonction des 17 régions administratives du Québec. Malheureusement, compte tenu du fait que notre nombre d'observations ($n=17$) se situait en-dessous de la norme établie à 30 observations en statistique, les modèles d'analyse multivariée ne sont pas avérés être suffisamment robustes pour obtenir des relations statistiques significatives entre les variables utilisées. Pour ces raisons, il a donc été nécessaire de recoder l'ensemble des variables selon les villes (et leur code de municipalité) se retrouvant dans chacun des territoires des 35 sûretés municipales et des 10 districts de la SQ.

3.1. Les corps de police du Québec comme unité d'agrégation des activités du crime organisé

Dans la foulée des modifications apportées par les fusions municipales au Québec, la *Loi sur la police*⁵⁰, modifiée le 21 juin 2001, a permis d'établir six niveaux de services policiers en fonction du nombre d'habitants que comporte le territoire à desservir tout en précisant le rôle supplétif et complémentaire de la Sûreté du Québec, de même que sa mission à caractère national. Tel que mentionné sur le site Internet du MSP⁵¹ :

«Les modifications à cette loi proposent que toute municipalité faisant partie d'une communauté métropolitaine ou d'une région métropolitaine de recensement soit desservie par un corps de police municipal et, pour toute autre municipalité, que le seuil de population en fonction duquel elle est dans l'obligation d'établir son propre corps de police soit de 50 000 habitants. Toutefois, une municipalité de moins de 50 000 habitants, qui est actuellement desservie par un corps de police municipal, pourrait continuer de bénéficier des services d'un tel corps, dans la mesure où celui-ci pouvait fournir le niveau de services requis le 1^{er} juin 2002.»

Six ans plus tard, la nouvelle loi sur la police, ainsi que les fusions municipales auront permis de regrouper plusieurs corps policiers municipaux de manière à ce qu'il n'en reste plus aujourd'hui que 35. Il va donc sans dire que la composition des villes du Québec en terme de territoire, et par conséquent des corps de police, a profondément changé. À titre d'exemple, s'il existait auparavant une police municipale pour chacune des villes de Gatineau, Hull, Aylmer, Buckingham–Masson–Angers en Outaouais, la fusion de ces dernières en une seule ville, soit celle de Gatineau, a également entraîné la fusion de ces quatre corps de police en un seul : le service de police de la Ville de Gatineau. De la même façon, plusieurs villes qui possédaient autrefois leur propre service de police ont été soit jumelés à d'autres services de police municipaux situés sur leurs anciennes frontières, soit intégrés aux différents districts de la SQ.

À ces trente-cinq corps de police municipaux s'ajoutent également les dix districts de la SQ, lesquels desservent *grosso modo* tout le territoire du Québec n'étant pas couvert par les corps policiers municipaux. Des cartes géographiques des 10 districts de la SQ, incluant les

⁵⁰ Source :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_13_1/P13_1.htm (consulté le 1 août 2006)

⁵¹ Idem

35 corps de police municipaux, peuvent être consultées en tout temps par le lecteur à l'Annexe 3. Pour les fins de la présente recherche, il a été décidé que les 10 districts de la SQ constitueraient autant de services de police, ce qui porte donc à 45 le nombre total de corps de police pour notre échantillon.

Il est bien connu que les individus et les groupes du crime organisé ne se soucient guère de la question des frontières juridictionnelles des corps de police pour mener à terme leurs activités criminelles. Si certains s'objecteront à une opérationnalisation des activités du crime organisé en fonction des territoires des corps de police du Québec, il importe de comprendre que l'objectif d'arriver à mesurer concrètement les activités du crime organisé implique des choix de nature théorique, conceptuelle et méthodologique. Nous y reviendrons au cours de la présentation des limites méthodologiques du mémoire.

3.1.1. *Les indicateurs du crime organisé*

Pour déterminer quelles municipalités se trouvent désormais sous la juridiction des 35 sûretés municipales et des 10 districts de la SQ, deux sources de données ont été utilisées. Dans un premier temps, la consultation du *Bottin des corps de police municipaux du Québec* disponible sur le site Internet officiel du MSP⁵² nous a renseigné sur les noms des municipalités desservies par les 35 nouvelles sûretés municipales du Québec⁵³. Dans un deuxième temps, la *Base de données du code géographique*⁵⁴, laquelle est administrée par l'*Institut de la statistique du Québec* et qui s'est avérée être une véritable mine d'or dans le cadre de cette recherche, nous a permis de répartir les infractions ou les activités criminelles retenues à l'intérieur des délimitations territoriales respectives des 45 corps de police du Québec. Pour les variables issues de la DUC2, on a recouru au code de municipalité indiqué par le policier lors de la rédaction du rapport d'événement criminel

⁵² Voir sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique du Québec : <http://www.msp.gouv.qc.ca/police/bottins/formasp/BPResultats.asp?var=5&Submit=Rechercher> (consulté le 12 juillet 2006).

⁵³ À titre d'exemple, la *Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent* dessert désormais les municipalités de Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Sainte-Julie, Varennes et Verchères.

⁵⁴ Voir sur le site Internet de l'*Institut de la statistique du Québec* : <http://diffpls.stat.gouv.qc.ca/pls/hcp/HCP>

(ex. : le code 10043 est celui de la ville de Rimouski) et qui précise dans quelle municipalité du Québec s'est produite l'infraction. En reprenant la liste de tous les codes de municipalité existant au Québec et en se servant des cartes géographiques des districts de la SQ⁵⁵ et de la carte routière de Transport Québec⁵⁶ pour localiser les différentes municipalités, une immense table de correspondance comprenant le nom des trente-cinq corps de police municipaux, leur niveau de service, les noms des municipalités incluses et leurs codes de municipalités, ainsi que la région administrative correspondant a été construite (consulter le tableau XII à l'Annexe 3). Pour les dix districts de la SQ, le même exercice a été effectué en se contentant toutefois seulement du nom et du code de municipalité de toutes les municipalités desservies par ces énormes territoires (consulter le tableau XIII à l'Annexe 3). De cette façon, l'ensemble des données relatives aux stupéfiants, aux vols organisés et aux véhicules volés non retrouvés a pu être géocodé à partir du code de municipalité puis réparti dans le corps de police correspondant au lieu de l'infraction.

Quant aux bars de danseuses nues, l'adresse postale étant disponible pour chacun des établissements recensés, il a d'abord été question de déterminer dans quelle municipalité se trouvait les établissements, puis de trouver à l'aide de la *Base de données du code géographique* le code de municipalité correspondant afin de les répartir dans les 45 corps de police du Québec. En ce qui concerne les données sur les règlements de compte issues de l'*Enquête générale sur l'homicide* du Centre canadien de la statistique juridique, elles ont été réparties en fonction de la municipalité, et donc du code de municipalité, où est survenue le crime.

3.1.2. Les variables indépendantes

Pour s'assurer que les corps de police à desserte multiple, et surtout les districts de la SQ, reçoivent les bonnes estimations de leurs caractéristiques sociales, économiques, démographiques et policières, nous avons dû procéder à un certain nombre de vérifications

⁵⁵ Pour de plus amples détails, consulter la section Géomatique du site Internet officiel de la Sûreté du Québec au <http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/>

⁵⁶ Consulter le site Internet : http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/information/carte_routiere/index.asp

et de manipulations mathématiques. Dans un premier temps, il a été question d'identifier la ou les MRC se retrouvant sur le territoire de chacun des 45 corps de police de l'échantillon⁵⁷. Il importe de mentionner que les corps municipaux ont la responsabilité d'appliquer la loi sur le territoire qu'ils desservent et ce, selon leur niveau de service défini par les *Lois et les règlements concernant la police*. C'est pourquoi il importe de bien déterminer les MRC ou le territoire desservi par les services municipaux et chacun des dix districts de la SQ.

Concernant nos données, à l'exception de la Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent, dont le territoire desservi englobe trois MRC différentes, les trente-quatre autres services de police municipaux ne desservent que la population d'une seule MRC. Pour 23 des 35 sûretés municipales, le territoire desservi par le corps policier correspond exactement, ou à quelques différences près, à celui de la MRC. Ce faisant, les données sur les MRC fournies par l'Institut de la statistique du Québec ont pu être directement attribuées à ces corps de police⁵⁸. Pour 11 des 35 corps de police municipaux, l'examen des cartes géographiques des MRC et des corps de police⁵⁹ a démontré qu'il se trouvait deux corps de police dans la même MRC⁶⁰. À cause de ces corps de police, ainsi que des districts de la SQ, comme nous le verrons plus loin, les caractéristiques socio-démographiques ou économiques disponibles sous la forme de nombres bruts (ex. : le nombre de résidents âgés

⁵⁷ Voir les tableaux XIV et XV à l'Annexe 3.

⁵⁸ Ces (23) corps de police sont les suivants : Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, Service de police de Gatineau, Régie intermunicipale de Joliette, Service de la protection des citoyens de Laval, Service de police Ville Lévis, Service de police de Longueuil, Régie de police de Memphrémagog, Service de police de Mirabel, Service de police de la Ville de Montréal, Sûreté municipale de Mont-Tremblant, Service de police de la Ville de Québec, Sécurité publique de Rivière-du-Loup, Service de police Ville Saguenay, Service de police de Sherbrooke, Service de police de Saint-Adèle, Sûreté municipale de Sainte-Marie, Sécurité publique de la Ville de Saint-Georges, Police de Saint-Jean-Richelieu, Sûreté municipale de Thetford Mines et Service de la sécurité publique de Trois-Rivières.

⁵⁹ Consulter la rubrique « Cartes géographiques » du site Internet de la Sûreté du Québec au : <http://www.suretequebec.gouv.qc.ca>.

⁶⁰ Ces (11) corps de police sont les suivants : pour la MRC de Thérèse-de-Blainville, il y a le Service de police de Blainville et la Sécurité municipale de Régie de Thérèse-de-Blainville ; pour la MRC de La Haute-Yamaska, il y a le Service de police de Bromont et la Sûreté municipale de Granby ; pour la MRC de Rousillon, il y a le Service de police de Châteauguay et la Régie intermunicipale de police de Rousillon ; pour la MRC de Deux-Montagnes, il y a le Service de police de Deux-Montagnes et la Sécurité publique de Saint-Eustache ; pour la MRC de L'Assomption, il y a le Service de police de L'Assomption et la Sécurité publique de Repentigny ; pour la MRC des Moulins, il y a la Sécurité publique de Mascouche et celle de Terrebonne et enfin pour la MRC de Rivière-du-Nord, il y a la Régie de police de Rivière-du-Nord et le Service de police de Saint-Jérôme.

de 15 à 24 ans, de 25 à 34 ans, etc.) n'ont pu être utilisées puisqu'ils auraient engendré des dédoublements dans les calculs. Ainsi, ce sont plutôt des données disponibles sous la forme de ratios ou de pourcentages qui ont pu être utilisées et attribuées à nos services de police (ex. : taux de chômage, pourcentage de familles à faible revenu). Enfin, pour la Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent, une moyenne pondérée des données en fonction de la population des trois MRC présentes sur son territoire a été calculée de manière à obtenir des valeurs pondérées et approximatives des facteurs susceptibles d'affecter la dispersion des activités du crime organisé dans les régions du Québec.

Enfin, en ce qui a trait aux dix districts de la SQ, un travail similaire à celui effectué pour la Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent a été entrepris. À l'exception des districts 8 de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec et 9 de la Côte-Nord⁶¹, il a été question de calculer, pour chacune des variables indépendantes utiles à nos analyses, une moyenne pondérée des données pour les MRC présentes dans chacun des districts, sans toutefois tenir compte des MRC où se trouvent des sûretés municipales dans les calculs. Par exemple, le district 2 du Saguenay-Lac-Saint-Jean est composé de cinq MRC, dont celle de Saguenay et pour laquelle le Service de police de Ville Saguenay est déjà en charge du territoire. Dans les faits, le district 2 se retrouve donc responsable de fournir des services à la population des quatre autres MRC présentes sur son territoire. Ce faisant, pour calculer le taux de chômage, par exemple, du district 2, nous avons procédé à une moyenne pondérée du taux de chômage des quatre MRC (sans celle de Saguenay) en fonction de la population de chacune, de manière à obtenir une moyenne du taux de chômage qui soit la plus représentative possible des caractéristiques et du nombre d'habitants des MRC formant ce grand territoire qu'est le Saguenay-Lac-Saint-Jean⁶². Le même exercice a été répété pour les districts 1 du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine⁶³, 3 de la Capitale-

⁶¹ Les districts 8 et 9 ne possèdent aucun corps de police municipaux sur le territoire. Par conséquent, une moyenne pondérée des caractéristiques socio-démographiques, économiques, etc. a pu facilement être calculée en tenant compte de toutes les MRC du territoire et leur population respective.

⁶² Du reste, il convient de mentionner que le calcul d'une moyenne pondérée mène à l'obtention de variables approximatives, aussi appelées variables « proxy » dans le jargon statistique, et qui sont nécessairement des estimations moins exactes que celles fournies par le recensement ou l'Institut de la statistique, mais valables puisque fondées sur ces dernières.

⁶³ Seule la MRC de Rivière-du-Loup a été retranchée du calcul de la moyenne pondérée.

Nationale –Chaudière-Appalaches⁶⁴, 4 de la Maurice–Centre-du-Québec⁶⁵, 6 de Montréal–Laval–Laurentides–Lanaudière⁶⁶ et 7 de l’Outaouais⁶⁷.

Il est à noter que pour les districts 2, 5 et 10 certains ajustements ont dû être effectués. Concernant le district 2, la portion nord-ouest du territoire, qui est desservi par le poste de la SQ de Chapais-Chibougamau et trois corps de police autochtones, est aujourd’hui incluse dans la région administrative du Nord-du-Québec, et plus précisément encore dans la MRC de la Jamésie. Elle constitue une aire géographique qui ne correspond pas à une MRC en tant que telle, mais à un territoire arbitraire déterminé à l’époque de la constitution des districts par la Sûreté du Québec. Il nous a donc été impossible d’ajouter cette portion du territoire dans notre calcul de la moyenne pondérée des variables indépendantes. Comme on y retrouve principalement de petites communautés autochtones, la très faible densité de population de cette aire géographique ne devrait pas tellement avoir affecté les calculs relatifs à nos variables indépendantes.

De la même manière, le district 10 de la Montérégie a également nécessité certains ajustements. Composée de quinze MRC, la populeuse région administrative de la Montérégie se répartit de la façon suivante au sein des district de la SQ (voir figure ci-dessous) : les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi font partie du district 5 de l’Estrie et celles de Roussillon, de Longueuil, de Lajemmerais, de La Vallée-du-Richelieu, du Haut-Richelieu sont parfois entièrement ou partiellement incluses dans les cinq corps de police municipaux de la Montérégie⁶⁸. Toutes les MRC, dont plus de la moitié du territoire était déjà incluse dans le territoire desservi par une des cinq sûretés municipales, ont été exclues du calcul de la moyenne pondérée. Ainsi, comme l’indique le tableau XV à l’Annexe 3, seules les MRC suivantes ont été conservées pour former le

⁶⁴ Seule les MRC de Québec et de Lévis ont été retranchées du calcul de la moyenne pondérée.

⁶⁵ Seule la MRC de Trois-Rivières a été retranchée du calcul de la moyenne pondérée.

⁶⁶ Les régions de Montréal et de Laval, ainsi que les MRC de Joliette, de L’Assomption, des Moulins, de Deux-Montagnes, de Mirabel et de Thérèse-de-Blainville ont été retranchées du calcul de la moyenne pondérée.

⁶⁷ Seules les MRC de Gatineau et des Collines-del’Outaouais ont été retranchées du calcul de la moyenne pondérée.

⁶⁸ Les corps de police de Châteauguay, de Longueuil, de Roussillon, de St-Jean-Richelieu et de Saint-Laurent-Richelieu.

district 10 : Vaudreuil-Soulanges, Le Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville, Rouville, Acton, Les Maskoutains et Le Bas-Richelieu. Enfin, concernant le district 5 de l'Estrie, a été retranchée du calcul de la moyenne pondérée la MRC de Sherbrooke et ajoutées celles de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi. La MRC de Memphrémagog a été conservée dans le calcul puisque un peu moins de la moitié de son territoire était inclus dans celui de la Régie de police de Memphrémagog.

4. LA STRATÉGIE ANALYTIQUE

La stratégie analytique mise de l'avant dans le présent mémoire cherche à répondre à un besoin des organismes policiers et du ministère de la Sécurité publique de mesurer ce phénomène fort complexe qu'est le crime organisé. Élaboré à l'intention des corps de police du Québec, ce modèle statistique des activités du crime organisé vise non seulement à permettre de comparer ce type de criminalité entre les territoires des corps de police, mais également à informer les autorités policières du niveau d'activités du crime organisé dans une optique d'analyse stratégique du phénomène. Voyons maintenant en détails les différentes étapes de la stratégie analytique proposée.

Dans un premier temps, il sera question de recueillir et de calculer des taux d'activités criminelles pour les six indicateurs retenus (valeurs observées) et ce, pour chacun des 45 territoires étudiés. Cette première série de résultats représente en fait ce qui a réellement été observées en 2003 sur le territoire du Québec en regard des infractions sur les drogues, les vols organisés, les activités de prostitution, les règlements de compte et les véhicules volés non retrouvés. Ces estimations du volume de la criminalité ont été calculées en fonction de la population habitant sur chacun des 45 territoires⁶⁹.

Par ailleurs, comme il l'a été exposé dans la problématique de recherche, un des grands objectifs de ce mémoire est d'obtenir une comparaison interrégionale du volume de criminalité généré par un certain nombre d'activités criminelles pouvant être rattachées au crime organisé. Or, la comparaison d'activités criminelles entre des régions ne saurait se

⁶⁹ À l'exception des règlements de compte, dû à leur faible nombre. Voir les explications précédentes sur le sujet la section 2.1.3.3.1.

faire sans la transformation des valeurs absolues de ces dernières sous forme de valeurs relatives. Certes, la première étape de cette stratégie d'analyse aura permis de « relativiser » les valeurs absolues de nos six activités en tenant compte de la population résidente locale et donc d'obtenir valeurs relatives qui puissent être comparées entre elle sur la base d'un même dénominateur. Cependant, comme il serait réducteur d'expliquer des variations interrégionales d'activités criminelles uniquement en fonction de la population, nous nous sommes intéressés aux facteurs, voire aux causes lointaines susceptibles d'expliquer des variations de criminalité selon le territoire. En d'autres termes, quelles sont les variables susceptibles d'expliquer qu'il y ait davantage d'activités reliées aux drogues ou à la prostitution sur un territoire, par exemple.

L'étude des causes lointaines des activités criminelles permet justement d'adresser des questions liées à l'économie légale et aux opportunités de réussite des habitants d'un territoire donné. Ritter (2005), en s'intéressant à l'économie souterrain de Cuba, pose que sur un territoire donné, il existe des opportunités de réussite liées au marché légal. Cependant, dans un contexte où il aurait absence de régulation par l'état du marché légitime et où les ressources officielles (ex. : institutions, gouvernements) et non-officielles (ex. : associations de citoyens, groupes communautaires) d'un territoire sont limitées, conjugué à une faible disponibilité d'opportunités de réussite, certains individus se tournent assurément vers l'« économie criminelle ». Bien que l'on convienne que l'économie de Cuba diffère largement de celle du Québec, il n'en demeure pas moins que même dans les pays qui connaissent une bonne prospérité économique la présence d'une économie souterraine – et plus particulièrement la portion occupée par l'économie criminelle par opposition à l'économie formelle ou souterraine – est réelle (Fortin et al., 1996; Ritter, 2005). Aussi, nous estimons que le manque d'opportunités de réussite dans le marché légal au Québec puisse notamment être expliqué par des facteurs tels que le revenu des habitants, le taux de chômage, le pourcentage de familles ou d'individus à faible revenu, etc. sur un territoire donné. Comme le mentionnent Farrington (1994), les recherches de type géospatial portant sur la criminalité nécessitent que l'on s'intéresse à des facteurs individuels, familiaux et environnementaux. Également, bien que certains pourraient s'objecter du fait que nous recourons à des variables indépendantes n'ayant pas dûment été testées dans le cadre

d'étude sur le crime organisé, il demeure que la majorité des activités criminelles retenues comme indicateur dans cette étude témoignent d'une criminalité de nature acquisitive ou lucrative et qu'elles aient déjà été testées en fonction de variables indépendantes similaires dans le cadre d'une étude sur la modélisation des statistiques policières d'élucidation de différentes catégories de crimes (ex. : crimes de drogue, de violence et au vol contre la propriété) au Québec (Ouimet et Paré, 2003).

Outre les causes lointaines, force est de constater qu'il aurait été également intéressant d'intégrer des causes proches de la présence d'activités du crime organisé dans notre modèle. Cependant, à moins d'œuvrer à l'intérieur même des corps de police, il demeure très difficile d'accéder des informations telles que la décision d'enclencher une guerre entre deux organisations, celle de prendre le contrôle d'un marché criminel ou encore l'introduction d'une nouvelle drogue sur le marché. Nous avons donc dû nous retrancher sur l'étude des causes lointaines, soit celle des variables structurelles liées à l'écologie sociale d'une région donnée⁷⁰.

Dans un deuxième temps, afin d'obtenir notre deuxième série d'estimations des taux d'activités du crime organisé, une analyse de régression multiple sera conduite. Pour ce faire, la régression multiple en mode « pas-à-pas » sera utilisée où les coefficients de Durbin-Watson ainsi que le facteur d'inflation de la variance seront vérifiés afin de contrôler pour les effets d'interaction et d'auto-corrélation entre les variables du modèle. Grâce aux analyses de régression multiple, il sera possible de vérifier dans quelle mesure les caractéristiques sociales, démographiques, économiques et policières retenues expliquent les différentes activités du crime organisé auxquelles cette étude s'est intéressée.

⁷⁰ Au sujet des variables indépendantes, dans l'optique d'explorer les relations entre les variables dépendantes et indépendantes à l'étude, une série d'analyses bivariées entre les activités du crime organisé et les caractéristiques sociales, démographiques, économiques et policières des corps de police du Québec sera d'abord effectuée. Pour ce faire, la corrélation de Pearson sera utilisée. Comme l'ont démontré Langbein et Litchman (1978), il arrive fréquemment que, lors de l'examen des variables à l'étude, des relations artificielles apparaissent. C'est ce que l'on appelle l'« erreur écologique ». Ainsi, dans le cadre de recherches écologiques s'intéressant davantage à l'environnement dans lequel évoluent les activités des regroupements de criminels, telles que la nôtre, il est donc important de ne pas accorder une signification de type causal aux relations observées entre les variables.

Ces analyses de régression généreront ainsi les estimations des taux d'activités recherchées (valeurs espérées).

Dans un troisième temps, à l'aide des valeurs espérées et de celles observées, il sera question de mettre au point un différentiel des activités du crime organisé. Ainsi, en soustrayant la valeur observée de la valeur prédite pour chacune des activités et chacun des corps de police, on obtiendra une différence brute sous la forme d'un nombre. Bien qu'il aurait été intéressant de transformer ce différentiel brut sous la forme d'un pourcentage (ou d'un ratio), les faibles échantillons observés pour les bars de danseuses et les règlements de compte risquent de provoquer un effet démesuré et donc peu parlant sur la valeur en pourcentage⁷¹. Ce faisant, le différentiel en valeur brute sera utilisé. Une différence positive indiquera que l'on a observé moins de criminalité que ce à quoi on se serait attendu et une différence négative que l'on a observé plus de criminalité dans les faits que ce qu'avait prédit le modèle de régression. Mentionnons que le calcul d'un différentiel des taux d'activités criminelles permettant d'apprécier les différences interrégionales est inspiré de l'étude de Ouimet et Paré (2003) sur la performance des corps policiers à élucider différentes catégories de crimes.

Dans un quatrième et dernier temps, puisque nous cherchons à obtenir un score global par corps de police des activités du crime organisé, il fallait trouver une méthode statistique nous permettant d'additionner les activités du crime organisé à l'intérieur d'une échelle. Or, comme les différentiels créés à l'étape précédente apparaissent tantôt sous la forme d'une valeur positive, tantôt sous la forme d'une valeur négative, il n'était pas possible de les additionner au sein d'une échelle conventionnelle à la manière des analyses factorielles. Qui plus est, il fallait également trouver une façon de standardiser la mesure des six indicateurs du crime organisé. Nous nous sommes donc intéressés au score Z et à sa notion

⁷¹ À titre d'exemple, le Service de police Deux-Montagnes, qui ne possède pas de bar de danseuses nues sur son territoire, a obtenu un taux prédit de 5,05 bars par 100 000 habitants, ce qui correspond à une variation en pourcentage de 100 %. En contrepartie, le corps de police de Gatineau, pour lequel on observe un taux de 2,09 bars de danseuses par 100 000 habitants, a reçu une valeur prédite de 3,94 bars par 100 000 habitants, ce qui correspond à un différentiel de 46,9 %. On est donc à même de constater qu'en l'absence d'une activité ou d'une observation, le différentiel sous la forme d'un pourcentage exprime une valeur qui exagère en quelque sorte la réalité.

de « distribution centrée réduite ». Cette dernière peut être utilisée dans des situations où deux distributions (ou plus) ont chacune une échelle et une étendue différentes, ce qui implique que leurs moyennes, écarts-type, variances et variables d'origine ne sont pas comparables⁷². Il s'agit alors de transformer les variables d'origine, soit l'ensemble des différentiels exprimés en pourcentage positif ou négatif, sous la forme d'un score Z ⁷³. « Cette démarche permet ainsi de transformer deux distributions différentes en deux distributions identiques que l'on nomme distribution normale. Cette distribution est unimodale (un seul sommet en zéro), symétrique (des deux côtés de ce sommet) et possède une moyenne égale à zéro »⁷⁴. Une telle standardisation des variables permet ainsi de comparer les résultats obtenus à partir de variables et/ou d'échelles différentes, de situer chaque corps de police par rapport aux autres et de déterminer lesquels parmi les 45 corps de police se situe dans une zone précise de la distribution (relativement à la population étudiée). Par ailleurs, un autre avantage indéniable du fait de recourir au score Z est que la simplicité de la méthode permet facilement d'ajouter de nouveaux indicateurs des activités du crime organisé et ainsi, d'améliorer et de bonifier constamment notre mesure des différentes activités du crime organisé.

En dernier lieu, nous procéderons à l'examen des variations interrégionales des activités du crime organisé. L'étude de ces dernières devrait nous permettre d'identifier un certain nombre de facteurs de menace et de facteurs de vulnérabilité propres aux 45 territoires étudiés et sur lesquels les autorités policières pourront agir dans une perspective de lutte aux activités du crime organisé. Avant de présenter les résultats de cette recherche, une présentation des limites méthodologiques de notre étude sera exposée.

⁷² Consulter le site Internet « Notions de probabilités » :

<http://tecfa.unige.ch/tecfa/teaching/UVLibre/9899/mar008/prob.htm> (visité le 15 septembre 2006).

⁷³ Pour obtenir un tel score, on doit soustraire la moyenne au score de départ (x_i), ce qui provoque une diminution de chaque score individuel. On doit alors remplacer le score de départ par une mesure de l'écart-type entre son score d'origine et la moyenne. On soustrait ensuite à chaque score une valeur constante, ce qui a pour effet d'entraîner une translation de la distribution et fait correspondre la moyenne de la distribution avec l'origine de l'échelle : le zéro ($m-m=0$). On doit ensuite diviser par l'écart-type, opération qui va modifier la structure de l'échelle elle-même ainsi que la variabilité de la distribution (Consulter le site Internet « Notions de probabilités » : <http://tecfa.unige.ch/tecfa/teaching/UVLibre/9899/mar008/prob.htm> (visité le 15 septembre 2006)).

⁷⁴ Consulter le site Internet « Notions de probabilités » :

<http://tecfa.unige.ch/tecfa/teaching/UVLibre/9899/mar008/prob.htm> (visité le 15 septembre 2006).

5. LES LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Tout d'abord, en regard de nos données sur le crime organisé et ses activités, force est de constater que la mise au point d'indicateur ou de mesures fiables de ce phénomène demeure un défi considérable en regard de l'accessibilité et de la disponibilité des banques de données. Nous reviendrons au cours de la conclusion sur des exemples d'infractions et d'activités qui mériteraient d'être intégrés au modèle proposé dans ce mémoire.

Pour l'instant, en ce qui a trait aux données policières, plus particulièrement celles de la DUC2, nul ne se surprendra de constater que ces dernières présentent un certain nombre de limites. La plus connue constitue certainement le « chiffre noir » de la criminalité. En effet, nul ne se surprendra d'apprendre que les policiers ne constatent et n'enregistrent pas la totalité des événements criminels étant survenue au cours d'une année sur un territoire donnée. Qui plus est, dans le cas des crimes consensuels, tels que le trafic de stupéfiants, il va sans dire que, sans la proactivité des policiers en matière de répression des drogues, le nombre d'infractions enregistrées au sein de la DUC2 serait dérisoire. Ainsi, les moyens détenus par les corps policiers pour faire échec à tous les types de criminalité auront un impact certain sur la capacité de détection et d'enregistrement de la criminalité. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons intégré une variable indépendante relative aux effectifs policiers présents dans chaque corps de police dans nos modèles de régression. Également, lors de la conceptualisation des données policières, la question de la sous-estimation du nombre de suspects de par les règles d'utilisation du programme de la DUC2 a été mise en évidence. Il est fréquent que les témoins ou les victimes d'un événement criminel aient vu plusieurs suspects sur les lieux du crime ((ex. : il y avait trois suspects dont deux de race blanche et un de race noire qui a été appréhendé). Or, même si cette information est consignée sein du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ), seul le suspect de race noire apparaît dans la banque de données du programme de déclaration de la criminalité. Les données utilisées pour mettre au point l'indicateur des vols organisés ne prennent donc pas en considération la totalité des événements criminels où les policiers ont constaté qu'il y avait plusieurs suspects, d'où le choix de réduire de 3 à 2, le critère établissant la présence d'une co-délinquance.

Comme ce mémoire s'appuie sur une stratégie analytique de type quantitatif, laquelle se doit de respecter un certain nombre de postulats en matière de méthode statistique (ex. : la règle du minimum de 30 observations), nous nous sommes retrouvés dans l'obligation de ne pas retenir des indicateurs portant sur de petits nombres d'événements ou même sur un fait unique. Par exemple, l'existence de repères (bunkers), les quelques attentats à la bombe, les cas d'intimidation où les témoins refusent de parler, etc. Il va sans dire que le crime organisé constitue une réalité qu'il est impossible d'appréhender seulement quantitativement. Il est donc probable que des événements très peu fréquents puissent être hautement significatifs. Aussi, bien qu'à ce stade-ci, il soit impossible de les inclure dans le modèle statistique retenu, il importe de mentionner qu'il s'agit d'une limite certaine du présent mémoire.

En regard de l'ensemble des six indicateurs des activités et des infractions relatives au crime organisé, force est de constater que la difficulté d'obtenir des données sur ce type de criminalité pour les 35 corps de police municipaux et les 10 districts de la SQ a restreint les possibilités d'élaboration de variables. Ce faisant, force est de constater qu'à l'exception des règlements de compte (qui mesurent exactement ce que l'on cherche à mesurer), les cinq autres indicateurs constituent des variables proximales (ou approximatives) de la prostitution, du trafic de drogues douces et dures, des vols organisés et de l'exploitation commerciale des véhicules volés. Malgré tout, nous croyons avoir innové et fait preuve d'originalité en regard des mesures relatives aux bars de danseuses nues et aux véhicules volés non retrouvés (laquelle n'existait plus nulle part selon plusieurs !).

Bien entendu, en ce qui concerne la stratégie analytique et le modèle d'analyse mis au point, il importe de mentionner qu'ils font également état de certaines lacunes ou limites. Tout d'abord, le modèle actuel est loin d'être représentatif de l'ensemble des activités du crime organisé. Malgré l'intérêt grandissant que l'on porte à la sécurité et au caractère transnational du crime organisé, il demeure très difficile de dénicher des banques de données ou des études sur le sujet portant sur l'ensemble du territoire du Québec. Et lorsque c'est le cas, elles sont souvent gardées confidentielles. Par ailleurs, en se concentrant d'abord sur les infractions aux drogues douces et dures, aux vols organisés et de véhicules à

moteur non retrouvés, à la prostitution et aux règlements de compte, nous avons laissé en suspend un nombre importants d'activités criminelles liées au crime organisé (ex. : blanchiment d'argent, gangstérisme, fraudes, etc.). Cependant, la simplicité de la stratégie analytique proposée présente l'avantage de mettre de l'avant un modèle statistique « cumulatif » pouvant être aisément bonifié par l'ajout de nouveaux indicateurs fiables des activités du crime organisé, sans avoir à effectuer de modifications majeures au niveau statistique.

Également, il est possible que les variables indépendantes retenues dans le modèle ne constituent pas les meilleurs prédicteurs des activités du crime organisé incluses dans les analyses, ou encore qu'il faille en ajouter d'autres de manière à rendre le modèle plus performant. En effet, les variables susceptibles d'expliquer la criminalité sont de autant de nature individuelle, familiale qu'environnementales. Or, comme l'a fait remarqué Farrington (1994), très peu de chercheurs, s'inscrivant dans la tradition écologique de Shaw et McKay (1929, 1942, 1969), ont tenté d'étudier l'impact des influences individuelles, familiales et environnementales sur la délinquance individuelle. Bien que cette recherche s'intéresse davantage à la délinquance sous une forme organisationnelle et moins individuelle, il reste que, sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité de nos variables indépendantes, nous en avons retenu qui fassent état des trois types d'influences : revenu personnel par habitant (individuel), taux de chômage (environnemental), proportion de familles à faible revenu (familial), effectifs policiers (environnemental). Les analyses démontreront dans quelle mesure les variables retenues ont été pertinentes aux analyses.

Enfin, concernant la répartition des activités du crime organisé en fonction des frontières territoriales des corps de police, il importe de mentionner qu'une telle stratégie d'analyse comporte sa part de limites quand on considère que les réseaux criminels oeuvrent dans la criminalité sans se soucier des frontières territoriales, nationales ou internationales. La réalité policière nous aura très vite appris que ces réseaux sont pour la plupart instables et qu'ils présentent un caractère plus évolutif que statique. Cependant, dans un tel contexte, comment peut-il être possible de mesurer concrètement le phénomène du crime organisé? Tout d'abord, nous croyons que le fait de se distancer de la notion de groupe,

d'organisation ou de réseaux pour se concentrer davantage sur les activités et les différentes manifestations du crime organisé permet d'échapper au piège de vouloir circonscrire géographiquement les rassemblements de criminels. Pour ce faire, il aurait été nécessaire de distinguer premièrement le lieu de résidence des criminels organisés ; deuxièmement, les lieux où ils se réunissent ; troisièmement les lieux où ils commettent leurs crimes ; quatrièmement les lieux où habitent leurs consommateurs. Or, dans la réalité, de telles données ne sont soit tout simplement inexistantes, soit aucunement accessibles en-dehors des organisations policières, voire des systèmes informatiques du ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Qui plus, il importe de rappeler que notre démarche ne cherche en aucun cas à tenter d'établir le début et la fin d'un réseau ou d'une organisation de criminels. Elle vise plutôt, à l'aide des données disponibles et accessibles et suivant une perspective d'analyse stratégique de la criminalité, à identifier les régions, suivant les limites territoriales des corps de police, où ces activités apparaissent comme étant les plus nombreuses et possiblement les plus menaçantes.

**CHAPITRE 4 : L'ANALYSE DES ACTIVITÉS CRIMINELLES
LIÉES AU CRIME ORGANISÉ**

1. MISE EN CONTEXTE

Cette recherche vise à élaborer une mesure statistique cumulative des activités et des infractions liées au crime organisé sur le territoire québécois. Nous cherchons à découvrir dans quelle mesure les facteurs individuels ou environnementaux retenus comme variables indépendantes affectent et permettent de prédire les activités du crime organisé à l'étude. Ce chapitre est divisé en trois parties. La première s'intéresse aux relations qui unissent les différentes variables à l'étude et surtout aux modèles de prédiction des activités du crime organisé. La deuxième traite du différentiel entre la répartition des activités criminelles « observées » et « espérées » pour les quarante-cinq corps de police de l'échantillon. Enfin, la dernière partie des analyses traite de la transformation du différentiel préalablement élaboré sous la forme standardisée d'un score Z, lequel permet une cumulation des activités auxquelles s'est intéressé ce mémoire et donc un ordonnancement des corps de police en regard de la présence d'activités et d'infractions liées au crime organisé sur leur territoire respectif.

1.1. Prédire la criminalité organisée sur le territoire des corps de police du Québec

Juste avant passer à l'analyse des modèles de régression multiple pour l'ensemble des six indicateurs des activités du crime organisé retenus dans cette étude, examinons les relations entre les variables dépendantes et celles indépendantes à l'étude.

1.1.1. L'examen des relations entre les variables

Le tableau 3.1 expose les relations statistiques existantes entre les variables relatives aux activités criminelles du crime organisé et celles relatives aux caractéristiques sociales, démographiques, économiques et policières du territoire desservi par les 45 corps de police de notre échantillon. Les variables dépendantes étudiées ont été rapportées sur 100 000 habitants afin de contrôler pour les effets de la population et de rendre les variables comparables entre elles pour les analyses multivariées subséquentes. Il sera donc question d'observer et de comprendre les relations qui unissent les variables dépendantes et indépendantes retenues dans le modèle d'analyse qui sera présenté ultérieurement. Mentionnons enfin que les analyses de corrélation recourent au coefficient de Pearson.

Tableau XVI : Matrice de corrélations des variables d'activités du crime organisé et des caractéristiques sociales, démographiques, économiques et policières des corps de police du Québec en 2003

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
(1) Revenu personnel par habitant	<i>r</i> _{Pearson} Sig.	- 0,020	-0,544*** 0,000	-0,428** 0,003	-0,550*** 0,000	-0,184 0,226	-0,385*** 0,009	-0,566*** 0,000	0,182 0,233	0,127 0,405
(2) Taux de chômage	<i>r</i> _{Pearson} Sig.	- 0,010	0,380* 0,010	0,258 0,087	-0,024 0,874	0,092 0,548	0,073 0,633	-0,043 0,780	-0,049 0,750	-0,211 0,164
(3) % de familles et de personnes hors famille à faible revenu	<i>r</i> _{Pearson} Sig.	- 0,000	- 0,553***	0,000 0,000	0,345* 0,020	0,342* 0,022	0,268 0,075	0,339* 0,023	0,073 0,633	0,018 0,908
(4) Effectifs policiers autorisés /100000 habitants	<i>r</i> _{Pearson} Sig.	- 0,000	- 0,569***	- 0,493**	0,569*** 0,000	0,493** 0,001	0,389*** 0,008	0,284 0,059	-0,018 0,904	0,109 0,477
(5) Taux d'infractions drogues douces /100000 hab	<i>r</i> _{Pearson} Sig.	- 0,000	- 0,496**	- 0,001	- 0,001	0,496** 0,001	0,655*** 0,000	0,402** 0,006	-0,060 0,695	0,072 0,640
(6) Taux d'infractions drogues dures /100000 hab	<i>r</i> _{Pearson} Sig.	- 0,000	- 0,542**	- 0,000	- 0,000	- 0,542**	0,000 0,000	0,243 0,107	-0,046 0,763	0,148 0,331
(7) Taux de vols organisés/100000 hab	<i>r</i> _{Pearson} Sig.	- 0,001	- 0,491**	- 0,001	- 0,001	- 0,491**	- 0,001	0,491** 0,001	-0,213 0,161	0,235 0,120
(8) Taux de bars de danseuses nues / 100000 hab	<i>r</i> _{Pearson} Sig.	- 0,001	- 0,931	- 0,001	- 0,001	- 0,931	- 0,001	- 0,001	-0,013 0,931	-0,050 0,743
(9) Taux de règlements de compte/100000 hab	<i>r</i> _{Pearson} Sig.	- 0,006	- 0,968	- 0,006	- 0,006	- 0,968	- 0,006	- 0,006	- 0,006	-0,006 0,968
(10) Taux de véhicules volés non retrouvés / 100000 hab	<i>r</i> _{Pearson} Sig.	- 0,000	- 0,000	- 0,000	- 0,000	- 0,000	- 0,000	- 0,000	- 0,000	- 0,000

Note : Seuils de signification des corrélations : * = p<.05 ; ** = p<.01 ; *** = p<.001

En ce qui concerne les indicateurs des activités du crime organisé à l'étude, l'examen du tableau ci-dessus nous apprend tout d'abord que le taux d'infractions liées aux *drogues douces* (cannabis) est fortement corrélé au revenu personnel des habitants ($r = -0,55$; $\rho < 0,001$), au ratio de familles à faible revenu ($r = 0,345$; $\rho < 0,001$) et au taux d'effectifs policiers par 100 000 habitants ($r = 0,569$; $\rho < 0,001$). Les deux premiers résultats indiquent que plus le revenu des habitants est bas et plus il y a de familles en situation financière précaire, plus le nombre d'infractions liées au cannabis enregistrées par les services de police du Québec est élevé. Le fait que le cannabis constitue le psychotrope illégal le plus consommée par les Québécois (Comité permanent de lutte à la toxicomanie, 2005) et que son faible prix, situé aux alentours de 10\$ le gramme dans la plupart des régions urbaines du Québec⁷⁵, rendent cette drogue accessible à toutes les classes socio-économiques de la société n'est probablement pas étranger à l'observation de telles corrélations.

Quant à la question de la présence policière, il apparaît que plus le nombre de policiers par habitant est élevé, plus on enregistre un nombre élevé de délits liés au cannabis. Il est à noter que la nature consensuelle des infractions relatives aux stupéfiants entraîne une quasi-obligation pour les corps policiers d'enquêter activement dans la répression de ce type de criminalité. Comme le mentionne Ouimet (2005, p. 321), « les tendances en matière d'infractions relatives aux drogues reflètent une bonne partie de l'énergie consacrée par les corps policiers à leur contrôle ». En d'autres termes, ces derniers se doivent d'être proactifs.

L'examen des corrélations sur les infractions liées aux *drogues dures* indique des résultats similaires à ceux observés pour le cannabis. De la même manière, il apparaît que plus la proportion de familles à faible revenu ($r = 0,342$; $\rho < 0,05$) et les effectifs policiers ($r = 0,493$; $\rho < 0,01$) sont élevés, plus on enregistrera d'infractions relatives à la possession, au trafic et à l'importation de drogues dures. Si l'on compare rapidement les deux catégories de stupéfiants, il appert qu'en ce qui a trait à la proportion de familles à faible revenu, variable de notre modèle d'analyse qui s'apparente le plus à une mesure du niveau de désorganisation sociale, voire de pauvreté d'un territoire donné, qu'elle semble avoir un

⁷⁵ Ce chiffre émane de discussions avec des policiers de la SQ, du SPVM, de la GRC et de plusieurs autres corps policiers des couronnes nord et sud de Montréal.

impact modéré et positif ($r_{\text{cannabis}} = 0,345$; $\rho < 0,05$ vs $r_{\text{drogues dures}} = 0,342$; $\rho < 0,05$) sur le nombre d'infractions liées aux drogues enregistré par les corps policiers. À cet effet, il convient de mentionner que tels résultats s'inscrivent plutôt bien dans le cadre de la théorie de la contrainte⁷⁶, selon laquelle « la délinquance et l'appartenance à un gang sont la conséquence de l'écart entre les aspirations économiques élevées et le manque de moyens pour les réaliser » (Jones et al. 2004). La consommation et surtout le trafic de stupéfiants devenant alors un moyen de sortir d'une situation de misère dans son sens le plus large.

Également, sans aucune surprise, il apparaît que le taux d'infractions aux cannabis est fortement lié statistiquement à celui pour les drogues dures ($r = 0,496$; $\rho < 0,01$). Cela implique donc que là où il se consomme (ou se vend) de la marijuana, se consomme aussi (ou se vend) des drogues plus fortes telles la cocaïne, l'héroïne, le crack et d'autres substances. Bien que l'on peut présupposer qu'il y ait davantage de vendeurs (ou revendeurs) de marijuana – considérant que cette dernière constitue la drogue la plus consommée au Québec (MSSS, 1998 ; Ouimet, 2005) et pour laquelle on constate le plus d'infractions au niveau de la LRCSAD en 2003 (78,52% pour la cannabis contre 21,48% pour l'ensemble des drogues dures) – la logique économique veut qu'une diversification des produits au niveau de l'offre risque de faire augmenter considérablement les profits générés. En contrepartie, sans affirmer que la consommation de marijuana mène indéniablement à la consommation de drogues plus fortes, ce qui constituerait un propos des plus alarmistes, il reste qu'une certaine quantité de consommateurs, qu'ils soient en phase d'expérimentation ou qu'ils souffrent de polytoxicomanie, s'adonnent au cours de leur vie à l'expérience de plusieurs drogues (Brochu, 1998). Que ce soit au niveau de l'offre ou de la demande, il n'est donc guère surprenant de constater l'existence d'une relation statistique de force relativement élevée entre ces deux catégories d'infractions aux drogues.

Par ailleurs, les résultats pour le taux de vols organisés par 100 000 habitant indiquent une relation significative négative de force modérée avec le revenu personnel par habitant ($r = -0,385$; $\rho < 0,01$). Ainsi, plus le revenu des habitants résidant sur le territoire desservi par un

⁷⁶ Tiré de l'anglais « strain theory ».

corps de police est faible, plus on constatera un taux élevé de vols organisés, soit des vols commis en groupe de deux individus et plus, sur ce territoire. Un tel résultat semble s'inscrire dans la lignée des travaux de Goldstein (1991) sur la délinquance et selon lesquels les jeunes délinquants doivent avoir recours à des activités illégales pour compenser leur manque de moyens et parvenir à concrétiser leurs aspirations et leurs buts. Rappelons d'ailleurs que la co-délinquance est principalement l'apanage des adolescents et des jeunes adultes (Reiss, 1988, Weerman, 2003). Toujours en ce qui a trait aux vols organisés, on observe également une corrélation de force faible ($r = 0,389$; $\rho < 0,001$) entre ces derniers et le nombre d'effectifs policiers par 100 000 habitants. Considérant qu'une faible proportion des vols commis par deux auteurs et plus est enregistrée par les corps de police au Québec⁷⁷, il va sans dire que ce type de criminalité est ainsi associé aux ressources policières disponibles sur le territoire. L'analyse des corrélations démontre également que les vols organisés sont fortement reliés aux infractions liées aux drogues douces ($r = 0,542$; $\rho < 0,001$) et aux drogues dures ($r = 0,655$; $\rho < 0,001$). En ce qui concerne le vol qualifié, un des sept types de vols inclus dans la catégorie des vols organisés, Ouimet (2005, p. 216) mentionne que s'il « est le crime tout désigné pour les vrais criminels de carrière [...] ». Mais aussi, c'est le crime typique des criminels en mal de poudre ». Bien que les vols qualifiés commis en groupe de deux et plus ne représentent que 8,9 % du total des vols organisés de l'échantillon⁷⁸, la recherche sur ce type particulier de crime violent démontre l'existence certaine de liens entre les vols qualifiés et la consommation de stupéfiants. Également, l'étude de Neil Shover (1996) sur les voleurs persistants a bel et bien démontré que le *life as a party*, pour reprendre les termes de l'auteur, constituait certainement le mode d'existence de plusieurs criminels de carrière. « *Persistent thieves spend much of their criminal gains on alcohol and other drugs* » (Shover, 1996, p. 94). Par ailleurs, au sujet de la spécialisation des voleurs, Shover (1996, p. 62) nous apprend également que très peu d'entre eux sont réellement spécialisés dans une forme de vol en particulier et qu'au contraire « la plupart d'entre eux sont beaucoup plus versatile criminellement parlant que l'étiquette de voleur qu'on leur appose ne le

⁷⁷ On rappellera au lecteur qu'en moyenne pour l'ensemble du Québec, la proportion des vols pour lesquels la DUC2 en 2003 indique l'implication de deux accusés et plus est : 8.9 % pour le vol qualifié, 16.7 % pour l'extorsion, 3.6 % pour les introductions par effraction, 2.7 % pour les vols de plus de 5000\$, 2.9 % pour les vols de moins de 5000\$, de 14.1 % pour le recel et de 2.1% pour les vols d'automobiles, de camions et de motocyclettes.

⁷⁸ Pour plus de détails, consulter le tableau IX à l'Annexe 2.

laisserait croire » (traduction libre). Il est ainsi possible que certains voleurs soient également impliqués à différents niveaux dans le trafic de stupéfiants. Une autre explication plausible du phénomène pourrait être attribuable au fait que les individus accusés de vols avec comparses ont également été accusés de crimes relatifs aux stupéfiants lors de leur arrestation (ex. : les policiers ont trouvé de la drogue sur le voleur au moment de la fouille). Malheureusement, la présente étude ne s'intéressait pas aux « patterns d'infractions » des délinquants dans le cadre d'une criminalité organisée. En définitive, bien que la simple étude des corrélations ne suffit pas à elle-seule à déterminer avec exactitude les liens unissant les variables de l'échantillon, il reste qu'à la lumière des résultats précédents et des études sur les voleurs, l'univers de la drogue et de la criminalité acquisitive de type organisé semblent faire bon ménage.

Les résultats relatifs aux bars de danseuses nues indiquent des relations significatives pour le revenu personnel par habitant ($r = -0,566$; $\rho < 0,001$) et la proportion de familles à faible revenu ($r = 0,402$; $\rho < 0,01$). Ainsi, plus le revenu des gens d'une région donnée est faible, plus le nombre de bars de danseuses nues par 100 000 habitants est élevé. Suivant une logique similaire, plus la proportion de famille à faible revenu est élevée dans un territoire donné, plus le taux de bars de danseuses nues par 100 000 habitants s'en trouvera augmenté. Si la première variable indépendante constitue une mesure approximative du pouvoir d'achat des individus et la deuxième du niveau de désorganisation, voire de pauvreté d'une région donnée, les résultats tendent à démontrer qu'il y aura plus de bars de danseuses nues, et par extension plus d'activités de prostitution, là où les individus et les familles possédant peu de moyens financiers résident. Le taux de bars de danseuses nues semble également être corrélés positivement aux infractions touchant les drogues douces ($r = 0,402$; $\rho < 0,001$) et les vols de type organisé ($r = 0,491$; $\rho < 0,01$). S'il n'est guère surprenant de constater un lien entre les activités de prostitution et les infractions aux drogues douces – de plus en plus d'études établissent un lien entre le monde criminel organisé, la prostitution et le trafic de drogues (Plamondon et al., 2002) – la relation statistique entre ces premières et les vols organisés étonne davantage. Si la corrélation peut nous renseigner sur une relation causale entre deux variables, il reste qu'à elle seule, elle ne parvient pas à établir hors de tout doute qu'il existe une relation de cause à effet. Ainsi, il

est possible qu'une autre variable interfère entre les activités de prostitution et de vols en groupe (ex. : le trafic de stupéfiants pourrait servir de variable médiatrice). Mentionnons que pour les taux de règlements de compte et de véhicules volés non retrouvés par 100 000 habitants, les résultats n'indiquent aucune relation statistique significatives avec l'ensemble des autres variables du modèle.

Enfin, en ce qui concerne les variables indépendantes, il appert que le revenu personnel par habitant est corrélé négativement au taux de chômage ($r = -0,346$; $\rho < 0,05$) et à la proportion de familles à faible revenu ($r = -0,544$; $\rho < 0,001$). Ainsi, plus les habitants d'une région donnée ont un faible revenu disponible, plus le taux de chômage de cette région sera élevé. Également, plus la proportion de familles à faible revenu est élevée dans une région, plus bas sera le taux de chômage. Ceci est attribuable au fait selon lequel le taux de chômage calcule le nombre de personnes au chômage, exprimé en pourcentage de la population active. Or, « sont considérées comme en chômage les personnes qui n'ont pas d'emploi, sont prêtes à accepter un travail et recherchent activement un emploi »⁷⁹. Ainsi, ne sont pas inclus dans cette catégorie les prestataires de la sécurité du revenu ou les individus qui travaillent, mais qui gagnent un salaire se situant aux alentours du seuil de faible revenu. Enfin, par rapport au taux de chômage, mentionnons que plus il est élevé dans une région donnée, plus on retrouve une proportion élevée de famille à faible revenu sur le même territoire ($r = 0,380$; $\rho < 0,05$).

Toujours en ce qui concerne le revenu par habitant, il apparaît que plus celui-ci est faible, plus le taux d'effectifs policiers sera élevé ($r = -0,428$; $\rho < 0,01$). Dans la même veine, plus la proportion de familles à faible revenu est élevée sur un territoire donné, plus le taux d'effectifs policiers par 100 000 habitants sera élevé ($r = 0,553$; $\rho < 0,001$). Il semble donc qu'au Québec l'activité policière se concentre davantage dans les zones de pauvreté, lesquelles sont déterminées au niveau de nos analyses par le pouvoir d'achat des citoyens et le niveau de revenu des familles présentes sur un territoire donné.

⁷⁹ Consulter le site Internet suivant : http://www.fin.gc.ca/gloss/gloss-c_f.html#chom (visité le 5 septembre 2006).

Cette section a permis d'observer l'ensemble des relations bivariées unissant nos variables dépendantes et indépendantes. Bien qu'il aurait été intéressant de tester d'autres variables indépendantes susceptibles d'influencer la fréquence de nos activités criminelles liées au crime organisé, notamment le pourcentage de 15-24 ans, de 25-34 ans et de 35-44 ans afin de tester pour l'âge de la population en lien avec les infractions criminelles retenues, le fait est que la décision de répartir les données en fonction du territoire desservi par les 35 sûretés municipales et les 10 districts de la SQ au Québec restreint le choix des variables indépendantes⁸⁰. Or, bien que nous croyions que les facteurs individuels et environnementaux intégrés à nos analyses de régression multiple soient pertinents théoriquement parlant, l'examen des modèles de prédiction nous renseignera sur le pouvoir explicatif de ces derniers en regard des activités liées au crime organisé.

La section qui suit traite donc de la mise sur pied et de l'interprétation des modèles explicatifs des activités du crime organisé. Ces derniers devraient nous permettre de mieux comprendre la dynamique des caractéristiques des territoires desservis par les 45 corps de police du Québec en lien avec certaines infractions commises par les organisations criminelles ou les regroupements de délinquants organisés.

1.1.2. Les modèles de prédiction des activités du crime organisé

Les analyses précédentes ont permis de se familiariser avec les variables dépendantes et indépendantes qui seront utilisées dans nos modèles de régression multiple. Ainsi, il sera d'abord de question de vérifier dans quelle mesure les variables indépendantes incluses dans nos six modèles de régression expliquent la variance de nos activités criminelles liées au crime organisé, ainsi que de déterminer lesquelles ont une influence significative sur les différents modèles proposés, et ce, toutes choses étant égales par ailleurs. Pour réaliser

⁸⁰ En effet, comme les données sont disponibles par municipalité régionale de comté (MRC), il arrive que plusieurs corps de police se retrouvent dans la même MRC. Si cela ne cause pas de problème pour les pourcentages globaux (ex. : la proportion de famille à faible revenu pour une MRC), tel n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de nombre à l'état brut. Dans le futur, des démarches auprès de l'Institut de la statistique du Québec ou encore auprès des municipalités devraient nous permettre d'obtenir des chiffres sous la forme de pourcentage ou ceux portant directement sur les caractéristiques des municipalités desservies.

analyses de régression multiple, nous avons privilégié la méthode *Pas-à-pas*⁸¹ offerte par le logiciel d'analyse statistique SPSS⁸². Cette dernière permet d'obtenir un modèle d'analyse qui représente le mieux les relations entre les variables du modèle en ne retenant que les variables indépendantes les plus explicatives de la variable dépendante à l'étude. Il importe de mentionner qu'une telle méthode offre un meilleur degré de robustesse au niveau des analyses de prédiction. Également, mentionnons qu'en restreignant le nombre de variables indépendantes à quatre, nous nous sommes assurés d'une certaine robustesse au niveau de nos analyses. En effet, lorsqu'un trop grand nombre de variables indépendantes sont insérées dans un modèle de régression, cela ajoute des contraintes statistiques importantes, lesquelles ont souvent pour effet de « gruger » de la variance expliquée par les variables du modèle et ainsi de diminuer le pourcentage de variance expliqué global du modèle de régression.

Le tableau XVII présente donc les modèles de régression multiple pour les activités criminelles suivantes : le taux d'infractions aux drogues douces par 100 000 habitants, le taux d'infractions aux drogues dures par 100 000 habitants, le taux de vols de organisés par 100 000 habitants, le taux de bars de danseuses par 100 000 habitants, le nombre de règlements de compte et le nombre de véhicules volés non retrouvés. Il importe de mentionner qu'au départ, dans un souci de comparabilité des variables, les règlements de compte et les véhicules volés non retrouvés ont été calculées sous la forme d'un taux par 100 000 habitants. Cependant, lorsque les analyses de régression multiple ont été effectuées pour ces deux variables, les variables ont été rejetées des analyses et aucun modèle de régression n'a pu être exécuté. Conséquemment, nous avons dû nous retrancher sur le nombre brut d'infractions. La standardisation des coefficients lors des analyses subséquentes devrait permettre d'uniformiser les données afin de les ramener sur un même dénominateur commun.

⁸¹ Tiré de l'anglais «Stepwise».

⁸² Statiscal Program for Social Sciences (SPSS)

Tableau XVII : Les modèles de prédiction des activités du crime organisé

	Drogues douces/100000 habitants						Drogues dures /100000 habitants		Vols organisés /100000 habitants		Bars de danseuses nues /100000 habitants		Nombre de règlements de compte		Nombre de règlements de compte		Nombre de véhicules volés non retrouvés		Nombre de véhicules volés non retrouvés				
	Modèle 1			Modèle 2			Modèle 3			Modèle 1		Modèle 2		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 1		Modèle 2			
	β	VIF	β	VIF	β	VIF	β	VIF	β	VIF	β	VIF	β	VIF	β	VIF	β	VIF	β	VIF	β	VIF	
Revenu personnel par habitant	-	-	-0,38 ^b	1,22	-0,46 ^b	1,32	-	-	-	-	-0,57 ^c	1,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Taux de chômage	-	-	-	-	-0,3 ^a	1,16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Proportion de finale de familles et de personnes hors famille à faible revenu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effectifs policiers autorisés/10 000 habitants	0,57 ^c	1,00	0,41 ^b	1,22	0,45 ^b	1,25	0,49 ^b	1,00	0,39 ^b	1,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
R ²	0,324		0,439		0,517		0,243		0,151		0,32		0,385		0,166		0,325		0,211		0,404		
F	20,563		16,409		14,604		13,806		7,650		20,273		13,156		8,557		10,107		11,486		14,214		
sign. Durbin-Watson	0,00		0,00		0,00		0,001		0,008		0,000		0,000		0,005		0,000		0,002		0,000		
			1,828				1,685		1,996		2,052		1,93		2,090								

Notes : a = p<.05 ; b = p<.01 ; c = p<.001

Tout d'abord, il convient de mentionner que l'ensemble des modèles générés par notre analyse de régression multiple est significatif et sans problème apparent de multicollinéarité. Ce dernier survient lorsque certaines variables explicatives sont fortement, voire parfaitement, corrélées entre elles, ce qui provoque alors une instabilité des coefficients estimés ainsi qu'une forte augmentation de leur écart-type (Bassole, 2004). Pour résoudre ce problème, les facteurs d'inflation de la variance (VIF), lesquels indiquent dans quelle mesure chaque variable indépendante du modèle est expliquée par l'ensemble des autres variables explicatives, constituent à ce jour l'indicateur le plus fiable du phénomène de multicollinéarité (Desrosiers, 2001)⁸³. Nos VIF se situant entre 1,14 et 1,42, il apparaît que nos modèles de régression ne témoignent pas de problèmes de multicollinéarité. Pour nous en assurer davantage, la statistique de Durbin-Watson, qui permet de mesurer le niveau d'autocorrélation entre les termes d'erreur générés par la régression⁸⁴, a également été examinée. Les résultats semblent indiquer que nous n'éprouvons pas de problème d'autocorrélation au niveau du terme d'erreur des variables utilisées : ils s'approchent toutes de la valeur de 2 en variant entre 1,685 et 2,090. Les précisions statistiques précédentes ayant été apportées, passons maintenant à l'interprétation des modèles d'analyse pour chacune des activités criminelles retenues dans cette étude. Mentionnons que seuls les modèles faisant état du niveau de variance expliquée (R^2) le plus élevé seront expliqués.

1.1.2.1. Le taux d'infractions liées aux drogues douces

Tout d'abord, en ce qui concerne les infractions aux drogues douces, les analyses ont généré trois modèles de régression. Un examen rapide des trois modèles proposés nous apprendra que c'est le modèle 3 qui présente le plus haut pourcentage de variance expliquée ($R^2=0,517$; $\rho < 0,001$). Ainsi, il semble que pour le taux d'infractions liées au cannabis, les variables indépendantes du revenu personnel par habitant ($\beta = -0,46$; $\rho < 0,01$), du taux de chômage ($\beta = -0,3$; $\rho < 0,05$) et du taux d'effectifs policiers par 100 000 habitants ($\beta = 0,45$

⁸³ Chatterjee et Price (1991) ont proposé une interprétation des VIF : 1) toutes les valeurs supérieures à 10 indiquent un problème important de multicollinéarité entre les variables, 2) une moyenne du VIF supérieure à 1 suggère que la variable explicative est une combinaison linéaire de certaines variables explicatives.

⁸⁴ Ce test, qui varie entre 0 et 4, doit se lire comme suit : 1) une valeur autour de 2 indique qu'il n'y a pas de problème d'autocorrélation entre les variables, 2) une valeur de moins de 1 et qui s'approche de zéro indique que le terme d'erreur est fortement et positivement corrélé et 3) une valeur de plus de 3 et qui s'approche de 4 indique que le terme d'erreur est fortement et négativement corrélé (Chatterjee et Price, 1991).

; $p < 0,01$) expliquent près de 52 % de la variance du modèle. Les variables explicatives les plus importantes, puisque la force du coefficient *Beta* est pratiquement la même, sont le revenu personnel par habitant (-0,46) et les effectifs policiers (0,45). Ceci implique donc que plus le revenu des habitants d'une région donnée est faible, plus on retrouve d'infractions relatives aux drogues douces dans cette région. Il y a fort à parier que le faible coût de la marijuana, ainsi que le fait qu'elle soit aussi la drogue la plus répandue et consommée au Québec (Comité permanent de lutte à la toxicomanie, 2005) aient fort à voir dans l'explication d'une telle relation. Aussi, tant pour les infractions de possession que de trafic, on sait qu'il existe une demande, mais aussi une offre, laquelle n'est pas attrayante pour des individus qui seraient tentés de s'enrichir facilement et qui se soucieraient peu des (faibles) risques d'être appréhendés par la police. En effet, pour bon nombre de petits trafiquants, le trafic de drogues est opéré sur une base irrégulière et à temps partiel (Brochu, 1995). Il peut donc constituer un excellent revenu d'appoint pour plusieurs gens.

Quant au taux de chômage, les résultats indiquent que plus il est bas, plus on enregistre un nombre élevé d'infractions liées au cannabis sur un territoire donné ($\beta = -0,3$). Il semble donc que le fait qu'une région comporte un pourcentage élevé de chômeurs, donc de gens en recherche active d'emploi et disponible pour travailler, ne soit pas lié à la commission d'infractions relatives au cannabis, bien au contraire. Bien que le fait d'être sans emploi puisse laisser présupposer que certains individus seraient intéressés par un revenu d'appoint tel que la vente de cannabis, force est d'admettre qu'il serait surprenant qu'un individu qui ne consomme pas ou qui n'est pas en lien avec l'univers de la marijuana s'implique du jour au lendemain dans des activités illégales en lien avec le cannabis.

Pour revenir aux effectifs policiers, pour lesquels on a observé une corrélation de force modérée, encore une fois, il apparaît que la présence et la proactivité policière soient le deuxième facteur le plus susceptible d'expliquer les infractions liées au cannabis. Greenwood et al. (1977) ont d'ailleurs suggéré que ce soit l'augmentation du nombre de policiers par rapport au nombre de crimes qui facilitent l'élucidation de la criminalité.

Somme toute, de par le niveau de variance expliquée (51,7%) et la logique du sens et de la force des corrélations entre les variables retenues par l'analyse dans le modèle de régression, il est possible de constater que le modèle présente une bonne capacité de prédiction des activités criminelles liées au cannabis dans les corps de police du Québec. Il sera donc intéressant de constater lesquels, parmi les 45 services de police du Québec, ont généré plus, autant ou moins de criminalité relative au cannabis que ce que l'on a observé. L'examen du différentiel entre le nombre observé d'infractions liées au cannabis et celui prédit par notre modèle de régression nous renseignera à cet effet au cours de la prochaine section.

1.1.2.2. Le taux d'infractions liées aux drogues dures

Pour les drogues dures, un seul modèle de régression a été généré par l'analyse de régression multiple. Des quatre variables indépendantes incluses dans le modèle, seulement le taux d'effectifs policiers par 100 000 habitants a été retenu et à lui seul, il explique 24,3 % de la variance expliquée du modèle ($p < 0,01$). À l'instar des infractions relatives au cannabis, la force de la relation est élevée ($\beta = 0,49$; $p < 0,01$), ce qui indique que plus le nombre de policiers par habitant est élevé, plus on enregistre une fréquence élevée d'infractions relatives aux drogues dures. Encore une fois, ce résultat nous renseigne sur la nécessaire proactivité des policiers dans le domaine de la lutte aux drogues dures.

Spécifiquement pour les drogues dures, il semble donc que le revenu personnel des habitants, le taux de chômage d'une région, ainsi que la proportion de famille à faible revenu ne soient pas de bons prédicteurs de ce type de criminalité. Cette absence de relation statistiquement significative qui aux premiers abords peut apparaître décevante pourrait cependant être plus parlant qu'il n'y paraît. En effet, concernant le revenu par habitant, il est reconnu que la cocaïne et les opiacés constituent des substances qui se transigent à des prix élevés. Or, si la grande majorité des études liant la toxicomanie et la criminalité se sont surtout intéressées aux jeunes et aux adultes provenant de milieux socio-économiques défavorisés (Brochu, 1995), cela ne veut pas pour autant dire que la consommation régulière de drogues fortement prosrites, telles la cocaïne et l'héroïne, soit uniquement, voire principalement, l'affaire des moins nantis. En effet, qui n'a pas entendu parler de

médecins et d'avocats qui, dans le cadre d'une vie professionnelle effrénée et sans aucun doute pour d'autres motifs, recourraient à une consommation quotidienne de cocaïne? Le problème se situe au niveau du manque de recherche scientifique dans le domaine de la toxicomanie et de la criminalité, des clientèles plus aisées (Brochu, 1995). Or, si les drogues dures étaient dans les faits consommées par les individus se retrouvant aux deux extrémités du spectre du niveau de vie socio-économique des gens – et donc moins par ceux de la classe moyenne – cela pourrait expliquer l'absence d'une relation linéaire entre le taux d'infractions aux drogues dures et le revenu personnel disponible par habitant. Celle-ci revêtirait alors beaucoup plus une forme parabolique et nécessiterait des analyses de type non-paramétrique. Un raisonnement similaire pourrait également s'appliquer aux variables du taux de chômage et de la proportion de familles et de personnes hors famille à faible revenu.

Par ailleurs, une telle différence entre les drogues douces et les drogues dures en regard des variables indépendantes retenues dans le modèle de régression nous amène à nous questionner sur l'impact de la nature des substances psycho-actives que sont la cocaïne, l'héroïne, le crack et toutes ces autres drogues de synthèse. Se pourrait-il que le cannabis, de par la tolérance sociale qui lui est associée, sa consommation très répandue, la possibilité de le cultiver à peu près partout en sol québécois, bref son occurrence plus élevée dans toutes les couches de la société, soit plus associé statistiquement aux caractéristiques socio-démographiques et économiques traditionnellement utilisées pour expliquer la criminalité? La cocaïne (et par dérivé le crack) et l'héroïne, drogues en provenance de l'Amérique du Sud et de l'Asie, nécessitent des connexions et une spécialisation certaines pour se livrer à des activités de trafic et d'importation. En fait, le trafic régulier de drogues est contrôlé par un petit nombre de personnes (Brochu, 1995). Ainsi, moins de 10 % des trafiquants seraient responsables des trois cinquièmes de toutes les transactions de drogues dures (Johnson, Kaplan et Schmeidler, 1990 ; Hunt, 1991). Par conséquent, si son usage et son trafic sont beaucoup moins répandus que pour le cannabis, il est possible que cela ait un impact négatif sur l'établissement de relations statistiques avec les variables insérées dans le modèle. Somme toute, bien que le modèle de régression des drogues dures soit un peu moins performant en terme de variance expliquée et du nombre de prédicteurs retenus que

celui-ci des drogues douces, les résultats observés pour ce premier semblent suivre une logique qui est propre à ce type de substances psychoactives. Passons maintenant au modèle de régression des vols organisés.

1.1.2.3. Le taux de vols organisés

L'analyse de régression n'aura généré qu'un seul modèle pour la variable du taux de vols organisés par 100 000 habitants, modèle qui présente d'ailleurs un faible niveau de variance expliquée ($R^2=0,151$; $\rho < 0,01$). Les résultats du tableau 3.3 indiquent que seul les effectifs policiers par 100 000 habitants ($\beta = 0,39$; $\rho < 0,01$) constitue un bon prédicteur du taux de vols organisés sur un territoire en expliquant un peu plus de 15 % de la variance du modèle. Cette relation indique plus les effectifs policiers répartis par habitant sont élevés, plus il y aura de vols organisés sur ce territoire. Dans le chapitre sur la méthodologie et plus précisément sur la répartition des infractions de vols en fonction de la co-délinquance, il a été démontré que seule une faible proportion des infractions de vols commis à deux comparses et plus étaient découverte par les autorités. Il semble donc que parmi les variables introduites dans le modèle, ce soit la présence ou la proactivité policière qui puisse expliquer que de telles infractions soient constatées et enregistrées dans les statistiques sur la criminalité.

Puisque les trois autres variables socio-économiques et démographiques ont été exclues⁸⁵ du modèle par l'analyse de régression multiple, il appert que l'ajout de nouvelles variables indépendantes sera nécessaire pour rendre notre modèle de prédiction des vols organisés plus performant. Or, une des meilleures explications théoriques de la criminalité acquisitive nous provient des travaux de Felson et Cohen (1979) qui, dans le cadre de la théorie des opportunités et du choix rationnel, ont solidement démontré que ce type de criminalité pouvait s'expliquer par le concept d'« opportunité criminelle » et ses trois composantes sous-jacentes : le délinquant potentiel, une cible attrayante et l'absence de gardien.

« En d'autres termes, la probabilité qu'un crime soit commis est fonction de la rencontre dans le temps et l'espace d'un individu motivé et d'une cible pouvant l'intéresser en l'absence de quiconque ou quoique ce soit qui puisse l'empêcher de

⁸⁵ Une des conséquences du mode *Pas-à-pas* en régression multiple.

passer à l'acte. La proposition convient tout particulièrement aux vols » (Cusson, 1998).

Aussi simple cela puisse-t-il paraître, à eux seuls, ces trois sous-concepts mis de l'avant par Cohen et Felson offrent d'excellentes avenues dans l'identification de nouvelles variables permettant d'expliquer plus fortement le taux de vols organisés d'une région. Par exemple, en regard des délinquants motivés, des informations des Services correctionnels du Québec et du Canada sur le nombre d'individus en probation, en libération conditionnelle, en sursis d'emprisonnement ou effectuant des travaux communautaires pourraient nous renseigner sur le bassin potentiel de délinquants dans une région. Également, l'étude des cibles des vols et, plus précisément de leurs vulnérabilités, qui apparaît être la voie la plus prometteuse. En introduisant dans le modèle des variables, telles le nombre de prêteurs sur gage, de magasins d'objets usagés ou de tous genres, qui fassent état des vulnérabilités d'une ville ou d'un territoire, il y a fort à parier que l'on expliquerait peut-être davantage la commission de vols organisés sur le territoire. Ce sont là des avenues intéressantes d'amélioration du modèle de régression des vols organisés dont on pourrait tenir compte dans le futur.

1.1.2.4. Le taux de bars de danseuses nues

Des deux modèles de régression générés par l'analyse effectuée sur le taux de bars de danseuses par 100 000 habitants, c'est le deuxième qui présente le plus haut pourcentage de la variance expliquée ($R^2=0,385$; $p < 0,001$). Il semble que parmi les variables indépendantes retenues dans le modèle, ce soit le revenu disponible par habitant qui ait la force d'explication la plus significative ($\beta = -0,66$; $p < 0,001$), suivi du taux de chômage de la région ($\beta = -0,27$; $p < 0,05$). Or, la littérature scientifique indique des liens bien réels entre la prostitution et les facteurs de la pauvreté.

Dans une étude fort complète sur la prostitution au Québec et ailleurs dans le monde, rédigée pour le Conseil du statut de la femme du Québec, Plamondon et al. (2002) ont identifié quatre grandes causes permettant d'expliquer l'existence de ce phénomène répandu aux quatre coins de la planète : l'existence d'une demande et donc d'une clientèle, l'importance des intérêts économiques découlant de cette industrie illégale fort lucrative, la

pauvreté des femmes qui se prostituent et la constante des antécédents d'abus sexuels chez ces dernières. En ce qui concerne précisément la pauvreté des femmes impliquées dans l'univers prostitutionnel, il appert que « des facteurs tels que la difficulté de se trouver un emploi, un faible niveau de scolarité, le peu d'emplois disponibles, les emplois mal rémunérés, lorsque conjugués les uns aux autres, peuvent inciter des femmes à se retourner vers la prostitution » (Plamondon et al., 2002, p. 39). Les travaux de Martine Costes-Péplinski (2001), laquelle s'est intéressée aux facteurs historiques du déclin des activités de prostitution, ont démontré que la prostitution recule lorsque la pauvreté diminue. Ainsi, le résultat observé pour le revenu disponible par habitant – et qui stipule que plus le revenu par habitant d'un territoire est faible, plus on observe un taux élevé de bars de danseuses nues, et par extension de prostitution, sur ce territoire – illustre bien la situation de précarité et de pauvreté décrite par ces études. Quant au taux de chômage, les résultats indiquent que plus il est bas, plus il y aura de bars de danseuses nues sur le territoire. En regard de la situation en emploi assez précaire des prostituées, laquelle a été décrite en début de paragraphe, force est d'admettre que l'on se serait plutôt attendu à ce que la relation entre le taux de chômage et les bars de danseuses nues soit positive.

Par ailleurs, l'étude du statut socio-économique de la clientèle des prostituées permet également de nous renseigner sur les variables indépendantes susceptibles d'expliquer la présence d'activités de prostitution sur un territoire. Bien qu'il semble exister très peu d'études systématiques sur le sujet, il appert que les clients de prostituées présentent très peu de caractéristiques communes permettant de les distinguer des non-consommateurs de services sexuels, sinon qu'ils sont des hommes et qu'ils ont de l'argent. Comme le mentionne Plamondon et al. (2002, p. 63) :

« Bien qu'ils doivent posséder un revenu minimal qui leur permet d'être en mesure de pouvoir consacrer quelques dollars à la prostitution, les hommes de tout niveau de revenu recourent à la prostitution. Le type de prostitution dont ils se prévaudront variera en fonction de la somme d'argent que chaque client est prêt à consentir ».

Ainsi, ceux qui possèdent des revenus plus faibles pourraient être tentés de se retourner vers de la prostitution de rue à faible coût ou, mieux encore, vers les bars de danseuses nues, lesquels rappelons-le offrent dans une proportion de 80 % des services sexuels allant de la masturbation à la relation sexuelle complète (Plamondon et al., 2002, p. 67). Or, les

résultats observés pour la variable du revenu personnel semblent tout à fait aller dans ce sens. En ce qui concerne le taux de chômage, puisque le profil typique du client semble être un « Monsieur tout le monde » capable d'assumer les coûts de services sexuels à la hauteur de ses revenus, cela explique peut-être pourquoi un taux de chômage bas soit statistiquement associé à un plus haut taux de bars de danseuses. La consommation de services sexuels ne serait pas liée au fait qu'une portion importante des habitants d'un territoire soit en recherche active d'emploi; ce serait carrément le contraire.

En définitive, soulignons l'apport indéniable du tourisme sexuel à Montréal et dans les bars de danseuses nues situés aux frontières de l'Ontario et des États-Unis. Bien qu'à l'heure actuelle cette réalité ne soit pas prise en compte par notre modèle et les variables indépendantes qui le composent, il pourrait être intéressant d'insérer une nouvelle variable relative à cet aspect dans notre modèle de prédiction des activités de prostitution.

1.1.2.5. *Le nombre de règlements de compte*

En ce qui concerne les règlements de compte, l'analyse de régression a généré deux modèles de prédiction de ce type de crimes pour le moins violent. Le deuxième modèle présente un pourcentage de variance expliquée modéré ($R^2=0,325$; $p < 0,001$). Il importe de mentionner que compte tenu du faible nombre de cas ($n=18$) inclus dans l'analyse de régression multiple, celle-ci est à interpréter avec précaution. Ainsi, la méthode *Stepwise* aura permis de conserver les variables du revenu personnel ($\beta = 0,48$; $p < 0,01$) et de la proportion de familles à faible revenu ($\beta = 0,67$; $p < 0,001$) au sein du modèle de prédiction présentant le plus haut taux de variance expliquée. Les résultats qui démontrent une corrélation pour le moins élevée entre la proportion de familles à faible revenu et le nombre de règlements de compte commis en 2003 dans les régions du Québec ($\beta = 0,67$) indiquent que plus il y a de familles vivant une situation économique précaire, plus les individus oeuvrant dans le crime organisé s'élimineront entre eux. En contrepartie, plus le revenu des habitants d'une région est élevé, plus il y aura de règlements de compte ($\beta = 0,48$). En ce qui concerne ces résultats, s'il est possible que des règlements de compte aient lieu dans des milieux défavorisés où l'on retrouve plus de familles et d'individus à faible revenu – quoique nous ne possédions pas de détails quant au type d'endroit où a été commis le

meurtre – c'est surtout la force élevée de la relation qui nous étonne à prime abord. Du reste, il est possible que ce soit dû à un effet d'interaction non identifié par notre analyse, ou encore à l'existence d'une relation hasardeuse entre les variables.

Pour le revenu, il est possible de poser l'hypothèse selon laquelle les individus impliqués dans des règlements de compte, lesquels sont majoritairement associés au trafic de stupéfiants (Cordeau, 1990), génèrent des profits intéressants et que par conséquent, leur revenu personnel devrait s'en trouver augmenté. Cependant, comme il s'agit d'argent associé à ce que plusieurs ont qualifié d'économie souterraine, on peut douter que les gains criminels de ces délinquants soient considérés dans le calcul du revenu personnel disponible par habitant. En effet, il faudrait que cet argent a été blanchi de manière à être réintégré dans l'économie légitime. Cette relation positive entre le revenu et le nombre de règlements de compte doit donc être interprétée avec prudence.

En définitive, considérant que les règlements de compte surviennent lors de situations conflictuelles à l'intérieur ou entre bandes de criminels rivales, force est de constater que cette catégorie d'infraction très particulière et rare devrait être beaucoup plus influencé par des variables indépendantes relatives aux gangs qu'à celles se rapportant à la population en général. À cet effet, Cordeau (1990) identifie trois situations pré-criminelles pouvant mener à la commission d'un règlement de compte entre délinquants : les conflits de délation, les conflits transactionnels et les conflits compétitifs, voire territoriaux. Au sujet de l'endroit où sont exécutés les meurtres, Cordeau (1990) mentionne qu'au Québec, la majorité de règlements de compte (53,2 %) ont lieu dans des endroits publics, comparativement à 15,2 % pour l'ensemble des homicides. Quant il s'agit d'un guêt-apens, le meurtre est commis dans 45,8 % des cas dans un endroit privé et dans 28,8 % dans un endroit isolé pour diminuer les risques d'appréhension, alors que lorsqu'il s'agit d'un meurtre avec attaque, 85,7 % des meurtres se déroulent dans des endroits publics et où les tueurs sont souvent cagoulés pour éviter d'être identifié. Par ailleurs, notre recherche documentaire ne nous a pas permis de mettre main sur des données relatives au profil socio-économique et démographique des délinquants ayant effectué des règlements de compte au Québec ou au

Canada, lesquelles auraient été fort utiles pour interpréter les relations observées avec le revenu et les familles à faible revenu.

Quoiqu'il en soit, un accès plus large aux données issues de l'*Enquête sur l'homicide* permettrait sans doute d'identifier des variables indépendantes, en sus de celles nous renseignant sur les caractéristiques sociales, économiques et démographiques des régions, qui s'apparentent plus intimement à la dynamique des organisations criminelles. Également, bien que les situations conflictuelles mises de l'avant par Cordeau (1990) puissent nous renseigner sur les conditions prévalant avant la commission d'un règlement de compte, force est de constater que peu ou pas d'information est disponible à ce sujet pour l'étendue des régions du Québec. Il semble donc que les conditions dans lesquelles ont lieu les règlements de compte soient relativement difficiles à prévoir et donc à identifier, ce qui implique que notre modèle de prédiction des règlements de compte doit être interprété et utilisé au cours des analyses subséquentes avec certaines précautions.

1.1.2.6. Le nombre de véhicules volés non retrouvés

Pour cette dernière variable, l'analyse de régression multiple a généré deux modèles de prédiction du nombre de véhicules volés non retrouvés. Affichant une variance expliquée de 40,4 %, le deuxième modèle de régression relatif aux automobiles et aux camions volés a retenu comme variables explicatives du modèle le revenu personnel par habitant ($\beta = 0,52$; $\rho < 0,01$) et la proportion de familles à faible revenu sur le territoire ($\beta = 0,74$; $\rho < 0,001$).

Concernant le revenu par habitant, il appert que plus ce dernier est élevé, plus le nombre de véhicules volés non retrouvés sera grand. Or, la possibilité de posséder un véhicule dépend largement de la capacité financière d'un individu à défrayer les nombreux coûts rattachés à un véhicule : paiements mensuels, immatriculation, permis de conduire, assurances, approvisionnement en essence, entretien et réparation, etc. Ainsi, il est permis de penser que plus les habitants d'un territoire ont un revenu élevé, plus ils possèdent de voitures. Ces dernières deviennent alors autant de cibles attrayantes et surtout disponibles pour des réseaux ou des regroupements de voleurs organisés. Autre avenue d'explication possible en regard du revenu par habitant : le marché des voitures de luxe, lesquelles nécessitent pour

son propriétaire un revenu annuel en conséquence. Selon M. Beauchamp, directeur de la section des vols d'auto au BAC, non seulement le Québec est la Mecque du vol d'auto en Amérique du Nord, mais il est également le champion en titre du taux le plus faible de voitures volées et retrouvées⁸⁶. À propos des types de véhicules volés, il appert que les voitures de luxe sont particulièrement prisées par les (réseaux de) voleurs :

«Dans les grandes villes canadiennes, 70 % des voitures sont retrouvées ; à Montréal, c'est 40 %», dit M. Beauchamp. Bien branchés à l'étranger, ces réseaux répondent à la demande très forte de gros utilitaires sports comme les Hummer, Cadillac Escalade et Grand Cherokee en Europe de l'Est, et celle de voitures de luxe fonctionnant au diesel en Afrique du Nord. Selon le BAC, 50 % des autos volées le sont pour les pièces, environ 20 %, plus luxueuses, le sont pour être exportées, et entre 10 et 15 % sont des fraudes d'assurances »⁸⁷.

Ces estimations quant aux types de véhicules volés démontrent que le marché du vol de voiture s'intéresse dans une importante proportion aux voitures de luxe, lesquelles nous supposons sont possédées par des individus possédant un certain niveau de revenus.

Au sujet de la relation observée entre la proportion de familles et d'individus hors famille à faible revenu⁸⁸ et le nombre de véhicules non retrouvés, les résultats indiquent que plus une région comporte un haut pourcentage de familles à faible revenu, plus on retrouvera de voitures volées non retrouvées sur ce territoire. De prime abord, une telle relation peut sembler être en contradiction avec celle observée pour le revenu par habitant. Cependant, les différents niveaux d'agrégation des deux variables (individuel versus environnemental) nécessitent simplement que l'on recoure à des théories ou des explications du même type pour ne pas tomber dans l'impasse de l'erreur écologique. Autrement dit, une explication peut très bien s'appliquer à un niveau individuel, mais aucunement à un niveau plus global tel que la famille ou l'environnement dans lequel évoluent un échantillon ou une population d'individus. Dans le présent cas, on peut supposer que le revenu individuel renseigne davantage sur les victimes potentielles alors que le ratio de familles ou d'individus à faible revenu, lui, informe davantage sur le potentiel de délinquants. La théorie de la tension,

⁸⁶ Consultez le site Internet suivant :

<http://www4.autonet.ca/FR/Nouvelles/article.php?file=/Nouvelles/assurance/2005/12/01/1340901.html> (visité le 3 septembre 2006).

⁸⁷ Idem

⁸⁸ Statistique Canada souligne que le seuil de faible revenu n'est pas un seuil de pauvreté. Il est plutôt un indice qui permet de cerner ceux et celles qui sont nettement désavantagés par rapport à la moyenne.

laquelle explique que la délinquance est la conséquence d'un manque flagrant de moyens (ex. : financiers, culturels, affectifs, etc.) visant à répondre aux aspirations élevées des adolescents et des jeunes adultes d'une communauté, semble bien s'appliquer à la relation observée. En effet, comme la proportion de familles à faible revenu indique surtout dans quelle mesure un milieu peut être considéré comme défavorisé, il est possible de supposer que la situation économique précaire de plusieurs familles ou individus d'une région génère un certain nombre de délinquants désireux de s'enrichir via des moyens illégaux.

Enfin, concernant la question de la disponibilité des cibles – pour reprendre la théorie des opportunités de Cohen et Felson – il va sans dire que la population flottante de travailleurs fait considérablement augmenter le parc automobile dans ces zones à haute densité de population. Or, nos calculs ne tiennent compte que de la population résidente et non de la population flottante, ce qui constitue une limite certaine pour des villes accueillant quotidiennement un nombre élevé de travailleurs (ex. : Montréal, Québec, Gatineau).

1.2. En route vers une convergence des données sur les activités du crime organisé

L'analyse de régression multiple effectuée sur les six indicateurs à l'étude aura permis de générer des valeurs prédites pour six activités du crime organisé et ce, pour chacun des 45 corps de police de l'échantillon. En soustrayant les valeurs réellement observées (ie. : celle provenant de la DUC2) des valeurs prédites par les différents modèles de régression, un différentiel du taux (ou du nombre) pour chacune des infractions ou activités du crime organisé a été obtenu. À cet effet, le tableau XVIII (disponible à l'Annexe 4) présente les valeurs observées et prédites, ainsi que le différentiel prédit-observé sous forme de nombre et de pourcentage pour les infractions aux drogues douces et dures, les vols organisés, la prostitution dans les bars de danseuses nues, les règlements de compte et les véhicules volés non retrouvés. Ainsi, un différentiel négatif, comme c'est le cas de la police de Gatineau pour le cannabis (*diff.* = -8,83 ou -3,42 %), indique qu'en fonction des variables sociales, économique, démographiques et policières incluses dans le modèle de régression, le service de police aurait dû enregistrer moins d'infractions relatives à la marijuana sur son territoire. À l'inverse, un différentiel positif, comme c'est le cas pour le Service de police de Bromont et les vols organisés (*diff.* = 109,97 ou 59,41 %), témoigne d'une criminalité

plus basse que ne l'avait prédit l'analyse de régression. On remarquera donc que plus la valeur du différentiel est petite, moins grande est la variation entre la valeur prédite et celle observée, et vice versa.

Par ailleurs, puisque l'ensemble des modèles de régression élaborés précédemment ont intégré une variable relative aux effectifs policiers par 100 000 habitants pour chacun des services de police de l'échantillon, la comparaison entre les corps de police via le calcul du différentiel prédit-observé a alors été rendue possible. En d'autres termes, en ayant contrôlé pour le nombre de policiers en fonction de la population d'une région, nous tenons en quelque sorte compte de la capacité répressive, voire proactive policière pour l'ensemble des territoires desservis par les autorités policières, ce qui permet alors de comparer plus facilement les corps de police entre eux. Enfin, puisque cette comparaison des activités criminelles entre elles nécessite que le différentiel prédit-observé soit standardisé, passons maintenant à l'interprétation des scores Z des six indicateurs de la présence des activités du crime organisé en territoire québécois.

1.2.1. Du différentiel brut au score Z : mise au point d'une mesure cumulative standardisée des activités du crime organisé

Comme la présente étude cherche à mettre au point une mesure cumulative des activités du crime organisé, il s'est avéré nécessaire de standardiser le différentiel prédit-observé pour chacun des six indicateurs sous la forme d'un score Z afin de pouvoir comparer et commenter plus aisément les résultats générés par les analyses. Le tableau XIX (disponible à l'Annexe 4) présente les scores Z pour chacune des infractions ou activités du crime organisé retenues dans cette étude, ainsi que le score Z cumulatif.

Les valeurs observées dans le tableau ci-dessus, qui sont exprimées sous la forme d'écart-type, indiquent dans quelle mesure le différentiel prédit-observé maintenant standardisé se rapproche ou s'éloigne de la moyenne (située à zéro) et ce, pour chacune des activités criminelles retenues. Plus la valeur observée est élevée, et ce qu'elle soit négative ou positive, plus cela indique une variation importante par rapport à la moyenne pour un corps de police donné. Il sera d'abord question d'identifier les corps de police pour lesquels on

observe les variations les plus importantes par catégorie d'activités criminelles. Par la suite, en s'attardant davantage au score final qu'aux scores individuels par activités criminelles, nous émettrons une série de commentaires servant d'hypothèses explicatives des variations observées entre les corps de police. Ces derniers prendront place dans le cadre de la présentation des trois scénarios de répartition de la criminalité organisée sur le territoire québécois, ce qui constitue le point culminant des analyses statistiques de la présente étude.

En ce qui concerne les *drogues douces*, il semble que les corps de police pour lesquels on observe les variations minimale et maximale les plus importantes par rapport à la moyenne soient la Régie de police de Memphrémagog ($\sigma_{\min} = -3,11734$) et le Service de police de Bromont ($\sigma_{\max} = 1,75434$). Lorsque l'on se réfère au tableau 3.3, il est possible de remarquer que selon les variables indépendantes incluses dans notre modèle de régression des drogues douces, la Régie de police de Memphrémagog a enregistré un nombre beaucoup plus élevé d'infractions relatives au cannabis que ne l'a prédit le modèle de régression ($tx_{\text{observé}} = 510,17$ vs $tx_{\text{prédit}} = 224,83$; $diff. = -285,34$). En fait, le nombre élevé d'écart-types par rapport à la moyenne, soit d'un peu plus de 3,1, indique que dans cette région la valeur prédite par les analyses n'a pas tout à fait rencontré la réalité. Il semble également que les services de police de Trois-Rivières ($\sigma = -2,45365$) et de Saint-Jean-Richelieu ($\sigma = -2,03074$) aient enregistré dans les faits des taux d'infractions relatives au cannabis beaucoup plus élevés que ne l'avait prédit l'analyse de régression multiple. *A contrario*, les policiers de Bromont, eux, ont enregistré un taux d'infractions liées au cannabis par 100 000 habitants beaucoup plus faible que ne l'avait prédit le modèle de régression ($tx_{\text{observé}} = 244,18$ vs $tx_{\text{prédit}} = 404,76$; $diff. = 160,58$). Suivant le même raisonnement, il appert que le Service de police de la Ville de Montréal ait également constaté un nombre d'infractions liées au cannabis plus faible que prévu ($\sigma = 1,63449$). Or, selon le rapport annuel 2003 sur la criminalité au Québec, si Montréal constitue la région administrative qui affiche globalement le plus haut taux de criminalité, il reste qu'elle constitue également la région administrative pour laquelle le taux d'infractions aux drogues est le plus faible. Il est possible de penser que l'ampleur et la diversité de la criminalité auxquelles sont confrontés les policiers des grands centres urbains leur laissent moins de

temps pour la lutte aux stupéfiants, laquelle rappelons-le nécessite une proactivité certaine de la part de la police.

Pour les *drogues dures*, les résultats indiquent que ce sont la Sûreté municipale de Mont-Tremblant ($\sigma_{\min} = -2,62047$) et le Service de police de Bromont ($\sigma_{\max} = 1,5636$) qui présentent respectivement les variations minimale et maximale les plus importantes. L'examen des valeurs prédites et observées dans le tableau 3.3 révèle en effet un taux d'infractions aux drogues dures par 100 000 habitants à Mont-Tremblant beaucoup plus élevé dans la réalité que ne l'avait prédit le modèle de régression ($tx_{\text{observé}} = 193,42$ vs $tx_{\text{prédit}} = 107,85$; $diff. = -85,57$). À l'opposé, le Service de police de Bromont qui n'a enregistré un taux d'infractions relatives aux drogues dures de 37,57 au cours de l'année 2003 aurait dû, selon les analyses, consigner un taux de 88,63 infractions par 100 000 habitants. Les autres corps de police pour lesquels on constate des variations substantielles sont ceux de Memphrémagog ($\sigma = -2,1651$), de Trois-Rivières ($\sigma = -2,11427$) et de Sainte-Adèle ($\sigma = 1,50511$).

En regard des *vols organisés*, il semble que ce soit la Sécurité publique de Rivière-du-Loup ($\sigma_{\min} = -2,77566$) et le Service de police de Bromont ($\sigma_{\max} = 1,69754$) qui présentent les variations les plus extrêmes parmi l'ensemble des corps de police. Lorsque l'on analyse plus précisément les taux observés et prédits, il est possible de remarquer que les policiers de Rivière-du-Loup ont en effet constaté un taux de vols organisés par 100 000 habitants beaucoup plus élevé qu'on ne l'aurait espéré ($tx_{\text{observé}} = 300,43$ vs $tx_{\text{prédit}} = 120,62$; $diff. = -179,81$). En revanche, les policiers de Bromont aurait dû enregistré beaucoup plus de vols commis à deux individus et plus qu'ils ne l'ont fait en réalité ($tx_{\text{observé}} = 75,13$ vs $tx_{\text{prédit}} = 185,10$; $diff. = 109,97$). Il apparaît également que les corps policiers de Trois-Rivières ($\sigma = -2,25822$), de Gatineau ($\sigma = 1,48791$), ainsi que le district 8 de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec ($\sigma = 1,63147$) témoignent d'importantes variations par rapport à la moyenne des corps de police.

Concernant les activités de prostitution estimées à partir du taux de *bars de danseuses nues* par 100 000 habitants dans les régions du Québec, il semble que ce soit la Sécurité publique

de Ville Saint-Georges ($\sigma_{\min} = -4,66241$) qui affiche la variation négative la plus élevée parmi les corps de police du Québec. En effet, l'examen du différentiel « observé-prédit » indique qu'à Saint-Georges, le taux de bars de danseuses nues qui est de 20,7 par 100 000 habitants aurait dû être plus bas, soit de 6,6 bars par 100 000 habitants (*diff.* = -14,10). En contrepartie, la variation positive la plus élevée a été observée pour le Service de police de Rivière-du-Nord ($\sigma_{\max} = 1,81164$). Bien qu'il n'existait aucun bar de danseuses nues sur ce territoire en 2003, l'analyse de régression a suggéré un taux de 5,65 bars de danseuses par 100 000 habitants. On observe des résultats similaires pour les corps de police de Deux-Montagnes ($\sigma = 1,61496$) et de Sainte-Marie ($\sigma = 1,73625$).

En ce qui a trait aux *règlements de compte*, les analyses révèlent que la variation négative la plus élevée a été enregistrée pour le Service de police de Montréal ($\sigma_{\min} = -4,63905$), alors que la variation positive la plus élevée a été observée pour le Service de police de Sainte-Adèle ($\sigma_{\max} = 1,53653$). L'examen du tableau 3.3 révèle que bien qu'il soit survenu 9 règlements de compte à Montréal en 2003, on aurait dû en observer 3,77. Il y a fort à parier que parce que le modèle de régression des règlements de compte ne tient pas compte de la population flottante, cela a affecté à la baisse la valeur prédite. En contrepartie, bien que sur le territoire desservi par le corps de police de Sainte-Adèle, les autorités policières n'aient constaté aucun délit de ce genre en 2003, il semble que l'on aurait pu s'attendre à ce que 1,9 règlements de compte soit commis dans cette région des Laurentides. On observe une situation similaire à celle de Sainte-Adèle pour les corps de police de Longueuil ($\sigma = 1,23338$) et de Trois-Rivières ($\sigma = 1,23338$).

Enfin, pour ce qui est de *véhicules volés non retrouvés*, les résultats indiquent que c'est à Montréal ($\sigma_{\min} = -5,24377$) que l'on a enregistré la variation négative la plus élevée et à Sainte-Adèle ($\sigma_{\max} = 1,85271$) la variation positive la plus élevée. Ainsi, il semble que dans la grande métropole, il se soit en réalité produit 5694 vols de véhicules jamais retrouvés, alors que le modèle de régression en avait prédit 2501,86. Encore une fois, force est de constater que le fait de ne pas avoir tenu compte de la population flottante dans la Ville de Montréal lors de l'exécution du modèle de régression ait pu influencer à la baisse le nombre de vols de véhicules prédit. Cette même logique pourrait être appliquée au

résultat observé pour le Service de la protection des citoyens de Laval ($\sigma = -1,86917$). À l'opposé, on a observé un total de 18 vols pour la région de Sainte-Adèle. alors que le modèle a prédit un total de 1253,72 véhicules volés non retrouvés, soit un peu moins de la moins du nombre prédit pour Montréal. Or, compte tenu du fait que la population de Sainte-Adèle est 185 fois plus petite que celle de Montréal⁸⁹, il va sans dire que les valeurs prédites pour Montréal et Sainte-Adèle s'avèrent particulièrement surprenantes. Enfin, il semble que le Service de la sécurité publique de Trois-Rivières, qui affiche un résultat de 1,23338 écart-type au-dessus de la moyenne des corps de police de l'échantillon, aurait également dû enregistrer un nombre de vols de véhicules non retrouvés plus élevé que celui observé dans la réalité.

Somme toute, si aucun des six modèles de régression ne peut prétendre prédire à la perfection les activités du crime organisé privilégiée dans cette étude, il semble se dégager des résultats que les modèles pour les drogues douces, drogues dures, vols organisés, voire même pour la prostitution dans les bars de danseuses nues sont plus performants et génèrent des résultats plus probables en regard des valeurs prédites. Bien entendu, il reste que ces derniers pourraient être encore améliorés en insérant de nouvelles ou de meilleures variables indépendantes capables de prédire efficacement ces différents types de criminalité. Nous y reviendrons au cours de la conclusion. Or, en ce qui concerne les règlements de compte et les véhicules volés non retrouvés, s'ils sont théoriquement et conceptuellement liés au crime organisé, il transparaît des analyses et des résultats pour le moins surprenants que ces indicateurs éprouvent certains problèmes au niveau statistique. À cet effet, probablement que le fait qu'ils aient été calculés sous leur forme brute – l'analyse de régression en mode *Stepwise* ayant rejeté ces variables sous la forme de taux par 100 000 habitants – et qu'ils présentent des distributions anormales soient à l'origine de ces erreurs de prédiction. Dans le cas des règlements de compte, leur faible nombre a rendu difficile toute forme d'analyse de type multivarié. Également, il y a fort à parier que les variables indépendantes incluses dans les modèles pour expliquer le nombre de règlements de compte et de véhicules volés non retrouvés ne renseignent pas efficacement sur les variations

⁸⁹ En 2003, la population de Sainte-Adèle était de 10091 et celle de Montréal de 1 872 373 habitants (Source : Institut de la statistique du Québec).

observées, ce qui nous amène à remettre en question la valeur statistique des valeurs prédites pour ces deux modèles. Il faudra donc interpréter avec prudence les résultats pour ces deux derniers indicateurs. Passons maintenant à l'interprétation de la mesure cumulative des scores Z pour les six indicateurs à l'étude.

1.2.2. Les (3) scénarios de répartition des activités du crime organisé

La section précédente a permis d'identifier les corps de police pour lesquels on a observé les plus importantes variations en regard des activités liées au cannabis, aux drogues dures, aux vols organisés, à la prostitution, aux règlements de compte et aux véhicules volés non retrouvés. L'objectif final de ce mémoire consistant à comparer les corps de police du Québec selon une perspective d'analyse stratégique de la criminalité organisée, il sera maintenant question de présenter la mesure cumulative des activités et des infractions liées au crime organisé. Cette mesure additionne en fait les scores Z des six indicateurs du crime organisé et indique combien d'écarts-types sépare le corps de police de la moyenne qui, rappelons-le, est située à zéro.

À l'image de l'évaluation de la menace relative au terrorisme mise de l'avant par l'administration américaine du président Georges W. Bush, le tableau 3.5 présente un ordonnancement « coloré » des corps de police selon leur score Z cumulatif final. Ainsi, on donnera une couleur rouge aux corps de police témoignant d'une variation (positive ou négative) de 2,5 écarts-types et plus, une couleur orange à ceux dont l'écart-type varie (positivement ou négativement) entre 1,0 et 2,49 et une couleur jaune à ceux dont l'écart-type varie entre -0,9 et 0,9. Nous rappellerons qu'un score Z cumulatif dont la valeur est négative indique que le taux (ou la fréquence) réellement observé est supérieur à celui prédit par le modèle de régression. À l'inverse un score Z cumulatif dont la valeur est positive signifie que le modèle a prédit davantage que ce qui a été observé dans les faits par les policiers en 2003. Comme nous ne reprendrons pas un à un les résultats du tableau ci-dessous, trois scénarios présentant la répartition des corps de police selon leur score cumulatif aux activités et infractions du crime organisé ont été élaborés.

Tableau XX : Mesure cumulative des activités et des infractions du crime organisé et présentation des trois scénarios de répartition des corps de police en fonction de leur score Z cumulatif

<i>Nom du corps de police</i>	<i>Zscore cumulatif FINAL brut</i>	<i>Scénario 1</i>	<i>Scénario 2</i>	<i>Scénario 3</i>
Service de police Ville de Montréal	-8,23		-8,23	
Régie de police de Memphrémagog	-5,63		-5,63	
Sûreté municipale de Mont-Tremblant	-5,1		-5,1	
Sécurité publique de la Ville de Saint-Georges	-4,95		-4,95	
Service de la protection des citoyens de Laval	-4,68		-4,68	
Police de Saint-Jean-Richelieu	-4,67		-4,67	
Sécurité publique de Rivière-du-Loup	-4,55		-4,55	
Service de la sécurité publique de Trois-Rivières	-4,55		-4,55	
SQ-District 10 : Montérégie	-2,49			
Service de police de Saint-Jérôme	-2,25			
SQ-District 4 : Mauricie-Centre-du-Québec	-2,17			
Sûreté municipale de Thetford Mines	-2,16			
Sécurité publique de Mascouche	-1,1			
Sécurité municipale de Régie de Thérèse-de-Blainville	-0,92	-0,92		
Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent	-0,63	-0,63		
Sécurité publique de Saint-Eustache	-0,62	-0,62		
SQ-District 9 : Côte-Nord	-0,61	-0,61		
Sécurité publique de Repentigny	-0,3	-0,3		
Sûreté municipale de Sainte-Marie	-0,29	-0,29		
SQ-District 7 : Outaouais	-0,18	-0,18		
SQ-District 5 : Estrie	0,22	0,22		
Sécurité publique de Terrebonne	0,33	0,33		
Service de police Ville Lévis	0,48	0,48		
Service de police de Mirabel	0,58	0,58		
Service de police de Gatineau	0,69	0,69		
Service de police de la Ville de Québec	0,96	0,96		
Service de police de Blainville	0,98	0,98		
SQ-District 1 : Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,3			
Régie intermunicipale de police de Roussillon	1,63			
SQ-District 2 : Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,7			
Régie intermunicipale de Joliette	1,82			
Service de police de L'Assomption	1,88			
Service de police de Châteauguay	2,09			
Service de police de Deux-Montagnes	2,22			
Service de police de Longueuil	2,62			2,62
SQ-District 3 : Capitale Nationale-Chaudière-Appalaches	2,63			2,63
Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	2,8			2,8
Service de police de Sherbrooke	2,96			2,96
SQ-District 8 : Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	3,01			3,01
Service de police Ville Saguenay	3,07			3,07
Sûreté municipale de Granby	3,12			3,12
Régie de police de Rivière-du-Nord	3,17			3,17

<i>Nom du corps de police</i>	<i>Zscore cumulatif FINAL brut</i>	<i>Scénario 1</i>	<i>Scénario 2</i>	<i>Scénario 3</i>
SQ-District 6 : Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides	3,94			3,94
Service de police de Sainte-Adèle	4,77			4,77
Service de police de Bromont	7,13			7,13

Scénario 1 :

Le premier scénario s'intéresse aux corps policiers pour lesquels l'addition des scores Z des six activités du crime organisé retenues dans cette étude varie entre -1 et 1. En d'autres termes, il concerne les services de police qui témoignent de valeurs prédites pour chacune des activités criminelles du modèle s'approchant largement de celles observées dans les faits au cours de l'année 2003. C'est donc dire qu'en fonction de variables relatives au taux de chômage, au revenu personnel par habitant, à la proportion de familles à faible revenu et aux effectifs policiers, les modèles de régression ont généré des prédictions semblables aux valeurs observées. Dans un contexte où les modèles de régression seraient bonifiés et perfectionnés par l'ajout de nouvelles variables capables de nous renseigner encore plus efficacement sur les activités du crime organisé, il appert que les corps de police qui se situeraient dans le scénario 1 constitueraient ceux pour lesquels, toutes choses étant égales par ailleurs, le modèle de prédiction s'est avéré très efficace et capable de rendre compte de la réalité des activités du crime organisé sur les différents territoires.

Pour l'instant, il semble que les corps de police pour lesquels le cumul des activités criminelles du crime organisés tend à démontrer une faible variation entre les valeurs observées et celles prédites sont ceux de Blainville ($\sigma = 0,98$), de Thérèse-de-Blainville ($\sigma = -0,92$) et de Mirabel ($\sigma = 0,58$) pour la région des Laurentides ; de Saint-Eustache ($\sigma = -0,62$), de Repentigny ($\sigma = -0,3$) et de Terrebonne ($\sigma = 0,33$) pour Lanaudière ; de Richelieu-Saint-Laurent ($\sigma = -0,63$) en Montérégie ; de Gatineau ($\sigma = 0,69$) et du district 7 ($\sigma = -0,18$) en Outaouais ; de Sainte-Marie ($\sigma = -0,29$) et de Lévis ($\sigma = 0,48$) ; de la ville de Québec ($\sigma = 0,96$), ainsi que du district 5 en Estrie ($\sigma = 0,22$) et du district 9 sur la Côte-Nord ($\sigma = -0,61$).

Scénario 2

Le deuxième scénario concerne les corps de police pour lesquels l'addition des scores Z des six activités du crime organisé retenues est inférieure à 2,5 écarts-types de la moyenne (qui est à zéro). Plus l'écart-type est élevé, plus cela tend à démontrer que l'on a observé beaucoup plus d'activités criminelles que ne l'avait prédit les modèles de régression. Il faut donc chercher à comprendre pourquoi il y aurait eu davantage de criminalité organisée en 2003 sur ces territoires que l'on ne l'a observé dans les faits. Il devient alors pertinent de s'intéresser à certains facteurs de vulnérabilité susceptibles d'expliquer pourquoi – toujours en fonction des variables socio-économique, démographiques et regardant les effectifs policiers disponibles intégrées dans les modèles de régression – certains corps de police présentent plus d'activités criminelles du crime organisé que prévu. Des facteurs de vulnérabilités, tels la présence de réserves amérindiennes, de frontières avec l'Ontario et les États-Unis, d'aéroports, de ports maritimes commerciaux, de *bunkers* (ou repaires) de motards criminalisés, ou d'une population dite flottante élevée constituent quelques exemples de situations ou de caractéristiques physiques à fort potentiel criminogène permettant d'expliquer de telles variations. Mentionnons enfin que cette analyse des vulnérabilités devrait permettre d'identifier certains facteurs explicatifs des variations observées sans pour autant prétendre à des inférences statistiques permettant de statuer hors de tout doute qu'il existe un lien réel entre les vulnérabilités soulevées et les variations statistiques observées.

En tête de liste des corps de police présentant des variations négatives les plus importantes de l'échantillon, se retrouve donc le Service de police de la ville de Montréal avec un score Z cumulatif de -8,23 écarts-types. Il semble donc que ce dernier soit aux prises avec des taux d'activités criminelles plus élevés qu'il ne le devrait en réalité et ce, particulièrement en regard des règlements de compte ($\sigma = -4,63905$) et des véhicules volés non retrouvés ($\sigma = -5,24377$). On a mentionné précédemment qu'il importait d'interpréter les résultats relatifs à ces deux activités avec précaution puisque ces derniers semblaient présenter certaines limites au niveau statistique⁹⁰. Malgré cela, il est possible de dégager quelques

⁹⁰ Or, lorsqu'on retranche la valeur du score Z pour ces deux activités criminelles du score cumulatif, on obtient un tout autre résultat. En effet, l'écart-type final observé devient de 1,65246, ce qui indique que pour

Scénario 2

Le deuxième scénario concerne les corps de police pour lesquels l'addition des scores Z des six activités du crime organisé retenues est inférieure à 2.5 écarts-types de la moyenne (qui est à zéro). Plus l'écart-type est élevé, plus cela tend à démontrer que l'on a observé beaucoup plus d'activités criminelles que ne l'avait prédit les modèles de régression. Il faut donc chercher à comprendre pourquoi il y aurait eu davantage de criminalité organisée en 2003 sur ces territoires que l'on ne l'a observé dans les faits. Il devient alors pertinent de s'intéresser à certains facteurs de vulnérabilité susceptibles d'expliquer pourquoi – toujours en fonction des variables socio-économique, démographiques et regardant les effectifs policiers disponibles intégrées dans les modèles de régression – certains corps de police présentent plus d'activités criminelles du crime organisé que prévu. Des facteurs de vulnérabilités, tels la présence de réserves amérindiennes, de frontières avec l'Ontario et les États-Unis, d'aéroports, de ports maritimes commerciaux, de *bunkers* (ou repaires) de motards criminalisés, ou d'une population dite flottante élevée constituent quelques exemples de situations ou de caractéristiques physiques à fort potentiel criminogène permettant d'expliquer de telles variations. Mentionnons enfin que cette analyse des vulnérabilités devrait permettre d'identifier certains facteurs explicatifs des variations observées sans pour autant prétendre à des inférences statistiques permettant de statuer hors de tout doute qu'il existe un lien réel entre les vulnérabilités soulevées et les variations statistiques observées.

En tête de liste des corps de police présentant des variations négatives les plus importantes de l'échantillon, se retrouve donc le Service de police de la ville de Montréal avec un score Z cumulatif de -8,23 écarts-types. Il semble donc que ce dernier soit aux prises avec des taux d'activités criminelles plus élevés qu'il ne le devrait en réalité et ce, particulièrement en regard des règlements de compte ($\sigma = -4,63905$) et des véhicules volés non retrouvés ($\sigma = -5,24377$). On a mentionné précédemment qu'il importait d'interpréter les résultats relatifs à ces deux activités avec précaution puisque ces derniers semblaient présenter certaines limites au niveau statistique⁹⁰. Malgré cela, il est possible de dégager quelques

⁹⁰ Or, lorsqu'on retranche la valeur du score Z pour ces deux activités criminelles du score cumulatif, on obtient un tout autre résultat. En effet, l'écart-type final observé devient de 1,65246, ce qui indique que pour

facteurs de vulnérabilité propre au territoire de Montréal. Tout d'abord, à l'instar de plusieurs autres grandes métropoles du monde, Montréal fait état d'une importante population résidante et flottante (ex. : travailleurs résidant en banlieue, touristes), ainsi que du taux de criminalité le plus élevé dans la province (MSP, 2003), deux facteurs qui selon toute vraisemblance devraient influencer à la hausse les activités du crime organisé. En effet, que ce soit en regard du trafic de stupéfiants, des activités de prostitution ou de la disponibilité de la flotte automobile, plus un territoire est habité ou fréquenté par des individus, plus d'une perspective économique, plus cela constitue une demande à laquelle des individus motivés par l'appât du gain et l'importance des profits qui en découlent devront répondre. Par, la présence de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau dans l'arrondissement de Dorval, ainsi que de deux ports maritimes⁹¹, lesquels constituent des lieux, de l'aveu même des autorités policières⁹², où le crime organisé est actif, devrait très certainement avoir un effet à la hausse sur les activités criminelles organisées, surtout le trafic de stupéfiants et le vol de véhicules à l'aéroport, sur le territoire de la ville de Montréal.

Il est intéressant de noter des résultats similaires à ceux de Montréal pour le Service de protection des citoyens de Laval. Bien que le nombre d'écarts-types par rapport à la moyenne soient moins prononcés que pour ceux observés pour la grande métropole, il appert que le nombre de règlements de compte ($\sigma = -1,46897$) et de véhicules volés non retrouvés ($\sigma = -1,86917$) auraient également dû être moins élevés. La proximité des deux territoires n'est d'ailleurs probablement étrangère à cette similarité des résultats. Qui plus est, si on avait tenu compte des nombreuses zones de services ou commerciales existantes à

Montréal on aurait dû observer plus d'activités criminelles organisées que ce qui a été enregistré dans les faits par les policiers du SPVM. Il semble d'ailleurs que ce soit surtout les infractions relatives au cannabis qui influence à la hausse la mesure cumulative avec un score Z individuel de 1,63449. À cet effet, nous avons soulevé l'hypothèse que l'ampleur et la diversité de la criminalité auxquelles sont confrontés les policiers de Montréal aient un impact à la baisse sur le nombre d'arrestation pour les infractions liées au cannabis.

⁹¹ Consulter la carte du réseau portuaire commercial stratégique du Québec fourni par la site Internet officiel de Transport Québec à l'adresse suivante :

http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/publications/modes/maritime/ports_carte.pdf#search=%22r%C3%A9seau%20portuaire%20commercial%20strat%C3%A9gique%20du%20Qu%C3%A9bec%22 (visité le 12 septembre 2006).

⁹² Consulter les rapports annuels de la Direction des renseignements criminels de la GRC, du Service canadien de renseignements criminels, ou encore la preuve découlant l'enquête sur l'affaire Matticks dans le port de Montréal.

Laval – et donc de la population flottante qui y est rattachée – il y a fort à parier que la valeur prédite pour les véhicules volés non retrouvés aurait été plus élevée. Tel que mentionné sur le site Internet du Groupement des assureurs du Canada, la majorité des vols de véhicules commis par des réseaux organisés surviennent en effet dans les stationnements des centres commerciaux et des aéroports⁹³. Un autre fait intéressant à noter pour le territoire de Laval concerne la présence de trois établissements pénitentiaires fédéraux : le Centre fédéral de formation, l'Établissement Leclerc et l'Établissement Montée-Saint-François. Or, de l'aveu même du Service correctionnel canadien au sujet de l'Établissement Montée-Saint-François :

« La proximité de l'établissement de Montréal en fait un lieu privilégié pour les programmes de semi-liberté. Celui-ci a d'ailleurs établi des relations de partenariat avec plus de 25 organismes communautaires, qui reçoivent les délinquants en vue de placements à l'extérieur, de leur mise en semi-liberté, de projets de perfectionnement personnel, et des permissions de sortir avec ou sans escorte qu'on leur accorde »⁹⁴.

De son côté, l'Établissement Leclerc accueille les cas de post-suspension, c'est-à-dire des délinquants réincarcérés à cause de "bris de condition" ou de récidive en attendant leur transfert dans un autre établissement ou leur remise en liberté et offre le programme ÉCHO (Effort, communication, honnêteté et orientation), sous forme de communauté thérapeutique, aux détenus ayant une forte dépendance aux drogues et à l'alcool. Puisque la question de la récidive et des bris de condition (voire même de l'évasion), surtout lorsqu'il est question de consommation de substances psychotropes durant l'incarcération (CSC Forum, 1997), demeure un enjeu au centre des préoccupations des autorités responsables de la gestion des établissements pénitentiaires et de ceux en communauté (ex. : maisons de transition), il apparaît que la présence en lien avec la mission bien établie des trois établissements situés à Laval rend compte d'un certain potentiel criminogène sur les territoires de Montréal et Laval dont il faudrait éventuellement tenir compte dans les modèles de régression à l'instar d'autres vulnérabilités.

Outre ceux de Montréal et de Laval, il appert que six autres corps de police du Québec aient globalement enregistré des taux d'activités inférieurs à ceux prédit par les modèles de

⁹³ Source : http://www.gaa.qc.ca/vol_auto/portrait.asp (visité le 1 octobre 2006).

⁹⁴ Source : http://www.csc-scc.gc.ca/text/facilit/institutprofiles/stfrancois_f.shtml (visité le 1 octobre 2006).

régression. Il s'agit en effet des services de police de Memphrémagog ($\sigma = -5,63$), de Mont-Tremblant ($\sigma = -5,1$), de Saint-Georges ($\sigma = -4,95$), de Saint-Jean-Richelieu ($\sigma = -4,67$), de Rivière-du-Loup ($\sigma = -4,55$) et de Trois-Rivières ($\sigma = -4,55$). Parmi ceux-ci, il est intéressant de constater que les corps de police de Memphrémagog, de Saint-Georges et de Saint-Jean-Richelieu, tous situés à proximité de la frontière canado-américaine, voient se dérouler sur leur territoire des routes et des autoroutes servant au transport des humains et de la marchandise.

Dans le cas de Memphrémagog, la présence du lac portant le même nom, lequel s'étend sur une distance de 44 kilomètres de la ville de Magog jusqu'à Newport au Vermont et qui est navigable tout en étant situé à une heure de Montréal, constitue certainement une vulnérabilité à considérer en regard des activités de contrebande et/ou de trafic. Les résultats des scores Z par activité ont d'ailleurs indiqué que l'on avait observé beaucoup plus d'activités liées aux drogues douces ($\sigma = -3,11734$) et aux drogues dures ($\sigma = -2,1651$) que ne l'avaient prévu les modèles de régression. À cet effet, la présence d'une importante population flottante dans les nombreux sites de villégiature en saison touristique, dont on n'a pas tenu compte dans le calcul de la population de la région et donc des variables indépendantes du modèle, pourrait expliquer en partie l'importance de la variation observée pour cette région. Tel que mentionné sur le site Internet de la MRC de Memphrémagog⁹⁵ :

« La population permanente de la MRC a connu un accroissement constant au cours des quarante dernières années et cette performance représente le deuxième plus haut taux de croissance en Estrie après la Ville de Sherbrooke. Les indices démographiques traditionnels ne laissent pas transparaître le poids exercé par la population de villégiature. Il est donc important, pour notre territoire, de prendre en considération la population de villégiature ».

Qui plus est, concernant spécifiquement le cannabis, il va sans dire que la richesse des terres agricoles de l'Estrie, ainsi que le fait que la forêt couvre près de 71 % du territoire de la MRC en font une région idéale pour la culture de cannabis destinée aux marchés québécois et surtout américain⁹⁶. Les statistiques de du programme CISAILLE, implanté par la SQ en 1999, démontrent qu'en 2004, 34 % de toutes les saisies de plantations

⁹⁵ Source : <http://www.mrcmemphremagog.com/terr.html> (visité le 5 octobre 2006).

⁹⁶ Source : http://www.radio-canada.ca/actualite/lepont/reportages/2002/09/02_cannabis/cannabis.html (visité le 5 octobre 2006).

effectuées par les policiers avaient été réalisées en terrains boisés, contre 47 % à l'intérieur et 19 % sur des terres agricoles⁹⁷.

Par ailleurs, il est possible de constater que situé à proximité du Maine, le territoire desservi par le corps de police de Saint-Georges est traversé par la route principale 173 reliant le Maine à la ville de Québec. En décortiquant le score Z cumulatif de cette région, il appert que l'importante variation négative enregistrée soit due au taux de bars de danseuses nues par 100 000 habitants qui, selon la prédiction, aurait dû être beaucoup moins élevé pour cette région ($\sigma = -4,66241$). En effet, fort de ces six bars de danseuses nues, les données tendent à indiquer que sur le territoire de Saint-Georges et des environs, on a observé beaucoup plus d'activités liées à la prostitution que prévu. Or, l'importation et l'exportation de marchandises à destination de Québec et des États-Unis par les camionneurs des deux pays ne seraient pas étrangères à ces activités de prostitution. Selon une étude de Gendron et Hawkins (1995) sur la prostitution au Québec, les camionneurs seraient assez présents parmi les clients de la prostitution. Considérant que 37% des camionneurs travaillent plus de 70 heures et 32% entre 60 et 70 heures selon une étude du Camo-route, alors que le maximum de la norme est fixé à 60 ou 70 heures et que 51% d'entre eux couchent moins de 8 soirs par mois à la maison toujours selon la même étude⁹⁸, il n'est pas étonnant que ces derniers aient davantage recours à la diversité des services offerts dans les bars de danseuses nues que d'autres corps de métier.

Toujours en ce qui concerne les corps de police situé à proximité de la frontière canado-américaine, il semble que le Service de police de Saint-Jean-Richelieu, pour lequel on observe un score Z cumulative de -4,67 écarts-types, connaisse des variations négatives relativement importantes en regard des infractions au cannabis ($\sigma = -2,03074$) et des vols organisés ($\sigma = -1,63536$). À l'instar de la Régie de police de Memphrémagog, il appert que le Service de police de Saint-Jean-Richelieu soit traversé par un important cours d'eau

⁹⁷ Source : http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/lutte/prgm_cisaille.html (visité le 5 octobre 2006).

⁹⁸ Source : Mémoire présenté à la Commission Parlementaire des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no 135, par la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le 6 juin 2000 : <http://www.csn.qc.ca/memoires/MemTransports135.html> (visité le 5 octobre 2006).

navigable qui se déverse dans le lac Champlain aux États-Unis : la rivière Richelieu. Encore une fois, cette réalité géographique constitue un canal de transportation de marchandises idéal pour des trafiquants ou des contrebandiers. Également, la MRC du Haut-Richelieu est considéré comme l'une des meilleures régions agricoles du Québec. De la culture céréalière à l'élevage d'animaux en passant par les vergers et les vignobles, il va sans dire que la fertilité et la richesse des sols constituent un avantage considérable pour la culture de cannabis. Mentionnons également rapidement que la route 133, qui traverse le territoire, mène aux États-Unis. Quant aux vols organisés, il est possible que la faible densité de la population et l'espacement résidentiel de certaines zones agricoles confère l'anonymat nécessaire à la commission de certains types de vols tels l'introduction par effraction, le vol de véhicule à moteur et les vols de plus ou de moins de 5000\$.

Un peu plus au nord, se trouve le Service de la sécurité publique de Trois-Rivières, neuvième ville en importance au Québec pour sa population, pour lequel on a enregistré un score Z cumulatif de -4,55 écarts-types par rapport à la moyenne. Il est particulièrement intéressant de noter que ce service de police présente d'importantes variations, tant négatives que positives, pour cinq des six activités du crime organisé intégrées dans notre mesure cumulative. Ainsi, il est possible d'observer une variation négative pour les infractions aux drogues douces ($\sigma = -2,45365$), aux drogues dures ($\sigma = -2,11427$) et aux vols organisés ($\sigma = -2,25822$). Il est possible que la présence d'un port maritime, d'un aéroport, d'une prison, d'un repaire du groupe de motards criminalisés Hell's Angels, ainsi que sa situation géographique à mi-chemin entre Montréal et Québec aient pu contribuer à l'augmentation des infractions ou des activités criminelles relatives au trafic de stupéfiants. De plus, puisque les statistiques indiquent qu'au Québec, ce sont surtout les jeunes de 15 à 24 ans, dans une proportion de 32 %, qui consommeraient des drogues (MSSS, 1998), la présence d'une université, plus rare dans les régions du Québec, soit l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) pourrait également expliquer que l'on ait enregistré davantage d'infractions aux drogues douces et dures que prévu. En contrepartie, bien qu'il faille interpréter ces données avec précaution, il semble que les policiers auraient dû enregistré plus d'infractions en regard des règlements de compte ($\sigma = 1,23338$) et des véhicules volés non retrouvés ($\sigma = 1,33419$) qu'ils ne l'ont fait en réalité au cours de

l'année 2003 et qu'ainsi, la région présente certains facteurs de risque en regard de cette infraction et de cette activité criminelle liée au crime organisé.

Affichant un score Z cumulatif égal à celui du corps de police de Trois-Rivières, la Sécurité publique de Rivière-du-Loup ($\sigma = -4,55$) témoigne de petites variations négatives pour tous les indicateurs, à l'exception des vols organisés ($\sigma = -2,77566$). En décortiquant davantage la variables des vols organisés, on est à même de constater qu'en fonction de sa population, Rivière-du-Loup affiche des taux plus élevés que les autres corps de police en regard des introductions par effraction (87,4 infractions par 100 000 habitants), des vols de moins de 5000\$ (174,8 par 100 000 habitants) et du vols d'automobiles, de camions et de motocyclettes (21,85 par 100 000 habitants). La criminalité acquisitive pouvant s'expliquer en des termes d'opportunités criminelles via les concepts de délinquants motivés, de cibles attrayantes et d'absence de gardien (Cohen et Felson, 1979), il demeure difficile à ce stade-ci d'identifier des vulnérabilités potentielles permettant d'expliquer pourquoi ce service de police se distingue des autres de l'échantillon quant à la question des vols organisés. Il est cependant probable que sa situation géographique en plein cœur de la région du Bas-Saint-Laurent, qui lui confère un statut de véritable carrefour de services et de développement dans cette région de l'est du Québec, augmente le flot de visiteurs et par conséquent la population flottante dans ce secteur. En effet, à mi-chemin entre Montréal et Gaspé, elle est à proximité du Nouveau-Brunswick, de l'État du Maine (É.-U.) et, sur la rive nord du fleuve, de Charlevoix, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Qui plus, comme Rivière-du-Loup est facilement accessible grâce aux réseaux routier, ferroviaire, aérien et maritime bien développés, cela pourrait avoir un impact, bien que faible, sur les réseaux organisés de vols de véhicules à moteur dans la région. Le caractère touristique pourrait aussi être un facteur à considérer puisqu'un chalet est plus facile à cambrioler qu'une maison, où les habitants sont presque toujours présents.

Enfin, le dernier corps de police pour lequel on observe une importante variation négative entre les valeurs prédites et observées concerne la Sûreté municipale de Mont-Tremblant. Situé dans le nord des Laurentides, le petit village du Mont-Tremblant abrite une population permanente de 8789 habitants. Cependant, la présence du parc national du

Mont-Tremblant et plus particulièrement de la Station Mont-Tremblant – centre de villégiature no. 1 de l'est de l'Amérique du Nord – entraîne la venue de milliers de visiteurs du Québec et du monde entier.

« Depuis l'avènement du projet d'Intrawest, la réputation de Mont-Tremblant sur la scène internationale n'est plus à faire. Ce projet de station touristique internationale quatre saisons, avec ses investissements approchant deux milliards de dollars, a fait littéralement exploser le développement touristique de la région. Une multitude d'hôtels, de motels, d'auberges, de condos et d'infrastructures de tourisme sont venus s'ajouter à celles déjà présentes »⁹⁹.

Il va sans dire que d'un point de vue économique, cette région revêt un intérêt considérable pour des individus désireux de s'enrichir au moyen d'activités criminelles prenant la forme de prestation de services et de produits illicites. À ce chapitre, il semble qu'en 2003 la région ait enregistré beaucoup plus d'infractions relatives aux drogues dures que ne l'avait prédit le modèle de régression ($\sigma = -2,77566$). Or, la présence de nombreux bars sur le territoire n'est pas sans lien avec la vente de stupéfiants, comme l'ont démontré les résultats de nombreuses enquêtes criminelles au sortir de la guerre de motards au sujet de la prise de contrôle des bars du Québec en regard de la vente de stupéfiants dans la deuxième moitié des années 1990. Comme le mentionne Maurice Cusson¹⁰⁰ dans une entrevue accordée au journal régional *L'Écho du Nord* au sujet du taux très élevé de criminalité de Saint-Jérôme : «Le fait qu'il y ait beaucoup de débits de boisson dans une ville [...] peut en faire un pôle d'attraction pour une clientèle associée à la criminalité. Si les cibles augmentent, le nombre de délinquants augmente aussi». L'autre indicateur pour lequel une importante variation négative est observée concerne les véhicules volés non retrouvés ($\sigma = -5,24377$). Encore une fois, l'importance de la population flottante et par conséquent du nombre de véhicules disponibles sur le territoire ne sauraient être étrangers à l'explication d'une telle variation.

Scénario 3

Le troisième scénario se rapporte aux corps de police pour lesquels le cumul des scores Z est égal ou supérieur à 2,5 écarts-types. Cette variation positive indique que les valeurs prédites par les modèles de régression sont beaucoup plus élevées que celles que l'on a réellement observées dans les faits. En d'autres termes, l'exercice auquel nous confronte le

⁹⁹ Source : <http://www.mt-tremblant.com/tourisme.html> (visité le 5 octobre 2006).

¹⁰⁰ Source : <http://lechodunord.canoe.ca/2006/09/13/> (visité le 5 octobre 2006).

scénario 3 consiste à expliquer pourquoi on a observé moins d'activités liées au crime organisé que prévu. En effet, si le scénario précédent visait à expliquer un excédent de criminalité observée pour certaines activités, le scénario 3, quant à lui, cherche plutôt à expliquer un déficit quant à ces mêmes activités criminelles retenues. Ainsi, contrairement au scénario 2 où il était possible d'identifier un certain nombre de facteurs de vulnérabilités des territoires étudiés, le scénario 3 semble plutôt suggérer la présence de facteurs de risque en regard des activités criminelles étudiées. Il importe également de mentionner que certains facteurs structureaux de l'environnement dans lequel évoluent les corps de police peuvent expliquer le déficit provoqué par des valeurs prédites plus élevées que celles observées.

Prenons l'exemple du Service de police de Longueuil pour lequel on observe un score Z cumulatif de 2,62 écarts-types. L'examen des scores Z par catégories d'activités criminelles tend à indiquer que l'on aurait dû observé davantage de règlements de compte ($\sigma = 1,23338$) et, dans une moindre mesure, d'infractions au cannabis ($\sigma = 0,50299$) et aux drogues dures ($\sigma = 0,40175$). Dans un premier temps, cela semble indiquer que, compte tenu des variables indépendantes insérées dans les modèles de régression, il semble que le territoire desservi par le Service de police de Longueuil témoigne de risques potentiels quant à la commission d'activités criminelles relatives aux règlements de compte, au cannabis et aux drogues dures. Par ailleurs, il importe de se rappeler la création du « nouveau » Service de police de Longueuil remonte au 1^{er} janvier 2002¹⁰¹. Or, de l'aveu même de trois policiers des anciennes villes de Saint-Lambert, de Longueuil et de Brossard, la fusion des nombreux de corps de police de la Rive-Sud en un seul et même service de police ne s'est pas faite sans heurt. À cet effet, dans un communiqué de presse du 28 février 2006¹⁰², le président de la Fraternité des policiers de Longueuil rapporte que :

¹⁰¹ Au 1^{er} janvier 2002, le nouveau Service de police de Longueuil regroupait les corps de police de Boucherville, Brossard, Greenfield Park, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Hubert et Saint-Lambert suite à la création de la nouvelle ville de **Longueuil** comprenant les municipalités de Boucherville, Brossard, Greenfield Park, Lemoyne, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Hubert et Saint-Lambert.

¹⁰² Source : La Fraternité des policiers de Longueuil réagit au débat du budget d'agglomération, Canada News Wire, communiqué de presse, mardi 28 février 2006.

« En 2003, les policiers longueuillois ont signé une convention collective unique à partir des sept existantes (Boucherville, Brossard, Greenfield Park, Longueuil, Saint-Bruno, Saint-Hubert et Saint-Lambert) en respectant les paramètres de la loi, soit l'harmonisation à coût nul. [...] Selon la Fraternité, les policiers ont continué de livrer la marchandise, et ce, malgré de nombreux contretemps tels que des retards indus dans la livraison des uniformes et équipements, une multitude d'erreurs sur la paye des policiers, avec l'impossibilité de les faire corriger dans des délais raisonnables, des locaux et des véhicules insuffisants, désuets et/ou inadéquats ».

Or, malgré toute la bonne volonté des policiers de Longueuil de fournir de bons services à la population qu'ils desservent, il va sans dire que les conditions de travail post-fusion dans lesquelles ils ont dû travailler ont engendré un certain ralentissement au niveau de la prestation des services de patrouille, d'enquête, de gendarmerie et de soutien technique à la population. La présence de tels facteurs structureaux au niveau l'environnement de travail des policiers risque donc d'avoir eu un impact négatif sur le nombre d'arrestations relatives au cannabis et aux drogues dures.

Mis à part le Service de police de Longueuil, il appert également que le district 3 de la Capitale-Nationale-Chaudières-Appalaches ($\sigma = 2,63$), la Sécurité publique de la MRC Collines-de-l'Outaouais ($\sigma = 2,8$) et les services de polices de Sherbrooke ($\sigma = 2,96$) et de Saguenay ($\sigma = 3,07$) présentent des valeurs observées pour le cumul de leurs activités criminelles nettement inférieures à celles prédites. Or, il est intéressant de constater que pour l'ensemble de ces corps de police, c'est l'addition d'une faible variation pour pratiquement tous les indicateurs qui mènent à l'obtention d'un score Z cumulé élevé. En d'autres mots, les analyses tendent à démontrer qu'il existe de faibles facteurs de risque pour la majorité des activités du crime organisé incluses dans le modèle cumulatif. Ces services de police devraient donc se montrer vigilants quand à une éventuelle recrudescence de certaines infractions sur le territoire.

Pour d'autres corps de police, il semble que l'observation d'une variation positive importante soit le fruit d'un ou de deux activités criminelles. Par exemple, dans le district 8 de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec ($\sigma = 3,01$), immense territoire s'il en est un, il appert que l'erreur de prédiction concerne principalement les vols organisés ($\sigma = 1,63147$). Il est possible que le fait que le modèle de régression n'ait pas pris en considération l'immensité du territoire ou encore l'importante dispersion (ou distance) des habitations sur

le territoire ait pu influencer le modèle à prédire qu'en fonction des habitants et des conditions socio-économiques présentes, les policiers auraient dû observé davantage de vols. Dans la même veine, les résultats démontrent que sur le territoire de Granby ($\sigma = 3,12$), ce sont surtout les infractions aux drogues douces (1,29101) qui auraient dû être plus élevées. Du côté du Service de police Bromont ($\sigma = 7,13$), voisin de celui de Granby, il appert que ce sont les activités relatives aux drogues douces ($\sigma = 1,75434$) et aux drogues dures ($\sigma = 1,5636$), en plus des vols organisé ($\sigma = 1,69754$) et des bars de danseuses ($\sigma = 1,33305$), auraient dû être plus élevées. De toute évidence, ce service de police, toujours en considérant les variables indépendantes utilisées dans les modèles de régression, présente de sérieux facteurs de risque quant aux stupéfiants, aux vols organisés et à la prostitution.

Enfin, un peu plus au nord, plus précisément dans la région des Laurentides, il semble que la Régie de police de Rivière-du-Nord ($\sigma = 3,17$) et de Saint-Adèle ($\sigma = 4,77$) auraient respectivement dû observés davantage d'activités concernant les bars de danseuses ($\sigma = 1,81164$) et concernant les drogues dures ($\sigma = 1,50511$), les règlements de compte ($\sigma = 1,53653$) et les véhicules volés non retrouvés ($\sigma = 1,85271$). Or, comme nous l'avons mentionné précédemment, il appert que la région des Laurentides traîne une mauvaise réputation en matière de présence du crime organisé. À cet égard, la prédiction semble tout à fait aller dans ce sens. Le fait que cette région constitue un véritable moteur de développement économique en matière de tourisme, de sport et de villégiature n'est absolument pas étranger à la présence d'entrepreneurs spécialisés dans la prestation de services et de biens illégaux. En terminant, les résultats observés pour le district 6 de Montréal-Laval-Lanaudière-Laurentides ($\sigma = 3,94$) tendent à démontrer des valeurs prédites plus élevées pour les drogues dures ($\sigma = 1,50511$) et les vols organisés ($\sigma = 1,50511$). Or, comme les policiers de la SQ qui desservent cet immense territoire ne s'occupent pas des municipalités à forte densité de population (et par le fait même souvent plus fortement criminalisées) qui sont déjà desservies par les corps de police municipaux, on en conclura que ce sont surtout de petits villages ou municipalités qui sont en réalité desservis par ces policiers. Il est également possible que les variables relatives au taux de chômage, à la proportion de familles à faible revenu et au revenu personnel par habitant, lesquelles rappelons-le ont été calculées en effectuant une moyenne pondérée des MRC des quatre

régions administratives ci-dessus sans les territoires desservis par les sûretés municipales, aient influencé à la hausse les valeurs prédites pour les activités du crime organisé sur ce territoire.

C'est ainsi que se termine la section portant sur les analyses des activités du crime organisé dans les quarante-cinq corps de police de notre échantillon. Nous reprendrons les grandes lignes des trois scénarios, ainsi que leurs limites au cours de la conclusion, tout en mettant de l'avant un certain nombre de propositions visant à améliorer et bonifier le modèle proposé au cours de ce mémoire.

CONCLUSION

En s'inscrivant dans une perspective d'analyse stratégique de la criminalité organisée, l'objectif général du présent mémoire de maîtrise était de mettre sur pied une mesure cumulative des activités du crime organisé qui puisse rendre compte des variations entre les valeurs observées en 2003 et celles prédites par les modèles de régression multiple pour les drogues douces, les drogues dures, les vols organisés, les bars de danseuses nues, les règlements de compte et les véhicules volés non retrouvés. Les scénarios de répartition de la criminalité mis de l'avant dans la section précédente ont permis d'identifier un certain nombre de vulnérabilités et de facteurs de risque propres à certains corps de police qui présentaient d'importantes variations prédites-observées. Il va sans dire que la mesure des activités du crime organisé proposée dans cette étude comporte un certain nombre de limites auxquelles il faudra tenter de répondre lors de l'élaboration d'une deuxième version du modèle. Comme il l'a été souligné tout au long des analyses, ces limites concernent à la fois les variables indépendantes incluses dans les modèles de régression, ainsi que les indicateurs eux-mêmes.

Bien que la méthode d'entrée des données en mode *Pas-à-pas* privilégiée dans cette étude permet de s'assurer d'une certaine robustesse au niveau des modèles générés, elle ne permet pas en contrepartie d'insérer un nombre important de variables indépendantes dans les modèles. Or, comme nous l'a démontré l'étude du scénario 2, lequel a mis de l'avant un certain nombre de vulnérabilités dans l'environnement dans lequel évoluent les organisations et les regroupements criminels, les variables susceptibles d'expliquer la criminalité organisée sont fort nombreuses et diverses. Si les modèles proposés ont pris en considération des variables telles le revenu personnel par habitant, la proportion de familles à faible revenu, le taux de chômage et les effectifs policiers par 100 000 habitants, il apparaît que l'ajout de nouvelles variables permettrait sans aucun doute d'améliorer la variance expliquée de chacun des modèles et par le fait même, d'améliorer la qualité des valeurs prédites et donc du différentiel prédit-observé. En recourant à une méthode d'entrée des données de type aléatoire, il serait intéressant de constater lesquelles parmi les variables suivantes expliquent davantage chacune des activités du crime organisé retenues : la

proportion de jeunes de 15 à 24 ans et de jeunes de 25 à 24 ans, la présence d'établissements carcéraux, de ports maritimes, d'aéroports, de maisons de transition, de *bunkers* de groupes criminalisés, de réserves amérindiennes reconnues pour leurs activités criminelles, la proximité des frontières canado-américaine et ontarienne, l'existence d'une population flottante à prendre en considération dans le calcul de la population des territoires, etc. Ainsi, en identifiant les variables présentant le meilleur pouvoir de prédiction pour chacune des activités retenues, il va sans dire que les modèles générés s'en trouveraient ainsi bonifiés. Comme le mentionnait Farrington (1994) dans un article sur l'étude géo-spatiale de la délinquance, la criminalité ne peut être qu'efficacement estimée ou mesurée que lorsqu'on prend en considération un éventail de facteurs individuels, familiaux et environnementaux.

Outre les limites dont témoignent les variables indépendantes du modèle, il appert que certains de nos indicateurs, notamment les règlements de compte et les véhicules volés non retrouvés aient connu certains problèmes au niveau statistique. Tout d'abord, en regard des règlements de compte, il est possible de constater que, contrairement aux autres indicateurs du modèle, ces derniers ne constituent pas conceptuellement parlant une activité en bonne et due forme du crime organisé, mais davantage une infraction qui survient lors de conflits internes ou entre les organisations en place. À cet effet, mentionnons que l'identification de variables indépendantes capables d'expliquer, voire de prédire efficacement les règlements de compte pour l'ensemble des corps de police du Québec présente un défi certain. Qui plus est, la relative rareté de ce type particulier d'homicide occasionne des problèmes certains quant à la qualité du modèle de régression généré. Il serait sans doute plus profitable de traiter une telle variable au sein d'une régression logistique, laquelle fait intervenir des variables de type nominal, en précisant l'absence ou la présence de règlements de compte sur les territoires desservis par les corps de police. En ce qui concerne les véhicules volés non retrouvés, il est possible que la faiblesse des taux de vols observés par 100 000 habitants expliquent pourquoi cette variable a été éliminée par l'analyse de régression en mode *Pas-à-pas* qui, rappelons-le est une méthode d'analyse robuste. Pour cette raison, ainsi que compte tenu du fait qu'il s'agit d'un crime de nature acquisitive pouvant, entres autres, être expliqué par la présence de cibles attrayantes (Felson et Cohen, 1979), il

pourrait s'avérer intéressant de rapporter le nombre de véhicules volés non retrouvés sur un nombre de 1000 véhicules immatriculés. En effet, on peut supposer que ce type de crime est beaucoup plus tributaire du nombre de véhicules présents sur un territoire que du nombre de résidants, même si nous convenons qu'il existe un lien indéniable entre les deux. D'un autre côté, le nombre important de véhicules étrangers qui circule au Québec, et qui n'est aucunement enregistré dans le calcul des véhicules immatriculés, nous amène à remettre en question le report du nombre de véhicules volés non retrouvés sur un nombre de 1000 véhicules immatriculés. Il s'agit encore une fois d'un effet induit par la population flottante de certaines régions à fort potentiel touristique. Ainsi, le modèle de régression pour la nouvelle variable du taux de véhicules volés non retrouvés par 1000 véhicules immatriculés devra lui aussi prendre en considération la population flottante existant dans certains territoires du Québec. En effet, l'importance du tourisme dans certaines régions du Québec peut, selon les saisons, modifier considérablement la population de celles-ci.

Toujours en ce qui a trait aux indicateurs, nous avons souligné à quelques reprises que le modèle proposé n'était pas nécessairement représentatif de toutes les formes d'activités auxquelles se livrent les organisations et les regroupements de criminels. Pour l'instant, nous avons tenu compte d'activités relatives aux stupéfiants, à la prostitution, aux vols organisés, aux règlements de compte et aux véhicules volés non retrouvés. Cependant, il s'avère évident que plusieurs autres activités pourraient être intégrées au modèle de manière à la bonifier. En effet, la relative simplicité de la méthode d'analyse sous la forme des scores Z devrait permettre d'ajouter de nouveaux indicateurs dans le modèle. Malheureusement, la qualité, la disponibilité et l'accessibilité de données pan-Québec sur les activités du crime organisé constituent encore à ce jour de sérieux obstacles pour le chercheur qui tente de mettre au point une mesure cumulative de celles-ci. À titre d'exemple, malgré l'existence de nouvelles infractions relatives au gangstérisme (charger une personne de commettre une infraction, commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle et participation (ou facilitation) aux activités d'une organisation criminelle) qui auraient pu nous renseigner sur ce type d'activités dans les régions du Québec, force est de constater que les données relatives aux actes de gangstérisme, n'étaient pas encore systématiquement enregistrées en 2003 dans le programme de déclaration uniforme de la

criminalité. Certaines lacunes institutionnelles semblent donc perdurer quant au renvoi de l'information émanant des projets d'enquête en crime organisé jusque dans les banques officielles des statistiques et autres données policières.

Un problème similaire peut également être observé pour les données relatives au blanchiment d'argent. Bien qu'il existe une quantité astronomique d'information générées par les banques ainsi que le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), force est de constater que des problèmes émanant de contraintes légales en regard des lois sur la protection des renseignements sur la vie privée et sur l'accès à l'information rendent difficiles la mise en place et l'obtention de données spatiales sur le blanchiment d'argent. Qui plus est, bien que le CANAFE, de son propre aveu, considère que les « déclarations d'opérations douteuses » présentent le plus grand potentiel pour repérer les cas méritant d'être enquêtés par les agences d'application de la loi, il reste que dans les faits le volume de condamnations pour blanchiment ayant été initié par le CANAFE reste faible (Gagnon et Bacher, 2004). Or, entre la masse d'information générées par les transactions douteuses et celles de 10 000\$ et plus dont s'occupe le CANAFE et les statistiques sur les mises en accusation et les condamnations pour blanchiment par les organes d'application de la loi, il appert que présentement beaucoup d'informations, pourtant disponibles, ne soient pas comptabilisées ou utilisées dans le cadre de la répression de ce phénomène.

Ces deux exemples cherchent donc à mettre en lumière la nécessité d'investir davantage au niveau de l'analyse et la gestion des bases de données nous renseignant sur des activités certaines du crime organisé. En effet, si l'avènement du modèle d'une police guidée par le renseignement a permis de développer de nouveaux types d'analyse dans plusieurs corps policiers du Québec et du Canada, lesquelles renseignent à leur tour les décideurs sur les meilleures avenues à prendre en matière de lutte au crime organisé, il reste que pour parvenir à obtenir un portrait fiable des activités et des impacts du crime organisé sur la société en générale, des efforts importants devront être déployés au cours des prochaines années. Pour ce faire, il faudra notamment se questionner sur des phénomènes tels que la compétition institutionnelle (comme en témoigne notre tentative d'obtenir les données du

MSSS relatives aux UDI), les contraintes découlant des législations protégeant la vie privée, l'importance de rappels périodiques en regard de l'importance de la collecte des données de qualité auprès des agences ou individus concernés et plus encore. Dans un contexte où la lutte au crime organisé en est une sans fin, il importe que l'État et ses nombreux organes fassent tout en leur pouvoir pour donner aux gens qui luttent actuellement et quotidiennement contre ce type de criminalité aient en main tous les dispositifs et surtout les données nécessaires à la répression des activités du crime organisé. Ce faisant, il va sans dire que l'élaboration d'un modèle mesurant les activités du crime organisé s'en trouverait grandement facilitée.

RÉFÉRENCES

BIBLIOGRAPHIE

ABADINSKY, H. (1990). *Organized Crime*, 3^e édition, Chicago : Nelson-Hall, 569 p.

ALAIN, M. (2003). *Les bandes de motards au Québec : la distinction entre crime organisé et criminels organisés*, dans Szabo, D. et Leblanc, M., Ouimet, M., (éds). Traité de criminologie empirique, Troisième édition, Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 134-160.

ALBANESE, J. S. (1989). *Organized Crime in America*, 2^e édition, Cincinnati: Anderson Pub. Co., 265 p.

ALBANESE, J. S. (2002). *The Prediction and Control of Organized Crime: A Risk Assessment Instrument for Targeting Law Enforcement Efforts*, Richmond: Virginia Commonwealth University.

ALBINI, J. L. (1971). *The American Mafia: Genesis of a Legend*, New York: Appleton, Century Crofts.

AVON (2001). Note de service, Sûreté du Québec, 21 septembre 2001, *document inédit*.

AVON (2002). Rapport de mission sur l'exercice SLEIPNIR en Alberta, Sûreté du Québec, *document inédit*.

BASSOLE, L. (2004). *Responsabilité conjointe et performance des groupes de crédit*, Clermont Ferrand, Université d'Auvergne, 29 p.

BECK, U. (1986). *La société du risque*, Paris : Éditions Flammarion, 521 p.

BESOZZI, C. (2001). *Marchés illégaux : origines, structures et conséquences*, Bern : Haupt.

BLOCK, A. (1980). *East Side, West Side. Organizing Crime in New York (1930-1950)*, Cardiff: University College Press.

BOUCHARD, M. et TREMBLAY, P. (2003). *Proportionality in the Enforcement of Drug-Related Risks of Arrest for Illegal Drug Dealers and Users Across Markets* dans Les Cahiers de l'École de criminologie, no. 00-49.

BOUDREAU, T. J. et coll. (1999). *Rapport du groupe de travail sur la révision des pratiques en matière de renseignements criminels - Le renseignement criminel au Québec : les pistes d'action (vol. 2)*, rapport présenté au ministre de la Sécurité publique, Québec.

- BOULANGER, S. (2004). Bonification de la technique SLEIPNIR d'évaluation de la menace (document de travail), Montréal : Service de renseignements criminels du Québec (SRCQ).
- BRECKINRIDGE, S. P. et E. ABBOT (1917). *The Delinquent Child and the Home*, New York: Russell Sage.
- BROCHU, S. (1995). *Drogue et criminalité*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 226 p.
- BRODEUR, J.-P. (1998). *Le crime organisé hors de lui-même : tendances récentes de la recherche*. Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique, vol. 2, pp. 188-223.
- BRODEUR, J.-P. (2002). *Le crime organisé* dans Crime et sécurité. l'état des savoirs, Paris : La Découverte & Syros, pp. 242-251.
- BRODEUR, J.-P. (2003). *Les visages de la police : pratiques et perceptions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 392 p.
- BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA (2001). *Facts of the General Industry in Canada in 2001*.
- BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA (2002a). *Industry Issues: Auto Theft*. [<http://www.abc.ca>]. (visité le 14 août 2002)
- BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA (2002b). *Theft Trends by Vehicle Age: Executive Summary*. [<http://www.abc.ca>]. (visité le 14 octobre 2002).
- CARRINGTON, P. J. (2002). *Group Crime in Canada* dans Revue canadienne de criminologie, vol. 44, no. 3, pp. 277-315.
- CAULKINS, J. R. et P. REUTER (1998). *What Price Data Tell Us About Drug Markets* dans Journal of Drug Issues, vol. 28, pp. 593-612.
- Centre canadien de la statistique juridique (2002). *Le crime organisé au Canada : Enquête sur la faisabilité de la collecte de données policières sur le crime organisé*, Ottawa : Statistiques Canada.
- CHATTERJEE, S. et B. PRICE (1991). *Regression Analysis by Example*, John Wiley and Sons, Inc., 2nd edition.
- CHEIKH, S. et G. GONZALEZ (1995). *Les vols de véhicules à moteur*, Paris: IHÉSI.
- CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA. Ensemble vers l'avenir, Document d'information sur l'immigration et la citoyenneté, L'histoire de l'immigration, [en ligne], adresse URL : http://cicinet.ci.gc.ca/french/pub/grow/grow_01f.html (consulté le 25 juin 1999)

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA. Faits et chiffres 2002 – Aperçu de l'immigration : Immigration selon la province et la région métropolitaine de recensement (Requérants principaux et personnes à charge) (2002), [en ligne], adresse URL : http://www.cic.gc.ca/francais/pub/faits2002/immigration/immigration_4.html (consulté le 12 janvier 2005)

CLARK, R. V. et R. BROWN (2003). *International Trafficking in Stolen Vehicles* dans *Crime and Justice: a Review of Research*, Vol. 30, pp. 197-227.

COHEN, L. et M. Felson (1979). *Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach* dans *American Sociological Review*, 44, pp. 588-608.

CORDEAU, G. (1990). *Les règlements de compte dans le milieu criminel québécois de 1970 à 1986*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.

COSTES-PÉPLINSKI, M. (2001). *Nature, culture, guerre et prostitution : le sacrifice institutionnalisé du corps*, Paris, L'Harmattan, 215 p.

COTTAM, M., MARENIN, O. (1999). *International Cooperation in the War on Drugs: Mexico and the United States* dans *Policing and Society*, vol. 9, pp. 209-240.

CRESSAY, D. (1969). *Theft of the Nation: The Structure and Operations of Organized Crime Groups in America*, CN: Greenwood Press.

COLES, N. (2001). *It's Not What You Know – It's Who You Know That Counts* dans *The British Journal of Criminology*, vol. 41, pp. 580-594.

COMITÉ NATIONAL POUR RÉDUIRE LE VOL AUTOMOBILE (2000). *Project 6116*.

CORDEAU, G. (1990). *Les règlements de compte dans le milieu criminel québécois*, Thèse de doctorat, École de criminologie, Université de Montréal.

CUSSON, M. (1998). *Les vols en tous genres* dans *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, vol. 51, no. 3, pp. 292-304.

CUSSON, M. (1998). *Criminologie actuelle*, Paris : Presses universitaires de France, 254 p.

DAIGLE, L. (2002). *Guide sur le système automatisé de renseignements criminels (SARC)*, Montréal : Service de police de la Ville de Montréal, 255 p. (*Document à diffusion restreinte*)

DESROSIERS, F. (2001). *La modélisation statistique en analyse et évaluation mobilière : Guide méthodologique*, Laval, Université Laval, 79 p.

DUYNE, P.C. Van (1996). *The Phantom and Threat of Organized Crime* dans *Crime, Law and Social Change*, vol. 24, pp. 341-377.

ERICKSON, M. L. (1971). *The Group Context of Delinquent Behavior* dans Social Problems, vol. 19, pp. 114-129.

ERICKSON, M. L. et G. F. JENSEN (1977). *Delinquency is Still Group Behavior! Towards Revitalizing the Group Premise in the Sociology of Deviance* dans Journal of Criminal Law and Criminology, vol. 68, pp. 565-589.

ERICSON, R. V., HAGGERTY, K. D. (1997). *Policing the Risk Society*. Toronto : University of Toronto Press, 487 p.

FARRINGTON, D. (1994). *Examen critique des influences environnementales et familiales de la délinquance* dans Criminologie, vol. 27, no. 1, pp. 23-48.

FARSON, S. (1991). *Security Intelligence Versus criminal Intelligence: Lines of demarcation, Areas of Obfuscation, and the Need to Re-evaluate Organizational Roles in Responding to Terrorism* dans Policing and Society, vol. 2, pp. 65-87.

FEIN, R. A., VOSSEKUIL, B., HOLDEN, G. A. (1995). *Treat Assessment: An Approach to Prevent Targeted Violence* dans National Institute of Justice: Research in Brief.

FINN, P. (2000). *Labeling Automobile Parts to Combat Theft* dans FBI Law Enforcement, Bulletin 69,4.

FORTIN, B., LACROIX, G., LEMIEUX, T. et C. MONTMARQUETTE (1996). *L'économie souterraine au Québec : Mythes et réalités*, Distribution de livres Univers, St-Nicholas.

FREEMAN, L. C. (1979). *Centrality in social networks: Conceptual Clarification* dans Social Networks, vol. 1, pp. 215-240.

GANT, F. et P. GRABOSKI (2001). *The Stolen Vehicles Parts Market* dans Trends & Issues, vol. 215, Canberra: Australian Institute of Criminology.

GARRICK, B. J. (2002). *Perspectives on the Use of Risk Assessment to Address Terrorism* dans Risk Analysis, vol. 22, no. 3, pp. 421-423.

GASSIN, Raymond (1988). *Criminologie*, Paris : Dalloz.

GEMME, R., PAYMENT, N. et L. MALENFANT (1989). *La prostitution de rue : effets de la loi à Montréal*, Ottawa, ministère de la Justice du Canada, 351 p.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (1998). *Crime organisé et vols de voitures*, Ottawa : Sous-direction des analyses criminelles. Adresse électronique : http://www.rcmp-grc.gc.ca/crimint/sparkplug_f.html (visité le 20 juin 2005).[^]

- GENDRON, S. et C. HANKINS (1995). Prostitution et VIH au Québec : Bilan de connaissances, Montréal, Direction de la santé publique de Montréal-Centre et Centre de coordination sur le SIDA, 47 p.
- GILL, P. (1998). *Police Intelligence Processes: a Study of Criminal Intelligence Units in Canada* dans Policing and Society, vol. 8, pp. 339-365.
- GOVE, W. R., HUGUES, M. et M. GEERKEN (1985). *Are Uniform Crime reports a Valid Indicator of the Index Crime? An Affirmative Answer with Minor Qualifications* dans Criminology, vol. 33, no. 3, pp. 451-491.
- GREENWOOD, P. W., CHAIKEN, J. M., PETERSILIA, J. (1977). *The Criminal Investigation process*. Lexington Books.
- GRENIER, S. (1993). *L'évolution des divers types d'homicides au Québec de 1954 à 1989*, Criminologie, vol. 26, no. 2, pp. 63-84.
- HAKKERT, A., VAN WIJK, A. FERWERDA, H. et T. EIJKEN (1998). *Groepsriminaliteit (Group Crime)*, Den Haag: Ministerie van Justitie.
- HALLER, M. H. (1990). *Illegal Enterprise: A Theoretical and Historical Interpretation* dans Criminology, vol. 28, pp. 207-235.
- HALLER, M. H. (1991). *Life under Bruno: The Economics of an Organized Crime Family*, Pennsylvania Crime Commission.
- HALLER, M. H. (1992). *Bureaucracy and The Mafia: An Alternate View* dans Journal of Contemporary Criminal Justice, vol. 8, pp. 1-10.
- HAWKINS, G. (1969). *God and the Mafia* dans The Public Interest, vol. 14, pp. 24-51.
- HINDELANG, M. J. (1971). *The Social versus Solitary nature of Delinquent Involvements* dans British Journal of Criminology, vol. 11, pp. 167-175.
- HINDELANG, M. J. (1976). *With a Little Help from Their Friends: Group Participation in Reported Delinquency* dans British Journal of Criminology, vol. 16, pp. 109-125.
- HOBBS, D. (2001). *The Firm : Organizational Logic and Criminal Culture on a Shifting Terrain* dans The British Journal of Criminology, vol. 41, no. 4, pp. 549-560.
- HUNT, D. E. (1991). *Stealing and Dealing: Cocaine and Property Crimes* dans NIDA Research Monography Series. The Epidemiology of Cocaine Use and Abuse, Rockville, MD, National Institute on Drug Abuse, vol. 111, pp. 139-150.
- JOHNSON, B. D., KAPLAN, M. A. et SCHMEIDLER, J. (1990). *Days with Drug Distribution: Which Drugs? How Many Transactions?* dans R. A. Weisheit (éd), Drugs,

Crime and the Criminal Justice System, Cincinnati, OH, Anderson Publishing Co., pp. 193-214.

JOHNSON, C., WEBSTER, B., CONNORS, E. (1995). *Prosecuting Gangs: a National Assessment*. National Institute of Justice : Research in Brief.

JONES, D., ROPER, V., STYS, Y., WILSON, C. (2004). *Les gangs de rue : Examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC*, Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, no. R-161.

KAPLAN S., GARRICK, B. J. (1981). *On the Quantitative Definition of Risk*. Risk Analysis, vol. 1, no. 1, pp. 11-27.

KELLY, R. J. (1978). *Organized Crime: A Study in the Production of Knowledge by Law Enforcement Specialists*, Ph.D. Dissertation, New York : University of New York Press.

KELLY, R. J., Ko-lin Chin et R. Schatzberg (1986). *Handbook of Organized Crime in the United States*, First Edition, New York : Greenwood Press.

KLEIN, M. et L. Y. CRAWFORD (1967). *Groups, Gangs and Cohesiveness* dans Journal of Research in Crime and Delinquency, vol. 4, pp. 142-165.

KLERKS, P. (2001). *The Network Paradigm Applied to Criminal Organisations* dans Connections, vol. 24, no. 3, pp. 43-52.

LANGBEIN, L. et A. J. LICHTMAN (1978). *Ecological Inference*, Sage University Paper Series on Quantitative Application in the Social Sciences, 07-010, Sage Publications.

LAUZON (1971). *Le cambriolage à Montréal, mémoire de maîtrise*, École de criminologie, Université de Montréal.

LEMIEUX, F. (2005). *De l'Intelligence-led policing à la complexité des appareils policiers : les limites de l'usage des renseignements dans la conduite des affaires policières* dans Criminologie, vol. 38, no. 2, pp. 65-89.

LEMIEUX, V. (2001). *Le capital social dans les situations de coopération et de conflits* dans Isuma, vol. 2, no. 1, pp. 82-86.

LEMIEUX, V. (2003). *Les réseaux criminels*, Ottawa : Sous-direction de la recherche et de l'évaluation, Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones de la Gendarmerie royale du Canada, 21 p.

LUPSHA, P. A. (1983). *Networks versus Networking: Analysis of an Organized Crime Group* (pp. 43-87) dans G. P. WALDO (ed), *Career criminals*, Beverly Hills: Sage.

MAGUIRE, M. (2000). *Policing by Risks and Targets: Some Dimensions and Implications of Intelligence-Led Crime Control* dans Policing and Society, vol. 9, pp. 315-336.

MANNING, P.K. (1980a). *The Narc's Game: Organisation and Informational Limits on Drug Law Enforcement*, Cambridge, MA: MIT Press.

MANNING, P.K. (1980b). *Le jeu des «Stups» : l'organisation policière comme miroir social*. Les Cahiers de la Sécurité intérieure, Paris, Publication trimestrielle : Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure, pp. 351-360.

MARKS, H. (2000). *Mr. Nice : Une autobiographie*, Paris : Tigrane Hadengue, Michka, 578 p.

MAZZILLI, F et G. MARTINIUK (2001). *Auto Theft: The Human Costs*, Toronto: Ontario Crime Control Commission.

MERTON, ROBERT K. (1970). *Structure sociale, anomie et déviance*, dans Szabo, D. (ed.) : *Déviance et criminalité*, Paris, Armand Colin, pp. 132-164.

Ministère de la sécurité publique (2004). *Statistiques 2003 sur la criminalité au Québec*, Québec : ministère de la Sécurité publique, 35 p.

MORSELLI, C., TURCOTTE, M., PETIT K. (2003). *Des éléments du crime organisé et son contrôle au Québec*, dans Szabo, D. et Leblanc, M., Ouimet, M., (éds). Traité de criminologie empirique, Troisième édition, Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 161-192.

NAYLOR, R.T. (2000). *Crime économique et crime organisé : les défis qui attendent la justice pénale* dans Série sur les questions stratégiques, Division de la recherche et de la statistique (Canada).

NEVILLE, E. (2000). *The Public's Right to Know – the Individual's Right to Privacy* dans Policing and Society, vol. 9, pp. 413-428.

NOËL, L. et R. CLOUTIER (2005). *Statistiques sur les services relatifs aux programmes de prévention du VIH et des hépatites B et C offerts aux utilisateurs de drogues par injection du Québec*, Québec : ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut de la statistique du Québec, 23 p.

O'BRIEN, R. M. (1985). *Crime and Victimization Data*, Beverly Hill: Sage.

OGRODNICK, L. et C. TRAINOR (1997). *Aperçu des différences entre les crimes déclarés par la police et les crimes déclarés par les victimes*, Ottawa : ministère de l'Industrie.

O'TOOLE, M. E. (2000). *The School Shooter: A Treat Assessment Perspective*, Quantico: Critical Incident Response Group, National Center for the Analysis of Violent Crime and Federal Bureau of Investigation.

OUIMET, M., TREMBLAY, P. et C. MORSELLI (1997). Analyse stratégique des facteurs démographiques, économiques et sociaux qui façonnent l'environnement du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Rapport final de recherche. Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.

OUIMET, M. (1998). *Les tendances de la criminalité au Québec : les nouvelles réalités et les nouveaux enjeux* dans Colloque Les services spécialisés de police. Vers une nouvelle organisation policière moderne, intégrée et plus efficace (St-Hyacinthe, 11 et 12 mai 1998), 1998.

OUIMET, M. et P.-P. PARÉ (2003). *Modéliser la performance : comment analyser les statistiques policières d'élucidation et d'accusation* dans Revue internationale de criminologie et de police technique, vol. 56, no. 1, pp. 23-42.

OUIMET, M. (2005). *La criminalité au Québec durant le vingtième siècle*, St-Nicolas : Les Presses de l'Université Laval, 403 p.

PARÉ, P.-P. (2002). Performance policière et taux d'élucidation de la criminalité : Analyse comparative de 112 services de police au Québec de 1995 à 1998, mémoire de maîtrise, Montréal : Université de Montréal, 125 p.

PLAMONDON, G. et J. NÉRON (2002). *La prostitution : Profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*, Québec, Conseil du statut de la femme, 155 p.

PLYWACZEWSKI, E. W. (2000). Poland: *Counteracting Money Laundering in Central Europe* dans Journal of Money Laundering Control, vol. 4, no. , pp. 70-77.

PORTEOUS, S. D. (1998). *Étude d'impact du crime organisé – Points saillants*, Ottawa, Solliciteur général du Canada.

POTTER, G. W. (1994). *Criminal Organizations: Vice, Racketeering and Politics in an American City*, Prospect Heights Ill: Waveland Press.

Projet SLEIPNIR : La matrice des données sur le crime organisé (version longue)(2000), Sous-direction des analyses criminelles de la Gendarmerie royale du Canada.

PUTNAM, R. D. (2000). *Bowling Alone: The Collapse and Revival of an American Community*, New York: Simon and Schuster.

QUELOZ, N. (1999). *A-t-on encore des raisons de distinguer criminalités économique et organisée?*, Les Cahiers de la sécurité intérieure, 36, 2^e trimestre, pp. 21-39.

Rapport sur le panel DELPHI concernant les définitions opérationnelles qui pourraient être utilisées pour la collecte de données sur le crime organisé (octobre 2002), rapport effectué par Beals, Lalonde et associés pour le compte du ministre du Solliciteur général du Canada.

Recueil de textes du cours CRI 6225 (Automne 2003), Criminologie théorique 2 : Le crime organisé, textes recueillis par Carlo Morselli.

REUTER, P. (1983). *Disorganized Crime: The Economics of the Visible Hand*. Cambridge, Mass: MIT Press.

RITTER, A. R. M. (2005). *Cuba's Underground Economy*. Article disponible en ligne : <http://www.carleton.ca/economics/cep/cep04-12.pdf> (visité le 15 février 2007).

THOMASSIN, Karl (1997). *La mesure de la criminalité* dans Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière, vol. 2, no. 2, décembre 2000, 18 p.

TREMBLAY, P., TALON, B. et D. HURLEY (2003). *Body Switching and Related Adaptations in the Resale of Stolen Vehicles* dans The British Journal of Criminology, vol. 41, pp. 561-579.

RATCLIFFE, J. H. (2002). *Intelligence-Led Policing and the Problems of Turning Rhetoric Into Practice* dans Policing and Society, 2002, vol. 12, no. 1, pp. 53-66.

ROY, Valérie et Jean LABBÉ (1997). *Fatal Abuse in Infancy : Problems with Investigation and Identification in Québec* dans Ambulatory Child Health, vol. 2, pp. 231-239.

SAUVÉ, J. (2001). *Le crime organisé au Canada : Résultats d'un sondage «pilote» mené auprès de 16 services policiers*, Rapport de stage de maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal.

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (1997). *Sondage auprès des détenus : Profil du délinquant violent et du délinquant non violent* dans SCS Forum, vol. 9, no. 2, mai 1997.

SCIARRONE, R. (2000). *Réseaux mafieux et capital social* dans Politix, vol. 13, no. 49, pp. 35-56.

SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS (2003). *Rapport annuel 2003 sur le crime organisé au Canada*. Adresse électronique : www.cisc.gc.ca.

SHAW, C. R., F. ZORBAUGH, H. D. McKAY et L. S.CORTRELL (1929). *Delinquency Areas*, Chicago, University of Chicago Press.

SHAW, C. R. et E. D. MEYER (1929). *The Juvenile Delinquent* dans The Illinois Crime Survey, Pcoria, Ill.: Illinois Association for Criminal Justice.

SHAW, C. R. et H. D. McKAY (1931). *Male Juvenile Delinquency as group Behavior* dans Report on the Causes of Crime, no. 13, Washington D.C.: National Commission on Law Observance and the Administration of Justice.

SHAW, C. R. et H. D. McKAY (1942). *Juvenile Delinquency and Urban Areas*. Chicago, University of Chicago Press.

SHAW, C. R. et H. D. McKAY (1969). *Juvenile Delinquency and Urban Areas (rev.ed)*, Chicago, University of Chicago Press.

SHOVER, NEIL (1996). *Great Pretenders: pursuits and Carrers of Persistent Thieves*, Crime and Society, Westview Press, 219 p.

SMYTHE, P. (1997). *De la guerre froide jusqu'au crime organisé : une nouvelle menace à la sécurité nationale ?*, La Gazette de la GRC, vol. 59, no. 12, pp. 20-25.

SPARROW, M. K. (1991). *The Application of Network Analysis to Criminal Intelligence: An Assessment of the Prospects* dans Social Network, vol. 13, pp. 251-274.

STATISTIQUE CANADA (page consultée le 6 juin 1999). *Le Canada en statistiques – Menu du Canada en statistiques – Nouveaux immigrants selon le dernier pays de résidence* (1999), [en ligne], adresse URL : http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/People/Population/demo08_f.htm

TREMBLAY, P., CUSSON, M., CLERMONT, Y. (1992). *Contribution à une criminologie de l'acte : analyse stratégique du vol de véhicules automobiles* dans Déviance et société, vol. 16, no. 2, pp. 157-178.

Vancouver Police Department (1999). *Vehicles Theft*. [en ligne], adresse URL : <http://www.city.vancouver.bc.ca/police/InvesServDiv/sis/vehicule.html> (page consultée le 17 juillet 2005).

WALKER, J. T. (1997). *Re-Blueing the Police : Technological Changes and Law Enforcement Practices* dans DANTZER, M. L., *Contemporary Policing: Personnel, Issue, & Trends*, 1997, p. 257-275.

WALLACE, M. (2003). *Vols de véhicules à moteur au Canada-2001*, Juristat, vol. 23, no. 1, Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique.

WARR, M. (1996). *Organization and Instigation in Delinquent Groups* dans Criminology, vol. 34, pp. 11-37.

WILLIAMS, P. (2001). *Transnational criminal networks* dans Arquilla, J. et D. Ronfeldt (eds), Networks and Netwars : the Future of Terror, Crime and Militancy, Santa Monica : Rand Corporation.

WILLIAMS, P. et R. GODSON (2002). *Anticipating Organized and Transnational Crime*. Crime, Law and Social Change, 37, pp. 311-355.

WOODS, G., CAMERON, J. K. (2003). *Fusillade à l'école*, La Gazette de la GRC, vol. 65, no. 2, pp. 18-20.

ZHANG, S. et K. CHIN (2002). *Enter the Dragon: Inside Chinese Human Smuggling Operations*. Criminology, vol. 40, no. 4, pp. 737-767.

MÉDIAGRAPHIE

Barreau du Québec, Mémoire produit par le Barreau du Québec et présenté dans le cadre de consultation du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec intitulé : *L'immigration au Québec 2001-2003 : un choix de développement*, août 2000 : <http://www.barreau.qc.ca/fr/positions/opinions/memoires/2000/immigration.pdf> (visité le 27 juin 2006).

Centre de villégiature du Mont-Tremblant,
<http://www.mt-tremblant.com/tourisme.html> (visité le 5 octobre 2006).

Clubs de danseuses nues du Québec,
www.danseusesnues.com (visité le 10 juillet 2006) et www.barsduquebec.com (sélectionner l'option *érotique*) (visité le 10 juillet 2006).

Confédération des syndicats nationaux (CSN),
Mémoire présenté à la Commission Parlementaire des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no 135, par la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le 6 juin 2000,
<http://www.csn.qc.ca/memoires/MemTransports135.html> (visité le 5 octobre 2006).

Dictionnaire *Wikipédia*,
http://en.wikipedia.org/wiki/Racketeer_Influenced_and_Corrupt_Organizations_Act (visité le 26 août 2006).

Forum de l'Université de Montréal, <http://www.forum.umontreal.ca/numeros/1999-2000/Forum00-03-13/article02.html> (visité le 31 août 2006).

Gendarmerie royale du Canada,
http://www.rcmp-grc.gc.ca/factsheets/fact_cpvc_f.htm (visité le 31 août 2006).

Groupement des assureurs automobile, http://www.gaa.qc.ca/vol_auto/portrait.asp (visité le 1 octobre 2006).

Institut de la statistique du Québec,
<http://diffpls.stat.gouv.qc.ca/pls/hcp/HCP>

Journal l'Écho du Nord.

<http://lechodunord.canoe.ca/2006/09/13/> (visité le 5 octobre 2006).

Loi sur la police.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_13_1/P13_1.htm (consulté le 1 août 2006).

Ministère de la Sécurité publique du Québec.

<http://www.msp.gouv.qc.ca/police/police.asp?txtSection=corpoli> (visité le 31 août 2006) et

<http://www.msp.gouv.qc.ca/police/bottins/formasp/BPResultats.asp?var=5&Submit=Rechercher> (visité le 12 juillet 2006).

Ministère des transports du Québec, rubrique carte routière.

http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/information/carte_routiere/index.asp et

Ministère des transports du Québec, Réseau portuaire commercial stratégique,

http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/publications/modes/maritime/ports_carte.pdf#search=%22r%C3%A9seau%20portuaire%20commercial%20strat%C3%A9gique%20du%20Qu%C3%A9bec%22 (visité le 12 septembre 2006).

Notions de probabilités.

<http://tecfa.unige.ch/tecfa/teaching/UVLibre/9899/mar008/prob.htm> (visité le 15 septembre 2006).

Portail Québec,

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Mai2006/12/c8856.html> (visité le 20 juin 2006)).

Registraire des entreprises du Québec,

<https://ssl.req.gouv.qc.ca/slc0110.html> (visité le 10 juillet 2006).

Société Radio-Canada, [http://radio-](http://radio-canada.ca/nouvelles/regional/modele.asp?page=/regions/Montreal/2006/03/21/002-Operation-mafia-chinoise.shtml)

[canada.ca/nouvelles/regional/modele.asp?page=/regions/Montreal/2006/03/21/002-Operation-mafia-chinoise.shtml](http://radio-canada.ca/nouvelles/regional/modele.asp?page=/regions/Montreal/2006/03/21/002-Operation-mafia-chinoise.shtml) (visité le 20 juin 2006)) et [http://www.radio-](http://www.radio-canada.ca/actualite/lepoint/reportages/2002/09/02/cannabis/cannabis.html)

[canada.ca/actualite/lepoint/reportages/2002/09/02/cannabis/cannabis.html](http://www.radio-canada.ca/actualite/lepoint/reportages/2002/09/02/cannabis/cannabis.html) (visité le 5 octobre 2006).

Service correctionnel du Canada, Établissement Montée Saint-François,

http://www.csc-scc.gc.ca/text/facilit/institutprofiles/stfrancois_f.shtml (visité le 1 octobre 2006).

Sûreté du Québec, rubrique Géomatique, cartes géographiques.

<http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/>

Sûreté du Québec, rubrique programme CISAILLE.

http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/lutte/prgm_cisaille.html (visité le 5 octobre 2006).

Ville de Memphrémagog.

<http://www.mrcmemphremagog.com/terr.html> (visité le 5 octobre 2006).

ANNEXE 1

1. Exemples de définitions policières ou officielles canadiennes

<i>Définitions du crime organisé de type légaliste utilisées par diverses autorités officielles canadiennes</i>	
1.	<p><u>Code criminel du Canada</u> (définition issue de C-95 amendée par le projet de loi C-24)</p> <p>« Organisation criminelle » : Groupe, quel qu'en soit le mode d'organisation :</p> <p>a) composé d'au moins trois personnes se trouvant au Canada ou à l'étranger; b) dont un des objets principaux ou une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves qui, si elles étaient commises, pourraient lui procurer -- ou procurer à une personne qui en fait partie --, directement ou indirectement, un avantage matériel, notamment financier.</p> <p>La présente définition ne vise pas le groupe d'individus formé au hasard pour la perpétration immédiate d'une seule infraction.</p> <p>(Source : http://www.canlii.org/ca/la/2001/c32/tout.html, visité le 10 janvier 2007)</p>
2.	<p><u>Direction conseil et développement en enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec (SQ) (2002)</u></p> <p>« Tout groupe, association ou autre organisation comprenant deux personnes ou plus, structuré de façon formelle ou informelle, dont les membres sont recrutés sur la base de leur désir de participer au groupe, en vue de se livrer à des activités criminelles diversifiées sur une base régulière, de façon coordonnée, ayant recours, au besoin, à l'intimidation, à la violence ou à la corruption et à la loyauté des ses membres, pour préserver le secret des activités dans le but ultime d'obtenir un enrichissement rapide et la mise en place d'un fort pouvoir monopolistique ».</p>
3.	<p><u>Unité mixte d'enquête sur le crime organisé – Gendarmerie royale du Canada (GRC)</u></p> <p>Le crime organisé est un « crime commis par un groupe composé d'au moins trois personnes et dont l'un des objets principaux ou l'une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves dont le motif premier est le profit ».</p> <p>(Source : http://www.rcmp-grc.gc.ca/qc/pro_ser/crime_org_f.htm, visité le 10 janvier 2007).</p>
4.	<p><u>Service canadien de renseignements criminels (SCRC) (2002)</u></p> <p>« Deux personnes ou plus qui frayent régulièrement ensemble pour prendre part à des activités illégales, directement ou indirectement, dans le but de faire des profits ».</p>
5.	<p><u>La Gazette de la GRC</u></p> <p>« Au-delà des différences entre les activités du crime organisé, les opérations auront vraisemblablement les points communs suivants que voici : une organisation criminelle capable de recourir à la corruption de politiciens ou à la violence; une structure qui permet de remplacer un criminel particulier par un autre sans incidence sur la viabilité de l'activité criminelle; des complots criminels incessants qui perpétuent l'activité criminelle (il s'agit de</p>

	<p>crimes permanents ou à répétition, et non de un ou deux actes criminels pour faire un coup d'argent).</p> <p>Une hiérarchie formelle, comme on en voit dans les « familles » traditionnelles, ne fait pas partie des éléments fondamentaux de la définition. Bien qu'il y ait habituellement une structure, sa nature formelle peut varier considérablement ».</p> <p>(Source : La Gazette de la GRC (2000), vol. 62, no. 3)</p>
6.	<p><u>Organized Crime Agency of British Columbia (2002)</u></p> <p>Le crime organisé est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) « Complots constants de la part d'entreprises impliquées dans des activités criminelles graves comme le trafic de drogues, la contrebande, le jeu, la prostitution, les fraudes majeures/vols, la possession de produits de la criminalité, le recyclage de produits de la criminalité (blanchiment d'argent) et la fraude fiscale ; b) Une structure qui est plus importante que n'importe quel de ses membres en ce sens que des individus pourraient quitter l'organisation sans que cela ne compromette véritablement la viabilité de l'entreprise criminelle permanente; c) Utilisation des dispositions permettant l'anonymat (ex. : prête-noms) ou d'autres personnes pour mettre l'échelon supérieur de l'organisation criminelle à l'abri d'un examen réglementaire direct ou de la surveillance directe de la police d) Manipulations dans le secteur financier et/ou des affaires ayant pour but de recycler des produits de la criminalité afin de dissimuler ou de masquer leur provenance de l'argent tiré de l'entreprise permanente; e) Recours à l'intimidation, à la violence, à l'extorsion et à la corruption au profit de l'entreprise criminelle permanente; f) Grave menace, réelle ou hautement probable, à la sécurité publique, à l'intégrité du milieu politique et des institutions ainsi qu'à la concurrence légitime de marché ».
7.	<p><u>Définition colligée par le ministère de la Justice et du Solliciteur général de l'Alberta auprès d'enquêteurs de police (2002)</u></p> <p>« Groupes criminels structurés qui s'adonnent régulièrement à des activités illégales pour réaliser des gains ».</p>

2. Exemples de définitions émanant de la littérature et de la recherche sur le crime organisé

<i>Définitions du crime organisé</i>	
1.	<p>“Organized crime is a nonideological enterprise involving a number of persons in close social interaction, organized on a hierarchical basis, with at least three levels/ranks, for the purpose of securing profit and power by engaging in illegal and legal activities”.</p> <p>(Abadinsky, 1990, p. 6)</p>
2.	<p>“Organized crime is a continuing criminal enterprise that rationally works to profit from illicit activities that are in great public demand. Its continuing existence is maintained through the use of force, threats, and/or the corruption of public official. [...] perhaps organized crime does not exist as an ideal type, but rather as a “degree” of criminal activity or as a point on the “spectrum of legitimacy””.</p> <p>(Albanese, 1989, pp. 4-5)</p>
3.	<p>“In a very broad sense, then, we can define organized crime as any criminal activity involving two or more individuals, specialized or nonspecialized, encompassing some form of social structure, with some form of leadership, utilizing certain modes of operation, in which the ultimate purpose of the organization is found in the enterprises of the particular group”.</p> <p>(Albini, 1971, pp. 37-38)</p>
4.	<p>“Thus we suggest that organized crime is a term that refers to those illegal activities connected with the management and coordination of racketeering (organized extortion) and the vices – particularly drugs, illegal gambling, usury and prostitution”.</p> <p>(Block and Chambliss, 1981, p. 12)</p>
5.	<p>“The organized criminal, by definition, occupies a position in social system, an “organization”, which has been rationally designed to maximize profits by performing illegal services and providing legally forbidden products demanded by the members of the broader society in which he lives (p. 72)”.</p> <p>“The only definition of organized crime really suggested is “continuing criminal activity in concert” [...] (p. 304)”.</p> <p>(D. Cressay, 1969)</p>
6.	<p>“Organized crime is crime committed by criminal organizations whose existence has continuity over time and across crimes, and that use systematic violence and corruption to facilitate their criminal activities. These criminal organizations have varying capacities to inflict economic, physical, psychological and societal harm”.</p> <p>(Finckenauer and Voronin, 2001, p. 2)</p>
7.	<p>“Do we adopt an operational definition of organized crime in which the meaning of the concept would always be closely associated with the procedures employed in investigating the phenomenon, and in which controversies over meanings would thereby be avoided and research progress accordingly enhanced? Or, on the contrary, is it more advantageous to allow a definition to emerge as one of the results and consequences of inquiry? Perhaps a clear and accurate definition of organized crime can neither be given nor constructed at the beginning of research; that in scientific</p>

	<p>procedures it is not always desirable to have exact definitions because they have a dampening effect on research by closing off other lines of inquiry. It is unrealistic, therefore, to insist that the term, "organized crime", be clear and precise at the beginning of the research process. A definition that is increasingly accurate and concrete will flow out of research through successive approximations and empirical confirmations".</p> <p>(Kelly, 1986, p. 28)</p>
8.	<p>"Our working definition of organized crime includes the following characteristics : a self perpetuating, organized hierarchy that exists to profit from providing illicit goods and services, uses violence in carrying out its criminal activities, and corrupt public officials to immunize itself from law enforcement".</p> <p>(Kenney and Finckenauer, 1995, p. 285)</p>
9.	<p>"[...] non ideological, concerted criminality of sufficient weight and scope of power to inhibit public control".</p> <p>(Lasswell and McKenna, 1972, p. 26)</p>
10.	<p>"The term "organized crime" refers to crime that involves the co-operation of several different persons or groups for its successful execution. Organized crime is usually professional crime [...]. In a broad sense, the entire underworld may be said to be organized. It is set apart from the rest of the society".</p> <p>(Lindesmith, 1941, p. 119)</p>
11.	<p>"My perspective is that organized crime is a process – an activity possessing certain attributes and characteristics. As such it cannot be identified with any single temporal starting point. From this perspective the key conceptual attributes of organized crime are :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ongoing interaction by a group of individuals over time; - patterns in that interaction : role, status and specialization; - patterns of corruption of public officials, their agents and individuals in private positions of trust; - the use of threat or violence - a lifetime careerist orientation among the participants; - a view of criminal activity as instrumental, rather than an end in itself; - goal direction toward the long term accumulation of capital, influence, power and untaxed wealth; - patterns of complex criminal activity involving long term planning and multiple levels of execution and organization; - patterns of operation that are interjurisdictional, often international in scope; - use of fronts, buffers and "legitimate" associates; - active attempts at the insulation of key members from risks of identification, involvement, arrest and prosecution; - maximization of profits through attempts at cartelization or monopolization of markets, enterprises and crime matrices. <p>(Lupsha dans Kelly, 1986, p. 33)</p>
12.	<p>"Organized crime is any structurally coordinated and bureaucratically organized association of individuals that relies almost primarily upon illegal subgoals and means to facilitate the accumulation of capital".</p> <p>(Michalowski, 1985, p. 368)</p>

13.	<p>“Organized crime is defined as those illegal activities involving the management and coordination of racketeering and vice”.</p> <p>(O’Malley, 1985, p. 83)</p>
14.	<p>“[...], we shall define organized crime, following Block and Chambliss (1981), as the management and coordination of illegal enterprises connected with vice (gambling, prostitution, high-interest personal loans, pornography and drug trafficking) and racketeering (labor and business extortion)”.</p> <p>(Potter, 1994, p. 116)</p>
15.	<p>“Organized crime consists of a series of illegal transactions between multiple offenders, some of whom employ specialized skills, over a continuous period of time, for purposes of economic advantage, and political power when necessary to gain economic advantage. Normally, but not always, techniques of bribery, intimidation and violence are used and hegemony over services sought”.</p> <p>(Rhodes, 1984, p. 4)</p>
16.	<p>“organized crime” has come to be synonymous with economic enterprises organized for the purpose of conducting illegal activities and which, when they operate legitimate ventures, do so by illegal methods. They have arisen for the chief purpose of catering to our vices—gambling, drinking, sex, narcotics—which our laws do not tolerate, and they have found many other collateral ways of gaining illegitimate profits.</p> <p>(Sellin, 1963, p. 13)</p>
17.	<p>“[...] the ongoing criminal enterprise groups whose ultimate purpose is personal economic gain through illegitimate means”.</p> <p>(Siegel, 1995, p. 376)</p>
18.	<p>“a rough working definition of “organized crime” as “the operations of two or more persons who combine to obtain financial advantages or special privileges by such unlawful means as terrorism, fraud, corruption of public officers or by a combination of such methods”.</p> <p>(D.C. Smith, 1975, p. 129)</p>
19.	<p>“[Organized crime is] criminal activity systematically committed by an hierarchically structured team of criminals who do not hesitate to undermine State guidelines (such as those regarding corruption) and/or resort to violence in order to achieve their illegal aims”.</p> <p>(Courakis, 2001, p. 218)</p>
20.	<p>“The legal and international definitions of “organised crime” tend to converge, so that the term denotes a method of conducting criminal operations which is distinct from other forms of criminal behaviour. Its salient features are violence, corruption, ongoing criminal activities, and the precedence of the group over any single member. Organised criminal groups are characterised by their continuity over time regardless of the mortality of their members. They are not dependent on the continued participation of any single individual”.</p> <p>(Adamoli et al., 1998, p. 9)</p>
21.	<p>“Organized crime [...] displays features of an industrial type, as its recruits both skilled and unskilled labour. Like any other industry. It is the presence of these diverse figures holding varying degrees of professionalism and skills which should be regarded as a significant hallmark of organized crime. [...] [T]he analysis of organized crime can no longer focus exclusively on the variable “professionalism”. The type of criminal organization prevailing in criminal economies</p>

	<p>displays a dual process whereby professionalism is fostered by non-professional activities and vice versa. [...] This process entails the disappearance of what could be termed "crime in association". This form of illegal activity implies that tasks are collectively planned, the proceeds shared and further activities collectively attempted. Organized crime, in turn, entails a vertical structure, a low degree of cooperation among its members, or rather an abstract, "Fordist" kind of cooperation among them. Planning and execution are here strictly separated".</p> <p>(Ruggiero, 1996, p. 121)</p>
22.	<p>"Reviewing the literature on "organized crime" one gets increasing doubts as to the scientific usefulness of the concept. As a matter of fact, it is difficult to relate the popular concepts and theories of "organized crime" to the existing empirical evidence. This shows a less well-organized, very diversified landscape of organizing criminals. As Smith (1978:1980), Reuter (1983), Weschke (1986) and Van Duyne (1990) have shown, the economic activities of these organizing criminals can better be described from the point of view of "crime-enterprises" than from a conceptually unclear framework such as "organized crime".</p> <p>(Van Duyne, 1996, p. 53)</p>
23.	<p>[...] our definition of organized crime can best be formulated as what ensues when groups primarily focused on illegal profits systematically commit crimes that adversely affect society and are capable of effectively shielding their activities, in particular by being willing to use physical violence or eliminate individuals by the way of corruption".</p> <p>(Fijnaut et al., 1998, pp. 26-27)</p>
24.	<p>"There is talk of organized crime when groups of people who are primarily focused on illegal gains systematically commit crimes which have serious consequences for society and, are capable of successfully protecting their interests, in particular by being prepared to use violence or corruption to control or eliminate persons".</p> <p>(Jackson et Herbrink, 1996, p. 6)</p>
25.	<p>[Organized crime is] the planful commission of crimes for profit or power which by themselves or as a whole are of considerable relevance if more than two participants cooperate over a longer or undetermined period of time in a division of labor through the use of business or businesslike structure or through the use violence or other means of intimidation or through the influence of politics, the media, public administration, the justice system or the economy".</p> <p>(Von Lampe, 1998, p. 38)</p>
26.	<p>"[...] the concept of organized crime should cover the activities of criminal groups set up out of desire for gain for the purpose of carrying out various offences-criminal or economic-which would entail the use of force, blackmail or corruption, and whose end result-as intended by the organizers-would be to bring unlawful gains into the legal economy".</p> <p>(Plywaczewski, 2000, p. 99)</p>
27.	<p>"Ongoing conspiracies, characterized by hierarchy and a division of labor, and involving a relatively large number of participants from both the legitimate and criminal sectors of society".</p> <p>(Patrick J. Ryan, 1995)</p>
28.	<p>"Organized crime : crimes committed by two or more offenders who are or intend to remain associated for the purpose of committing crimes".</p> <p>(Micheal D. Maltz dans Passas, 1995)</p>
29.	<p>"Organized crime: Criminal organizations in a wide variety of sizes and types of unlawful</p>

	enterprises". (G. R. Blakey dans Passas, 1995)
30.	"Organized crime is a combination of two factors: 1) lucrative income producing criminal activities, 2) a criminal organization which exercises monopolistic control of these activities through acts of violence, bribery and other forms of corruption". (W. J. Duffy dans Passas, 1995)
31.	"Most simply, organized crime is commerce by other means". (Alfred W. McCoy dans Kelly, 1986)
32.	<u>Nathanson Centre for the Study of Organized Crime and Corruption</u> The term "organized crime" most accurately refers to the process by, or the manner in which, crimes are committed. The process usually involves continuing criminal activity, conducted through a continuing criminal conspiracy, often utilizing corruption and/or violence. (Source : http://www.vorku.ca/nathanson/page3mandate.htm , visité le 10 janvier 2007).
33.	<u>Samuel Porteous pour le compte du Solliciteur général du Canada (1998)</u> Une activité illicite motivée par l'appât du gain à laquelle se livre tout groupe, association ou autre association comprenant deux personnes ou plus, structurée de façon formelle ou informelle, dont les répercussions négatives peuvent être considérées importantes sur le plan économique, social, de la violence qui en découle, de la santé, de la sécurité ou de l'environnement. (Source : www.sgc.gc.ca/fpub/pol/f1998orgcrim/f1998orgcrim.htm , visité en mai 2002)
34.	<u>Margaret E. Beare et R. T. Naylor pour la Commission du droit du Canada (1999)</u> Si l'on fait abstraction de l'aspect <i>durée</i> de l'activité criminelle, de l'existence obligatoire d'une <i>organisation</i> , de la mention de la capacité d'exercer la <i>violence ou de la corruption</i> , alors foncièrement le crime organisé sera constitué de toute activité criminelle importante impliquant au moins deux personnes lorsqu'il existe une motivation économique quelle qu'elle soit. Une autre façon de définir le crime organisé a constitué à s'attacher d'un processus particulier qui rend les activités du crime organisé différentes et peut-être plus menaçantes à l'endroit de la société—justifiant ainsi le recours à des mesures répressives et législatives extraordinaires. (Source : www.lcc.gc.ca/fr/themes/cr/oc/nathan/ , visité en mai 2002)

Sources : 1) Ministère de la Sécurité publique, Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité, Service de la recherche et de la lutte au crime organisé, *Crime organisé : recueil de définitions*, mai 2002. 2) Definitions of Organized Crime (collected by Klaus von Lampe), site Internet : <http://freenet-homepage.de/kvllampe/OCDEF1.htm> (visité le 7 janvier 2007).

Tableau III : Infractions selon la catégorie d'infractions au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2003

Catégorie d'infractions contre la propriété	Nombre en 2003		
	Relié aux auteurs multiples	Total	(en %)
Crime d'incendie	158	3 574	0,04
Introduction par effraction	2 604	67 352	0,04
Vol de véhicules à moteur	1 125	40 105	0,03
Vol de plus de 5 000 \$	136	4 995	0,03
Vol de 5 000 \$ ou moins	3 583	112 876	0,03
Possession de biens volés	477	2 902	0,16
Fraude	726	16 577	0,04
Méfait	1 690	50 224	0,03

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones, extraites le 1 avril 2005.

ANNEXE 2

Tableau IV : Définitions données aux différents niveaux de menace de l'attribut «corruption».

Élevé	Capable manifestement de corrompre la police, les forces de sécurité, des fonctionnaires ou des dirigeants d'entreprise, ou d'infiltrer leurs rangs, et d'obtenir de l'aide ou de précieux renseignements.
Moyen	Capable dans une certaine mesure de corrompre la police, les forces de sécurité, des fonctionnaires ou des dirigeants d'entreprise, ou d'infiltrer leurs rangs, et d'obtenir à l'occasion de l'aide ou des renseignements utiles.
Faible	Manifeste peu d'intérêt pour ce qui est de corrompre ou d'infiltrer, ou fait preuve de peu de capacité sur ce plan.
Nul	Aucun intérêt connu ou aucune capacité pour ce qui est de corrompre ou d'infiltrer.
Inconnu	Information insuffisante pour établir une quelconque valeur.

Tableau V : Tableau de cotation – valeurs des 19 attributs

Attribut	Élevée	Moyenne	Faible	Nulle	Inconnue
Corruption	76	38	19	0	38
Violence	72	36	18	0	36
Infiltration	68	34	17	0	34
Expertise	64	32	16	0	32
Degré de sophistication	60	30	15	0	30
Subversion	56	28	14	0	28
Stratégie	52	26	13	0	26
Discipline	48	24	12	0	24
Isolement	44	22	11	0	22
Utilisation de renseignements	40	20	10	0	20
Entreprises multiples	36	18	9	0	18
Mobilité	32	16	8	0	16
Stabilité	28	14	7	0	14
Champ d'activité	24	12	6	0	12
Monopole	20	10	5	0	10
Cohésion du groupe	16	8	4	0	8
Continuité	12	6	3	0	6
Liens avec autres GCO	8	4	2	0	4
Liens avec GEC	4	2	1	0	2

Tableau VI : Les attributs du projet SLEIPNIR et leurs définitions

1) Corruption : Efforts constants pour <u>corrompre des personnalités, des représentants du système judiciaire et des dirigeants d'entreprise</u> par le biais de trafic d'influence, de l'exploitation des faiblesses et du chantage. L'aptitude également à placer des éléments du crime organisé dans des postes critiques.
2) Violence : Volonté manifeste de faire usage de <u>l'expertise de pointe</u> dans le <u>recours à la violence ou l'intimidation</u> par la menace de violence pour atteindre l'un ou l'autre objectif de l'organisation.
3) Infiltration : Efforts continus pour <u>infiltrer</u> des institutions publiques et privées, des organisations et des entreprises légitimes en vue de <u>blanchir de l'argent</u> et de s'approprier des biens. Le groupe s'étant doté d'une <u>façade de légitimité</u> qui lui sert à protéger et à dissimuler ses entreprises criminelles et à recueillir des informations.
4) Expertise : Le <u>recours à l'expertise</u> pour être mieux en mesure de se livrer à des activités criminelles, notamment dans le domaine de la <u>chimie</u> , du <u>blanchiment d'argent</u> ou du <u>maniement des armes</u> .
5) Degré de sophistication : Les opérations dénotent une <u>capacité d'élaborer et d'utiliser des méthodes complexes</u> , notamment en matière de télécommunication, de technologie, de gestion des biens, de la fonction publique ou judiciaire et d'infiltration des organismes de police.
6) Subversion : Volonté et savoir-faire évidents pour ce qui est de <u>contourner, à leurs propres fins, les procédures législatives et les lois</u> dont s'est dotée la société <u>par le biais de la corruption, de l'intimidation, de la violence ou de la manipulation</u> de la police, du gouvernement ou des tribunaux et autres organes de contrôle, par exemple les commissions et les organismes de réglementation.
7) Stratégie : Intention des éléments du crime de <u>maintenir ou d'accroître leur nombre, leur sphères d'action et d'influence</u> qui vont de pair avec l'accumulation de richesses.
8) Discipline : Les <u>pratiques</u> employées visant à contraindre les membres du groupe à <u>obéir afin d'assurer la cohésion de la structure de l'organisation</u> , qui se caractérisent souvent par des menaces et des actes de violence mis à exécution de façon impitoyable et sans égard pour la vie ou les biens d'autrui.
9) Isolement : Les principaux <u>dirigeants se protègent</u> contre toute poursuite en ayant <u>recours à des subalternes</u> , à des couvertures et à la corruption.
10) Utilisation de renseignements : La capacité des éléments du crime organisé en matière de renseignements et de contre surveillance. Habités à se défendre contre les forces de l'ordre et les groupes rivaux, et à trouver de nouvelles cibles.
11) Entreprises multiples : Activités illicites diversifiées, dont les éléments clés sont le contrôle et le profit. (Présence d'activités légales et illégales)

12) Mobilité : Volonté et capacité de déplacer et diriger des entreprises criminelles à l'échelle provinciale, nationale et internationale sans égard aux frontières et aux territoires de compétence.
13) Stabilité : La stabilité au fil des ans de la structure et des membres de l'organisation criminelle.
14) Champ d'activité : La zone géographique d'action et d'influence du groupe du crime organisé.
15) Monopole : <u>Contrôle sur une ou plusieurs activités criminelles précises dans une zone géographique d'activité donnée, où aucune concurrence n'est tolérée.</u> Cela n'empêche pas les partenaires entre organisations dans un but lucratif. Recours habituel à la violence ou à l'intimidation pour établir ou maintenir son monopole.
16) Cohésion du groupe : Liens étroits entre les membres du groupe et à l'égard de l'organisation, afin de créer une <u>solidarité criminelle</u> et d'assurer une protection commune. Les liens peuvent se nouer en raison de facteurs tels que des antécédents communs, des liens du sang, des rapports d'ordre financier et les <u>origines géographiques</u> . Ces liens sont souvent établis par des <u>rites initiatiques</u> et des <u>actes criminels</u> que les membres sont « forcés » de commettre pour <u>attester leur loyauté</u> .
17) Continuité : La <u>poursuite au fil des ans d'activités criminelles</u> ainsi que les pratiques qui sous-tendent ces activités.
18) Liens avec d'autres groupes du crime organisé : Les liens qui existent entre les groupes du crime organisé au Canada et à l'échelle internationale.
19) Liens avec d'autres groupes extrémistes criminalisés : Les liens qui existent entre le crime organisé et les groupes extrémistes criminalisés ou terroristes.



District de l'Abitibi-Témiscamingue
Nord-du-Québec
08

District de la Côte-Nord
09

District du Saguenay -
Foc-Saint-Jean
02

District du Bas-Saint-Laurent -
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
01

District de la
Mauricie -
Centre-du-
Québec
04

District de la
Capitale-Nationale
Chaudière-
Appalaches
03

District de
l'Outaouais
07

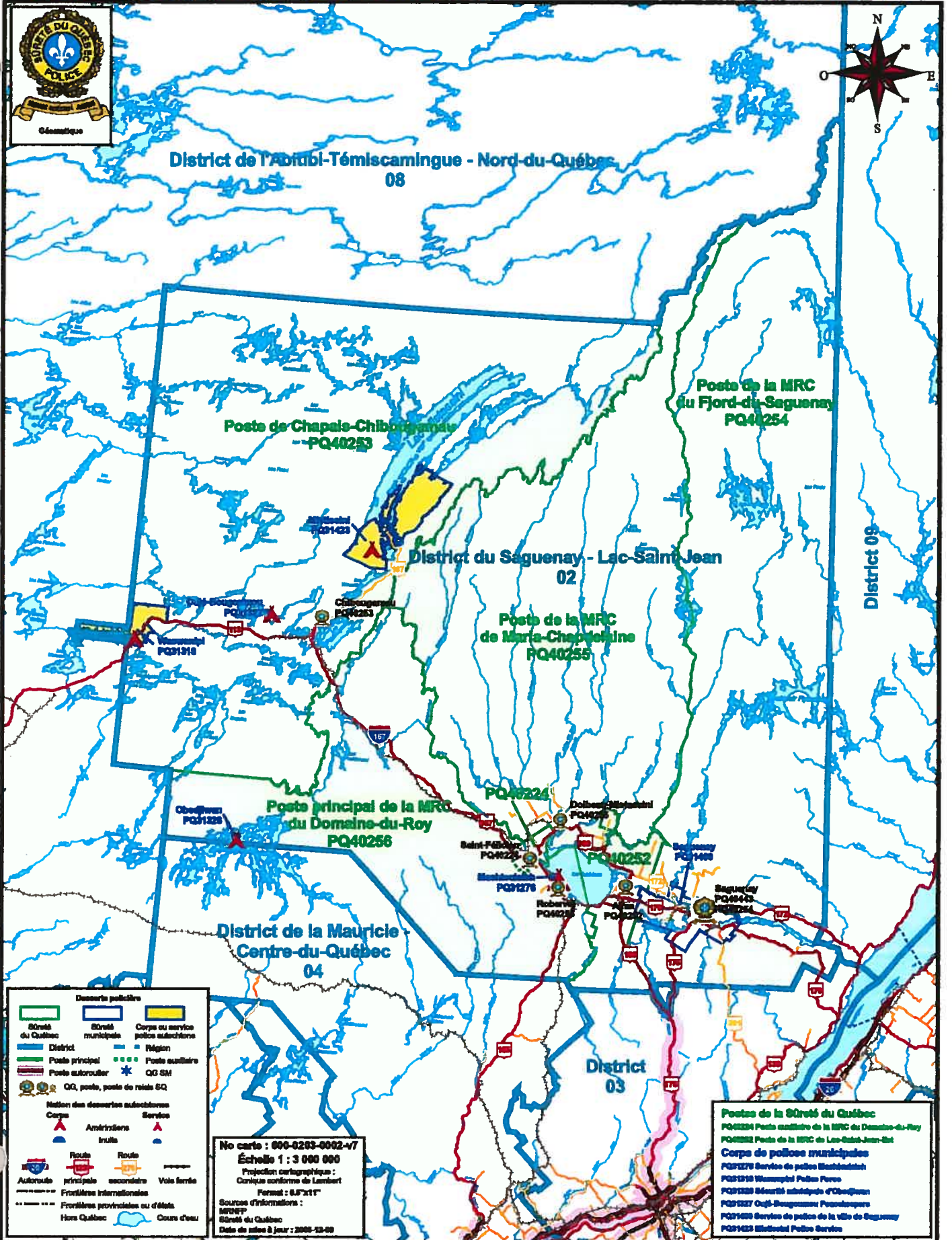
District de Montréal -
Laval - Laurentides -
Lanaudière
06

District de
l'Estrie
05

District de la
Montérégie
10

Districts du Québec
Échelle 1 : 8 000 000

Projection cartographique: Conique conforme de Lambert, NAD 83
No carto : 000-0001-0001-00
Sources d'information: SRFP : BDGA
Format : 8,5" x 11"
Stratégie du Québec
Date de mise à jour : 2005-12-08



Desserte policière

Stabilité du Québec	Stabilité municipale	Corps de service police substitués
District	Poste principal	Poste auxiliaire
Poste routier	QG SM	QG, poste, poste de relais SQ
Nation des dessertes substitutives		
Corps Amérindiens	Service Inuits	

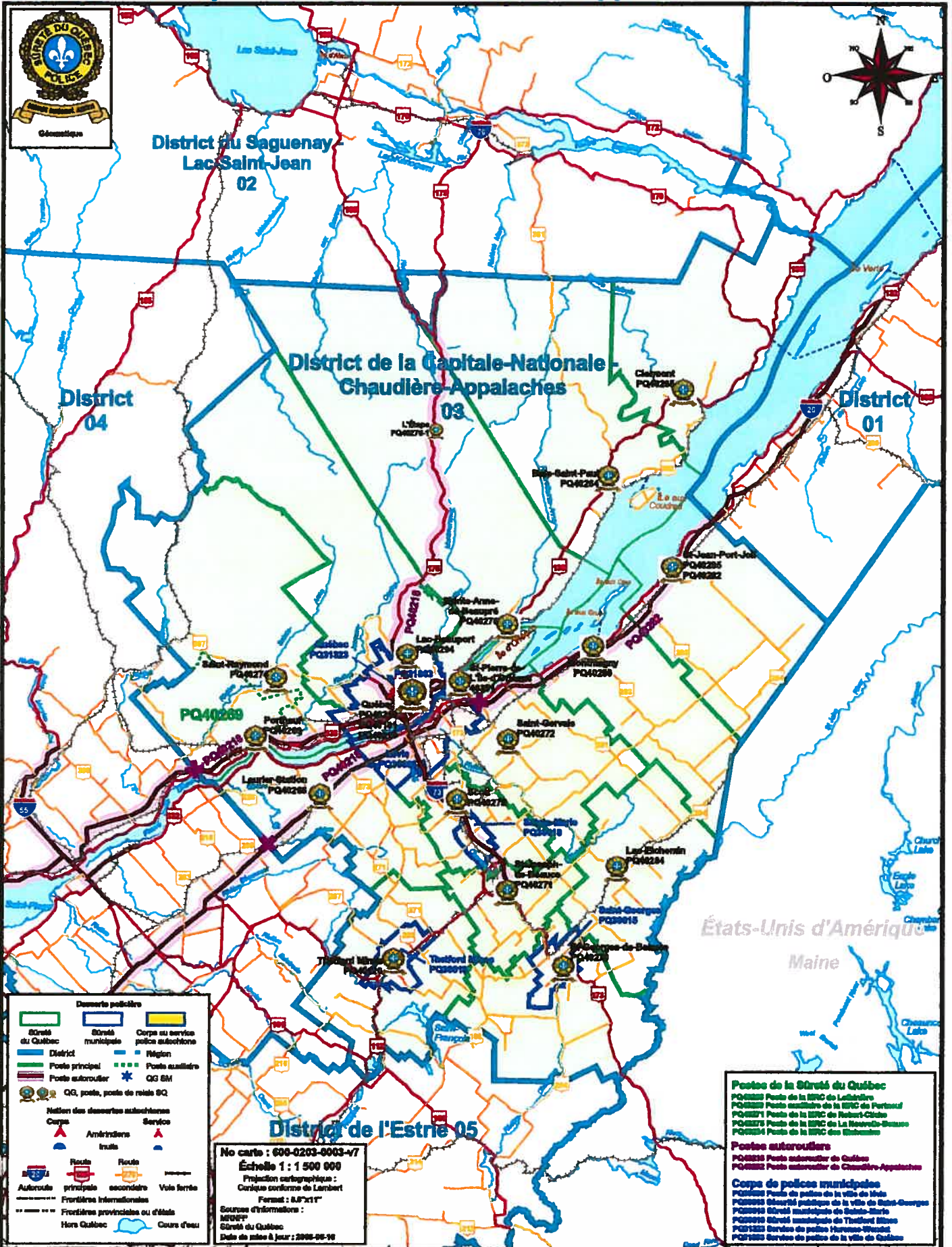
Routes

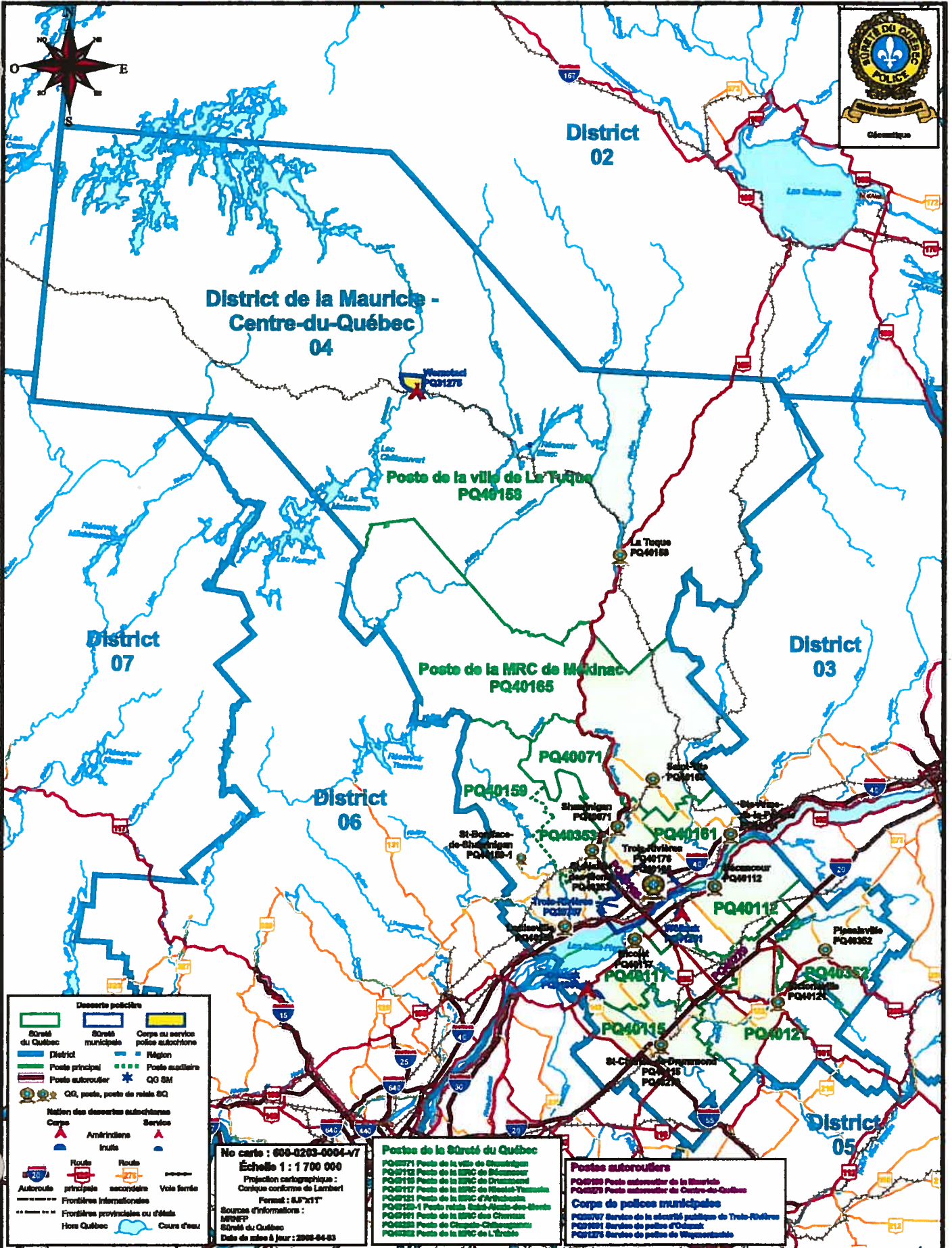
Autoroute	Route principale	Route secondaire	Voie ferrée
Frontières internationales	Frontières provinciales ou d'états	Cours d'eau	

No carte : 600-6263-0002-v7
 Échelle 1 : 3 000 000
 Projection cartographique : Conique conforme de Lambert
 Format : 8,5"x11"
 Sources d'informations : MROFP, Stabilité du Québec
 Date de mise à jour : 2005-03-09

Postes de la Sécurité du Québec
 PQ40234 Poste auxiliaire de la MRC du Domaine-du-Roy
 PQ40232 Poste de la MRC de Lac-Saint-Jean-est
Corps de police municipales
 PQ31276 Service de police Montmarché
 PQ31310 Municipal Police Force
 PQ31320 Municipalité d'Obéssan
 PQ31327 Océan-Boisjous-Paroisse
 PQ31400 Service de police de la ville de Saguenay
 PQ31423 Municipal Police Service

District de la Capitale-Nationale - Chaudière-Appalaches Unité PQ40181





Desserte policière

District de la Mauricie - Centre-du-Québec	District 02	Corps de service police autochtone
Région	Poste principal	Poste auxiliaire
Poste principal	Poste auxiliaire	QG SM
Poste autoroutier	QG, poste, poste de relais QG	Nation des dessertes autochtones
Nation des dessertes autochtones	Corps	Services
Corps	Amérindiens	Inuits
Inuits	Routes	Routes
Routes	Routes	Routes
Routes	Routes	Routes

Autres symboles :
 - Autoute principale
 - Frontières internationales
 - Frontières provinciales ou d'états
 - Hors Québec
 - Cours d'eau

No carte : 606-0203-0004-v7
 Échelle 1 : 1 700 000
 Projection cartographique :
 Conique conforme de Lambert
 Format : 6,5" x 11"
 Sources d'informations :
 MRNF
 Sûreté du Québec
 Date de mise à jour : 2006-04-03

Postes de la Sûreté du Québec
 PQ0071 Poste de la ville de Sherrington
 PQ0132 Poste de la MRC de Drummond
 PQ0117 Poste de la MRC de Drummond
 PQ0121 Poste de la MRC d'Arthabaska
 PQ0120-1 Poste relais Saint-Alexandre-des-Monts
 PQ0101 Poste de la MRC des Chaudières
 PQ0123 Poste de Chaudière-Appalaches
 PQ0122 Poste de la MRC de L'Érable

Postes autoroutiers
 PQ0198 Poste autoroutier de la Bisardie
 PQ0178 Poste autoroutier de Centre-du-Québec
Corps de police municipaux
 PQ0107 Service de la sécurité publique de Trois-Rivières
 PQ0101 Service de police d'Orléans
 PQ0128 Service de police de Weymouthville



Desserte postale

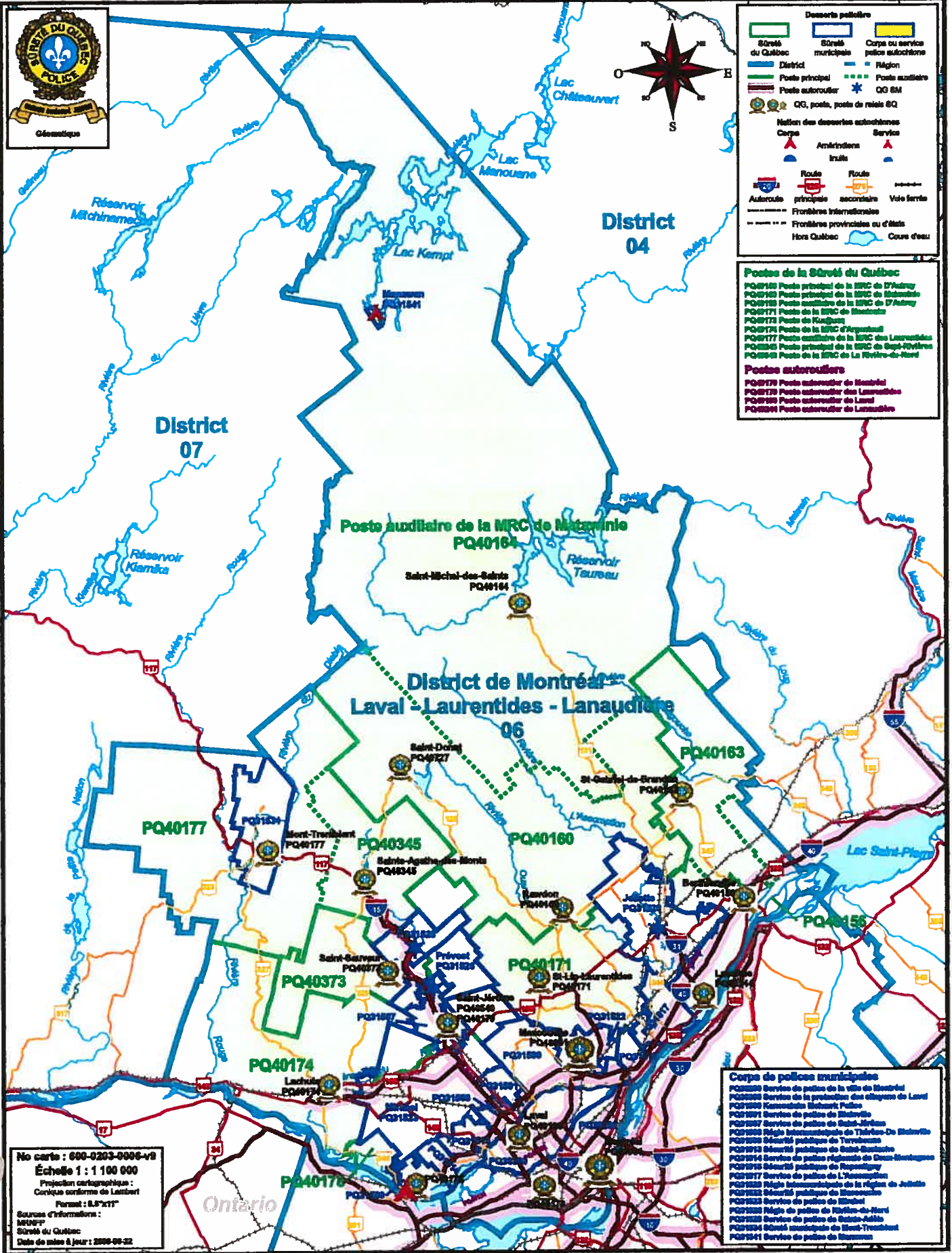
Stréte du Québec	Stréte municipale	Corps ou service postes substitués
District	Région	Poste auxiliaire
Poste principal	QG IM	Service
Poste autoroutier	QG, poste, poste de relais QG	Amérindiens
Nation des dessertes autochtones	Corps	Irails
Autoroute	Route principale	Route secondaire
Frontières internationale	Vite ferrée	Frontières provinciale ou d'état
Hors Québec	Cours d'eau	

Postes de la Stréte du Québec

PQ40160 Poste principal de la MRC de D'Autry
 PQ40163 Poste principal de la MRC de Matamoras
 PQ40170 Poste auxiliaire de la MRC de D'Autry
 PQ40171 Poste de la MRC de Matamoras
 PQ40172 Poste de Kugjant
 PQ40173 Poste de la MRC d'Argenteuil
 PQ40177 Poste auxiliaire de la MRC des Laurentides
 PQ40185 Poste principal de la MRC de Saint-Foy
 PQ40186 Poste de la MRC de La Rivière-du-Nord

Postes autoroutiers

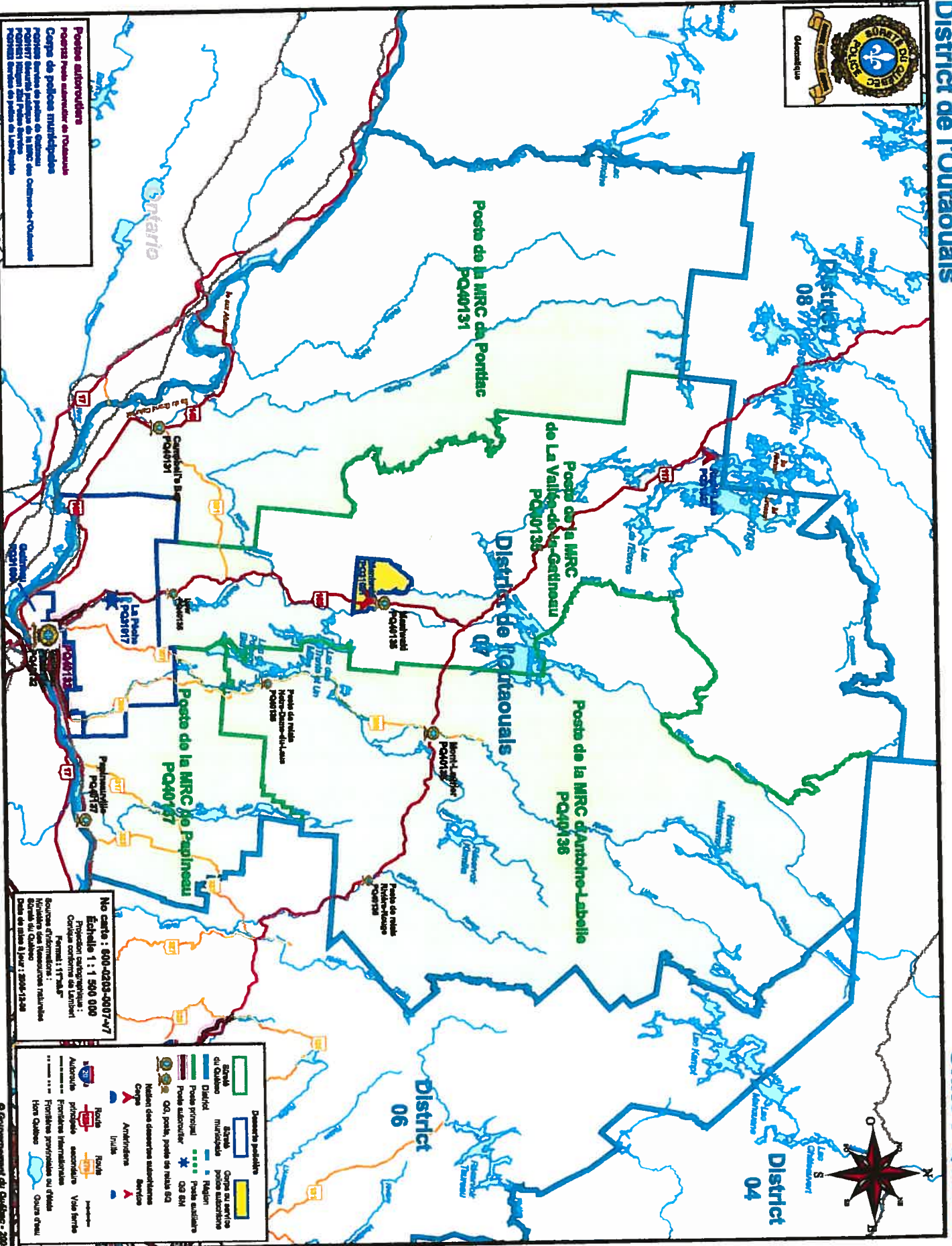
PQ40176 Poste autoroutier de Montréal
 PQ40178 Poste autoroutier des Laurentides
 PQ40180 Poste autoroutier de Laval
 PQ40181 Poste autoroutier de Lanaudière



No carte : 600-0203-0006-v2
 Échelle 1 : 1 100 000
 Projection cartographique :
 Conique conforme de Lambert
 Format : 8,5"x11"
 Sources d'informations :
 Sûreté du Québec
 Date de mise à jour : 2009-09-22

Corps de police municipales

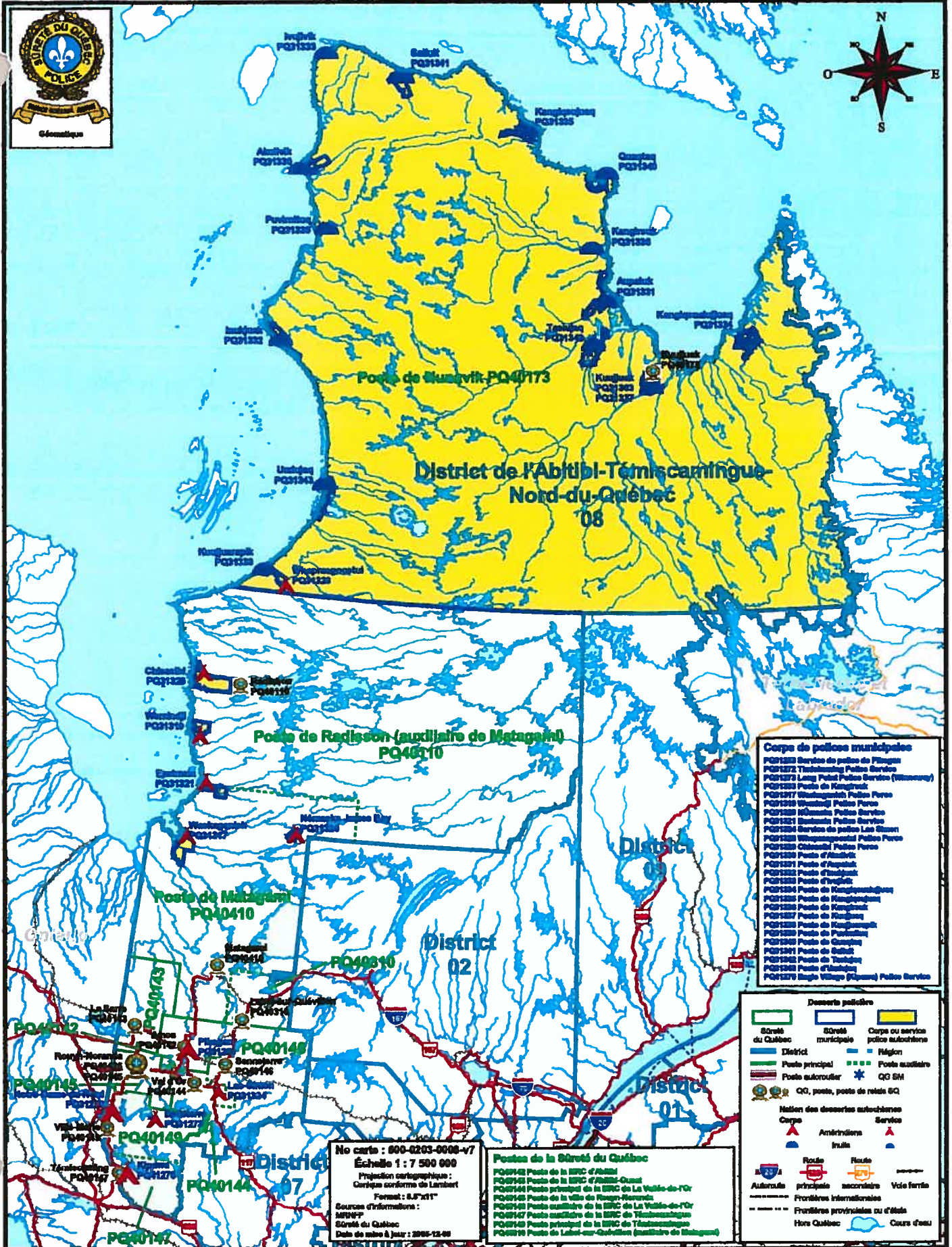
PQ40182 Service de police de la ville de Montréal
 PQ40183 Service de la protection des citoyens de Laval
 PQ40184 Service de police de Matamoras
 PQ40187 Service de police de Saint-Michel
 PQ40188 Régie intermunicipale de Thérèse-De Blainville
 PQ40189 Sécurité publique de Turville
 PQ40190 Sécurité publique de Saint-Foy
 PQ40191 Service de police régionale de Saint-Henri
 PQ40192 Sécurité publique de Repentigny
 PQ40193 Régie intermunicipale de L'Assomption
 PQ40194 Régie intermunicipale de la région de Joliette
 PQ40195 Sécurité publique de Brossard
 PQ40196 Service de police régionale de Saint-Hubert
 PQ40197 Régie de police de Rivière-du-Nord
 PQ40198 Service de police de Saint-Athélie
 PQ40199 Sécurité municipale de Saint-Trois
 PQ40200 Service de police de Brossard



No carte : 600-263-6007-47
 Échelle : 1 : 500 000
 Élaboré par : Direction régionale de l'Outaouais
 Date de mise à jour : 2004-12-28

Zone municipale	District	Région	Poste principal	Poste secondaire	Poste de police
Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police
Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police
Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police
Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police
Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police	Poste de police

Postes autoroutiers
 Poste de police autoroutier de l'Outaouais
 Poste de police de police de Gatineau
 Poste de police de police de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
 Poste de police de police de Pontiac
 Poste de police de police de Papineau



Corps de police municipales

- PQ01203 Service de police de Plémeur
- PQ01272 Thémiscamingue Police Service (Wawanesa)
- PQ01273 Long Point Police Service (Wawanesa)
- PQ01283 Poste de Kamouraska
- PQ01287 Wawanesa Police Force
- PQ01293 Wawanesa Police Force
- PQ01288 Matagami Police Service
- PQ01281 Matagami Police Service
- PQ01284 Service de police Les Glass
- PQ01285 Poste de Kamouraska Police Force
- PQ01289 Châteauguay Police Force
- PQ01290 Poste d'Alfredville
- PQ01291 Poste d'Appelton
- PQ01292 Poste d'Arundell
- PQ01293 Poste d'Arundell
- PQ01294 Poste de Kamouraska
- PQ01295 Poste de Kamouraska
- PQ01296 Poste de Kamouraska
- PQ01297 Poste de Kamouraska
- PQ01298 Poste de Kamouraska
- PQ01299 Poste de Kamouraska
- PQ01300 Poste de Kamouraska
- PQ01301 Poste de Kamouraska
- PQ01302 Poste de Kamouraska
- PQ01303 Poste de Kamouraska
- PQ01304 Poste de Kamouraska
- PQ01305 Poste de Kamouraska
- PQ01306 Poste de Kamouraska
- PQ01307 Poste de Kamouraska
- PQ01308 Poste de Kamouraska
- PQ01309 Poste de Kamouraska
- PQ01310 Poste de Kamouraska
- PQ01311 Poste de Kamouraska
- PQ01312 Poste de Kamouraska
- PQ01313 Poste de Kamouraska
- PQ01314 Poste de Kamouraska
- PQ01315 Poste de Kamouraska
- PQ01316 Poste de Kamouraska
- PQ01317 Poste de Kamouraska
- PQ01318 Poste de Kamouraska
- PQ01319 Poste de Kamouraska
- PQ01320 Poste de Kamouraska
- PQ01321 Poste de Kamouraska
- PQ01322 Poste de Kamouraska
- PQ01323 Poste de Kamouraska
- PQ01324 Poste de Kamouraska
- PQ01325 Poste de Kamouraska
- PQ01326 Poste de Kamouraska
- PQ01327 Poste de Kamouraska
- PQ01328 Poste de Kamouraska
- PQ01329 Poste de Kamouraska
- PQ01330 Poste de Kamouraska
- PQ01331 Poste de Kamouraska
- PQ01332 Poste de Kamouraska
- PQ01333 Poste de Kamouraska
- PQ01334 Poste de Kamouraska
- PQ01335 Poste de Kamouraska
- PQ01336 Poste de Kamouraska
- PQ01337 Poste de Kamouraska
- PQ01338 Poste de Kamouraska
- PQ01339 Poste de Kamouraska
- PQ01340 Poste de Kamouraska
- PQ01341 Poste de Kamouraska
- PQ01342 Poste de Kamouraska
- PQ01343 Poste de Kamouraska
- PQ01344 Poste de Kamouraska
- PQ01345 Poste de Kamouraska
- PQ01346 Poste de Kamouraska
- PQ01347 Poste de Kamouraska
- PQ01348 Poste de Kamouraska
- PQ01349 Poste de Kamouraska
- PQ01350 Poste de Kamouraska
- PQ01351 Poste de Kamouraska
- PQ01352 Poste de Kamouraska
- PQ01353 Poste de Kamouraska
- PQ01354 Poste de Kamouraska
- PQ01355 Poste de Kamouraska
- PQ01356 Poste de Kamouraska
- PQ01357 Poste de Kamouraska
- PQ01358 Poste de Kamouraska
- PQ01359 Poste de Kamouraska
- PQ01360 Poste de Kamouraska
- PQ01361 Poste de Kamouraska
- PQ01362 Poste de Kamouraska
- PQ01363 Poste de Kamouraska
- PQ01364 Poste de Kamouraska
- PQ01365 Poste de Kamouraska
- PQ01366 Poste de Kamouraska
- PQ01367 Poste de Kamouraska
- PQ01368 Poste de Kamouraska
- PQ01369 Poste de Kamouraska
- PQ01370 Poste de Kamouraska
- PQ01371 Poste de Kamouraska
- PQ01372 Poste de Kamouraska
- PQ01373 Poste de Kamouraska
- PQ01374 Poste de Kamouraska
- PQ01375 Poste de Kamouraska
- PQ01376 Poste de Kamouraska
- PQ01377 Poste de Kamouraska
- PQ01378 Poste de Kamouraska
- PQ01379 Poste de Kamouraska
- PQ01380 Poste de Kamouraska
- PQ01381 Poste de Kamouraska
- PQ01382 Poste de Kamouraska
- PQ01383 Poste de Kamouraska
- PQ01384 Poste de Kamouraska
- PQ01385 Poste de Kamouraska
- PQ01386 Poste de Kamouraska
- PQ01387 Poste de Kamouraska
- PQ01388 Poste de Kamouraska
- PQ01389 Poste de Kamouraska
- PQ01390 Poste de Kamouraska
- PQ01391 Poste de Kamouraska
- PQ01392 Poste de Kamouraska
- PQ01393 Poste de Kamouraska
- PQ01394 Poste de Kamouraska
- PQ01395 Poste de Kamouraska
- PQ01396 Poste de Kamouraska
- PQ01397 Poste de Kamouraska
- PQ01398 Poste de Kamouraska
- PQ01399 Poste de Kamouraska
- PQ01400 Poste de Kamouraska
- PQ01401 Poste de Kamouraska
- PQ01402 Poste de Kamouraska
- PQ01403 Poste de Kamouraska
- PQ01404 Poste de Kamouraska
- PQ01405 Poste de Kamouraska
- PQ01406 Poste de Kamouraska
- PQ01407 Poste de Kamouraska
- PQ01408 Poste de Kamouraska
- PQ01409 Poste de Kamouraska
- PQ01410 Poste de Kamouraska
- PQ01411 Poste de Kamouraska
- PQ01412 Poste de Kamouraska
- PQ01413 Poste de Kamouraska
- PQ01414 Poste de Kamouraska
- PQ01415 Poste de Kamouraska
- PQ01416 Poste de Kamouraska
- PQ01417 Poste de Kamouraska
- PQ01418 Poste de Kamouraska
- PQ01419 Poste de Kamouraska
- PQ01420 Poste de Kamouraska
- PQ01421 Poste de Kamouraska
- PQ01422 Poste de Kamouraska
- PQ01423 Poste de Kamouraska
- PQ01424 Poste de Kamouraska
- PQ01425 Poste de Kamouraska
- PQ01426 Poste de Kamouraska
- PQ01427 Poste de Kamouraska
- PQ01428 Poste de Kamouraska
- PQ01429 Poste de Kamouraska
- PQ01430 Poste de Kamouraska
- PQ01431 Poste de Kamouraska
- PQ01432 Poste de Kamouraska
- PQ01433 Poste de Kamouraska
- PQ01434 Poste de Kamouraska
- PQ01435 Poste de Kamouraska
- PQ01436 Poste de Kamouraska
- PQ01437 Poste de Kamouraska
- PQ01438 Poste de Kamouraska
- PQ01439 Poste de Kamouraska
- PQ01440 Poste de Kamouraska
- PQ01441 Poste de Kamouraska
- PQ01442 Poste de Kamouraska
- PQ01443 Poste de Kamouraska
- PQ01444 Poste de Kamouraska
- PQ01445 Poste de Kamouraska
- PQ01446 Poste de Kamouraska
- PQ01447 Poste de Kamouraska
- PQ01448 Poste de Kamouraska
- PQ01449 Poste de Kamouraska
- PQ01450 Poste de Kamouraska
- PQ01451 Poste de Kamouraska
- PQ01452 Poste de Kamouraska
- PQ01453 Poste de Kamouraska
- PQ01454 Poste de Kamouraska
- PQ01455 Poste de Kamouraska
- PQ01456 Poste de Kamouraska
- PQ01457 Poste de Kamouraska
- PQ01458 Poste de Kamouraska
- PQ01459 Poste de Kamouraska
- PQ01460 Poste de Kamouraska
- PQ01461 Poste de Kamouraska
- PQ01462 Poste de Kamouraska
- PQ01463 Poste de Kamouraska
- PQ01464 Poste de Kamouraska
- PQ01465 Poste de Kamouraska
- PQ01466 Poste de Kamouraska
- PQ01467 Poste de Kamouraska
- PQ01468 Poste de Kamouraska
- PQ01469 Poste de Kamouraska
- PQ01470 Poste de Kamouraska
- PQ01471 Poste de Kamouraska
- PQ01472 Poste de Kamouraska
- PQ01473 Poste de Kamouraska
- PQ01474 Poste de Kamouraska
- PQ01475 Poste de Kamouraska
- PQ01476 Poste de Kamouraska
- PQ01477 Poste de Kamouraska
- PQ01478 Poste de Kamouraska
- PQ01479 Poste de Kamouraska
- PQ01480 Poste de Kamouraska
- PQ01481 Poste de Kamouraska
- PQ01482 Poste de Kamouraska
- PQ01483 Poste de Kamouraska
- PQ01484 Poste de Kamouraska
- PQ01485 Poste de Kamouraska
- PQ01486 Poste de Kamouraska
- PQ01487 Poste de Kamouraska
- PQ01488 Poste de Kamouraska
- PQ01489 Poste de Kamouraska
- PQ01490 Poste de Kamouraska
- PQ01491 Poste de Kamouraska
- PQ01492 Poste de Kamouraska
- PQ01493 Poste de Kamouraska
- PQ01494 Poste de Kamouraska
- PQ01495 Poste de Kamouraska
- PQ01496 Poste de Kamouraska
- PQ01497 Poste de Kamouraska
- PQ01498 Poste de Kamouraska
- PQ01499 Poste de Kamouraska
- PQ01500 Poste de Kamouraska

Desserte policière

Sûreté du Québec	Sûreté municipale	Corps ou service police autoritaire
District	Médon	Poste auxiliaire
Poste principal	Poste auxiliaire	QG SM
Poste autoritaire	CG, poste, poste de relais SQ	Nation des dessertes autoritaires
CG, poste, poste de relais SQ	Amérindiens	Service
Inuits	Road	Road
Autosoute	Road principale	Road secondaire
Frontières provinciales ou d'états	Frontières internationales	Vieille ferris
Horre Québec	Cours d'eau	

No carte : 600-0203-0000-47
 Échelle 1 : 7 500 000
 Projection cartographique :
 Conique conforme de Lambert
 Format : S.F.111
 Sources d'informations :
 Sûreté du Québec
 Date de mise à jour : 2005-12-08

Postes de la Sûreté du Québec

- PQ0142 Poste de la Sûreté d'Alfredville
- PQ0143 Poste de la Sûreté d'Arundell-Ouest
- PQ0144 Poste principal de la Sûreté de La Vallée-de-l'Or
- PQ0145 Poste de la Ville de Roug-Beaucourt
- PQ0146 Poste auxiliaire de la Sûreté de La Vallée-de-l'Or
- PQ0147 Poste auxiliaire de la Sûreté de Thémiscamingue
- PQ0148 Poste principal de la Sûreté de Thémiscamingue
- PQ0149 Poste de Lalet-sur-Quévillon (auxiliaire de Matagami)

ANNEXE 3

Tableau VII : Liste des infractions criminelles issues de la DUC 2 demandée au MSP pour l'année 2003

Nom	Code d'événement
Meurtre au 1 ^{er} degré	1110
Meurtre au 2 ^e degré	1120
Homicide involontaire coupable	1130
Tentative de meurtre	1210
Conspiration de meurtre	1220
Agression sexuelle grave	1310
Agression sexuelle armée	1320
Agression sexuelle simple	1330
Autres infractions d'ordre sexuel	1340
Mort/lésions incendie/méfait	1650
Mort/lésions explosifs	1660
Extorsion	1620, 16201, 16209, 2920
Recel	2150
Fraudes	2160
Fraude carte de crédit	21601
Fraude chèque	21602
Fraude guichet	21603
Maison de débauche	3110
Prostitution, moins de 18 ans - vivre des produits de la prostitution	3115
Proxénétisme	3120
Prostitution, moins de 18 ans - proxénétisme	3125
Explosifs	3310
Armes prohibées	3320
Armes à autorisation restreinte	3330
Armes à feu – vente/acquisition	3340
Autres armes offensives	3350
Trafic d'armes	3365
Possession d'armes	3375
Monnaie contrefaite	3420
Intimidation	3710, 37101
Fraudes, contrat de commerce	3790
Vente pyramidale	37901
Corruption de fonctionnaire	37902
Malversation	37903
Valeurs mobilières	37904
Valeurs immobilières	37905
Infractions relatives à la monnaie (reproduction, mutilation)	3820

Tentative de complot, complicité	3830
Recyclage des produits de la criminalité	3890, 4610, 69003
Possession héroïne	4110
Possession cocaïne	4120
Autre possession de stupéfiants	4130
Possession crack	41301
Possession de cannabis	4140
Trafic héroïne	4210
Trafic cocaïne	4220
Autre trafic de stupéfiants	4230
Trafic crack	42302
Trafic de cannabis	4240
Possession héroïne pour trafic	42101
Possession cocaïne pour trafic	42201
Possession autres stupéfiants pour trafic	42301
Possession de crack pour trafic	42303
Possession cannabis pour trafic	42401
Importation héroïne	4310
Importation cocaïne	4320
Autre importation de stupéfiants	4330
Importation de crack	43301
Importation de cannabis	4340
Culture de cannabis	4440
Cannabis culture hydroponique	44401
Cannabis culture en terre	44402
Véhicule volé au Québec à l'extérieur de son territoire et retrouvé sur son territoire, (SQ)	V100
Véhicule volé à l'extérieur du Québec et retrouvé, (SQ)	V101
Véhicule volé et retrouvé, (volé à l'extérieur du territoire et retrouvé sur le territoire) (SM et SPVM)	V102
Véhicule remisé	V103
Véhicule retrouvé sur le territoire du SM ou du SPVM	V104
Véhicule déplacé	V200
Vol automobile	21353
Contrebande alcool	Code non disponible
Contrebande cigarettes	Code non disponible

Tableau IX : Aperçu de la co-délinquance pour l'ensemble des 7 types de vols inclus dans la variable des vols organisés par corps de police et pour l'ensemble du Québec

Nom de corps de police (SM ou SQ)	Vol qualifié				Extorsion				Introduction par effraction					
	Total	Fréquence d'infractions		Total	Fréquence d'infractions		Total	Fréquence d'infractions		Total	Fréquence d'infractions			
		0 accusé	1 accusé		2 accusés	0 accusé		1 accusé	2 accusés		0 accusé	1 accusé	2 accusés	
1. Service de police de Blainville	10	8	2	0	1	0	0	0	1	0	0	231	37	14
2. Sécurité municipale de Régie de Thérèse-de-Blainville	65	37	18	10	2	0	1	1	2	0	1	578	61	13
3. Service de police de Bromont	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	46	0	2
4. Service de police de Châteauguay	34	17	13	4	2	0	0	0	2	0	0	480	39	14
5. Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	442	27	18
6. Service de police de Deux-Montagnes	15	11	2	2	0	0	0	0	0	0	0	198	23	13
7. Service de police de Gatineau	157	151	4	2	16	15	0	1	2	1	1	2456	21	13
8. Sûreté municipale de Giranby	11	6	4	1	2	0	1	1	2	0	1	355	41	11
9. Régie intermunicipale de Joliette	58	22	28	8	4	1	3	0	4	1	0	722	39	12
10. Service de police de L'Assomption	7	5	1	1	1	1	1	0	1	0	0	123	16	5
11. Service de la protection des citoyens de Laval	425	233	138	54	35	13	18	4	4	4	4	2844	288	131
12. Service de police Ville Lévis	37	30	2	5	8	1	6	1	8	1	1	615	37	38
13. Service de police de Longueuil	391	265	100	26	12	4	5	3	12	3	3	3787	222	48
14. Sécurité publique de Mascouche	18	9	6	3	1	0	0	1	1	0	1	218	26	13
15. Régie de police de Memphrémagog	8	3	5	0	2	0	2	0	2	0	0	220	28	19
16. Service de police de Mirabel	27	17	10	0	1	0	1	0	1	0	0	367	37	9
17. Service de police Ville de Montréal	4335	2818	1179	338	188	52	108	28	188	52	28	19687	2001	393
18. Sûreté municipale de Mont-Tremblant	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119	13	6
19. Service de police de la Ville de Québec	369	244	95	30	10	4	6	0	10	4	0	4872	274	182
20. Sécurité publique de Repentigny	31	12	13	6	1	0	0	1	1	0	1	284	27	13
21. Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent	57	35	18	4	3	0	2	1	3	0	1	1113	100	45
22. Sécurité publique de Rivière-du-Loup	2	1	0	1	1	0	0	1	1	0	1	173	44	16
23. Régie de police de Rivière-du-Nord	6	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	234	15	3
24. Régie intermunicipale de police de Roussillon	36	19	15	2	0	0	0	0	0	0	0	661	39	21

25.	Service de police Ville Saguenay	26	14	10	2	7	3	4	0	957	836	84	37
26.	Service de police de Sherbrooke	82	41	33	8	10	2	8	0	1618	1445	115	58
27.	Service de police de Saint-Adèle	7	6	1	0	1	1	0	0	138	125	11	2
28.	Sûreté municipale de Sainte-Marie	1	1	0	0	0	0	0	0	32	28	3	1
29.	Sécurité publique de Saint-Eustache	39	30	6	3	1	1	0	0	421	386	19	16
30.	Sécurité publique de la Ville de Saint-Georges	9	3	3	3	4	1	2	1	191	149	29	13
31.	Police de Saint-Jean-Richelieu	28	20	5	3	5	0	4	1	746	629	90	27
32.	Service de police de Saint-Jérôme	68	39	21	8	2	1	0	1	731	630	73	28
33.	Sécurité publique de Terrebonne	93	62	21	10	7	1	5	1	984	842	113	29
34.	Sûreté municipale de Theford Mines	3	2	1	0	2	1	0	1	179	147	20	12
35.	Service de la sécurité publique de Trois-Rivières	45	26	14	5	3	0	3	0	1035	807	151	77
36.	SQ-District 1	36	9	17	10	8	1	5	2	1469	1132	196	141
37.	SQ-District 2	7	2	3	2	5	0	3	2	1199	987	133	79
38.	SQ-District 3	27	11	10	6	9	0	4	5	2230	1867	176	187
39.	SQ-District 4	125	68	44	13	29	8	14	7	3197	2710	279	208
40.	SQ-District 5	25	15	2	8	9	0	9	0	1706	1460	153	93
41.	SQ-District 6	82	51	23	8	9	5	4	0	3170	2928	179	63
42.	SQ-District 7	8	5	2	1	8	2	6	0	1583	1418	105	60
43.	SQ-District 8	39	15	14	10	6	1	5	0	1280	1042	162	76
44.	SQ-District 9	23	5	13	5	5	2	1	2	802	643	116	43
45.	SQ-District 10	122	69	31	22	23	3	12	8	2944	2530	284	130
Ensemble du Québec		6996	4441	1931	624	444	125	245	74	67571	59193	5946	2432
Pourcentage (%)		100	63,5	27,6	8,9	100	28,2	55,2	16,7	100	87,6	8,8	3,6

Nom de corps de police (SM ou SQ)	Vol de + de 5000\$				Vol de - de 5000\$				Recel					
	Total	Fréquence d'infractions		Total	0 accusé	1 accusé	2 accusés	Total	0 accusé	1 accusé	2 accusés	Total	Fréquence d'infractions	
		0 accusé	1 accusé										0 accusé	1 accusé
1. Service de police de Blainville	29	27	1	1	363	326	33	4	19	10	8	1		
2. Sécurité municipale de Régie de Thérèse-de-Blainville	43	39	3	1	1296	1001	222	73	35	12	18	5		
3. Service de police de Bromont	15	15	0	0	252	234	16	2	3	0	3	0		



4.	Service de police de Châteauguay	47	41	4	2	729	599	101	29	14	0	13	1
5.	Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	24	21	2	1	383	358	19	6	8	1	4	3
6.	Service de police de Deux-Montagnes	47	39	6	2	594	513	62	19	22	3	16	3
7.	Service de police de Gatineau	134	131	2	1	4401	4300	81	20	159	153	4	2
8.	Sûreté municipale de Granby	29	27	1	1	666	473	163	30	18	4	11	3
9.	Régie intermunicipale de Joliette	60	57	1	2	1006	849	129	28	34	5	24	5
10.	Service de police de L'Assomption	19	18	1	0	187	150	29	8	8	5	2	1
11.	Service de la protection des citoyens de Laval	623	527	54	42	6482	5343	892	247	183	15	125	43
12.	Service de police Ville Lévis	60	59	1	0	1416	1167	196	53	43	13	20	7
13.	Service de police de Longueuil	377	333	38	6	7704	5959	1439	306	297	30	234	33
14.	Sécurité publique de Mascouche	24	22	2	0	372	306	48	18	17	6	10	1
15.	Régie de police de Memphrémagog	30	26	2	2	446	354	64	28	15	2	9	4
16.	Service de police de Mirabel	52	46	5	1	414	344	61	9	18	0	13	5
17.	Service de police Ville de Montréal	3798	3399	323	76	55101	47049	7197	855	924	266	548	110
18.	Sûreté municipale de Mont-Tremblant	26	20	5	1	438	347	76	15	4	0	3	1
19.	Service de police de la Ville de Québec	236	201	29	6	8988	7138	1493	357	70	23	29	18
20.	Sécurité publique de Repentigny	50	46	2	2	920	699	169	52	22	8	12	2
21.	Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent	149	138	7	4	1855	1598	191	66	53	10	27	16
22.	Sécurité publique de Rivière-du-Loup	5	4	1	0	303	212	59	32	9	2	6	1
23.	Régie de police de Rivière-du-Nord	19	15	2	2	246	212	31	3	8	0	5	3
24.	Régie intermunicipale de police de Roussillon	69	63	4	2	849	714	113	22	24	13	9	2
25.	Service de police Ville Saguenay	92	77	11	4	2272	1823	372	77	22	9	12	1
26.	Service de police de Sherbrooke	80	73	7	0	2431	1878	482	71	68	12	40	16
27.	Service de police de Saint-Adèle	18	17	1	0	189	161	24	4	4	2	1	1
28.	Sûreté municipale de Sainte-Marie	2	1	1	0	106	72	26	8	7	3	3	1
29.	Sécurité publique de Saint-Eustache	42	38	3	1	1046	885	127	34	18	3	10	5
30.	Sécurité publique de la Ville de Saint-Georges	7	5	1	1	421	305	94	22	9	5	4	0
31.	Police de Saint-Jean-Richelieu	31	25	2	4	1118	821	250	47	44	3	33	8
32.	Service de police de Saint-Jérôme	55	52	3	0	1577	1204	294	79	46	7	35	4
33.	Sécurité publique de Terrebonne	94	85	7	2	1546	1291	205	50	71	18	43	10
34.	Sûreté municipale de Thetford Mines	6	6	0	0	247	169	56	22	15	4	8	3
35.	Service de la sécurité publique de Trois-Rivières	80	70	5	5	2418	1621	586	211	80	34	36	10
36.	SQ-District 1	67	48	14	5	2174	1629	436	109	65	3	55	7

37.	SQ-District 2	44	35	7	2	1572	1306	220	46	35	7	27	1
38.	SQ-District 3	117	100	15	2	2362	1959	313	90	88	28	46	14
39.	SQ-District 4	216	187	22	7	4068	3121	747	200	157	30	104	23
40.	SQ-District 5	105	98	6	1	1462	1177	223	62	91	22	50	19
41.	SQ-District 6	263	248	13	2	3268	2870	336	62	164	33	111	20
42.	SQ-District 7	93	84	9	0	1100	908	161	31	46	16	23	7
43.	SQ-District 8	69	56	9	4	2097	1560	420	117	49	9	35	5
44.	SQ-District 9	44	39	3	2	1330	953	307	70	27	5	18	4
45.	SQ-District 10	266	228	23	15	3382	2721	539	122	149	25	96	28
Ensemble du Québec		7756	6886	658	212	131597	108679	19102	3816	3262	859	1943	457
		100	88.8	8.5	2.7	100	82.6	14.5	2.9	100	26.3	59.6	14.1
		Fréquence (n)											
		Pourcentage (%)											

Nom de corps de police (SM ou SQ)	Vol d'automobiles, camions et motocyclettes			
	Total	Fréquence d'infractions		
		0 accusé	1 accusé	2 accusés
1. Service de police de Blainville	145	138	6	1
2. Sécurité municipale de Régie de Thérèse-de-Blainville	550	520	23	7
3. Service de police de Bromont	56	56	0	0
4. Service de police de Châteauguay	154	131	20	3
5. Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	52	40	8	4
6. Service de police de Deux-Montagnes	100	83	16	1
7. Service de police de Gatineau	759	740	13	6
8. Sûreté municipale de Granby	503	456	42	5
9. Régie intermunicipale de Joliette	644	620	17	7
10. Service de police de L'Assomption	87	76	10	1
11. Service de la protection des citoyens de Laval	3082	2874	156	52
12. Service de police Ville Lévis	248	216	25	7
13. Service de police de Longueuil	1990	1862	98	30
14. Sécurité publique de Mascouche	179	132	36	11
15. Régie de police de Memphrémagog	108	94	6	8

16.	Service de police de Mirabel	200	183	13	4	
17.	Service de police Ville de Montréal	13611	12616	827	168	
18.	Sûreté municipale de Mont-Tremblant	70	61	7	2	
19.	Service de police de la Ville de Québec	1419	1285	92	42	
20.	Sécurité publique de Repentigny	506	469	25	12	
21.	Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent	587	541	39	7	
22.	Sécurité publique de Rivière-du-Loup	39	28	7	4	
23.	Régie de police de Rivière-du-Nord	63	55	7	1	
24.	Régie intermunicipale de police de Roussillon	275	249	17	9	
25.	Service de police Ville Saguenay	329	295	26	8	
26.	Service de police de Sherbrooke	904	843	47	14	
27.	Service de police de Saint-Adèle	51	46	5	0	
28.	Sûreté municipale de Sainte-Marie	24	21	2	1	
29.	Sécurité publique de Saint-Eustache	289	270	16	3	
30.	Sécurité publique de la Ville de Saint-Georges	90	80	9	1	
31.	Police de Saint-Jean-Richelieu	492	434	43	15	
32.	Service de police de Saint-Jérôme	577	524	39	14	
33.	Sécurité publique de Terrebonne	751	684	45	22	
34.	Sûreté municipale de Thetford Mines	81	69	9	3	
35.	Service de la sécurité publique de Trois-Rivières	415	326	66	23	
36.	SQ-District 1	304	224	61	19	
37.	SQ-District 2	254	198	40	16	
38.	SQ-District 3	379	301	53	25	
39.	SQ-District 4	1574	1416	101	57	
40.	SQ-District 5	613	529	62	22	
41.	SQ-District 6	902	783	101	18	
42.	SQ-District 7	179	146	27	6	
43.	SQ-District 8	229	136	66	27	
44.	SQ-District 9	110	83	18	9	
45.	SQ-District 10	934	807	94	33	
Ensemble du Québec		Fréquence (n)	34908	31740	2440	728
		Pourcentage (%)	100	90.9	7.0	2.1

Tableau XI : Les caractéristiques sociales, économiques, démographiques et policières des résidents et des 45 corps de police du Québec.

<i>Nom de corps de police (SM ou SQ)</i>	<i>Population (n)</i>	<i>Niveau de service du corps de police</i>	<i>Revenu personnel par habitant (\$ de 1997)</i>	<i>Taux de chômage</i>	<i>Taux GLOBAL de travailleurs de 25-64 ans par MRC</i>	<i>Proportion FINALE de familles et de personnes hors famille à faible revenu</i>	<i>Effectifs policiers autorisés</i>	<i>Taux d'effectifs policiers autorisés</i>
Service de police de Blainville	40641	1	33336	7,2	78,5	9,8	38	93,50
Sécurité municipale de Régie de Thérèse-de-Blainville	76643	1	33336	7,2	78,5	9,8	91	118,73
Service de police de Bromont	5324	1	26967	7,8	73,7	13,4	14	262,96
Service de police de Châteauquay	68916	1	28959	7,6	75,9	10,1	75	108,83
Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	37764	1	29238	7,6	75,3	11,1	45	119,16
Service de police de Deux-Montagnes	38321	1	26409	7,2	77,1	10,7	48	125,26
Service de police de Gatineau	238953	3	28284	6,7	72,7	13,7	301	125,97
Sûreté municipale de Granby	57881	1	26967	7,6	73,7	13,4	68	117,48
Régie intermunicipale de Joliette	56488	1	26285	8,9	70,7	15,4	56	99,14
Service de police de L'Assomption	19550	1	29786	8,9	77,4	9,2	26	132,99
Service de la protection des citoyens de Laval	360492	3	29328	8,6	75,6	11,7	470	130,38
Service de police Ville Lévis	126390	2	29936	6,3	79,3	9,3	114	90,20
Service de police de Longueuil	384423	3	31554	7,6	72,8	13,6	573	149,05
Sécurité publique de Mascouche	31432	1	28468	8,9	80,1	9,5	40	127,26
Régie de police de Memphrémagog	29010	1	28876	7,8	72,1	13,2	38	130,99
Service de police de Mirabel	49561	1	31050	7,2	81,4	9,4	47	94,83
Service de police Ville de Montréal	1872373	5	29340	9,5	66,2	21,3	4155	221,91
Sûreté municipale de Mont-Tremblant	8789	1	23510	7,2	72	15,2	28	318,58
Service de police de la Ville de Québec	526043	4	29315	7	72,8	13,7	720	136,87
Sécurité publique de Repentigny	80398	1	29786	8,9	77,4	9,2	78	97,02
Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent	170205	2	37065	7,6	80,7	8,2	159	93,42
Sécurité publique de Rivière-du-Loup	18307	1	25366	10	72,1	12	25	136,56
Régie de police de Rivière-du-Nord	20409	1	25644	7,2	74,2	14,6	22	107,80
Régie intermunicipale de police de Roussillon	88152	1	28959	7,6	75,9	10,1	90	102,10



Service de police Ville Saguenay	149308	2	25423	11,4	67,1	14,8	177	118,55
Service de police de Sherbrooke	145609	2	26254	7,5	71,5	16,1	187	128,43
Service de police de Saint-Adèle	10091	1	34466	7,2	72,2	12,9	15	148,65
Sûreté municipale de Sainte-Marie	11613	1	26750	6,3	80,6	8,2	12	103,33
Sécurité publique de Saint-Eustache	41711	1	26409	7,2	77,1	10,7	53	127,06
Sécurité publique de la Ville de Saint-Georges	28987	1	25234	6,3	77	12,1	28	96,60
Police de Saint-Jean-Richelieu	38636	1	26405	7,6	74,8	13	87	225,18
Service de police de Saint-Jérôme	62049	1	25644	7,2	74,2	14,6	71	114,43
Sécurité publique de Terrebonne	108172	2	28468	7,2	80,1	9,5	116	107,24
Sûreté municipale de Thetford Mines	23904	1	23112	6,3	70	13,1	29	121,32
Service de la sécurité publique de Trois-Rivières	125113	2	25938	10,3	68	16,9	169	135,08
SQ-District 1	280802	3	20444	12,5	62,67	16	450	160,26
SQ-District 2	129348	2	23828	11,9	67,81	13,9	281	217,24
SQ-District 3	334634	3	29483	6,9	74,07	12,5	574	171,53
SQ-District 4	357880	3	23763	9,7	69,93	14,6	564	157,59
SQ-District 5	193615	2	25407	7,8	56,51	13,1	331	170,96
SQ-District 6	218670	3	24573	8	67,79	15,6	497	227,28
SQ-District 7	90686	1	20348	7,6	64,11	17,6	242	266,85
SQ-District 8	185862	2	23765	10,4	68,87	15,5	319	171,63
SQ-District 9	97298	1	27330	11,3	69,36	13,3	231	237,41
SQ-District 10	453504	3	27161	7,6	74,21	12,1	634	139,80
Total – Ensemble du Québec	7493957 ^a	1 ^b	27510 ^c	8,1 ^c	72,2 ^c	12,7 ^c	-	146,4 ^c

Notes :

^a : Total

^b : Mode

^c : Moyenne

Tableau XII : Table de correspondance des municipalités desservies par les corps de police municipaux du Québec depuis les fusions municipales

<i>Corps de police municipal actuel (en date du 24 août 2005)</i>	<i>Niveaux de service du corps de police</i>	<i>Municipalités desservies</i>	<i>Code géographique correspondant</i>	<i>Région administrative (selon 1997) ou districts</i>
1. Service de police de Blainville	2	Blainville	73015	15
2. Sécurité municipale de Régie de Thérèse-de-Blainville	2	Boisbriand	73005	15
		Lorraine	73025	
		Rosemère	73020	
		Sainte-Thérèse	73010	
3. Service de police de Bromont	1	Bromont	47005	16
4. Service de police de Châteauguay	2	Beauharnois	70022/70025	16
		Châteauguay		
		Léry		
		Mercier		
		St-Isidore		
5. Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	2	Cantley	82020	07
		Chelsea	82025	
		L'Ange-Gardien	82005	
		La Pêche	82035	
		Notre-Dame-de-la-Salette	82010	
		Val-des-Monts	82015	
		Pontiac	82030	
		Deux-Montagnes	72010	
		Pointe-Calumet	72020	
		Saint-Joseph-du-Lac	72025	
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	72015			
6. Service de police régionale de Deux-Montagnes	2	Deux-Montagnes	72010	15
7. Service de police de Gatineau	3	Gatineau	81017/81015	07
8. Sûreté municipale de Granby	1	Granby	47015	16

9. Régie intermunicipale de la région de Joliette	1	Granby (canton) Crabtree Joliette Notre-Dame-de-Lourdes Notre-Dame-des-Prairies Saint-Ambroise-de-Kildare Saint-Charles-Borromée Saint-Paul Saint-Pierre Saint-Thomas Sainte-Mélanie L'Assomption Saint-Sulpice Laval Lévis Longueuil <i>(en sus des anciennes municipalités formant aujourd'hui la ville de Longueuil (ex. : Saint-Lambert, Boucherville, etc.))*</i>	47020	14
			61013	
			61025	
			61045	
			61030	
			61040	
			61035	
			61005	
			61020	
			61027	
			61050	
			60028	
			60020	
65005				
25213/24020				
57015				
58005				
58007				
58012				
58015				
58025				
58030				
58033				
58037				
58227				
59005				
64015				
14				
45085				
05				
45072				
45115				
45060				
74005				
15				
75005				
14				
05				
15				

17. Service de police de Montréal	5	Sainte-Sophie Montréal	75028	
18. Sûreté municipale de Montréal Tremblay	1	Mont-Tremblay	66023 78102	06 15
19. Service de police de Québec	4	Québec Notre-Dame-des-Anges <i>(en sus des anciennes municipalités formant aujourd'hui la ville de Québec (ex. : Ancienne-Lorette, Beauport, etc.))*</i>	23025/23027 23005 23010 23015 23020 23030 23040 23045 23050 23055 23060 23065 23070 23072	03
20. Sécurité publique de Repentigny	2	Charlemagne Repentigny	60005 60013	14
21. Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent	2	Beleuil Calixa-Lavallée Carignan Chambly Contrecoeur McMasterville Mont St-Hilaire Otterburn Park Richelieu Saint-Amable Saint-Basile-le-Grand Saint-Jean-Baptiste Saint-Mathias-sur-Richelieu	57040 59030 57010 57005 59035 57025 57035 57030 55057 59015 57020 57033 55065	16

			Saint-Mathieu-de-Beloeil Sainte-Julie Varennes Verchères	57045 59010 59020 59025	
22. Sécurité publique de Rivière-du-Loup	1		Rivière-du-Loup	12072	01
23. Régie de police de Rivière-du-Nord	1		Piedmont Prévost Saint-Hippolyte Sainte-Anne-des-Lacs	77030 75040 75045 77035	15
24. Régie intermunicipale de police de Roussillon	2		Candiac Delson La Prairie Saint-Constant Saint-Mathieu Saint-Philippe Saint-Catherine	67020 67025 67015 67035 67005 67010 67030	16
25. Service de police Ville Saguenay	2		Larouche Saguenay <i>(en sus des anciennes municipalités formant aujourd'hui la ville de Saguenay (ex. : Chicoutimi, Jonquières, La Baie, etc.))*</i>	94265 94068 94040 94045 94050 94055 94065 94070 94075 94080	02
26. Service de police de Sherbrooke	2		Sherbrooke	43025/43027	05
27. Service de police de Sainte-Adèle	1		Sainte-Adèle	77022	15
28. Sûreté municipale de Sainte-Marie	1		Sainte-Marie	26030	12
29. Sécurité publique de Saint-Eustache	2		Saint-Eustache	72005	15
30. Sécurité publique de la Ville de	1		Saint-Georges	29073	12

Saint-Georges					29070 29075 29085 29090	
31. Police de Saint-Jean-Richelieu	1		Saint-Jean-sur-Richelieu	56080/56083	16	
32. Service de police de Saint-Jérôme	1		Saint-Jérôme	75015/75017	15	
33. Sécurité publique de Terrebonne	2		Bois-des-Filion Sainte-Anne-des-Plaines Terrebonne La Plaine Lachenaie	73030 73035 64008/64010 64005 64020	15	
34. Sûreté municipale de Thetford Mines	1		Thetford Mines	31084 31075 31080 31087	12	
35. Service de la sécurité publique de Trois-Rivières	2		Trois-Rivières	37067 37065 37070	04	

* Malgré les fusions municipales et le changement de code de municipalité de plusieurs villes, il semble que plusieurs corps de police employaient encore en 2003 les anciens codes de municipalités des anciennes villes. Nous avons donc cru bon d'indiquer les codes de municipalités de ces anciennes villes au lecteur puisqu'ils sont encore utilisés par les policiers lors de l'enregistrement d'infractions criminelles.



Tableau XIII : Liste des municipalités et des codes de municipalités inclus dans chacun des (10) districts de la Sûreté du Québec

<i>Numéro du corps de police attribué aux 10 districts de la SQ</i>	<i>Nom du district de la SQ</i>	<i>Noms des municipalités se retrouvant sous la juridiction du district de la SQ</i>	<i>Codes de municipalités</i>
36. SQ-District 1	Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	L'Île-du-Havre-Aubert L'Étang-du-Nord Cap-aux-Meules Les Îles-de-la-Madeleine Fatima Havre-aux-Maisons Grande-Entrée Grosse Île Percé Sainte-Thérèse-de-Gaspé Grande-Rivière Pabos Chandler Chandler Pabos Mills Newport Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons Port-Daniel Mont-Alexandre Gaspé Cloridorme Grande-Vallée Murdochville	01008 01015 01020 01023 01025 01030 01035 01040 02005 02010 02015 02025 02028 02030 02035 02040 02045 02050 02902 03005 03010 03020 03025

Collines-du-Basque	03904
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	04005
Saint-Maxime-du-Mont-St-Louis	04010
Mont-St-Pierre	04015
Rivière-à-Claude	04020
Marsoui	04025
La Martre	04030
Sainte-Anne-des-Monts	04037
Cap-Chat	04047
Mont-Albert	04902
Shigawake	05010
Saint-Godefroi	05015
Hope Town	05020
Hope	05025
Paspébiac	05032
New Carlisle	05040
Bonaventure	05045
Saint-Elzéar	05050
Saint-Siméon	05055
Caplan	05060
Saint-Alphonse	05065
New Richmond	05070
Cascapédia-Saint-Jules	05077
Maria	06005
Carleton-Saint-Omer	06013
Nouvelle	06020
Escuminac	06025
Pointe-à-la-Croix	06030
Ristigouche-Partie-Sud-Est	06035
Saint-André-de-Ristigouche	06040
Matapédia	06045

Matane	08053
Saint-Léandre	08065
Saint-Ulric	08073
Baie-des-Sables	08080
La Rédemption	09005
Saint-Charles-Garnier	09010
Les Hauteurs	09015
Sainte-Jeanne-d'Arc	09020
Saint-Gabriel-de-Rimouski	09025
Saint-Donat	09030
Sainte-Angèle-de-Mérici	09035
Padoue	09040
Métis-sur-Mer	09048
Saint-Octave-de-Métis	09055
Grand-Métis	09060
Price	09065
Saint-Joseph-de-Lepage	09070
Mont-Joli	09077
Sainte-Flavie	09085
Sainte-Luce	09092
Esprit-Saint	10005
La Trinité-des-Monts	10010
Saint-Narcisse-de-Rimouski	10015
Saint-Marcellin	10025
Saint-Anaclet-de-Lessard	10030
Rimouski	10043
Saint-Valérien	10060
Le Bic	10065
Saint-Fabien	10070
Saint-Eugène-de-Ladrière	10075
Lac-Huron	10902

			Saint-Juste-du-Lac Auclair Lejeune Biencourt Lac-des-Aigles Saint-Michel-du-Squatec Cabano Saint-Pierre-de-Lamy Saint-Louis-du-Ha! Ha! Saint-Elzéar-de-Témiscouata Saint-Honoré-de-Témiscouata Pohénégamook Saint-Athanase Mont-Carmel Saint-Bruno-de-Kamouraska Saint-Pascal Sainte-Hélène Saint-Joseph-de-Kamouraska Saint-Alexandre-de-Kamouraska Saint-André Saint-Germain Kamouraska Saint-Denis Saint-Philippe-de-Néri Rivière-Ouelle Saint-Pacôme Saint-Gabriel-Lalemant Saint-Onésime-d'Ixworth La Pocatière Sainte-Anne-de-la-Pocatière Lac-Bouchette	13040 13045 13050 13055 13060 13065 13070 13075 13080 13085 13090 13095 13100 14005 14010 14018 14025 14030 14035 14040 14045 14050 14055 14060 14065 14070 14075 14080 14085 14090
37. SQ-District 2	Saguenay-Lac-St-		91005	

Jean	Saint-André-du-Lac-Saint-Jean Saint-François-de-Sales Chambord Roberval Sainte-Hedwidge Saint-Prime Saint-Félicien La Doré Mashteuiatsh Lac-Ashuapmushuan Saint-Augustin Péribonka Sainte-Jeanne-d'Arc Dolbeau-Mistassini Albanel Normandin Saint-Thomas-Didyme Saint-Edmond Girardville Notre-Dame-de-Lorette Saint-Eugène-d'Argentenay Saint-Stanislas Chute-des-Passes Rivière-Mistassini Desbiens Métabetchouan--Lac-à-la-Croix Hébertville Hébertville-Station Saint-Bruno Saint-Gédéon Alma	91010 91015 91020 91025 91030 91035 91042 91050 91802 91902 92005 92010 92015 92022 92030 92040 92045 92050 92055 92060 92065 92070 92902 92904 93005 93012 93020 93025 93030 93035 93042
------	---	---

		<p>Saint-Nazaire Labrecque Lamarche L'Ascension-de-Notre-Seigneur Saint-Henri-de-Taillon Sainte-Monique Saint-Ludger-de-Milot Mont-Apika Lac-Achouakan Belle-Rivière Petit-Saguenay L'Anse-Saint-Jean Rivière-Éternité Ferland-et-Boilleau Saint-Félix-d'Otis Sainte-Rose-du-Nord Saint-Fulgence Saint-Honoré Saint-David-de-Falardeau Bégin Saint-Ambroise Saint-Charles-de-Bourget Lalemant Lac-Ministuk Mont-Valin</p>	<p>93045 93055 93060 93065 93070 93075 93080 93902 93906 93908 94205 94210 94215 94220 94225 94230 94235 94240 94245 94250 94255 94260 94926 94928 94930</p>
<p>38. SQ-District 3</p>	<p>Capitale nationale- Chaudière- Appalaches</p>	<p>Saint-Irénée La Malbaie Notre-Dame-des-Monts Saint-Aimé-des-Lacs</p>	<p>15005 15013 15025 15030</p>

Clermont	15035
Saint-Siméon	15058
Baie-Sainte-Catherine	15065
Sagard	15904
Petite-Rivière-Saint-François	16005
Baie-Saint-Paul	16013
L'Isle-aux-Coudres	16023
Les Éboulements	16048
Saint-Hilarion	16050
Saint-Urbain	16055
Lac-Pikauba	16902
Saint-Omer	17005
Saint-Pamphile	17010
Saint-Adalbert	17015
Saint-Marcel	17020
Sainte-Félicité	17025
Sainte-Perpétue	17030
Tourville	17035
Saint-Damase-de-l'Islet	17040
Saint-Cyrille-de-Lessard	17045
Saint-Aubert	17055
Sainte-Louise	17060
Saint-Roch-des-Aulnaies	17065
Saint-Jean-Port-Joli	17070
L'Islet	17078
Saint-Just-de-Bretenières	18005
Lac-Frontière	18010
Saint-Fabien-de-Panet	18015
Sainte-Lucie-de-Beauregard	18020
Saint-Apolline-de-Patton	18025
Saint-Paul-de-Montminy	18030

Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	20020
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	20025
Sainte-Pétronille	20030
Saint-Tite-des-Caps	21005
Saint-Ferréol-les-Neiges	21010
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	21015
Saint-Joachim	21020
Beaupré	21025
Sainte-Anne-de-Beaupré	21030
Château-Richer	21035
L'Ange-Gardien	21040
Boischatel	21045
Sault-au-Cochon	21902
Lac-Jacques-Cartier	21904
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	22005
Fossambault-sur-le-Lac	22010
Lac-Saint-Joseph	22015
Shannon	22020
Saint-Gabriel-de-Valcartier	22025
Lac-Delage	22030
Stoneham-et-Tewkesbury	22035
Lac-Beauport	22040
Sainte-Brigitte-de-Laval	22045
Notre-Dame-des-Anges	23015
Frampton	26005
Saints-Anges	26010
Vallée-Jonction	26015
Saint-Elzéar	26022
Sainte-Marguerite	26035
Sainte-Hénédiène	26040
Scott	26048

Saint-Bernard	26055
Saint-Isidore	26063
Saint-Lambert-de-Lauzon	26070
Saint-Victor	27008
Saint-Alfred	27015
Beauceville	27028
Saint-Odilon-de-Cranbourne	27035
Saint-Joseph-de-Beauce	27043
Saint-Joseph-des-Érables	27050
Saint-Jules	27055
Tring-Jonction	27060
Saint-Frédéric	27065
Saint-Séverin	27070
Saint-Zacharie	28005
Sainte-Aurélie	28015
Saint-Prosper	28020
Saint-Benjamin	28025
Sainte-Rose-de-Watford	28030
Saint-Louis-de-Gonzague	28035
Saint-Cyprien	28040
Sainte-Justine	28045
Lac-Etchemin	28053
Saint-Luc-de-Bellechasse	28060
Sainte-Sabine	28065
Saint-Camille-de-Lellis	28070
Saint-Magloire	28075
Saint-Théophile	29005
Saint-Gédéon-de-Beauce	29010
Saint-Gédéon	29015
Saint-Hilaire-de-Dorset	29020
Saint-Évariste-de-Forsyth	29025

La Guadeloupe
Saint-Honoré-de-Shenley
Saint-Martin
Saint-René
Saint-Côme-Linière
Saint-Philibert
Lac-Poulin
Saint-Benoît-Labre
Saint-Éphrem-de-Beauce
Notre-Dame-des-Pins
Saint-Simon-les-Mines
Beaulac-Garthby
Disraeli
Disraeli
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown
Saint-Fortunat
Saint-Julien
Irlande
Saint-Joseph-de-Coleraine
Sainte-Praxède
Adstock
Sainte-Clotilde-de-Beauce
Saint-Adrien-d'Irlande
Saint-Jean-de-Brébeuf
Kinnear's Mills
East Broughton
Sacré-Coeur-de-Jésus
Saint-Pierre-de-Broughton
Saint-Jacques-de-Leeds
Saint-Sylvestre
Sainte-Agathe-de-Lotbinière

29030
29038
29045
29050
29057
29065
29095
29100
29112
29120
29125
31008
31015
31020
31025
31030
31035
31040
31045
31050
31056
31060
31095
31100
31105
31122
31130
31135
31140
33007
33017

Saint-Patrice-de-Beaurivage	33025
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	33030
Saint-Gilles	33035
Dosquet	33040
Saint-Agapit	33045
Saint-Flavien	33052
Laurier-Station	33060
Saint-Janvier-de-Joly	33065
Val-Alain	33070
Saint-Édouard-de-Lotbinière	33080
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	33085
Saint-Apollinaire	33090
Saint-Antoine-de-Tilly	33095
Sainte-Croix	33102
Lotbinière	33115
Leclercville	33123
Neuveville	34007
Pont-Rouge	34017
Donnacona	34025
Cap-Santé	34030
Saint-Basile	34038
Portneuf	34048
Deschambault-Grondines	34058
Saint-Gilbert	34060
Saint-Marc-des-Carières	34065
Saint-Casimir	34078
Saint-Thuribe	34085
Saint-Ubalde	34090
Saint-Alban	34097
Sainte-Christine-d'Auvergne	34105
Saint-Léonard-de-Portneuf	34115

39. SQ-District 4	Mauricie-Centre-du-Québec	Lac-Sergent Saint-Raymond Rivière-à-Pierre Saint-Ferdinand Sainte-Sophie-d'Halifax Princeville Plessisville Plessisville Saint-Pierre-Baptiste Inverness Lyster Laurierville Notre-Dame-de-Lourdes Villeroy Notre-Dame-de-Montauban Lac-aux-Sables Saint-Adelphe Saint-Séverin Saint-Tite Hérouxville Grandes-Piles Saint-Roch-de-Mékinac Sainte-Thècle Trois-Rives Lac-Masketsi Lac-Normand Rivière-de-la-Savanne Lac-Boulé Shawinigan Sainte-Anne-de-la-Pérade Batiscan	34120 34128 34135 32013 32023 32033 32040 32045 32050 32058 32065 32072 32080 32085 35005 35010 35015 35020 35027 35035 35040 35045 35050 35055 35902 35904 35906 35908 36028/36033 37205 37210
-------------------	---------------------------	---	---

Sainte-Genève-de-Batiscan	37215
Champlain	37220
Saint-Luc-de-Vincennes	37225
Saint-Maurice	37230
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	37235
Saint-Narcisse	37240
Saint-Stanislas	37245
Saint-Prosper	37250
Saint-Sylvère	38005
Bécancour	38010
Sainte-Marie-de-Blandford	38015
Lemieux	38020
Manseau	38028
Sainte-Françoise	38035
Sainte-Sophie-de-Lévrard	38040
Fortierville	38047
Parisville	38055
Sainte-Cécile-de-Lévrard	38060
Saint-Pierre-les-Becquets	38065
Deschailions-sur-Saint-Laurent	38070
Saints-Martyrs-Canadiens	39005
Ham-Nord	39010
Notre-Dame-de-Ham	39015
Saint-Rémi-de-Tingwick	39020
Tingwick	39025
Chesterville	39030
Chester-Est	39035
Saint-Norbert-d'Arthabaska	39042
Norbertville	39045
Saint-Christophe-d'Arthabaska	39060
Victoriaville	39062

Warwick	39077
Saint-Albert	39085
Sainte-Élisabeth-de-Warwick	39090
Kingsey Falls	39097
Sainte-Séraphine	39105
Sainte-Clotilde-de-Horton	39117
Saint-Samuel	39130
Saint-Valère	39135
Saint-Rosaire	39145
Sainte-Anne-du-Sault	39150
Daveluyville	39155
Maddington	39165
Saint-Louis-de-Blandford	39170
Durham-Sud	49015
Lefebvre	49020
L'Avenir	49025
Saint-Lucien	49030
Saint-Nicéphore	49035
Wickham	49040
Saint-Germain-de-Grantham	49048
Drummondville	49057
Saint-Charles-de-Drummond	49065
Saint-Cyrille-de-Wendover	49070
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	49075
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	49080
Sainte-Brigitte-des-Saults	49085
Saint-Joachim-de-Courval	49090
Saint-Majorique-de-Grantham	49095
Saint-Edmond-de-Grantham	49100
Saint-Eugène	49105
Saint-Guillaume	49113

Saint-Bonaventure	49125
Saint-Pie-de-Guire	49130
Sainte-Eulalie	50005
Aston-Jonction	50013
Saint-Wenceslas	50023
Saint-Célestin	50030
Saint-Célestin	50035
Saint-Léonard-d'Aston	50042
Sainte-Perpétue	50050
Sainte-Monique	50057
Grand-Saint-Esprit	50065
Nicolet	50072
La Visitation-de-Yamaska	50085
Saint-Zéphirin-de-Courval	50090
Saint-Elphège	50095
Baie-du-Febvre	50100
Pierreville	50113
Saint-François-du-Lac	50128
Odanak	50802
Maskinongé	51008
Louiseville	51015
Yamachiche	51020
Saint-Barnabé	51025
Saint-Sévère	51030
Saint-Léon-le-Grand	51035
Sainte-Ursule	51040
Saint-Justin	51045
Saint-Édouard-de-Maskinongé	51050
Sainte-Angèle-de-Prémont	51055
Saint-Paulin	51060
Saint-Alexis-des-Monts	51065

		<p>Saint-Mathieu-du-Parc Saint-Élie Charette Saint-Boniface-de-Shawinigan Saint-Étienne-des-Grès La Tuque La Bostonnais La Croche Lac-Édouard Parent La Tuque (<i>autres codes existant</i>)</p>	<p>51070 51075 51080 51085 51090 90007 90015 90020 90025 90030 90904 90908 90912 90916</p>
<p>40. SQ-District 5</p>	<p>Estrie</p>	<p>Saint-Augustin-de-Woburn Notre-Dame-des-Bois Val-Racine Piopolis Frontenac Lac-Mégantic Marston Milan Nantes Sainte-Cécile-de-Whitton Audet Saint-Robert-Bellarmin Saint-Ludger Lac-Drolet Saint-Sébastien Courcelles Lambton</p>	<p>30005 30010 30015 30020 30025 30030 30035 30040 30045 30050 30055 30070 30072 30080 30085 30090 30095</p>

Saint-Romain	30100
Stornoway	30105
Stratford	30110
Saint-Joseph-de-Ham-Sud	40005
Saint-Adrien	40010
Wotton	40017
Saint-Camille	40025
Saint-Georges-de-Windsor	40032
Asbestos	40043
Danville	40047
Saint-Isidore-de-Clifton	41012
Chartierville	41020
La Patrie	41027
Cookshire--Eaton	41038
Ascot Corner	41055
East Angus	41060
Westbury	41065
Bury	41070
Hampden	41075
Scotstown	41080
Lingwick	41085
Weedon	41098
Dudswell	41117
Stoke	42005
Saint-François-Xavier-de-Brompton	42020
Saint-Denis-de-Brompton	42025
Racine	42032
Bonsecours	42040
Lawrenceville	42045
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	42050
Valcourt	42055

		<p>Valcourt Maricourt Kingsbury Melbourne Ulverton Windsor Val-Joli Richmond Saint-Claude Cleveland Saint-Malo Saint-Venant-de-Paquette East Hereford Saint-Herménégilde Dixville Coaticook Barnston-Ouest Stanstead-Est Sainte-Edwidge-de-Clifton Martinville Compton Waterville Stanstead Ogden Stanstead Pottou Ayer's Cliff Hatley North Hatley Hatley Saint-Benoît-du-Lac</p>	<p>42060 42065 42070 42075 42078 42088 42095 42098 42100 42110 44003 44005 44010 44015 44023 44037 44045 44050 44055 44060 44071 44080 45008 45020 45025 45030 45035 45043 45050 45055 45080</p>
--	--	--	--

Eastman	45093
Bolton-Est	45095
Saint-Étienne-de-Bolton	45100
Stukely-Sud	45105
Abercorn	46005
Frelighsburg	46010
Saint-Armand	46017
Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River	46025
Stanbridge Station	46030
Bedford	46035
Bedford	46040
Stanbridge East	46045
Dunham	46050
Sutton	46058
Bolton-Ouest	46065
Brome	46070
Lac-Brome	46075
Cowansville	46080
East Farnham	46085
Brigham	46090
Saint-Ignace-de-Stanbridge	46095
Notre-Dame-de-Stanbridge	46100
Sainte-Sabine	46105
Farnham	46112
Saint-Alphonse	47010
Granby	47015
Granby	47020
Waterloo	47025
Warden	47030
Shefford	47035
Saint-Joachim-de-Shefford	47040

41. SQ-District 6	Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière	Roxton Pond Sainte-Cécile-de-Milton Lavaltrie Lanoraie Sainte-Élisabeth Berthierville Sainte-Geneviève-de-Berthier Saint-Ignace-de-Loyola La Visitation-de-l'Île-Dupas Saint-Barthélemy Saint-Cuthbert Saint-Norbert Saint-Cléophas-de-Brandon Saint-Gabriel Saint-Gabriel-de-Brandon Saint-Didace Mandeville L'Épiphanie L'Épiphanie Saint-Félix-de-Valois Saint-Jean-de-Matha Sainte-Béatrix Saint-Alphonse-Rodriguez Sainte-Marcelline-de-Kildare Rawdon Chertsey Entrelacs Notre-Dame-de-la-Merci Saint-Donat Saint-Côme Sainte-Émélie-de-l'Énergie	47047 47055 52007 52017 52030 52035 52040 52045 52050 52055 52062 52070 52075 52080 52085 52090 52095 60035 60040 62007 62015 62020 62025 62030 62037 62047 62053 62055 62060 62065 62070
-------------------	---------------------------------------	---	---

Saint-Damien	62075
Saint-Zénon	62080
Saint-Michel-des-Saints	62085
Manawan	62802
Lac-Devenyns	62904
Baie-de-la-Bouteille	62906
Lac-Matawin	62908
Lac-Legendre	62910
Saint-Guillaume-Nord	62912
Baie-Obaoca	62918
Sainte-Marie-Salomé	63005
Saint-Jacques	63013
Saint-Alexis	63020
Saint-Alexis	63025
Saint-Esprit	63030
Saint-Roch-de-l'Achigan	63035
Saint-Roch-Ouest	63040
Saint-Lin--Laurentides	63048
Saint-Calixte	63055
Sainte-Julienne	63060
Saint-Liguori	63065
Oka	72032
Saint-Placide	72043
Kanesatake	72802
Saint-André-d'Argenteuil	76008
Lachute	76020
Gore	76025
Mille-Isles	76030
Wentworth	76035
Brownsburg-Chatham	76043
Grenville-sur-la-Rouge	76052

		<p>Grenville Harrington Sainte-Marguerite—Estérel Saint-Sauveur Morin-Heights Lac-des-Seize-Îles Wentworth-Nord Saint-Adolphe-d'Howard Val-Morin Val-David Lantier Sainte-Lucie-des-Laurentides Sainte-Agathe-des-Monts Saint-Faustin-Lac-Carré Barkmere Montcalm Arundel Huberdeau Amherst Brébeuf Lac-Supérieur Val-des-Lacs La Conception Labelle La Minerve</p>	<p>76055 76065 77012 77043 77050 77055 77060 77065 78005 78010 78015 78020 78032 78047 78050 78055 78060 78065 78070 78075 78095 78100 78115 78120 78130</p>
<p>42. SQ-District 7</p>	<p>Outaouais</p>	<p>Notre-Dame-du-Laus Notre-Dame-de-Pontmain Lac-du-Cerf Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles Kiamika Nominungue</p>	<p>79005 79010 79015 79020 79025 79030</p>

L'Annonciation	79035
Marchand	79040
La Macaza	79045
L'Ascension	79050
Sainte-Véronique	79055
Lac-Saguay	79060
Chute-Saint-Philippe	79065
Beaux-Rivages--Lac-des-Écorces--Val-Barrette	79078
Mont-Laurier	79085
Des Ruisseaux	79090
Ferme-Neuve	79097
Lac-Saint-Paul	79105
Mont-Saint-Michel	79110
Sainte-Anne-du-Lac	79115
Lac-de-la-Pomme	79902
Lac-Bazinet	79910
Lac-Oscar	79914
Lac-de-la-Maison-de-Pierre	79916
Lac-Ernest	79924
Fassett	80005
Montebello	80010
Notre-Dame-de-Bon-Secours-Partie-Nord	80015
Notre-Dame-de-la-Paix	80020
Saint-André-Avellin	80027
Papineauville	80037
Plaisance	80045
Thurso	80050
Lochaber	80055
Lochaber-Partie-Ouest	80060
Mayo	80065
Saint-Sixte	80070

		<p>Lac-Pythonga Cascades-Malignes Lac-Lenôtre Lac-Moselle Dépôt-Échouani Bristol Shawville Clarendon Portage-du-Fort Bryson Campbell's Bay Grand-Calumet Litchfield Thorne Alleyn-et-Cawood Leslie-Clapham-et-Huddersfield Fort-Coulonge Mansfield-et-Pontefract Waltham L'Isle-aux-Allumettes Chichester Sheen-Esher-Aberdeen-et-Malakoff Rapides-des-Joachims Lac-Nilgaut</p>	<p>83902 83904 83906 83908 83912 84005 84010 84015 84020 84025 84030 84035 84040 84045 84050 84055 84060 84065 84070 84082 84090 84095 84100 84902</p>
43. SQ-District 8	Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	<p>Témiscaming Kipawa Saint-Édouard-de-Fabre Béarn Ville-Marie Duhamel-Ouest</p>	<p>85005 85010 85015 85020 85025 85030</p>

Lorrainville	85037
Saint-Bruno-de-Guigues	85045
Laverlochère	85050
Fugèreville	85055
Latulipe-et-Gaboury	85060
Belleterre	85065
Laforce	85070
Moffet	85075
Angliers	85080
Saint-Eugène-de-Guigues	85085
Notre-Dame-du-Nord	85090
Guérin	85095
Nédélec	85100
Rémigny	85105
Winneway	85804
Rivière-Kipawa	85902
Rouyn-Noranda*	86005
<i>*(autres codes de municipalités utilisés pour la ville de Rouyn-Noranda)</i>	
Duparquet	86020
Rapide-Danseur	86030
Roquemaure	86033
Gallichan	86035
	86050
	86055
	86075
	86080
	86902
	86042
	87005
	87010
	87015
	87020

Palmarolle	87025
Sainte-Germaine-Boulé	87030
Pouliariés	87035
Taschereau	87042
Authier	87050
Macamic	87058
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	87070
Clerval	87075
La Reine	87080
Dupuy	87085
La Sarre	87090
Chazel	87095
Authier-Nord	87100
Val-Saint-Gilles	87105
Clermont	87110
Normétal	87115
Saint-Lambert	87120
Rivière-Ojima	87904
Champneuf	88005
Rochebaucourt	88010
La Morandière	88015
Barraute	88022
La Corne	88030
Landrienne	88035
Saint-Marc-de-Figuery	88040
La Motte	88045
Saint-Mathieu-d'Harricana	88050
Amos	88055
Saint-Félix-de-Dalquier	88060
Saint-Dominique-du-Rosaire	88065
Berry	88070

Trécesson	88075
Launay	88080
Sainte-Gertrude-Manneville	88085
Preissac	88090
Val-d'Or	89005/89008
Lac-Simon	89804
Matchi-Manitou	89902
Réservoir-Dozois	89910
Lac-Fouillac	89914
Rivière-Héva	89010
Malartic	89015
Senneterre	89040
Senneterre	89045
Belcourt	89050
Lebel-sur-Quévillon	99005
Waswanipi	99010
Matagami	99015
Chapais	99020
Chibougamau	99025
Mistissini	99030
Waskaganish	99035
Nemiscau	99040
Eastmain	99045
Wemindji	99050
Chisasibi	99055
Baie-James	99060
Kawawachikamach	99065
Whapmagoostui	99070
Kuujuarapik	99075
Umiujaq	99080
Inukjuak	99085



		<p>Kangiqsualujjuaq Kuujjuaq Tasiujaq Aupaluk Kangirsuk Quaqtac Puvirnituc Akulivik Kangiqsujuaq Salluit Ivujivik Waswanipi Nemiscau Eastmain Ouje Bougoumou</p>	<p>99090 99095 99100 99105 99110 99115 99120 99125 99130 99135 99140 99802 99808 99810 99818</p>
<p>44. SQ-District 9</p>	<p>Côte-Nord</p>	<p>Tadoussac Sacré-Coeur Les Bergeronnes Les Escoumins Longue-Rive Sainte-Anne-de-Portneuf Forestville Colombier Lac-au-Brochet Baie-Trinité Godbout Franquelin Baie-Comeau Pointe-Lebel Pointe-aux-Outardes</p>	<p>95005 95010 95018 95025 95032 95040 95045 95050 95902 96005 96010 96015 96020 96025 96030</p>

Chute-aux-Outardes	96035
Ragueneau	96040
Betsiamites	96802
Rivière-aux-Outardes	96902
Moisie	97005
Sept-Îles	97010
Gallix	97015
Port-Cartier	97020
Rivière-Pentecôte	97025
Fermont	97035
Schefferville	97040
Uashat	97802
Maliotenam	97804
Kawawachikamach	97806
Lac-Walker	97904
Rivière-Mouchelagane	97906
Caniapiscau	97908
Blanc-Sablon	98005
Bonne-Espérance	98010
Saint-Augustin	98012
Gros-Mécatina	98014
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	98015
L'Île-d'Anticosti	98020
Natashquan	98025
Aguanish	98030
Baie-Johan-Beetz	98035
Havre-Saint-Pierre	98040
Longue-Pointe-de-Mingan	98045
Rivière-Saint-Jean	98050
Rivière-au-Tonnerre	98055
La Romaine	98804

45. SQ-District 10	Montérégie	<p>Natashquan</p> <p>Béthanie Roxton Falls Roxton Sainte-Christine Acton Vale Upton Saint-Théodore-d'Acton Saint-Nazaire-d'Acton Saint-Félix-de-Kingsey Saint-David Massueville Saint-Aimé Saint-Robert Sainte-Victoire-de-Sorel Saint-Ours Saint-Roch-de-Richelieu Saint-Joseph-de-Sorel Sorel-Tracy Sainte-Anne-de-Sorel Yamaska Saint-Gérard-Majella Saint-Pie Saint-Pie Saint-Damase Sainte-Madeleine Sainte-Marie-Madeleine La Présentation Saint-Hyacinthe Saint-Dominique</p>	<p>98806</p> <p>48005 48010 48015 48020 48028 48038 48045 48050 49005 53005 53010 53015 53020 53025 53032 53040 53050 53052 53065 53072 53085 54005 54010 54017 54025 54030 54035 54048 54060</p>
--------------------	------------	--	---

		<p> Saint-Valérien-de-Milton Saint-Liboire Saint-Simon Sainte-Hélène-de-Bagot Saint-Hugues Saint-Barnabé-Sud Saint-Jude Saint-Bernard-de-Michaudville Saint-Louis Saint-Marcel-de-Richelieu Ange-Gardien Saint-Paul-d'Abbotsford Saint-Césaire Sainte-Angèle-de-Monnoir Rougemont Marieville Venise-en-Québec Saint-Georges-de-Clarenceville Noyan Lacolle Saint-Valentin Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix Henryville Saint-Sébastien Saint-Alexandre Sainte-Anne-de-Sabrevois Saint-Blaise-sur-Richelieu Mont-Saint-Grégoire Sainte-Brigide-d'Iberville Saint-Marc-sur-Richelieu Saint-Charles-sur-Richelieu </p>	<p> 54065 54072 54090 54095 54100 54105 54110 54115 54120 54125 55008 55015 55023 55030 55037 55048 56005 56010 56015 56023 56030 56035 56042 56050 56055 56060 56065 56097 56105 57050 57057 </p>
--	--	--	--

70052/70055

Salaberry-de-Valleyfield

Rivière-Beaudette

Saint-Télesphore

Saint-Polycarpe

Saint-Zotique

Les Coteaux

Coteau-du-Lac

Saint-Clet

Les Cèdres

Pointe-des-Cascades

L'Île-Perrot

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Pincourt

Terrasse-Vaudreuil

Vaudreuil-Dorion

Vaudreuil-sur-le-Lac

L'Île-Cadieux

Hudson

Saint-Lazare

Sainte-Marthe

Sainte-Justine-de-Newton

Très-Saint-Rédempteur

Rigaud

Pointe-Fortune

71005

71015

71020

71025

71033

71040

71045

71050

71055

71060

71065

71070

71075

71083

71090

71095

71100

71105

71110

71115

71125

71133

71140

Tableau XIV : Aperçu des MRC correspondant au territoire desservi par les 35 corps de police municipaux du Québec

<i>Nom de corps de police (SM)</i>	<i>La ou les MRC présente(s) sur le territoire du corps de police</i>
Service de police de Blainville	Thérèse-de-Blainville
Sécurité municipale de Régie de Thérèse-de-Blainville	Thérèse-de-Blainville
Service de police de Bromont	La Haute-Yamaska
Service de police de Châteauguay	Roussillon
Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	Les-Collines-de-l'Outaouais
Service de police de Deux-Montagnes	Deux-Montagnes
Service de police de Gatineau	Gatineau
Sûreté municipale de Granby	La Haute-Yamaska
Régie intermunicipale de Joliette	Joliette
Service de police de L'Assomption	L'Assomption
Service de la protection des citoyens de Laval	Laval
Service de police Ville Lévis	Lévis
Service de police de Longueuil	Longueuil
Sécurité publique de Mascouche	Les Moulins
Régie de police de Memphrémagog	Memphrémagog
Service de police de Mirabel	Mirabel
Service de police Ville de Montréal	Montréal
Sûreté municipale de Mont-Tremblant	Les Laurentides
Service de police de la Ville de Québec	Québec
Sécurité publique de Repentigny	L'Assomption
Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent	Lejammerrais
	La-Vallée-du-Richelieu
	Rouville
Sécurité publique de Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup
Régie de police de Rivière-du-Nord	Rivière-du-Nord
Régie intermunicipale de police de Roussillon	Roussillon
Service de police Ville Saguenay	Saguenay
Service de police de Sherbrooke	Sherbrooke
Service de police de Saint-Adèle	Les-Pays-d'en-Haut
Sûreté municipale de Sainte-Marie	La Nouvelle-Beauce
Sécurité publique de Saint-Eustache	Deux-Montagnes
Sécurité publique de la Ville de Saint-Georges	Beauce-Sartignan
Police de Saint-Jean-Richelieu	Le Haut-Richelieu
Service de police de Saint-Jérôme	La-Rivière-du-Nord
Sécurité publique de Terrebonne	Les Moulins
Sûreté municipale de Thetford Mines	L'Amiante
Service de la sécurité publique de Trois-Rivières	Trois-Rivières

Tableau XV : Aperçu des MRC correspondant au territoire desservi par les 10 districts de la Sûreté du Québec

<i>Nom de corps de police (SM ou SQ)</i>	<i>MRC présent sur le territoire du district</i>
SQ-District 1	Kamouraska
	Témiscouata
	Les Basques
	Rimouski-Neigette
	La Mitis
	La Matapédia
	Matane
	<i>Rivière-du-Loup</i>
	La Haute-Gaspésie
	La Côte-de-Gaspé
	Le Rocher-Percé
	Bonaventure
	Avignon
	Îles-de-la-Madeleine
SQ-District 2	Lac-Saint-Jean-Est
	Le Domaine-du-Roy
	Le Fjord-du-Saguenay
	Maria-Chapdelaine
SQ-District 3	<i>Saguenay</i>
	Portneuf
	La Jacques-Cartier
	L'Île-d'Orléans
	La Côte-de-Beaupré
	Charlevoix
	Charlevoix-Est
	<i>Québec</i>
	<i>Lévis</i>
	L'Islet
	Montmagny
	Bellechasse
	Les Etchemins
	La Nouvelle-Beauce
	Robert-Cliche
	Beauce-Sartignan
L'Amiante	
Lotbinière	
SQ-District 4	La Tuque
	Mékinac
	Shawinigan
	Maskinongé
	<i>Trois-Rivières</i>

	Bécancour
	L'Érable
	Nicolet-Yamaska
	Drummond
	Arthabaska
SQ-District 5	Asbestos
	Le Granit
	Le Haut-Saint-François
	Coaticook
	Le Val-Saint-François
	Memphrémagog
	<i>Sherbrooke</i>
	Brome-Missisquoi
	<i>La Haute-Yamaska</i>
SQ-District 6	<i>Montréal</i>
	<i>Laval</i>
	D'Autray
	<i>Joliette</i>
	<i>L'Assomption</i>
	<i>Les Moulins</i>
	Matawinie
	Montcalm
	Argenteuil
	<i>Deux-Montagnes</i>
	La Rivière-du-Nord
	Les Laurentides
	Les Pays-d'en-Haut
	<i>Mirabel</i>
	<i>Thérèse-de-Blainville</i>
SQ-District 7	<i>Gatineau</i>
	<i>Les-Collines-de- l'Outaouais</i>
	Papineau
	Pontiac
	La Vallée-de-la-Gatineau
	Antoine-Labelle
SQ-District 8	Abitibi-Ouest
	Abitibi
	Rouyn-Noranda
	Vallée-de-l'Or
	Témiscamingue
	Jamésie
	Kativik
District 9	Basse-Côte-Nord
	Caniapiscau
	La Haute-Côte-Nord
	Manicouagan

District 10	Minganie
	Sept-Rivières
	Vaudreuil-Soulanges
	<i>Beauharnois-Salaberry</i>
	Le Haut-Saint-Laurent
	Les Jardins-de-Napierville
	<i>Le Haut-Richelieu</i>
	Rouville
	Acton
	Les Maskoutains
	<i>La-Vallée-du-Richelieu</i>
	<i>Lajemmerais</i>
	<i>Longueuil</i>
	<i>Roussillon</i>
Le Bas-Richelieu	

ANNEXE 4

Tableau XVIII : Le différentiel prédit-observé pour les infractions aux drogues douces et dures, les vols organisés, la prostitution dans les bars de danseuses nues, les règlements de compte et les véhicules volés non retrouvés

Nom de corps de police (SM ou SQ)	Taux drogues douces/100 000 hab			Taux drogues dures/100 000 hab			Taux vols organisés/100 000 hab			
	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé	
Service de police de Blainville	95.96	118.48	22.52	51.67	30.10	-21.57	59.05	98.66	39.61	40.14
Sécurité municipale de Régie de Thérèse-de-Blainville	140.91	146.30	5.39	71.76	38.81	-32.95	139.61	111.53	-28.08	-25.18
Service de police de Bromont	244.18	404.76	160.58	37.57	88.63	51.06	75.13	185.10	109.97	59.41
Service de police de Châteauguay	91.42	204.03	112.61	10.16	35.39	25.23	76.91	106.48	29.57	27.77
Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	158.88	210.39	51.51	10.59	38.96	28.37	84.74	111.75	27.01	24.17
Service de police de Deux-Montagnes	224.42	278.36	53.94	36.53	41.07	4.54	104.38	114.86	10.48	9.12
Service de police de Gatineau	267.00	258.17	-8.83	70.73	41.31	-29.42	18.83	115.22	96.39	83.66
Sûreté municipale de Granby	131.30	249.47	118.17	12.09	38.38	26.29	89.84	110.89	21.05	18.98
Régie intermunicipale de Joliette	203.58	208.21	4.63	24.78	32.04	7.26	109.76	101.54	-8.22	-8.10
Service de police de L'Assomption	132.99	182.43	49.44	20.46	43.74	23.28	81.84	118.80	36.96	31.11
Service de la protection des citoyens de Laval	189.19	195.50	6.31	41.06	42.84	1.78	158.95	117.47	-41.48	-35.31
Service de police Ville Lévis	168.53	199.20	30.67	30.86	28.96	-1.90	87.82	96.98	9.15	9.44
Service de police de Longueuil	155.56	201.60	46.04	36.16	49.28	13.12	117.58	127.00	9.42	7.41
Sécurité publique de Mascouche	321.33	199.87	-121.46	28.63	41.76	13.13	149.53	115.88	-33.65	-29.04
Régie de police de Memphrémagog	510.17	224.83	-285.34	113.75	43.05	-70.70	210.27	117.78	-92.49	-78.53

Nom de corps de police (SM ou SQ)	Taux drogues douces/100 000 hab				Taux drogues dures/100 000 hab				Taux vols organisés/100 000 hab			
	Observé	Prédit	Différence	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	Différence	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	Différence	% Différence d'avec n observé
Service de police de Mirabel	159.40	161.15	1.75	1.09	14.12	30.56	16.44	53.79	56.50	99.34	42.84	43.13
Service de police Ville de Montréal	123.53	273.14	149.61	54.77	85.93	74.45	-11.48	-15.42	105.11	164.16	59.05	35.97
Sûreté municipale de Mont-Tremblant	603.03	543.79	-59.24	-10.89	193.42	107.85	-85.57	-79.35	284.45	213.47	-70.97	-33.25
Service de police de la Ville de Québec	121.85	243.91	122.06	50.04	115.77	45.08	-70.69	-156.83	120.71	120.78	0.07	0.06
Sécurité publique de Repentigny	105.72	142.77	37.05	25.95	27.36	31.31	3.95	12.62	109.46	100.45	-9.00	-8.96
Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent	139.83	40.92	-98.91	-241.68	14.69	30.07	15.38	51.14	84.02	98.62	14.60	14.81
Sécurité publique de Rivière-du-Loup	284.04	237.84	-46.20	-19.43	60.09	44.97	-15.12	-33.62	300.43	120.62	-179.81	-149.06
Régie de police de Rivière-du-Nord	342.99	272.90	-70.09	-25.68	24.50	35.04	10.54	30.07	58.80	105.95	47.16	44.51
Régie intermunicipale de police de Roussillon	132.73	196.61	63.88	32.49	26.09	33.07	6.98	21.10	65.80	103.05	37.25	36.15
Service de police Ville Saguenay	101.80	181.06	79.26	43.78	28.80	38.75	9.95	25.68	86.40	111.44	25.04	22.47
Service de police de Sherbrooke	223.89	276.96	53.07	19.16	39.83	42.16	2.33	5.53	114.69	116.48	1.79	1.53
Service de police de Saint-Adèle	247.75	158.93	-88.82	-55.89	0.00	49.15	49.15	100.00	69.37	126.79	57.42	45.29
Sûreté municipale de Sainte-Marie	370.27	271.11	-99.16	-36.58	60.28	33.49	-26.79	-79.99	94.72	103.67	8.95	8.63
Sécurité publique de Saint-Eustache	316.46	280.35	-36.11	-12.88	45.55	41.69	-3.86	-9.26	148.64	115.78	-32.86	-28.39
Sécurité publique de la Ville de Saint-Georges	175.94	291.01	115.07	39.54	51.75	31.17	-20.58	-66.04	141.44	100.24	-41.20	-41.10
Police de Saint-Jean-Richelieu	564.24	378.36	-185.88	-49.13	103.53	75.58	-27.95	-36.98	271.77	165.83	-105.94	-63.88
Service de police de Saint-Jérôme	259.47	280.21	20.74	7.40	78.97	37.33	-41.64	-111.57	215.96	109.34	-106.62	-97.52
Sécurité publique de Terrebonne	206.15	221.38	15.23	6.88	28.66	34.84	6.18	17.74	115.56	105.67	-9.89	-9.36

Nom de corps de police (SM ou SQ)	Taux drogues douces/100 000 hab			Taux drogues dures/100 000 hab			Taux vols organisés/100 000 hab		
	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé
Sûreté municipale de Theftord Mines	389.06	356.52	-9.13	12.55	39.71	27.16	171.52	112.85	-58.67
Service de la sécurité publique de Trois- Rivières	442.80	218.21	-102.93	113.50	44.46	-69.04	266.16	119.87	-146.29
SQ-District 1	240.38	288.60	16.71	34.19	53.16	18.97	103.99	132.71	21.64
SQ-District 2	248.94	305.82	18.60	47.16	72.84	25.68	114.42	161.78	47.36
SQ-District 3	225.02	281.67	20.11	34.66	57.05	22.39	97.72	138.46	40.74
SQ-District 4	382.81	297.61	-28.63	41.08	52.23	11.15	143.90	131.35	-12.55
SQ-District 5	347.08	331.43	-4.72	22.73	56.85	34.12	105.88	138.17	32.29
SQ-District 6	393.29	403.44	10.15	37.04	76.31	39.27	79.11	166.90	87.79
SQ-District 7	557.97	533.49	-4.59	36.39	89.98	53.59	316.48	187.09	-129.39
SQ-District 8	292.15	295.11	1.00	60.80	57.08	-3.72	32.82	138.51	105.69
SQ-District 9	292.91	280.32	-4.49	113.05	79.81	-33.24	134.64	172.07	37.43
SQ-District 10	269.90	270.59	0.25	27.12	46.09	18.97	78.94	122.28	43.34

(Suite du tableau)

Nom de corps de police (SM ou SQ)	Bars de danseuses/100000 hab			Règlements de compte			Véhicules volés non retrouvés		
	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé
Service de police de Blainville	0.00	0.00**	0.00	0	0.59	100.00	49	390.06	341.06
Sûreté municipale de Régie de Thérèse-de- Blainville	0.00	0.00*	0.00	0	0.59	100.00	247	390.06	143.06
Service de police de Bromont	0.00	4.19	100.00	0	0.54	100.00	22	368.51	346.51

94,03

Nom de corps de police (SM ou SO)	Bars de danseuses/100000 hab				Règlements de compte				Véhicules volés non retrouvés			
	Observé	Prédit	Différence	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	Différence	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	Différence	% Différence d'avec n observé
	Service de police de Châteauguay	2.90	2.77	-0.13	-4.56	0	0.00*	0.00	0.00	33	0.00*	-33.00
Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	0.00	2.56	2.56	100.00	0	0.20	0.20	100.00	7	142.45	135.45	95.09
Service de police de Deux-Montagnes	0.00	5.05	5.05	100.00	0	0.00*	0.00	0.00	30	0.00*	-30.00	N/D
Service de police de Gatineau	2.09	3.94	1.85	46.90	2	0.91	-1.09	-119.35	107	613.16	506.16	82.55
Sûreté municipale de Granby	3.46	4.33	0.87	20.14	0	0.54	0.54	100.00	232	368.51	136.51	37.04
Régie intermunicipale de Joliette	3.54	3.95	0.41	10.39	0	1.09	1.09	100.00	195	737.51	542.51	73.56
Service de police de L'Assomption	0.00	1.21	1.21	100.00	0	0.00*	0.00	0.00	37	0.00*	-37.00	N/D
Service de la protection des citoyens de Laval	4.16	1.78	-2.38	-133.64	2	0.43	-1.57	-365.94	1379	292.45	-1086.55	-371.54
Service de police Ville Lévis	1.58	2.92	1.34	45.97	0.00	0.00*	0.00	0.00	62	0.00*	-62.00	N/D
Service de police de Longueuil	0.78	0.74	-0.04	-5.02	0.00	1.55	1.55	100.00	703	1026.31	323.31	31.50
Sécurité publique de Mascouche	0.00	2.24	2.24	100.00	0.00	0.00*	0.00	0.00	70	0.00*	-70.00	N/D
Régie de police de Memphrémagog	3.45	2.70	-0.75	-27.89	0.00	0.86	0.86	100.00	42	577.13	535.13	92.72
Service de police de Mirabel	2.02	1.42	-0.60	-42.36	0.00	0.00*	0.00	0.00	78	0.00*	-78.00	N/D
Service de police Ville de Montréal	2.67	1.14	-1.53	-134.78	9	3.77	-5.23	-138.47	5694	2501.86	-3192.14	-127.59
Sûreté municipale de Mont-Tremblant	11.38	7.32	-4.06	-55.47	0.00	0.46	0.46	100.00	27	321.38	294.38	91.60
Service de police de la Ville de Québec	1.33	2.92	1.59	54.41	0.00	1.12	1.12	100.00	393	750.67	357.67	47.65
Sécurité publique de Repentigny	1.24	1.21	-0.03	-2.41	0.00	0.00*	0.00	0.00	251	0.00*	-251.00	N/D
Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent	1.18	0.00*	-1.18	N/D	1	0.80	-0.20	-25.78	150	519.46	369.46	71.12

Nom de corps de police (SM ou SQ)	Bars de danseurs/100000 hab			Règlements de compte			Véhicules volés non retrouvés			
	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé	
Sécurité publique de Rivière-du-Loup	5.46	3.90	-1.56	0	0.00*	0.00	10	0.00*	-10.00	N/D
Régie de police de Rivière-du-Nord	0.00	5.65	5.65	0	0.68	100.00	19	468.02	449.02	95.94
Régie intermunicipale de police de Roussillon	1.13	2.77	1.64	0	0.00*	0.00	71	0.00*	-71.00	N/D
Service de police Ville Saguenay	1.34	2.86	1.52	0	0.71	100.00	63	484.54	421.54	87.00
Service de police de Sherbrooke	3.43	4.96	1.53	0	1.33	100.00	331	894.36	563.36	62.99
Service de police de Saint-Adèle	0.00	0.00*	0.00	0	1.90	100.00	18	1253.72	1235.72	98.56
Sûreté municipale de Sainte-Marie	0.00	5.42	5.42	0	0.00*	0.00	16	0.00*	-16.00	N/D
Sécurité publique de Saint-Eustache	2.40	5.05	2.65	0	0.00*	0.00	122	0.00*	-122.00	N/D
Sécurité publique de la Ville de Saint-Georges	20.70	6.60	-14.10	0	0.00*	0.00	29	0.00*	-29.00	N/D
Police de Saint-Jean- Richelieu	5.18	4.77	-0.41	0	0.28	100.00	190	201.56	11.56	5.73
Service de police de Saint-Jérôme	6.45	5.65	-0.80	0	0.68	100.00	221	468.02	247.02	52.78
Sécurité publique de Terrebonne	0.92	3.44	2.52	0	0.00*	0.00	262	0.00*	-262.00	N/D
Sûreté municipale de Theford Mines	12.55	8.26	-4.29	0	0.00*	0.00	32	0.00*	-32.00	N/D
Service de la sécurité publique de Trois- Rivières	4.00	3.24	-0.76	0	1.55	100.00	124	1036.19	912.19	88.03
SQ-District 1	6.41	5.99	-0.42	0	0.11	100.00	52	96.43	44.43	46.08
SQ-District 2	4.64	3.76	-0.88	0	0.07	100.00	25	64.82	39.82	61.43
SQ-District 3	3.88	2.86	-1.02	0	0.74	100.00	83	497.10	414.10	83.30
SQ-District 4	5.03	5.36	0.33	1	0.30	-234.09	599	217.14	-381.86	-175.86
SQ-District 5	5.16	5.41	0.25	1	0.11	-779.28	206	91.44	-114.56	-125.28
SQ-District 6	5.03	5.92	0.89	0	0.81	100.00	209	555.16	346.16	62.35

Nom de corps de police (SM ou SQ)	Bars de danseuses/100000 hab			Règlements de compte			Véhicules volés non retrouvés			
	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé	Observé	Prédit	% Différence d'avec n observé	
SQ-District 7	11.03	9.51	-1.52	0	0.64	100.00	34	451.60	417.60	92.47
SQ-District 8	3.23	4.87	1.64	0	0.61	100.00	8	424.39	416.39	98.11
SQ-District 9	4.11	1.44	-2.67	0	0.58	100.00	9	393.93	384.93	97.72
SQ-District 10	4.85	4.18	-0.67	3	0.12	-2304.81	565	95.41	-469.59	-492.20

* Note : Compte tenu du fait que le modèle de régression a prédit une valeur négative et inférieure à zéro pour ces corps de police, nous avons recodé ces valeurs à zéro. Comme le calcul du différentiel sous la forme d'un pourcentage implique que l'on divise la différence entre la valeur prédite et celle observée X 100 par la valeur prédite, si cette dernière équivaut à zéro, il est alors impossible de calculer mathématiquement la différence puisque l'on ne peut pas diviser un nombre par zéro. On a alors indiqué N/D pour ces cas.

Tableau XIX : Score Z (nombre d'écart-types par rapport à la moyenne) pour les indicateurs des activités du crime organisé

<i>Nom du corps de police</i>	<i>Zscore drogues douces brut</i>	<i>Zscore drogues dures brut</i>	<i>Zscore vols organisés brut</i>	<i>Zscore bars de danseuses nues brut</i>	<i>Zscore règlements de compte brut</i>	<i>Zscore véhicules volés non retrouvés brut</i>	<i>Zscore cumulatif FINAL brut</i>
Service de police de Blainville	0.24603	-0.66057	0.61143	-0.04043	0.40189	0.41885	0.98
Sécurité municipale de Régie de Thérèse-de-Blainville	0.05889	-1.00907	-0.43347	-0.04043	0.40189	0.10152	-0.92
Service de police de Bromont	1.75434	1.5636	1.69754	1.33305	0.35858	0.42758	7.13
Service de police de Châteauguay	1.23027	0.7726	0.45644	-0.08304	-0.10913	-0.18065	2.09
Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	0.56275	0.86876	0.41693	0.79874	0.06409	0.08932	2.8
Service de police de Deux-Montagnes	0.5893	0.139	0.16176	1.61496	-0.10913	-0.17585	2.22
Service de police de Gatineau	-0.09647	-0.90097	1.48791	0.566	-1.05323	0.68345	0.69
Sûreté municipale de Granby	1.29101	0.80506	0.32493	0.24476	0.35858	0.09102	3.12
Régie intermunicipale de Joliette	0.05059	0.2223	-0.1269	0.09397	0.83496	0.74171	1.82
Service de police de L'Assomption	0.54014	0.71289	0.57052	0.35621	-0.10913	-0.18706	1.88
Service de la protection des citoyens de Laval	0.06894	0.05448	-0.64032	-0.82059	-1.46897	-1.86917	-4.68
Service de police Ville Lévis	0.33507	-0.05821	0.14123	0.39882	-0.10913	-0.22713	0.48
Service de police de Longueuil	0.50299	0.40175	0.1454	-0.05354	1.23338	0.3904	2.62
Sécurité publique de Mascouche	-1.32695	0.40206	-0.51945	0.69384	-0.10913	-0.23995	-1.1
Régie de police de Memphrémagog	-3.11734	-2.1651	-1.42774	-0.28628	0.63575	0.72988	-5.63
Service de police de Mirabel	0.01912	0.50342	0.66129	-0.23711	-0.10913	-0.25277	0.58
Service de police Ville de Montréal	1.63449	-0.35158	0.91151	-0.54196	-4.63905	-5.24377	-8.23
Sûreté municipale de Mont-Tremblant	-0.6472	-2.62047	-1.09554	-1.3713	0.28929	0.34403	-5.1
Service de police de la Ville de Québec	1.33351	-2.16479	0.00107	0.48077	0.86094	0.44547	0.96
Sécurité publique de Repentigny	0.40477	0.12094	-0.13894	-0.05026	-0.10913	-0.53004	-0.3
Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent	-1.08059	0.47096	0.22536	-0.42723	-0.28236	0.46436	-0.63
Sécurité publique de Rivière-du-Loup	-0.50473	-0.46305	-2.77566	-0.5518	-0.10913	-0.14379	-4.55
Régie de police de Rivière-du-Nord	-0.76573	0.32274	0.72797	1.81164	0.47984	0.59187	3.17
Régie intermunicipale de police de Roussillon	0.69789	0.21372	0.575	0.49716	-0.10913	-0.24156	1.63
Service de police Ville Saguenay	0.86592	0.30468	0.38652	0.45783	0.50583	0.54783	3.07
Service de police de Sherbrooke	0.57979	0.07133	0.02762	0.46111	1.04283	0.77513	2.96
Service de police de Saint-Adèle	-0.97036	1.50511	0.88635	-0.04043	1.53653	1.85271	4.77
Sûreté municipale de Sainte-Marie	-1.08332	-0.82043	0.13814	1.73625	-0.10913	-0.15341	-0.29
Sécurité publique de Saint-Eustache	-0.3945	-0.11823	-0.50726	0.82824	-0.10913	-0.32329	-0.62
Sécurité publique de la Ville de Saint-Georges	1.25714	-0.63026	-0.636	-4.66241	-0.10913	-0.17424	-4.95
Police de Saint-Jean-Richelieu	-2.03074	-0.85595	-1.63536	-0.17483	0.13339	-0.10924	-4.67
Service de police de Saint-Jérôme	0.22659	-1.27518	-1.64586	-0.30267	0.47984	0.26813	-2.25
Sécurité publique de Terrebonne	0.16639	0.18923	-0.15268	0.78563	-0.10913	-0.54767	0.33
Sûreté municipale de Thetford Mines	-0.3555	0.8317	-0.90567	-1.44669	-0.10913	-0.17905	-2.16

<i>Nom du corps de police</i>	<i>Zscore drogues douces brut</i>	<i>Zscore drogues dures brut</i>	<i>Zscore vols organisés brut</i>	<i>Zscore bars de danseuses nues brut</i>	<i>Zscore règlements de compte brut</i>	<i>Zscore véhicules volés non retrouvés brut</i>	<i>Zscore cumulatif FINAL brut</i>
Service de la sécurité publique de Trois-Rivières	-2.45365	-2.11427	-2.25822	-0.28956	1.23338	1.33419	-4.55
SQ-District 1	0.52681	0.5809	0.44348	-0.1781	-0.01386	-0.05656	1.3
SQ-District 2	0.62142	0.78638	0.73106	-0.32889	-0.0485	-0.06395	1.7
SQ-District 3	0.6189	0.68563	0.62887	-0.37478	0.53181	0.53591	2.63
SQ-District 4	-0.93081	0.34142	-0.19374	0.06775	-0.71543	-0.73977	-2.17
SQ-District 5	-0.17097	1.04484	0.49843	0.04152	-0.88	-0.31137	0.22
SQ-District 6	0.11089	1.20255	1.35516	0.25131	0.59244	0.42702	3.94
SQ-District 7	-0.26744	1.64108	-1.99735	-0.53868	0.4452	0.54152	-0.18
SQ-District 8	0.03234	-0.11395	1.63147	0.49716	0.41921	0.53958	3.01
SQ-District 9	-0.13754	-1.01795	0.57778	-0.91565	0.39323	0.48916	-0.61
SQ-District 10	0.00754	0.5809	0.66901	-0.26005	-2.60362	-0.88037	-2.49